



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753138 4

457
Presented by

John Bigelow

to the

Century Association



*DM

Mercur

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

M A R S 1736.



Chez } GUILLAUME CAVELIER;
 ruë S. Jacques.
 La veuve PISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

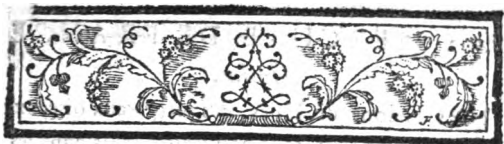
Avec Approbation & Privilege du Roy.

LADRESSE generale est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercure, vis-à-vis la Comedie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetez aux Libraires qui vendent le Mer-
cure, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le Mercure de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

PRIX XXX. Sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

M A R S. 1736.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LES RUSES DE L'AMOUR.

E G L O G U E.



Inq Bergers conduisoient leurs
Moutons dans la Plaine ,
Hilas , Tirsis , Damon et Meris
et Philene ,

Ils n'avoient pas encor quatre lustres parfaits,
Et déjà de l'Amour ils sentoient tous les traits,
Des plus galans Bergers ils sçavoient la rubrique
Et connoissoient d'amour et l'art et la pratique.

A ij Hilas.

Hilas.

Nous tendons, dit Hilas, des pièges aux oiseaux ;
Les poissons n'en sont point affranchis dans les
eaux ,

Pourquoi n'en tendre point aux Bergeres cré-
dules ?

Quand l'amour nous maîtrise , est-il quelques
scrupules ,

Vous connoissez Robin, Mouton cheri des Cieux ,

Mouton que ma Philis aime plus que ses yeux ;

Un jour je m'en saisis , la chose fut secrète ,

J'eus soin dans le chemin d'agiter sa sonnette ;

Dans des lieux écartés je le promene exprès ,

Ma Bergere aussi-tôt exprime ses regrets ,

Elle apelle Robin dans la Forest prochaine ,

Conduite par le son , elle l'atteint sans peine ,

Au milieu de ces bois , quel fut son embarras ;

Avec son cher Robin elle rencontre Hilas ,

Je ne ménageai point cette beauté cruelle ;

Elle paya rançon pour Robin et pour elle ,

Tirsis.

Ce tour , répond Tirsis , n'a rien de genereux ;

Tirsis en pareil cas sçut modérer ses feux ;

Sur ces Rochers déserts regne un affreux Satyre ,

Dans ses grottes l'autre jour il surprit ma Delphire ,

Le barbare avec force arrache ses habits ,

La traîne dans le bois et là, malgré ses cris ,

Par ses cheveux l'attache aux branches d'un vieux
hêtre .

Je

Je sçûs la délivrer des fureurs de ce traître ;
 Nuë elle présentoit les plus charmans apas,
 Je détournai les yeux pour ne l'offenser pas ;
 Je fus dans ce moment aussi modeste qu'elle ,
 Et je me retirai par respect pour la Belle ,
 J'appellai seulement les Nymphes de ces lieux ;
 Qui pour la dégager défirent ses cheveux ;
 Dieux ! qu'elle me sçut gré de cette modestie !
 » Je veux m'en souvenir tout le temps de ma vie ;
 » Dit Delphire , Tirsis deux fois libérateur ,
 » A deux fois en ce jour conservé mon honneur ;
 Par ces soins genereux je brillai, je sçus plaire ,
 Et l'Amour en secret m'accorda mon salaire.
 Ainsi parla Tirsis , content de son amour ,
 Et Damon raconta ses succès à son tour.

Damon.

Pour tromper ma Cloris j'employai l'imposture
 De l'Allier, dit Damon, j'empruntai la figure ;
 Mes humides cheveux furent ceints de roseaux ;
 Une barbe bleüâtre entouroit mes nazeaux ;
 Tout marquoit que j'étois le Dieu de la Riviere ;
 Dans ce bizarre habit je m'offre à ma Bergere ,
 Et soudain jé lui dis en déguisant ma voix ,
 » Je tiens sous mon pouvoir les ondes que tu vois ;
 » Cloris, je suis l'Allier, pour toi je m'intéresse ,
 » Et je veux t'inspirer une heureuse tendresse ;
 » De mon ami Damon écoute les soupirs.

A. iij Tes

404 MERCURE DE FRANCE

« Tes jours s'écouleront au milieu des plaisirs ;
 A suivre ce conseil ma Cloris se dispose ;
 Le suivre et l'écouter ce fut la même chose ;
 Pour obtenir son cœur je ne fis pas grands frais,
 Et son amour enfin a comblé mes souhaits.

Méris.

Le Soleil, dit Méris, dans sa course rapide
 Faisoit sentir par tout sa chaleur homicide ;
 Les troupeaux languissans pour éviter ses traits,
 Se rangeoient à l'envi sous les ombrages frais ;
 Contre le Dieu du jour Doris trouve un azile,
 Et sous un arbre épais goûte un sommeil tran-
 quille ;
 Le Papillon, l'Abeille autour d'elle volans,
 Cherchent de toutes parts de Flore les présens ;
 La levre de Doris vermeille, à demi close,
 Représentoit assés l'image d'une rose ;
 Une Abeille s'y mit pour y cueillir son miel ;
 Mais l'ingrate y laissa son aiguillon cruel ;
 La Bergere aussi-tôt sensible à la piquûre,
 Se réveille portant sa main à la blessure ;
 J'accourus entendant ma Bergere crier,
 A ta douleur, lui dis je, on peut remédier,
 En disant quelques mots sur la levre outragée,
 « Tu seras, j'en répons, sur le champ soulagée ;
 La Belle refusa, mais enfin la douleur
 Chés elle l'emporta sur l'austere pudeur ;
 Que je dois de plaisirs à ma fausse magie !
 Jamais

Jamais je n'en reçus de plus grand en ma vie,
 Je prononçai des mots que je n'entendois pas,
 Je fis ce qu'un Sorcier feroit en pareil cas ;
 Sa levre fut long-temps par mes levres pressée ;
 Tant qu'elle dit enfin : ma douleur est passée,
 » Finissez ce remede , il est trop importun ;
 » Ce remede a, lui dis-je, un effet peu commun,
 » Jamais la guérison ne se montra parfaite
 » Et chés moi ta douleur a trouvé sa retraite ;
 » Et qui pis est encor , cette vive douleur
 » A passé sur le champ de ta levre à mon cœur.

Philène.

Que je hais, dit Philene, un si foible artifice !
 Que j'admire un Berger sans ruse , sans malice !
 L'innocente candeur a pour moi des apas ;
 Au milieu de tant d'art l'amour ne regne pas.
 Aussi- tôt que j'aimai la charmante Silvie,
 Je préservai des Loups sa chere Bergerie ,
 Souvent avec les miens je gardois ses troupeaux ;
 Chaque jour je rendois des services nouveaux ;
 Dès qu'elle s'éloignoit de cet heureux rivage
 Une sombre pâleur me couvroit le visage ;
 L'amour la ramenoit dans ces aimables lieux,
 Incontinent la joye éclatoit dans mes yeux ;
 Chaque heure , chaque instant je m'éforce à lui
 plaire ,
 Et lorsque par hazard j'offense ma Bergere
 Son courroux à mes yeux paroît un plus grand
 mal ,

A iiij Que

tent de donner aux Peres le pouvoir d'exhérer, et elles ne prononcent point de nullité, parce qu'il y a un véritable Mariage : mais dans ce qui est tout à la fois d'honnêteté publique, de Police d'Etat, et d'Essence du Sacrement : c'est-à-dire, le seul cas où le Sacrement est intéressé, ces sages Ordonnances prononcent la nullité et l'exhérédation de droit, parce qu'il n'y a point de véritable Mariage, parce qu'il y a un attentat à la Police de l'Etat ; car en France nous ne pouvons tolérer ni la fraude ni la violence.

Il ne faut pas s'imaginer, dit M. Brehain, que nos Loix aient introduit dans les Familles une autorité qui ne souffre point de distinction, selon les personnes, ou qu'elles puissent approuver le caprice et la bizarrerie : Non, les Législateurs ayant toujours en vûe l'honneur et l'avantage de la République, ils ont été mûs par le motif de la conservation de certaines Maisons distinguées ; et tout le monde sçait que l'Edit d'Henri II. introductif de la sévérité contre la liberté des Mariages, fut rendu à l'occasion d'une Alliance que le Fils d'un des premiers Officiers de l'Etat avoit contractée *citra consensum Patris* avec une Damoiselle d'un rang inférieur : Aussi dès le tems de Cujas,

jas , qui enseignoit peu d'années après cet Edit , on ne permettoit pas indistinctement l'exhérédation ; c'est ce sçavant Jurisconsulte qui nous l'apprend lui-même sur la Nouvelle 18. *Filius qui uxorem duxit citra consensum Patris, hodiè exheredari indistinctè non potest.* Il ne faut pas oublier que suivant ce même Edit , le Mariage fait sans l'autorité paternelle n'est jamais déclaré nul , parce qu'il n'y est question que de ce qui est d'honnêteté publique.

L'Ordonnance de Blois embrasse les deux differens cas que nous examinons ici ; mais elle est bien éloignée de confondre les objets , comme font les Apellans ; en effet elle remet Art. 40. à la disposition des Conciles ce qui est de l'honnêteté publique, et ce que les Docteurs appellent *de necessitate Præcepti* ; c'est-à-dire, ce qui concerne le consentement des Parens, la publication des Bans, ou l'assistance des Témoins ; et elle permet Art. 41. selon l'Edit d'Henri II. aux Peres ou Meres d'exhérer ceux de leurs Enfans qui se seront mariés contre leur consentement, en suposant toujours une inégalité de condition, *Si Filius ignominiosam duxerit uxorem, aut filia indigno duxerit* : mais dans les Art. 42. 43. 44. et 281. où elle condamne comme crime tout ce qui sent

A v j le

le rapt et la séduction, elle prononce elle-même la nullité ; parce que dans ce cas on ne peut pas présumer de liberté respective dans les deux Contractans, et que cette liberté dans les Mariages, selon l'Eglise, est absolument *de necessitate Sacramenti*.

Il est vrai que les Ordonnances de 1606. et de 1629. semblent avoir confondu ce qui est d'honnêteté publique, de Police d'Etat, et d'Essence du Sacrement, en prononçant indistinctement la peine de nullité sur les Mariages qui se trouveront faits contre les dispositions des précédentes Ordonnances ; mais cette severité n'a été suivie que dans le seul cas où le Mariage n'auroit pas été fait à *proprio Parocho*, par le Curé qui a Jurisdiction sur l'un des Contractans ; et c'est ainsi qu'il faut interpréter les Conciles cités par les Apellans ; d'où vient que le Roy dans l'Ordonnance de 1639. renvoye à ces Conciles ce qui est de l'honnêteté publique, mais ordonne que les Peres et Meres pourront exhériter ceux de leurs Enfans, qui se seront mariés sans leur consentement, à la difference de ce qui est tout à la fois d'honnêteté publique, de Police d'Etat, et d'Essence du Sacrement ; c'est-à-dire, le rapt de séduction, ou de violence, où cette Ordon-

donnance prononce non seulement la nullité , mais encore l'exhérédation de droit contre ceux qui en se mariant seront coupables de ce crime.

Une preuve que les Ordonnances de 1609. et de 1629. n'ont pas été suivies , c'est que celle de 1639. dont nous venons de parler , et celle de 1697. dont nous parlerons ci-après , n'en font aucune mention , tandis qu'elles ordonnent l'exécution de celle d'Henri II. et de celle de Blois : en un mot , l'Edit du mois de mars 1697. leve toute équivoque en admettant les sages distinctions de l'Ordonnance de 1639. et en ordonnant que *celles qui regardent la nécessité de la présence du propre Curé de ceux qui contractent , soient exactement observées* ; ce qui est conforme à la disposition des SS. Canons , qui étoient en ce point unique le seul principe des Ordonnances de 1609. et de 1629. Ainsi il n'y a plus de difficulté que le consentement des Peres ou Meres , la Publication des Bans , et la présence des quatre Témoins n'interessent point l'Essence du Sacrement : Il faut donc maintenant , dit l'habile Orateur , démontrer qu'Elizabeth le Cavelier n'est dans aucun des cas sur lesquels nos Loix ont armé leur sévérité. Nous démontrerons
ensuite

ensuite qu'en adoptant pour un moment les raisonnemens des Parties adverses , elles seront encore absolument non-recevables ; desorte qu'à tous égards leurs Conclusions sont irrégulieres.

Il n'est pas raisonnable de soutenir qu'Elizabeth le Cavelier ait séduit Pierre Maquerel , et l'ait tiré de la maison paternelle , étant mineure elle-même , et à cent lieuës du Havre de Grace , dans une Contrée étrangere. Elle ne peut jamais être présumée avoir pris ce parti : il n'est pas possible non plus de mettre sur le compte du Pere de la le Cavelier aucun dessein de suggestion : Sergent dans la Colonelle de Louvigny , il songeoit peu à Pierre Maquerel , avant que celui-ci se fût enrôlé , et il ne sçavoit pas même si ce nouveau Soldat avoit encore son Pere vivant , outre que la fortune de Maquerel Pere n'étoit pas ce qu'elle a été depuis, il est donc constant que la séduction , encore moins la violence et le rapt , ne peut être présumée dans le Mariage de la le Cavelier ; et comme c'est le seul cas où elle pourroit être susceptible des peines portées par les Ordonnances en suposant qu'elles pussent être citées dans cette Cause : il faut donc dire que l'Apel comme d'abus des Parties adverses , est un abus même du pouvoir d'appeller. **A**

A l'égard de l'inégalité des conditions, motif general des Ordonnances en faveur de l'autorité paternelle, on ne croit pas que les Apellans puissent l'oposer : car la fille d'un Sergent dans la Colonelle d'un Régiment, est d'une condition pour le moins aussi relevée que celle d'un fils de Maître Recarleur du Havre. On ne fait aucun reproche à la le Cavalier contre sa vertu ; et il n'y a rien dans sa famille de reprehensible ; il est donc évident que l'alliance de Pierre Maquerel fils ne le deshonne point ; et comme c'est le seul cas où selon nos Loix l'exhérédation puisse être supportable, il faut donc dire que celle qui a été prononcée par Maquerel Pere ne seroit pas favorable, quand elle seroit aussi régulière qu'elle est defectueuse et nulle. Passons, dit l'Avocat, à cette nullité, et prouvons-la par trois moyens invincibles. Sçavoir, que l'Acte de cette exhérédation, et tout ce qui l'a suivi a été extorqué ; que cet Acte est fait après coup et contre toutes les Loix ; que Pierre Maquerel enfin a exhérédé, moins pour venger son autorité méprisée, que pour faire des avantages indirects.

C'est déjà une présomption bien forte que le second Mariage de Pierre Maquerel

414 **MERCURE DE FRANCE**
rel Pere : on sçait que pour l'ordinaire
les Enfans d'un premier lit ne sont pas
favorables dans l'esprit d'une belle-me-
re ; et que pour peu qu'ils aient le mal-
heur de s'égarer , on leur enleve bien-
tôt toute la tendresse de leur Pere ; c'est
ainsi qu'il faut se représenter le malheu-
reux Maquerel Fils, exposé aux artifices de
l'Etrangere : cependant quoique son Ma-
riage ne fût pas ignoré dans la maison
paternelle , on ne put résoudre Pierre
Maquerel Pere à demander la cassation
de ce Mariage par la voye d'Apel com-
me d'abus , encore moins à punir ce Fils
par la voye de l'exhérédation , tant il est
vrai qu'il ne le pouvoit pas regarder
comme coupable. *Verisimile non est odio
fuisse Parenti Filium , sine causis multis et
magnis et necessariis.*

Il faut joindre à cela que Maquerel Fils
a été reçu dans la Maison paternelle avec
toutes les démonstrations qu'on peut
espérer du Pere le plus tendre. En vain
on voudroit insinuer quelques soupçons
contre la verité de ces faits , parce que
les Intimés ayant demandé devant les
premiers Juges à en faire la preuve par
Enquête , ils refusent aujourd'hui d'en
embarrasser ce Procès. Ne trouve-t-on pas
dans les Actes que les Apellans produisent
eux,

eux-mêmes , un témoignage beaucoup plus sûr que celui qu'on trouveroit dans une Enquête ? En effet Pierre Maquerel Pere ignoroit si peu le Mariage de son Fils , qu'il en marque quelques circonstances dans l'Acte d'exhérédation , et qu'il le propose même pour le motif qui le détermine : cela posé , puisque Pierre Maquerel Fils a été pendant trois ou quatre mois , et peu avant sa mort dans la maison paternelle , comme Fils aîné , en possession de toute la tendresse de son Pere , puisque les Apellans ne méconnoissent pas les soins qui furent pris pour dégager ce Fils cheri , qu'est-il besoin d'Enquête ?

Enfin Pierre Maquerel étoit si éloigné de considerer son Fils comme coupable , qu'il pleura sa mort : il est vrai qu'il laissa à la belle-mere la liberté de rejeter la femme et les enfans de ce malheureux Fils ; mais il résista toujours à ce qui lui étoit suggeré ; et il ne ceda , que quand l'Hôpital Général du Havre lui demanda une Provision alimentaire. Concluons de cette résistance , dit M. Brehain , qu'on a fait faire à ce Pere par intérêt , ce qu'on ne lui avoit pû faire faire par le raisonnement , et par consequent que c'est l'ouvrage de la surprise : au

reste

416 MERCURE DE FRANCE

reste s'il y avoit encore quelque doute sur cela , il ne faudroit que l'Acte même d'exhérédation , pour prouver la fraude dans laquelle cet Acte a été extorqué de Maquerel Pere ; car on le fait parler de son Fils , comme vivant , tandis qu'il le sçait dans le tombeau : il ne faut pas après cela vanter les Actes subsequens ; quand le pas de l'injustice est une fois franchi , il ne coûte plus rien d'en suivre les voyes. Passons à la seconde Proposition.

Si Maquerel Fils eût été inquieté , soit par la voye d'Apel comme d'abus , soit par la voye de l'exhérédation , il eût pû recouvrer quantité de témoignages contre ce procedé extraordinaire ; il auroit fait entendre ceux par l'entremise desquels il avoit été reçu chés son Pere ; il sçavoit les Personnes avec lesquelles il y avoit eu des conferences sur son Mariage ; il connoissoit ceux auxquels ce Pere en avoit écrit , et tout cela lui auroit fourni des armes pour se défendre , d'autant plus fortes , que selon la remarque du sçavant Horman sur la Loi 7. au Dig. *De Sponsal.* il faut en ce point peu de chose pour démontrer l'aprobation du Pere : *Consensus tacitus sufficit , nec requiritur expressus ; sed satis est si non contradicat , neque aperte dissentiat.* Il

Il est donc vrai de dire que l'exhérédation dont nous parlons , est faite après coup et contre les Loix ; car ce fut toujours quelque chose d'odieux dans l'un et dans l'autre droit d'attaquer des adversaires , lorsqu'ils ne sont plus en état de se défendre. Jamais il ne fut permis d'exhérer un homme mort , qui doit être laissé en paix : jamais on ne s'est avisé de vouloir punir des Enfans pour le crime d'un Pere que l'on n'a pas voulu condamner comme coupable ; et enfin quand Pierre Maquerel Pere auroit encore été véritablement irrité, Pierre Maquerel son Fils étant mort après avoir désarmé la colere de son Pere , ses Enfans ne peuvent plus être attaqués qu'après coup, *quia reconciliatis Patribus nuptiæ convalescunt.*

Mais ce qui auroit pû être proposé contre le pere de ces malheureux enfans ne le peut être contr'eux ; car qu'on regarde le pays où ils sont nés comme étranger , ou comme une conquête de la France , il est indubitable qu'ils ne sont point nés sujets aux Loix de la France , tant, parce qu'elles n'y étoient pas suivies , que parce qu'elles n'y ont pas été publiées , et que le seul Concile de Trente y détermine la validité des Mariages ou la légitimité des Enfans. Cela a été jugé
au

418 MERCURE DE FRANCE

au Parlement de Paris , à l'occasion d'un Mariage contracté en Lorraine ; et par l'Arrêt qu'on trouvera dans le Journal des Audiences , ou dans le Traité de l'Abus , Liv. 5. ch. 2. on décida que le Mariage n'avoit pû être argué de clandestinité , sur le défaut de l'autorité paternelle , parce que le consentement des Pere et Mere n'étoit point requis en Lorraine *de necessitate* , et que celle qui étoit attaquée n'étoit pas née sujette aux Loix de la France.

Que Pierre Maquerel enfin se soit déterminé moins pour venger son autorité que pour faire des avantages indirects , c'est ce qui est évident par la conduite qu'il a tenuë ; en effet , il ne parle , il ne se plaint que lorsqu'il est question de donner de l'argent ; on le voit à la sollicitation d'une nouvelle Epouse , réserver ses filles à partage , parce que les filles sont toujours l'objet de l'attention des Meres ; il ne parle dans son Testament de l'exhérédation en question , que dans la vûe de rendre la part de ces filles plus considérable ; en un mot , les malheureux Intimés ne paroissent indignes de l'affection de leur Ayeul , que lorsqu'ils demandent du pain. Est ce là l'effet d'une juste colere ? N'est-ce pas plutôt

plutôt une suite du dessein de violer les dispositions de la Loi Municipale , qui ne permet pas de faire des avantages au-delà de ce qu'elle prescrit ? Tout cela est bien fort contre l'exhérédation de Pierre Maquerel ; car il s'en faut bien que ce soit un Acte aussi favorable que les Apellans le représentent ; plusieurs Peres de l'Eglise et plusieurs Docteurs soutiennent l'exhérédation être de Droit très-positif, et les Romains la mettoient au nombre des choses odieuses.

Il ne reste plus que la fin de non-recevoir contre l'apel comme d'abus des Parties adverses ; elle résulte du silence de Pierre Maquerel Pere , lorsqu'il lui a été libre de parler , de la possession dans laquelle Pierre Maquerel fils étoit de son état , lorsqu'il est décédé , et enfin des dispositions du Concile de Trente , qui seul peut être objecté aux Intimés. Il est constant , dit là-dessus M. Brehain , que le pouvoir d'interjetter apel comme d'abus de la célébration d'un Mariage , n'est pas accordé indistinctement à tous , et spécialement aux Collatéraux , qu'on regarde toujours comme étrangers dans un pareil apel ; il n'y a , en effet , que les personnes auxquelles les prétendus abus sont relatifs directement , qui puissent le faire.

420 MERCURE DE FRANCE
re ; c'est-à-dire, les Peres ou Meres, Tu-
teurs ou Curateurs , qui seuls sont inté-
ressés ou à maintenir l'autorité pater-
nelle , ou à conserver l'état de leurs Mi-
neurs dans la pureté qui convient ; c'est-
à-dire , les personnes même qui ont con-
tracté , lorsque leur volonté a été extor-
quée par le dol ou par la fausseté , com-
me dans l'espece de l'Arrêt du Parlement
de Paris qui a été cité ; et par quelle
grace pouroit-on recevoir des Collaté-
raux à appeller comme d'abus de la célé-
bration d'un Mariage qui n'a point été
désapprouvé par ceux qui étoient seuls in-
teressés à le faire annuler ?

Cela posé , puisque Pierre Maquerel
Pere , ne s'est point élevé contre le Ma-
riage de son fils , qu'il l'a même en quel-
que maniere aprouvé, *salutatione , comes-
satione , et alloquio* , il est indubitable que
des Collatéraux ne sont pas recevables à
faire ce qu'il n'a pas voulu faire , lui qui
étoit seul intéressé à venger par ce moyen
son autorité dans le cas où elle auroit été
méprisée ; mais ce qui doit ôter aux Apel-
lans toute réplique , c'est que Pierre Ma-
querel fils est mort en possession de son
état , et que par conséquent celui de ses
enfans ne peut être attaqué , parce que ,
comme l'observe M. l'Avocat Général
Talon ,

Talon, dans un de ses Plaidoyers rapporté par Henris, Tome 2. selon la Loi premiere §. 2. au Digeste *Ne de statu Defunctorum &c.* c'est une espece de crime d'attaquer les vivans lorsque l'état d'une personne décédée y est intéressé; et d'ailleurs les enfans d'un homme décédé, époux légitime, ne peuvent jamais sur la poursuite de Collatéraux, devenir les enfans d'un concubinaire, comme la Cour l'a jugé ces années dernieres en faveur des enfans du sieur de Dammartin, et de ceux du sieur Lambert, quoiqu'il parût des defectuosités dans la célébration du Mariage de leur Pere, qui pouvoient même faire présumer qu'il n'avoit pas été valable.

Enfin il suffit, suivant le Concile de Trente, de la présence de deux Témoins, et cela a été observé dans le Mariage de Pierre Maquerel à Colkerch. Le Concile se contenté de la publication de Bans et de la célébration du Mariage par le seul Curé des Contractans, ce qui a encore été observé dans celui dont il est question. En un mot, le seul défaut du consentement des Pere ou Mere, ne peut, selon ce Concile, faire annuler un Mariage, puisque quand même il seroit clandestin, il faut le regarder comme un véritable,

veritable Mariage à peine d'anathême. Il n'en faut pas davantage pour fermer la bouche à des Collatéraux. Au reste, quel personnage font les Apellans en cette Cause? Ils viennent troubler le repos des cendres de leur frere pour un vil intérêt : *Quid insultas funeri? Quid impetis sepulturam? Quid cum mortuo litigas?* Ainsi parla M. Brehain.

M. Fallaise pour les filles réservées à partage, répliqua en Maître de l'art, et après M. de Villers, qui répliqua pareillement avec beaucoup d'habileté; il fit voir que la Jurisprudence en faveur de l'autorité paternelle est aussi ancienne que la Monarchie, qu'elle s'est perpétuée jusques à nous, soit par les anciennes Formules, soit par les Capitulaires de nos Rois, soit par les Coûtumes dont il nous reste encore quelques vestiges, soit par les dernières Ordonnances, qui en ce point ont moins fait un Droit nouveau, que donné une nouvelle force à l'ancien. Il ajouta que cette Jurisprudence n'est point particuliere à la France, mais qu'elle est de tous Pays, et surtout de la Flandre, que nous pouvons appeller le berceau de la Nation Françoisse, et qui étoit notre Conquête lors du Mariage de Pierre Maquerel. Enfin il con-

tinua

tinua en démontrant, autant qu'il étoit possible, que la même Jurisprudence a été adoptée par les décisions de l'Eglise, sur-tout par celle du S. Concile de Latran, tenu sous Innocent III.

Ceci supposé, dit l'habile Orateur, c'est se tromper que de prétendre fixer l'Epoque de ce droit, l'appliquer à de certains cas, et en user selon les Lieux : il faut au contraire se représenter qu'il est de tous les tems, qu'il doit avoir lieu indistinctement pour toutes Personnes, et qu'il est de tous les Pays. D'ailleurs, dit-il, nous devons toujours distinguer les Loix qui regardent les Personnes, d'avec celles qui regardent les Biens des Sujets ; celles qui concernent les Personnes, suivent le Sujet en quelque Lieu qu'il aille, d'où vient qu'un Homme qui est majeur en Normandie à vingt ans, peut agir comme majeur à Paris, quoique la majorité ne soit fixée là qu'à vingt-cinq : de même qu'un Habitant de Paris ne pourroit pas contracter valablement en Normandie à vingt ans, quoique la majorité y soit fixée à cet âge. En un mot, ajouta M. Fallaise, quiconque reclame le Benefice de la Loi, ne doit point paroître l'avoir enfreinte : et puisque les Intimés veulent succeder

B selon

424 **MERCURE DE FRANCE**
selon les Loix de France , il faut que ces
mêmes Loix décident de leur état , non
pas dans les distinctions qu'ils veulent
introduire ; mais dans les termes mêmes
qui déclarent les *Veuves , Fils et Filles ,*
moindres de vingt-cinq ans , qui auront con-
tracté Mariage contre la teneur des Ordon-
nances , privés et déchus par le seul fait ,
ensemble les Enfans qui en naîtront et leurs
Hoirs indignes et incapables à jamais des
Successions de leurs Peres , Meres ou Ayeuls.
Art. II. de l'Ordonnance de 1639.

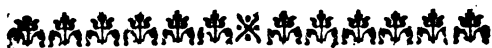
M. Foucher , Substitut pour MM. les
Gens du Roi , après avoir rapporté les
Plaidoyers des Avocats , avec cette noble
simplicité qui plaît et qui persuade , re-
présenta que la le Cavalier étoit d'autant
plus dans la bonne foi , qu'elle étoit née
dans le bruit des Armes , et qu'elle con-
tractoit encore mineure , dans un Pays
qui ne pouvoit pas suivre les Loix de la
France. En effet , dit-il , nos Rois , par
une générosité digne d'eux , accordent
toujours aux vaincus leurs Loix et leurs
Privileges particuliers ; et puisque dans
nos Provinces même nous ne connois-
sons de Loix que celles qui y sont pu-
bliées , ceux qui naissent dans les Pays
Etrangers ne sont pas de pire condition :
ainsi , dès que cette malheureuse Personne

a suivi l'usage du Pays où elle étoit , elle a fait ce qu'elle devoit faire.

Il n'en est pas de même de Pierre Maquerel son Epoux ; mais le Pere ayant deux voyes pour venger son autorité ; sçavoir , celle de l'Apel comme d'abus , ou celle de l'exhérédation ; en prenant cette dernière , il a reconnu le Mariage valablement contracté , ou du moins il a voulu le laisser subsister , et par consequent les Collatéraux ne sont pas recevables. Au reste, en ce qui concerne l'exhérédation , dès que le Pere n'a point frappé du vivant de son Fils , en un mot , qu'il a voulu épargner le coupable , il ne peut pas sévir contre des Enfans malheureux et innocens. En effet , l'état de leur Pere étoit entier lorsqu'il est décédé , il est mort mari , il est mort ami de son Pere , il est mort présomptif Heritier ; *Filius , ergo Heres.*

Il conclut à la confirmation de la Sentence qui admettoit les Intimés à la Succession de leur Ayeul , et à ce que les Apellans fussent déclarés non recevables en leur Apel comme d'abus. Cela fut ainsi jugé par Arrêt prononcé le 10. Décembre 1735. par M. de Pontcarré , Premier Président.

Bij TRA.



*TRADUCTION des Vers Latins
de M. Deslandes, inserés dans le Mer-
cure d'Août dernier, page 1814.*

MEs yeux, qui m'êtes cent fois
Plus chers que tout l'or des Rois,
Plus chers que ma vie encore,
O mes utiles yeux, ô mes yeux bien aimés;
Pourquoi me quittez-vous? Quel crime, je l'ignore,
M'attire ce malheur, et fait qu'en vain j'implore
Vos secours accoutumés;
A peine cesse l'inclémence
De l'âpre et rigoureux hyver,
Les vents fougueux tyrans de l'air;
A peine gardent le silence;
A peine la Terre commence
A mettre à profit les chaleurs
Que le doux Zéphir lui dispense,
Pour reproduire en abondance
Les feuilles, les herbes, les fleurs;
Malheureux que je suis! j'éprouve
D'un triste aveuglement le sort cruel et dur;
Je cherche la lumière, hélas! et je ne trouve
en tous lieux qu'un cahos obscur,
Au matin, lorsque je quitte

Mon

Mon lit , et qu'en son Char pompeux
 Le Soleil paroissant ranime et ressuscite
 La Nature par ses beaux feux ,
 En proie à des douleurs extrêmes ,
 Mes yeux enflés ne peuvent voir ;
 Dans mes apartemens , les plus éclairés mêmes ,
 Tout , fort long-temps , me semble noir.
 Lorsque par mes valets , au soir ,
 Les chandelles sont allumées ,
 Et que les fenêtres fermées
 Ont exclu les rayons du jour prêt à finir ,
 Alors que vais-je devenir ?
 Que deviendrai-je , hélas ! dans ces momens fu-
 nebres ?
 Errant et solitaire au milieu des tenebres ,
 Je ne puis pour charmer l'ennui
 Où mon ame est ensevelie ,
 Ni lire les œuvres d'autrui ,
 Ni mettre par écrit quelque aimable saillie.
 Chers yeux , quels maux , quel deuil , quel cha-
 grin , quel souci
 Vous ai-je donc causés pour me livrer ainsi
 Aux rigueurs les plus violentes ?
 Quoi ? jamais vous ai-je réduits
 A veiller , à souffrir pendant de longues nuits
 L'incommode lueur des chandelles tremblantes ,
 En lisant tous les Contes bleux ,
 Des Arabes rêveurs ou des Grecs fabuleux ?
 B ii) Quoi ?

428 MERCURE DE FRANCE

Quoi ? de ces Parchemins , de ces Chartes Gothiques ,

Et de ces Médailles antiques ,

Sur qui le Temps marqua son pouvoir absolu ,

Nouveau Lyncée , ai-je voulu

A force d'études austères

Connoître et déchiffrer les obscurs caracteres ?

Hélas ! non. A dormir , je passe avec la nuit ,

Bonne part de la matinée ;

De dormir , quand je veux , la faveur m'est donnée ,

Sans l'importunité du tumulte et du bruit.

Si quelquefois l'oisiveté me lasse ,

Alors dans les Ecrits de Catulle , ou d'Horace ,

Je goûte avidement les plaisirs les plus doux.

Eh ! pourquoi donc me quittez-vous ,

Moi qui me fais honneur de paroître sans cesse

Ennemi de l'étude , ami de la paresse ?

Mes chers yeux , que vous m'allarmez !

Quoi donc , pour tant d'égards ; quoi , pour tant d'indulgence ,

O mes utiles yeux ! ô mes yeux bien aimés ,

Est-ce là votre récompense ?

ENVOI à M. Deslandes.

A quel plus digne Protecteur ,

Moi , votre indigne Traducteur ,

Pourrois-je offrir , docte Deslandes ,

Mon travail moins bon que mauvais ?

L'offrande

*L'offrande que je vous en fais
Est la plus juste des offrandes ;
Mais quoi ! (je frissonne à ce mais),
Plus vos Vers ont semblé parfaits ,
Plus mes fautes sembleront grandes.
Votre Latin dans mon François
Perd tout l'éclat de ses guirlandes.
Qu'y faire ? J'ai fait de mon mieux ,
Et votre Latin gracieux
N'est guere imitable , beau Sire.
Partant , je serai bien joyeux ,
Bien content et bien glorieux ,
Si sans peine vous pouvez lire
Mon François avec vos chers yeux ,
Et si vous daignez m'en instruire ,
Moi , votre indigne Traducteur ,
Et de plus votre Serviteur.*

F. M. F.





*LETTRE de M. Maillart , ancien
Avocat au Parlement de Paris , à M.
Claude Thourette , Avocat du Roy
au Bailliage de Montfort l'Amaury.*

Vous sçavez , M. que l'Article 88.
de votre Coûtume , n'autorise les
Dispositions Testamentaires qu'*au profit
de Personnes CAPABLES.*

Sur cet Article je trouve écrit , en
votre Commentaire , Edition de 1731.
que la *Donation testamentaire est permise
entre Conjoints , jugés capables du legs des
Meubles , Acquêts et Conquêts immeubles
et du Quint des Propres en pleine propriété.*

*La raison fondée sur ce qu'il n'y en a
aucune prohibition ni incapacité , citée
par la Coûtume. D'où il s'ensuit que ta-
citement elle l'a permise.*

L'Article 148. autorise le Don mu-
tuel entre-vifs , pour l'usufruit au sur-
vivant ; et vous y observez que cette
Donation mutuelle *est réputée entre-vifs.*

De là suit que ce Don entre-vifs ne
peut être étendu au Don testamentaire ;
car selon la Loy 20. au Digeste 30. 16.
de Verborum significatione ; verba : con-

traxerunt,

traxerunt , gesserunt , non pertinent ad testandi jus.

Pour ce qui est du Don. entre-vifs de Mari à Femme , et de Femme à Mari, même sans réciprocité ni mutualité, il est autorisé , quant à l'*usufruit* , par l'Article 149.

De ces Observations on infere , M. que la Coûtume de Montfort n'autorise entre Conjoints , que des dispositions entre-vifs , quant à l'*usufruit* seulement.

Et par conséquent qu'elle condamne leurs dispositions testamentaires , soit sur l'*usufruit* , soit sur la propriété. Et cela suivant la maxime : *Inclusio unius est exclusio alterius.*

Conformément à ces Réflexions , un Arrêt du 23. Juillet 1735. rendu au rapport de M. Boucher , Conseiller à la premiere des Enquêtes , a déclaré nul et de nul effet , le Testament conjonctif et mutuel , passé entre Jean le Roy et Jeanne le Fèvre , Mari et Femme , qui n'avoient pas d'enfans et qui étoient domiciliés au Hameau du Corner , Paroisse de S. Lubin de la Haye , Coûtume de Montfort-l'Amaury.

Ce Testament , daté du 23 Septembre 1723. avoit été reçu par Hudebine , Tabellion de la Forest de Civry. Le Mari

B v étoit

432 **MERCURE DE FRANCE**
étoit alors malade dangereusement , et
la Femme en santé ; et peut-être cette
circonstance occasionna-t'elle le Testa-
ment conjonctif et mutuel , par lequel
le Prémourant donna au Survivant la
propriété de sa moitié de communauté
mobilierie et immobilière.

Quoiqu'il en soit , la Femme décéda
le 1727. Et sur la foi du
Testament , au vû et scû des Heritiers
Collateraux de la Femme , le Mari resta
en tous les Biens de la Communauté ,
jusqu'à son décès arrivé le . . . Juillet
1729. Alors les Heritiers de la Femme
requièrent amiablement partage des Biens
de la Communauté , ce qui fut refusé par
les Heritiers du Mari ; lesquels , par Re-
quête et assignation des 16. et 19. Dé-
cembre 1729. demanderent délivrance du
Legs universel fait par la Femme au
Mari.

Le 17. Février 1730. Sentence renduë à
la Forêt de Civry , qui fit cette délivrance ,
dont il y eut Apel au Bailliage de Che-
vreuse séant à Montfort , suivi de Senten-
ce confirmative le 18. Août 1733. Apel
au Parlement , où est intervenu en con-
naissance de cause l'Arrêt infirmatif du
23. Juillet 1735.

Ainsi , Monsieur , c'est donc chose ju-
gée

gée en votre Couûtume , que les *Mariés* ne se peuvent avantager par Testament , de la propriété de leurs Biens communs.

Je suis persuadé que l'amour que vous avez pour le Public souûmis à la vigilance de votre ministère , vous excitera à faire mention de cêtte décision , dans la premiere Edition que vous procurerez de votre sçavant Commentaire.

Suposé que vous trouviés cet Arrêt de 1735. contraire à la Jurisprudence des Arrêts que vous avez cités , je vous représente que telle est la vicissitude des choses morales , annoncée par Tacite : *Rebus cunctis inest quidam velut orbis , ut quemadmodum temporum vices ; ita moribus vertantur.* Annal.

Je suis &c.

De Paris , le 12. Novembre 1735.



L A C R Y M A.

L Abentem celebrent alii de fontibus undam ;
 Eque latebroso prærupti culmine montis
 Per gelidas leni trepidantem murmure valles ;
 Expressum laudent alii sudantibus imbrem

B vj Side-

434 MERCURE DE FRANCE

Sideribus , gemmæ qui nobilis emicat instar
 Mane novo , et liquidis aspergit gramina laccis :
 Ille mihi antè alios latices laudabitur humor
 Qui gemitus et crebra inter suspiria cordis ,
 Ex oculis , gemino tanquam de fonte , volutus ;
 Spontè cadit , guttisque irrorans ora decoris
 Per molles hinc inde genas velut unio fulget.
 Causa etenim Lacrymæ quoties est pulchra ca-

dendi ,
 Pulchra cadit toties ; nec habet minùs illa de-
 coris

Casta per ora fluens , quàm gemmea rura per-
 errans

Limpha , vel in flores è cœlo defluus imber .
 Sed nequè cum lacrymis certaverit ulla salubris
 Unda , per arcanos sensim quæ fusa meatus
 Sulphura , vitalesque sales convectat cundo :
 Sit licet illa potens lentum depellere nervis
 Humorem , et lapsas revocare in corpora vires ;
 Major inest lacrymis vis addita : namque ubi
 mentem

Infecit scelerata lues , fit lacryma menti
 Certa salus : quam nec fontes , nec flumina
 labem ,

Nec totum eluerit sociatis fluctibus æquor ,
 Gutta vel una cadat , gutta eluet una cadendo .
 Nec longè à patriâ , longâ-ve ambage viarum
 Est quærenda tibi quæ conferat unda salutem ;
 Illa tibi in promptu est , geminoque in fonte
 parata

Quem

Quem natura dedit : non expectanda per annum
Commota tempestas : nam lacryma tempore
quovis

Excidat ex oculis , lapsu excidet illa salubri ,
Omnis et hora venit flendis accommoda culpis ;
Nec liquor hic certâ ratione modòque regendus ,
Ut certâ medici fontes ratione bibuntur :

Et modus et ratio flendi , cùm noxia mens est ,
Est flere absque modò , et lacrymis permittere
habenâs.

Ergò quid dubitas effuso abstergere fletu
Quas animæ inspersit labes malè sana cupido ?
Ah ! miser , infirmo si corpore languor inhæret ,
Venalem ancipiti mercaris ab arte medellam ,
Et magno empta licet , minimo constare prætatur :

Tam pretiosa tibi est , quam ducis ab æthere ,
vita.

Ecce tuo infixum stridet sub pectore vulnus ,
Vulnus acerbum , ingens , solo medicabile fletu ;
Et tamen usque negas oculis emittere rorem !
Scilicet empta salus lacrymis nimis empta videtur :

Tam vilis tibi vita , Deo quam ducis ab uno.

C. P.





*SECONDE LETTRE du R. P.
Dom Toussaint Du Plessis , au sujet de
la Dissertation de M. le Beuf , sur le
Soissonnois.*

QUE voulez-vous que je vous dise ,
Monsieur , sur la Lettre que M. le
Beuf vient de vous écrire pour défendre
l'explication qu'il donne au mot de *Dun* ,
et que vous avez inserée dans le Mercure
de Janvier de cette année ; sinon qu'il me
semble que cet habile et sçavant Anti-
quaire s'est un peu trop pressé de répon-
dre à la difficulté que je lui avois propo-
sée ? des Sçavans du premier ordre ont
pensé comme lui , dit il , que *Dun* dans la
Langue Celtique signifie une *Montagne*.
J'avois eu l'honneur de lui marquer que
je le sçavois bien : mais que j'attendois de
lui des raisons , et non des autorités , par-
ce que , quelque habile que l'on soit , on
n'a point tout étudié , et que sur ce que
l'on n'a point étudié , on peut , avec beau-
coup de science d'ailleurs se tromper tout
aussi bien qu'un autre. Ainsi les autorités
de Scaliger , de Casaubon , de Ducange ,
&c. que M. le Beuf apporte ici en témoi-
gnage ,

gnage , prouvent seulement que Scaliger , Casaubon , Ducange , &c. ont été de cet avis là ; mais elles ne prouvent nullement qu'ils aient eu raison d'en être.

Ce n'est pas que dans des questions de cette nature , je réclame absolument contre toute sorte d'autorités. Suetone , par exemple , nous apprend que *Bec* , et *Coq* , signifioient en Langue Celtique ce qu'ils signifient encore aujourd'hui communément dans la Langue Françoisse. Mais Suetone étoit contemporain , ou presque contemporain des Celtes : son témoignage est recevable. Il n'en est pas ainsi de Scaliger , de Casaubon , de Ducange , &c. quatorze ou quinze siècles de différence doivent être comptés pour quelque chose. Encore , si malgré la distance des temps , on nous citoit ou Davies , ou Boxhorn , ou Cambden , ou Bochart : ces Sçavans là ont étudié la Langue Celtique. Peut-être néanmoins ne l'ont-ils pas sçûë à fond ; mais enfin ils l'ont étudiée. Scaliger au contraire , Casaubon , Ducange même , n'en ont jamais fait leur étude , ou ne l'ont fait qu'effleurer en passant. Et de quel poids , lors qu'il s'agit du sens d'un mot , peut être le suffrage d'un homme qui ignore la Langue dont ce mot est tiré ?

Mais que puis-je répondre à l'Auteur anonyme

438 **MERCURE DE FRANCE**
 anonyme du Traité des Fleuves, inséré à la fin des Oeuvres de Plutarque ? cet Auteur, que M. le Beuf m'oppose, déclare expressément que dans la Langue Gauloise *Dun* signifie une *Montagne*; et il s'appuie en cela sur le témoignage de Clitophon, Auteur plus ancien que lui. Clitophon ? qui est-il cet homme-là ? car pour l'Auteur anonyme, on n'en tient pas grand compte. Suetone ne étoit pas ses garans comme lui. C'est que Suetone voioit par ses propres yeux, et qu'il sçavoit ce qu'il disoit, au lieu que l'Anonyme, qui n'en sçavoit pas tant, étoit obligé de voir par les yeux d'autrui. Or cet autrui, on nous dit donc que c'étoit Clitophon. Mais je ne sçai ni en quel temps ce Clitophon vivoit, ni s'il étoit bien sûr ou bien instruit de ce qu'on lui fait avancer. M. le Beuf voudroit il bien nous apprendre une partie au moins de ce qui en est ? Pour lui en épargner la peine, j'ai voulu m'instruire par moi même ; j'ai cherché dans Vossius, et voici ce que j'ai trouvé : Clitophon de Rhodes a composé quelques Traités Historiques sur les Indes sur l'Italie, et sur la Gaule ; il a composé aussi un Livre d'Origines, ou d'Etymologies : ces traités et ce Livre sont cités dans les Oeuvres de Plutarque. C'est là tout ce que Vossius en sçait. Mais

Mais 1°. il est fort douteux que ces Œuvres de Plutarque, où Clitophon de Rhodes est cité, soient véritablement de Plutarque. On doute sur-tout que le Traité des Fleuves soit de lui. Et qui en doute? C'est Maussac, celebre Commentateur de Plutarque, c'est Vossius lui-même. 2°. Il est encore douteux que le Clitophon cité dans les petits Paralleles, que l'on conteste encore à Plutarque, ou dans le dernier Chapitre du Traité des Fleuves, soit le même que celui qui a écrit le Livre des Origines, sur lequel M. le Beuf fonde la plus forte de ses autorités.

Or de tous ces doutes que résulte-t'il? qu'on ne sçait en quel temps vivoit l'Auteur des Origines, celui qui prétend que dans la Langue Celtique *Dun* signifie une *Montagne*. Cependant si cet homme, soit de Rhodes, soit d'ailleurs, trop éloigné, comme il est bien croiable, ou des temps ou des Lieux, n'a pas été à portée de s'instruire suffisamment; s'il a confondu, ce qui étoit fort possible à un Grec, la Langue Celtique anciennement en usage dans les Gaules, avec la Langue des Peuples Germains qui pouvoit fort bien y être en usage de son temps, quel fonds peut-on faire sur son érudition? Que l'on nous fasse donc voir d'abord que sur la question

question présente cet Auteur inconnu est digne de foy , et nous pouvons ensuite l'en croire sur sa parole.

Ce que je dis ici pour infirmer l'autorité de Clitophon , n'est pas sans fondement. Je suis fort trompé , ou il n'a pas su la véritable signification de *Lug* , autre mot Celtique , qui entre comme celui de *Dun* dans la composition du mot *Lugdunum*. Selon lui *Lug* signifie un *Corbeau* , en sorte que *Lugdunum* signifie la *Montagne des Corbeaux*. Cependant si on en croit de fort habiles gens , *Lug* dans la Langue Celtique ne signifie rien moins qu'un *Corbeau*. M. le Beuf ne l'ignore pas ; il a lu dans Vossius que malgré l'autorité de Clitophon , la vraie signification de *Lug* est demeurée dans l'obscurité : il a vu dans la Cosmographie de Paul Merula quelques autres interprétations de ce mot obscur que le même Merula croit plus solides que celle de Clitophon ; il en rapporte même deux de celles-là dans sa Lettre. Mais en voici une autre que Merula ignore , et qui pourroit bien être encore plus solide que les siennes. *Lug* , selon Cambden , signifie une *Tour* ; et qui dit Cambden , dit un homme versé dans la Langue Celtique. Un autre Auteur , que je citerai bien-tôt avec honneur , prétend que

Lug

Lug signifie dans sa première simplicité , tout Lieu ceint de murailles , tout Edifice , ou Clôture , propre à garder et à être gardé , ce qui revient à fort peu de chose près , au sens que lui donne Cambden. Or si Clitophon s'est trompé , comme il y a tout lieu de le croire , sur la signification de *Lug* , qui m'assurera qu'il ne s'est pas également trompé sur celle de *Dun* ? En voila assez sur cet Auteur. Je le récuse , et on voit que je suis doublement fondé à le recuser.

A qui en croirons-nous donc ? au venerable Bede , à Florent de Wigorne , à Josselin , tous Auteurs Anglois , c'est à-dire Anglo-Saxons , que M. le Beuf m'objecte encore ? Que nous disent-ils , ces Auteurs ? qu'en Angleterre il y a plusieurs noms de Lieux terminés en *Dun* , et que *Dun* dans ces mots là signifie *Montagne*. On le sçait , et il n'étoit pas nécessaire de passer la Mer pour recourir à de pareilles autorités. Nous avons en France des noms de Lieux tout-à-fait semblables : *Châteaudun* , *Dun-le-Roi* , *Dunkerque* , &c. Tous ces Noms sont Germains , Franks , ou Teutoniques d'origine ; et en Angleterre ils sont tirés de la Langue Saxone , branche de la Teutonique , dans laquelle il est vrai que *Dun* signifie une *Montagne*. On avouë tout cela. M. le Beuf prétend il soutenir que

441 MERCURE DE FRANCE

que les noms Anglois *Wilfares-Dun* , *Æscedun* , et autres qu'il étale dans sa Lettre , sont absolument et sans contre-dit tirés de la Langue des Celtes ? si ce n'est pas là son but , il ne prouve rien.

J'avois employé dans ma première Lettre le nom de la petite Riviere de *Dun* qui arrose le Païs de Caux, non pas pour prouver que *Dun* signifie *profond* , mais uniquement pour affoiblir un raisonnement de mon sçavant Adversaire. *Dun* , disoit-il , signifie si bien une *Montagne* , que plusieurs Montagnes en ont retenu le nom. *Dun* , repliquois-je dans la même forme, signifieroit si bien une *Riviere* , que plusieurs Rivières ont pareillement retenu le nom de *Dun*. Là dessus , je citois le *Dun* du Païs de Caux , profond ou non , il n'importe. Je pouvois citer encore le *Dun* Riviere d'Angleterre qui passe à Duncastle , la *Duna* , Riviere de Pologne , le *Dun* même , autrement dit le Tanaïs , et quelques autres. Tout cela étoit suivi , ce me semble , et tendoit à prouver que *Dun* en general ne signifie rien. J'ajoutois que si on demande ce que ce mot signifie dans une Langue ou dans une autre Langue, il veut dire, à la vérité, une *Montagne* chés les Germains ou chés les Francs, mais que chés les Celtes il signifie

lie *profond*, *bas*. Il en est de même de cent autres expressions : *Bec* signifie une *pointe* dans la Langue Celtique, mais dans celle de nos premiers François, il veut dire un *Ruisseau*.

Il est pourtant vrai que c'est dans le sens de *bas* ou de *profond* que j'interpretois le nom de la Riviere de *Dun* ; et supposé mon étymologie vraie, il n'y a rien là que de plausible. M. le Beuf m'objecte que cette Riviere n'est qu'un ruisseau, et que ce ruisseau *n'est pas d'une profondeur extraordinaire*. Mais pour être profond, il n'est pas nécessaire d'être extraordinairement profond. D'ailleurs, c'est moins là le nom du ruisseau que celui de la vallée ou du lieu où il coule. On l'aura appelé *le profond*, ou *le bas*, parce qu'il roule ses eaux dans un lieu bas et profond. Y a-t-il beaucoup de vallées dans le Pais de Caux plus profondes que celle-là ?

Cependant, ajoute M. le Beuf, (et c'est ici où je ne doute pas qu'il ne me croie fort embarrassé,) le nom de cette petite Riviere de *Dun*, loin d'être tiré de la Langue Celtique, ne lui a été donné que dans des Siecles bien posterieurs ; l'ancien nom de cette Riviere étoit *Tala*, ou *Tal* : c'est Orderic Vital qui nous en assure ; *Tala*, dit cet Auteur, *qua Dun modo*

modo vocatur ; et Orderic Vital est un garant que je ne recuserai pas. Mais pourquoi donc n'aurois-je pas droit de le recuser ? Orderic Vital est tombé dans plusieurs méprises , et ici sur-tout il n'est pas exact dans le dénombrement qu'il fait des Rivières du Pais de Caux , il devoit les connoître , il omet cependant la Rivière d'*Eaulne* , et celle de Fecan : c'est déjà là un mauvais préjugé contre lui. De plus Adrien de Valois m'a déjà prévenu dans le parti que j'avois à prendre : il soutient contre Orderic Vital , et il le soutient avec raison , que la *Tale* n'est point la Rivière de *Dun*. Il est vrai qu'Adrien de Valois s'est trompé à son tour, lorsqu'il a cru que cette Rivière de *Tale* n'étoit point différente de celle d'*Yere*. Mais enfin il est toujours vrai de dire qu'Orderic Vital étoit fort mal instruit de son côté, et que mal à propos il a confondu le *Dun* avec la *Tale*.

Avant que M. le Beuf pensât à composer sa Dissertation sur le Soissonnois , j'avois déjà examiné cette question. L'Histoire du Diocèse de Rouën , dont le Clergé de cette illustre Métropole m'a fait l'honneur de me charger , entraîne avec soi nécessairement la description du Pais de Caux. Le *Talou* , petite Province érigée dans ce Pais-là par les François de la

premiere

premiere Race , fait partie de cette Description ; et vraisemblablement le *Talou* a tiré son nom , ou du moins la premiere partie de son nom , de la Riviere de *Tale*. Or dans cette description je crois avoir prouvé que la *Tale* ne doit point être distinguée de la Riviere qui passe à Neuf-Chatel , et qui se jette dans la Mer à Dieppe. Cette preuve résulte d'une discussion très-longue , très-épineuse et très-embarrassée ; et M. le Beuf , équitable comme il est , n'exigera pas de moi que je la détache du Corps de l'Histoire de Roüen pour la transporter dans cette Lettre.

J'ajouterai donc simplement , comme par surcroît , après avoir étudié avec soin tout ce qui regarde cet article d'Orderic Vital , que l'ancien nom Celtique de la Riviere qu'il appelle *Vitfleur* du nom d'un Bourg considerable qu'elle arrose , est celui dont nous nous servons aujourd'hui , et qui est redevenu en usage depuis plusieurs Siecles , c'est-à-dire , le *Durdan* , en Latin *Durdo* , comme qui diroit *Eau basse* ou *profonde* ; que la Riviere d'*Eaulne* qu'il a passée sous silence , porte dans tous les anciens titres latins le nom d'*Eldona* , ce qui en Langue Celtique doit signifier encore *Eau profonde* ; car dans cette Langue *El* et *Donr* sont deux mots presque synonymes

446 **MERCURE DE FRANCE**
nonimes. Enfin que la Riviere de *Brêle* ,
qu'il appelle *Au* , et *Ou* , du nom que nos
premiers François lui ont donné , n'en
avoit point d'autre du temps des Celtes ,
que celui de *Brisel* , dont le mot de *Brêle*
s'est formé; et que dans ce nom de *Brisel*
on retrouve encore , comme dans ceux
d'une infinité d'autres Rivières , le mot
Celtique *El* , qui signifie de l'*Eau*.

Tout ceci va peut-être confirmer M. le
Beuf dans l'opinion où il est, que je recher-
che aussi-bien que lui les noms Celtiques.
Mais cette recherche est toute faite - par
rapport à moi ; et on sçait qu'un autre
genre d'études m'appelle ailleurs. Dom
Louis Pelletier , Religieux de la Congre-
gation de S. Maur , decedé depuis quel-
que temps à Landevenec , a travaillé pen-
dant plus de trente années à un Diction-
naire Bas-Breton , et nous avons entre
les mains son Ouvrage manuscrit. Ce Re-
ligieux, très capable d'ailleurs de réussir
dans cette entreprise à laquelle il s'est li-
vré tout entier et sans relâche , a passé
presque toute sa vie en basse Bretagne ; et
on ne doute plus aujourd'hui que la Lan-
gue naturelle de cette Province ne soit
l'ancien Celtique , à quelques altérations
près , que l'éloignement des temps et la
fréquentation des Peuples voisins ont pu

Y

y apporter. C'est dans cette source que j'ai puisé l'interprétation de *Lug*, que j'ai employée ci-dessus, et celle de *Dun* qui nous divise M. le Beuf et moi.

Si, pour user de repréailles, cet habile Antiquaire, dont j'honore sincèrement le mérite, recuse à son tour l'autorité de Dom Louïs Pelletier, je le prierai de jeter les yeux sur le *Chanaan* de Samuel Bochart. J'ai trouvé là 1°. l'opinion commune que je combats, que *Dun* signifioit une *Montagne* chés les anciens Gaulois, comme il le signifie encore aujourd'hui chés les Germains, les Bretons, et les Anglois; 2°. que *Dan* ou *Down*, qui assurément ne doit point être distingué de *Dun*, signifie bas, en latin *inferius*, chés les Bretons et chés les Anglois. Il y a là d'abord une contradiction aparente, qui ne peut être levée que par le moyen de la distinction des deux Langues, Celtique et Germaine ou Teutonique, telle que je la propose: anciennement dans la Bretagne ou dans l'Angleterre, *Down* signifioit *bas* ou *profond*; mais aujourd'hui il signifie une *Montagne*, parce que la Langue que l'on y parle aujourd'hui est dérivée de la Langue Teutonique. Cependant si, chés les Bretons anciens, *Down* signifioit *bas* ou *profond*, comment se

C peu

peut-il faire, comme le croit Bochart, que ce même mot signifiât une *Montagne* chés les Gaulois, puisque la Langue des anciens Bretons et des anciens Gaulois étoit la même dans le fond ? C'est-là où il est difficile d'accorder Bochart avec lui-même. En soutenant que *Dun* signifioit une *Montagne* chés les Gaulois, il a suivi le torrent sans y prendre garde d'assés près. Mais il m'accorde que ce même mot chés les anciens Bretons, signifioit *bas*, ou *profond* ; et cela me suffit pour en conclure que selon lui, malgré lui-même, c'étoit là le véritable sens de ce mot chés les anciens Peuples Celtiques.

Vous êtes maintenant en état de juger, Monsieur, si les autorités sur lesquelles je me fonde, puisque c'est par autorités qu'il faut procéder avec M. le Beuf, ne sont pas assés fortes pour contrebalancer celle d'un je ne sçai quel Clitophon, qui seule pouroit mériter de favoriser l'opinion contraire. A l'égard de ce que M. le Beuf observe sur le nom de la *Dordogne*, j'abandone sa critique à ceux qui étudient les Antiquités de la Guyenne. Ou le mot *Dun* entre en effet dans la composition de ce nom, ou il n'y entre pas ; s'il en fait partie, il ne peut signifier là que *profond*, comme je le soutiens ; et s'il

n'en

n'en fait point partie , nous setons de ce côté-là hors de cour , M. le Beuf et moi, sans perte ni gain de part et d'autre.

Je finis , car cette Lettre est déjà bien longue. M. le Beuf prétend non seulement que son opinion sur la situation de la Ville de Soissons n'est point différente de celle de Sanson ; mais qu'il n'a même fait que confirmer le sentiment de cet habile Geographe. Or en quoi ces deux Scavans sont-ils d'accord ? Le voici ; c'est que l'un et l'autre placent le *Noviodunum Sueffionum* de César dans le Soissonnois. Et qui seroit assés hardi pour le mettre ailleurs ? Ceux-là même qui tenoient pour Noyon , n'auroient pas osé mettre Noyon dans le Vermandois. Il y étoit pourtant ; et c'est ce qui a donné gain de cause à Sanson. Mais Sanson reconnoissoit le Soissons de César dans le Soissons d'aujourd'hui ; et M. le Beuf va le chercher une demie-lieuë plus loin. Qu'importe , nous dit-il , que Soissons ait été situé anciennement au lieu même où nous le voyons aujourd'hui dans la vallée ou sur la riviere , ou à une demie-lieuë de-là sur la montagne ? Il importe , sans doute , lorsqu'il s'agit précisément de cela entre deux sentimens opposés. Sanson soutient l'un ; M. le Beuf

Cij sous

450 MERCURE DE FRANCE
soutient l'autre. Donc dans le point es-
sentiel de la dispute , ils ne sont pas de
même avis. Et que diroient les Pari-
siens , si je m'avisais de transférer l'ancien
Paris sur la montagne de Mont-martre ?
Il n'y a pourtant qu'un pas ; mais enfin
ce pas est le sujet de la question , et jamais
on ne me le passeroit. Je suis &c.

A Paris le 23. Fevrier 1736.



LE PRINTEMPS

CANTATE.

DEja dans ses Grottes affreuses ;
Eole a renfermé l'Aquilon furieux ,
Et les Pleiades orageuses
Vont se dérober à nos yeux ,
Un essain de Zephirs , suivis de mille Graces ;
Forcent Borée à quitter nos Climats ,
Suivi des vents et des frimats ,
Ce fier tyran des Airs s'envole chés les Thraces

L'Amante de Thérée
Annonce dans ses chants ;
A la Terre éplorée
Le retour du Printemps.

L'Aurore

L'Aurore plus vermeille,
 Quitte le sein de l'Eau ;
 Et l'Amour qui s'éveille ,
 Rallume son flambeau.

Le bruit sourd des Torrens qui ravageoient nos
 Plaines ,

Fait place au bruit flateur des tranquilles ruis-
 seaux ;

Et le ramage des Oiseaux ,
 Joint au murmure des Fontaines,

Va bientôt adoucir les peines

Des cœurs à qui l'Amour fait ressentir ses maux.

La terre s'entr'ouvre ,

Que vois-je , grands Dieux !

Elle nous découvre

Son sein précieux.

Quel charme m'enchanté !

La Nature enfante ,

Des Gazons fleuris ;

Et l'herbe nouvelle

Eclate , étincelle ,

De mille rubis.

Les doux Oiseaux sous ces feuillages ;

Par un heureux Himen vont couronner leurs
 feux ,

Déjà pour répondre à leurs vœux ,

C iiij

Le

452 MERCURE DE FRANCE

Les Arbres de ce bois redoublent leurs ombrages :

Témoins de leur fidelle ardeur ,

Les Bergers moins jaloux cessent d'être infideles ;

Et les Bergeres moins cruelles

Cèdent au penchant de leur cœur.

Dans ces routes solitaires ,

L'Amour fait voler ses traits ;

Rendez-vous , Beautés sévères ;

Et vous , aimables Bergeres ,

Livrez-vous à ses attraits.

Dans le printemps de votre âge

Suivez les tendres Amours ;

Les jeux et le badinage ,

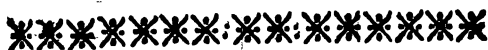
Vous seront d'un foible usage ;

Dans l'automne de vos jours.

L. B. R. D. M.



PERS-

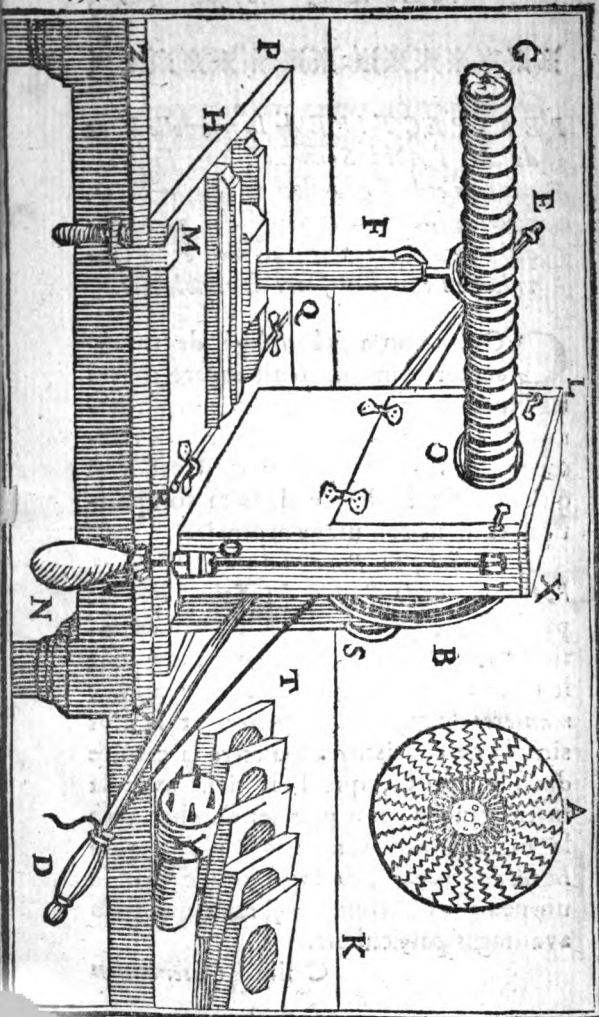


PERSPECTIVE de la nouvelle Raper de M. l'Abbé Soumille , avec la Description et la Proportion de chaque Piece, pour satisfaire la curiosité des personnes qui ne l'ont pas vuë , et mettre les Ouvriers en état d'en faire de semblables.

Comme on a été obligé de représenter dans un petit espace toutes les Pieces tant essentielles que surnuméraires, cette machine paroît d'abord très-composée ; mais cependant il est vrai qu'elle est très-simple dans sa composition et dans son usage ordinaire.

La Boëte , la Rouë , la grande Poulie , l'Archet , et le Suport du Tabac qui est pardevant , sont les cinq Pieces essentielles qui composent cette machine; tout le reste n'est qu'accidentel. Il y a deux manieres de raper ; la premiere et la plus simple ne consiste qu'à mettre la carotte dans le trou C , que l'on tient avec la main gauche , et à pousser l'archet avec la main droite. On parlera plus bas de la seconde maniere de raper , qui demande un peu plus d'attention , mais qui a ses avantages particuliers.

C liij *Observation*



Observation.

On suppose qu'avant que de raper , on aura l'attention d'attacher sur une bonne table ordinaire , la rape par le moyen de deux vis que l'on donne pour cela ; on suppose aussi que l'on aura choisi une *Lunette* convenable au tabac qu'on veut raper , et qu'on aura attaché l'*Archet* de la maniere qu'on le dira plus bas ; ce qui étant une fois fait , peut rester toujours à la même place , ou être changé si l'on veut.

Enfin on suppose que le tabac qu'on veut raper est ficellé exactement , car s'il ne l'étoit point , on ne sçauroit le raper selon la *premiere maniere* , mais il faudroit le ficeller et le raper selon la *seconde maniere* qui va bien-tôt être expliquée.

Ce qui a été dit jusqu'ici suffit pour donner à connoître la *premiere maniere* d'opérer , en ajoutant seulement qu'il faut retirer la carotte toutes les fois que la rouë coupe la corde , couper les bouts de cette même corde et remettre la carotte comme auparavant , ayant soin de la faire *tourner* sans cesse avec la main gauche pour raper uniment , sans quoi elle se raperoit par le haut et non pas

C v par

458 MERCURE DE FRANCE

par le bas. Entrons à présent dans le détail de chaque Piece, pour ceux qui ont envie d'y travailler et pour ceux qui veulent connoître si celles qu'on leur fera voir seront bien faites.

Description et Proportion de chaque Piece.

La premiere la plus nécessaire, et dans laquelle consiste presque tout le mérite de l'Invention, est la rouë A. qui est représentée hors de la boîte pour la rendre plus intelligible; elle a 6. pouces de diametre, sur *environ* * 16. lignes d'épaisseur; elle est manchée sur un arbre de fer *d'environ* 6. lignes de diametre et 5. pouces de longueur; il est quarré par le milieu et rond par les deux extrémités. Au milieu de cette rouë, sur le devant, on creuse un trou rond *d'environ* 3. pouces de diametre et 5. lignes de profondeur; après quoi on divise la circonférence A. de la rouë en 48. parties égales, et par les divisions opposées on trace des lignes que l'on enfonce avec une scie, pour faire tout autant d'entailles de

* Par tout où l'on trouvera ce mot, c'est une marque que ce qu'on désigne ne demande pas une précision parfaite pour la mesure, et par tout où ce mot n'est pas, c'est signe qu'il faut précisément la mesure qu'on cite.

3. lignes de profondeur, lesquelles doivent recevoir les lames de la Rape.

Après avoir ainsi scié cette rouë, on attache au milieu du creux, par le moyen de 3. vis, une petite rouë de *bois dur* de 2. pouces de diamètre et de 5. lignes d'épaisseur; enfin sur le dehors de la grande circonference, à 2. lignes et demi d'épaisseur, on fait une petite entaille tout autour, qui sert à placer un fil d'archal, pour empêcher les lames de *reculer* ou de *s'élever*. Ces lames ont aussi en une de leurs extrémités, une entaille pareille à celle de la rouë, et par l'autre, une pointe qui s'enfonce dans la petite rouë de bois dur; c'est de cette façon que l'on les rend inébranlables en tous sens.

Parmi les 48. lames qui sont ainsi plantées sur la rouë, il y en a 24. grandes et 24. petites alternativement, c'est-à-dire, 24. qui sont *dentées* de la longueur de 21. pouces, et 24. qui sont seulement *dentées* de la longueur de 17. lignes, à cause qu'on enlève une partie de leur largeur supérieure du côté du centre de la rouë. cette précaution étant nécessaire pour que le tabac s'engorge moins dans l'entre-deux des lames.

Elles ont toutes *environ* l'épaisseur d'un

458 **MERCURE DE FRANCE**
écu de 6. livres, deux pouces précisément de longueur, sans compter la pointe, qui est de 2. lignes et 8. lignes de largeur; les grandes ont ordinairement 30. dents et les petites 24. si l'on y en met davantage, une telle roüe fera par elle-même le tabac plus fin, et si on y en met moins, elle le fera plus gros. Si ces dents sont bien enfoncées, une telle roüe ramera beaucoup en peu de temps, et si elles le sont moins, elle agira plus lentement; de sorte que toutes les expériences qu'on a faites pendant un an, se réduisent à conclure que la *finesse* du tabac dépend du nombre des *dents* et la *quantité* dépend de leur *Profondeur*.

On doit les tremper à *paquet* pour les rendre durables, on pourra dans la suite des temps les retailler plusieurs fois, puisqu'elles sortent du plan de la roüe d'environ 3. lignes.

B. représente un segment d'une grande poulie d'environ 6. pouces et demi de diamètre et de 2. pouces d'épaisseur, ayant deux *rainures* jumelles pour recevoir les deux cordes de l'archet, lesquelles sont attachées à deux trous qu'on y fait à côté l'un de l'autre, chacun dans chaque *rainure*.

Au milieu de cette poulie est un trou
quarré

quarré, garni d'une virole de fer aussi quarrée, qui reçoit l'arbre de la rouë dans l'endroit que nous avons dit être quarré. Cette poulie est entre la boëte et une planche d'apui marquée S. *d'environ* 10. pouces de hauteur et de la même largeur que la boëte ; elle en est distante *d'environ* 2. pouces et demi. Les deux trous dans lesquels tourne l'arbre sont garnis chacun d'une virole de fer ou de laiton de 8. lignes de longueur pour empêcher qu'il ne s'use trop vite.

D. E. représentent l'Archet, qui est un morceau de bois tout droit et solide, de la grosseur d'un gros jonc ou canne ordinaire, et de 3. pieds de longueur. Il n'est pas nécessaire qu'il plie comme les archets ordinaires, il doit au contraire être solide, et toute sorte de bois est propre à cela. On perce un trou au point E. et deux vers le point D. pour attacher les deux cordes qui sont sur la poulie ; elles sont disposées à contre-sens l'une de l'autre, ensorte que quand une se met autour de la poulie, l'autre s'en ôte, et quand celle-ci revient l'autre s'en va.

On fait deux trous au point D. pour entrelasser la corde et la rendre par là plus facile à régir et à arrêter quand elle est tendue.

460 **MERCURE DE FRANCE**
renduë. Cette nouvelle façon d'*Arches* rend l'opération plus sûre et plus commode que ne feroit un archet ordinaire, dont la corde pouroit glisser; au lieu que dans celle-cy elles sont fixes et durent même très long tems, parce qu'elles ne frottent point l'une contre l'autre. Cet archet se met au-dessous de la grande poulie, comme on peut voir par la figure.

On voit sur le devant une Piece quarrée longue, garnie de deux crochets en haut et de deux charnières en bas, avec un trou au point C. qui sert à recevoir la carotte de tabac, G. C. on appellera ce trou du nom de *Lunette*, et les différentes pieces de bois dont on le garnit, du nom de *Lunettes postiches*. Ce sont des pieces de bois qui ont chacune un trou de différente grandeur pour les différentes grosseurs des Tabacs. Elles se mettent en coulisse dans une entaille intérieure qu'on pratique dans l'épaisseur de cette Piece quarrée-longue, dont il s'agit ici, laquelle pour cette raison est environ la moitié plus épaisse que toutes les autres. On donne pour chaque Rape 6. de ces *Lunettes postiches*, dont on peut voir la figure vers la lettre T.

Cette Piece quarrée-longue qui paroît

SUR

sur le devant, doit avoir 7. pouces de hauteur, 6. pouces 9. lignes de largeur et 14. lignes d'épaisseur, à cause de l'entaille en coulisse qu'on y fait dans l'intérieur de la boîte; cette entaille qui est aussi carrée longue, doit avoir *environ* 4. pouces de largeur et *environ* 5. pouces de longueur sur 4. à 5. lignes d'épaisseur.

Le trou ou lunette C. est ordinairement de 2. pouces, 8. lignes de diamètre et commence à 1. pouce *au-dessous* du châssis L. X. mais on peut le faire plus grand, suivant les différens tabacs, en ôtant du bois par le bas et non pas par le haut.

Première Observation.

Les différens trous des *Lunettes postiches* doivent tous également commencer à un pouce au dessous du châssis L. X. afin de tenir toujours le tabac le plus loin du centre de la rouë qu'on pourra, parce que les extrémités de la rouë rampent beaucoup mieux que les parties qui s'approchent du centre.

Deuxième Observation.

C'est pour cette raison que la lunette C. n'est pas concentrique avec la rouë A. et que l'extrémité supérieure de cette
rouë,

462 **MERCURE DE FRANCE**
roüe , quand elle est en place , doit répondre parfaitement à l'extrémité supérieure de la Lunette C. ensorte que cette Lunette se trouve entièrement renfermée dans la demi circonférence de la roüe ; ainsi , comme on a dit que la roüe a 6. pouces de diametre, et que la Lunette C. commence à un pouce au-dessous du chassis L. X. il faut nécessairement que les trous de l'arbre de la roüe soient à 4. pouces au-dessous de ce même chassis , pour que les deux extrémités supérieures de la roüe A. et de la Lunette C. se rencontrent précisément.

Troisième Observation.

C'est aussi pour la même raison que la piece quarrée-longue qui est sur le devant , doit avoir 7. pouces de hauteur , afin qu'on puisse tirer et remettre librement la roüe dans sa place , toutes les fois qu'on voudra , ce qu'on fait en démontant la charniere , qui n'est qu'une verge de fil d'archal enfilée sans arrêt , dans 4. pitons à queue , comme on peut le voir sur le dessein.

Le reste du devant de la boîte est une planche de 5. pouces de hauteur et de 7. pouces et demi de largeur , qui est clouée avec les côtés de la caisse dont elle

elle fait partie fixe. Comme elle n'a rien de particulier, on n'a point employé de lettres pour la distinguer.

Corollaire.

On voit par là que la boîte a un pied de hauteur depuis le dessus de la base Q. R. jusqu'au châssis L. X. l'épaisseur générale de toutes les planches doit être de 6. lignes, excepté la pièce carrée longue, dont on a parlé ci-dessus. Tout est de bois de Noyer, quoiqu'on y en puisse employer d'autre. La largeur du vuide intérieur de la boîte est de 6. pouces 4. lignes et sa profondeur d'un pouce 11. lignes, on sent assés par là que sa hauteur est d'un pied.

L. X. représente un châssis qui couvre le dessus de la Rape pour empêcher la poussière du tabac de s'exhaler et d'incommoder celui qui rape; et comme il ne faut pas perdre le tabac de vûë pour le retiter à propos, quand la corde manque, il y un verre blanc dans ce châssis qui permet de voir ce que l'on fait. Ce châssis s'ouvre par le moyen d'une charnière qui est au dos, il doit être retenu par un petit ruban, de peur que se renversant tout-à-fait sur la grande poulie le verre ne se casse.

La

464 MERCURE DE FRANCE

La Base de la Boëte dont on voit les deux côtés Q R, R V, est une Planche de la même épaisseur que toutes les autres, sur laquelle sont arrêtées les quatre Planches qui forment les quatre côtés, aussi-bien que la Planche d'appui qui soutient l'Arbre par derriere. Cette Base a 9. pouces de largeur en tout sens : sçavoir depuis R. jusqu'à la Boëte, 1. pouce et demi, l'épaisseur totale de la Boëte 3. pouces et demi, l'espace entre la Boëte et la Planche d'appui 2. pouces et demi, et depuis cette planche jusques au Point V. 1. pouce et demi qui sert pour donner de la consistance au bois.

De même depuis R. vers Q. la largeur totale de la Boëte occupe 7. pouces et demi, et un pouce et demi au-delà vers Q. font les 9. pouces. Car il faut remarquer que la Base ne doit point déborder du côté R V. pour laisser un passage libre au poids N. dont on parlera plus bas.

Au devant de cette Base, est une autre planche de même largeur, dont on voit les 4. côtés MP, PQ, QR, RM, attachés à la Base par une charniere, semblable à celle dont on a parlé dans la troisième Observation. Cette planche sur laquelle sont attachés deux lîteaux de
bois

Bois qui forment la coulisse H , sert à soutenir le suport F , qui est armé d'un croissant de fer pour soutenir la carotte. Car comme on peut raper une carotte entiere quelque longue qu'elle soit (sans être obligé de la couper pour en diminuer le poids et l'embarras ,) il faut nécessairement un suport pour la soutenir , et pour donner la facilité à la main gauche de l'enfoncer , et de la faire tourner.

Ce croissant de fer a une tige de 3. à 4. pouces de longueur , faite en vis , qui entre dans le suport F , où elle rencontre un écrou de même métal , pour pouvoir l'élever ou l'abaisser , suivant que le tabac est plus ou moins gros ; car on a remarqué dans la premiere Observation que les petites carottes ne descendent pas si bas que les grosses.

Il y a du côté Q. un tiroir oblong , qui occupe toute la capacité de la Boëte , et qui a environ 3. pouces de hauteur. C'est-là que tombe le tabac rapé ; et pour éviter qu'il ne se répande entre les côtés de la Boëte et ceux du tiroir , on a soin de mettre tout autour des petites pieces de bois en talud , qui en couvrent les bords , et font que toute la poudre tombe dedans.

La

466. MERCURE DE FRANCE

La figure M. marque une des vis qui servent à fixer la Rape sur une table ; il y en a une autre derrière la planche d'appui, que la perspective ne peut montrer. Il est bon d'avertir que les seuls doigts suffisent pour serrer ces vis, et qu'il ne faut point employer d'autre force étrangère, comme seroit de passer un clou ou autre chose dans le trou d'en bas ; la base est déjà si large qu'elle tient assés pour peu qu'on serre les vis.

Il est une petite poulie sur laquelle on fait passer la corde du tabac quand on rape suivant la *seconde maniere*. On peut se servir de cette façon de raper, quand on a du tabac qui se trouve mal ficellé, ou quand on veut faire le tabac *très-fin*, et éviter toute sorte de déchet ; il faut déficeller le tabac, (s'il ne l'est déjà) et le ficeller avec une corde semblable, tout contre tour, sans nœud, ensorte que la corde qu'on y met, imite *les pas* d'une vis ordinaire. Il faut pour cela arrêter un des bouts de la corde avec une * *demi-épingle*, qu'on enfonce dans le tabac, et

* On appelle ainsi une épingle ordinaire dont on a retranché la moitié, et fait une pointe à la moitié où se trouve la tête, par deux ou trois coups de lime ; car une épingle de toute sa longueur ne pourroit pas entrer toute entière dans une carotte un peu grasse.

après

après en avoir ficellé ce qu'on souhaite , arrêter de même l'autre bout. Mais il faut observer qu'il doit rester *environ* 8. ou 10. pouces de longueur de la même corde , que l'on fait passer sur la poulie I. après qu'on a mis le bout de tabac dans la Lunette. On attache ensuite à ce bout de corde un poids N. de 7. à 8. livres qui sert à serrer continuellement le tabac à mesure qu'il se rafe.

Tout étant ainsi préparé , on régit le tabac avec la main gauche , et l'on pousse l'archet avec la droite , et à mesure que la carotte se fond, et que la corde touche au point d'être rapée , on tourne insensiblement la carotte , qui par là se découvre , et met la corde à couvert des dents de la rouë.

Comme ce poids descend fort vîte , et qu'il seroit très-ennuyant de le *relever* , *détacher* et *réattacher* toutes les fois qu'il touche à terre , l'Auteur a imaginé une espee de cric marqué O. qui porte le poids N. et qui ne laissant couler la corde que d'un certain sens , retient ce même poids N. sur quelque point de la corde qu'on l'élève. Ainsi dès que le poids touche à terre , il n'y a qu'à le relever hardiment en saisissant le bout de la corde , et l'ayant élevé aussi haut qu'il peut aller ,

466. MERCURE DE FRANCE

La figure M. marque une des vis qui servent à fixer la Rape sur une table ; il y en a une autre derrière la planche d'appui, que la perspective ne peut montrer. Il est bon d'avertir que les seuls doigts suffisent pour serrer ces vis, et qu'il ne faut point employer d'autre force étrangère, comme seroit de passer un clou ou autre chose dans le trou d'en bas ; la base est déjà si large qu'elle tient assés pour peu qu'on serre les vis.

Il est une petite poulie sur laquelle on fait passer la corde du tabac quand on rape suivant la *seconde maniere*. On peut se servir de cette façon de raper, quand on a du tabac qui se trouve mal ficellé, ou quand on veut faire le tabac *très-fin*, et éviter toute sorte de déchet ; il faut déficeller le tabac, (s'il ne l'est déjà) et le ficeller avec une corde semblable, tout contre tour, sans nœud, ensorte que la corde qu'on y met, imite les pas d'une vis ordinaire. Il faut pour cela arrêter un des bouts de la corde avec une * *demi-épingle*, qu'on enfonce dans le tabac, et

* On appelle ainsi une épingle ordinaire dont on a retranché la moitié, et fait une pointe à la moitié où se trouve la tête, par deux ou trois coups de lime ; car une épingle de toute sa longueur ne pourroit pas entrer toute entière dans une carotte un peu grasse.

après

après en avoir ficellé ce qu'on souhaite , arrêter de même l'autre bout. Mais il faut observer qu'il doit rester *environ* 8. ou 10. pouces de longueur de la même corde , que l'on fait passer sur la poulie I. après qu'on a mis le bout de tabac dans la Lunette. On attache ensuite à ce bout de corde un poids N. de 7. à 8. livres qui sert à serrer continuellement le tabac à mesure qu'il se rape.

Tout étant ainsi préparé , on régit le tabac avec la main gauche , et l'on pousse l'archet avec la droite , et à mesure que la carotte se fond, et que la corde touche au point d'être rapée , on tourne insensiblement la carotte , qui par là se découvre , et met la corde à couvert des dents de la rouë.

Comme ce poids descend fort vîte , et qu'il seroit très-ennuyant de le relever , détacher et réattacher toutes les fois qu'il touche à terre , l'Auteur a imaginé une espece de cric marqué O. qui porte le poids N. et qui ne laissant couler la corde que d'un certain sens , retient ce même poids N. sur quelque point de la corde qu'on l'élève. Ainsi dès que le poids touche à terre , il n'y a qu'à le relever hardiment en saisissant le bout de la corde , et l'ayant élevé aussi haut qu'il peut aller ;

aller, l'abandonner à lui-même : car les dents du cric le retiennent par tout. Cette piece rend la remonte du poids si facile et si prompte, qu'il ne faut que le temps d'une vibration ou battement d'artere dans le corps humain, en sorte qu'on n'y prend presque pas garde.

Le poids N. doit être communément de sable, ou de limaille de fer dans un sac de peau, de peur que la corde venant à être coupée, il ne tombe sur les pieds de celui qui rape, et ne les blesse, s'il étoit d'une matiere dure.

La lettre Y. représente un morceau de bois fait au tour, d'environ 2. pouces et demi de diametre et de 5. pouces de longueur, apellé du nom d'épargne. Il est armé de 6. pointes, qui s'élevent environ 4. lignes, et qui s'enfoncent dans les bouts de tabac qu'on ne peut déjà plus tenir à la main, pour les achever plus commodément. Ceux qui font usage de tabac à petites carottes, doivent rapprocher les pointes vers la centre de l'épargne.

Les lettres Z V. marquent l'épaisseur de la table dont on n'a pas pû représenter les pieds, mais ce doit être une table ordinaire; et quand elle est oblongue, on doit attacher la rape de façon que le côté

M

MRV. soit toujours sur l'un des longs côtés de la table , et le derriere STV, sur un des petits ; parce que cette situation donne plus de force à la table , et plus d'étendue à l'archet.

Enfin , l'espace K S T. n'est qu'un supplément de table qu'on a mis ici pour pouvoir y apuier en perspective les *lunettes postiches* T. et l'épargne Y, car la table doit réellement finir au point V.

Remarques importantes.

L'espace qui se trouve entre les dents de la rouë , et le plan des *Lunettes postiches* , ne doit être tout au plus que de 2. lignes , et la petite poulie I. doit être placée de façon , que son *excavation* ou *rainure* , réponde parfaitement à cet espace , afin que la corde , qui serre le tabac , puisse passer entre deux , sans toucher aux dents de la rouë , qui la couperoient infailliblement. Si tôt que la rouë se trouve éloignée de plus de deux lignes, l'opération devient pénible, parce que le bout du tabac (surtout s'il est un peu mince) commence à plier légèrement , et se prête assés aux mouvemens de la rouë pour empêcher une bonne partie des effets de cette machine.

On doit bien se garder de substituer

une

470 MERCURE DE FRANCE
une *manivelle* à l'archet dont nous avons
parlé, (comme quelques Copistes l'ont
fait à Avignon,) et cela pour trois rai-
sons. La première, est que la manivelle
racle toujours le tabac d'un même sens;
et par-là, serre ses parties, les échauffe,
et n'en peut raper que fort peu, au lieu
que l'archet, par son mouvement alter-
natif, les couche, et redresse successive-
ment, et les rape d'une manière plus na-
turelle. La seconde raison, est que com-
me il faut indispensablement tenir le ta-
bac avec la main gauche pour le *faire tour-
ner*, la droite se trouve dans une situa-
tion gênante pour faire aller cette mani-
velle. La troisième est, qu'il faut autant
de tems pour faire un tour de manivelle,
que pour *pousser*, et *retirer* l'archet; ainsi
tandis que la rouë fait un tour avec la
manivelle, elle en fera deux et demi avec
l'archet, le mouvement de celui-ci est
plus vif, et par-là plus propre à raper:
l'Auteur avoit commencé son invention
par une *manivelle*, que l'expérience lui a
fait abandonner.

On ne doit pas non plus trouver à re-
dire sur ce que les lames de la rouë sont
si courtes, que les gros bouts de tabac
descendent un demi-pouce plus bas que
l'armure. C'est encore l'expérience qui

apporté l'Auteur à retrancher une partie de leur longueur ; et si on en retranchoit davantage , une telle rouë seroit davantage de tabac. La raison de cela est sensible. Tout le monde sçait que les parties d'une rouë les plus éloignées du centre , sont dans un fort grand mouvement , tandis que celles de vers le centre languissent , pour ainsi dire , et ne font ici qu'émouvoir les parties du tabac sans les détacher. On répare le défaut de ce vuide en faisant tourner le tabac , pour que chaque partie passe à son tour dans les endroits actifs de la rouë. Nous osons dire que si les lames descendoient jusques au centre , on ne pourroit pas raper du tout , parce que comme la carotte doit s'avancer tout à la fois , la partie d'en bas , qui ne se raperoit pas , empêcheroit tout le reste de pouvoir avancer contre les *dents supérieures*.

Avec ce que l'on vient d'exposer , on peut construire des rapes aussi bonnes qu'on peut le souhaiter ; et ceux qui en achèteront peuvent suffisamment s'y connaître pour n'être pas trompés.

Les Personnes qui voudront trouver de ces Rapes toutes prêtes , et faites avec toute la précision qu'on peut exiger , en trouveront

D à

472 **MERCURE DE FRANCE**
*à Paris, chés le Sieur Dulac, Marchand
Parfumeur, rue S. Honoré, au Berceau
d'or, proche la rue des Poulies : et à Ville-
neuve-lez-Avignon chés l'Auteur, au prix
ordinaire de 30. liv. On trouve aussi chés
l'un et l'autre des ROUES séparées, pour ceux
qui veulent les faire monter par leurs Serru-
riers et Menuisiers ordinaires, à juste
prix.*



CHANSON ANACREONTIQUE.

*Par une Nymphe de la Mer, métamor-
phosée en Berger du Pays d'Astrée. Sur
l'Air : les Bergers de notre Village va-
lent bien tous ceux de la Cour, &c.*

Nous n'avons pour Philosophie,
Que l'amour de la liberté ;
Plaisirs, douceurs sans jalousie ,
Volupté,
Portez dans notre compagnie
La gayeté.



Nous bravons la sottise critique
Des hypocrites en courroux ;
La morale mélancolique

De ces four ,
Ne trouvera point de pratique
Parmi nous.



Le Nocher qui prévoit l'orage ,
Craint même , quand le vent est bon ;
Eternisons du badinage
La saison ,
On manque , à force d'être sage ,
De raison.



Le fier Caton , quand il se perce ,
Se livre à de noires fureurs ;
Anacréon , qui fait commerce
De douceurs ,
Attend le trépas et se berce
Sur des fleurs.



Beautés dont mon ame est ravie ;
Vos yeux enflamment ce séjour ;
Bacchus sourit et s'associe
A l'Amour ,
Tous deux à l'aimable folie
Font la cour.



Que chacun boive à sa Conquête ,
D ij Ne

Ne vous en fâchez point , Epoux ;
 Le sort que la nuit vous aprête ,
 Est plus doux ,
 Mais vos femmes dans cette fête ,
 Sont à nous.



Divine et charmante Comtesse ;
 Les Graces volent sur vos pas ,
 Vous avez l'air et la noblesse
 De Pallas,
 Et de la riante jeunesse
 Les apas.



*C O P I E d'une Lettre écrite de la Rochelle
 le 28. Janvier 1736. sur l'Academie
 de cette Ville.*

L'Académie de la Rochelle vient
 d'associer parmi ses Académiciens
 le R. P. de Menou de la Compagnie de
 Jesus. Ce Pere, qui a prêché à S. Sulpice,
 et à Chambord devant le Roy de Polo-
 gne avec tant de succès, vient de nous
 prêcher ici l'Avent ; on n'avoit jamais vû
 en cette Ville un si grand concours de
 monde , et des effets si extraordinaires
 de

de l'éloquence Chrétienne. Ce Prédicateur touche , persuade ; il s'est attiré les applaudissemens universels par la solidité, la justesse et l'onction de ses Discours. Notre Académie , fondée depuis trois ou quatre ans par Lettres Patentés du Roy , et qui a Monseigneur le Prince de Conti pour Protecteur , M. le Comte de Matignon , Commandant de la Place pour Académicien Honoraire , aussi-bien que notre Prélat , s'est associé ce grand Prédicateur : il fit hier son remerciement par un Discours fort court , parce qu'on ne l'avoit averti que de la veille. L'Abbé d'Argé , Directeur de l'Académie , y a répondu : Je vous envoie ces deux Discours qui ont beaucoup plû , et qui ne se ressentent point du peu de tems qu'on a mis à les composer.

REMERCIEMENT fait à l'Académie Royale de la Rochelle le 25. de Janvier 1736. par le R.P. de Menou , de la Compagnie de JESUS.

MESSIEURS ;

Par où ai-je mérité l'honneur que vous me faites aujourd'hui , et comment justifierez-vous votre choix aux yeux du
D iij Public ?

476 **MERCURE DE FRANCE**
Public ? Quelques Discours chrétiens ,
composés dans toute la simplicité de l'E-
vangile , et prononcés avec le respect qui
convient à la Chaire ont été peut-être
aplaudis dans cette Ville ...

Mais le zele au défaut des talens , se-
roit-il donc un titre pour être associé
parmi vous ? Me fériés-vous un mérite
de la piété de vos concitoyens ? de leur
empressement à entendre la parole sainte
? de leur docilité à en suivre les im-
pressions ? Et devois-je esperer que leurs
religieux sentimens tourneroient à ma
gloire ?

Il est vrai , Messieurs , j'apporte ici un
peu de goût pour les Lettres , beaucoup
d'ardeur pour les Sciences , une haute
estime pour les Sçavans , et par là mê-
me une envie extrême de vous connoî-
tre , de vous entendre , de vous imiter ;
mais ces dispositions naturelles que vous
trouveriés dans plusieurs de vos Com-
patriotes , avec tant d'autres quali-
tés acquises , comment ont - elles pû
m'attirer une préférence qui me sur-
prend autant qu'elle me flatte ; vous m'a-
doptez dans une Académie , qui , plus
honorée dès sa naissance que ne le fut
autrefois l'Académie Françoisé , a trouvé
d'abord pour Protecteur un Prince vrai
Sang

Sang des Armands de Conti et des Louis de Condé, il a hérité d'eux avec la science des Armes et la valeur des Héros, les talens de l'esprit et l'amour des Lettres ; comme eux, dès l'âge le plus tendre, il a scû discerner le vrai mérite ; il aime les Beaux-Arts, il se plaît à protéger les Sçavans ; par combien de titres n'avez-vous pas droit, Messieurs, de compter sur sa protection ? Vous m'inspirez presque la vanité d'y prétendre en m'associant parmi vous. Vous vous engagez à me faire part de vos lumieres, à m'aider de vos conseils, à seconder mes efforts, à diriger mes Ouvrages, à vous intéresser à mes progrès, il me sera permis d'entretenir avec vous un commerce aussi utile qu'honorable pour moi ; j'acquiers le droit de vous consulter, de profiter de vos recherches, de m'approprier vos talens, de partager avec vous vos succès et votre gloire ; que de bienfaits réunis en un seul !

Par le prix de la grace que vous me faites, par les avantages que j'y trouve, par l'honneur que j'en reçois ; jugez, Messieurs, de la vivacité, de la sincérité et de l'étendue de ma reconnoissance.

*REPONSE de M. l'Abbé d'Argé ;
Directeur de l'Academie.*

MON REVEREND PERE ;

Vous ne devez qu'à vous-même la place que vous remplissez aujourd'hui , les Discours que vous avez prononcés dans la Chaire nous avoient déjà fait voir ce que vous pouvez pour l'Art que nous cultivons , et celui que vous venez de faire , quoique échapé au loisir d'une plume facile , en acquitant votre reconnoissance , justifie le choix de la Compagnie.

Vos talens seuls vous en ont procuré l'entrée , vous venez puiser avec nous dans les sources de l'Eloquence , et ce qui nous flatte encore davantage , vous meritez cet honneur par l'Eloquence même , vous entrez dans l'Académie comme en triomphe , suivi des acclamations si récemment méritées par la Course glorieuse que vous venez de fournir , et où vous avez fait voir que c'est sur-tout dans la Chaire évangélique , lorsque les Verités de la Religion y sont traitées avec la force et la dignité qui leur convient , qu'on peut atteindre la perfection de l'Art , et où se déploie la vraie Eloquence.

Aviés-

Aviés-vous donc pensé, M. R. P. que vous auriés la liberté de vous dérober toujours aux empressemens des Muses ? elles ont trop fait pour vous, pour ne pas les servir à votre tour, elles attendent de votre reconnoissance que vous unirez la Litterature à la Religion. Votre modestie a été trahie par vos Succès, lors même que vous ne songiés qu'à convaincre l'esprit, vous entraîniés les cœurs ; vous preniés le soin de nous instruire, et nous cherchions les moiens de vous acquérir ; nous sentions avec complaisance qu'un Orateur qui faisoit paroître une éloquence véritable et solide avec tous les talens acquis et naturels, avoit tout le mérite d'un Académicien.

Que ne nous est-il permis de vous fixer ici parmi nous ! nous y gagnerions doublement ; le lien littéraire qui nous unit n'auroit point d'autre nom que celui de l'Amitié qui se fortifie par la présence ; d'ailleurs en vous prêtant à nos exercices, vous nous inspireriés cette heureuse facilité, qui, contractée par une longue habitude, enrichit toutes sortes de Sujets et y met ces graces nobles et aisées qui plaisent ; ces traits vifs et naturels qui frappent, et ces tours neufs et heureux qui charment dans vos Discours.

D v Aidés

480 MERCURE DE FRANCE

Aidés de ce secours , nos progrès en seroient plus rapides , l'esprit de la belle Littérature mettroit en mouvement tout le Corps , et votre exemple , en excitant la lenteur des Muses timides , nous porteroit à remplir plutôt nos engagements. Mais ne me trompai-je point sur nos véritables intérêts ? l'utilité que nous retirerions de votre présence ne peut-elle être compensée par les avantages que nous procurera votre éloignement ? Les Orateurs les plus distingués par leurs talens sont toujours ceux qui se font une plus prompte réputation ; la Renommée qui les devance , annonce leur succès ; et l'empressement des Peuples à les entendre , en augmente l'éclat ; si souvent applaudi dans la Capitale et dans les Provinces , ce sont , mon Reverend Pere , ces applaudissemens qui ont ouvert à votre zèle un Théâtre encore plus brillant , où vous paroîtrez bien-tôt ; comme par tout ailleurs , avec ce don de persuasion si propre à faire goûter à la Cour les Verités-Chrétiennes.

Vous avez sçu , mon R. Pere , nous intéresser , vous nous avez presque associés à ce glorieux Employ , et en acceptant une place dans l'Académie , vous avez plus songé à sa réputation qu'à la votre , ou plutôt

plutôt vous avez cru vous charger d'un intérêt commun , et travailler à votre gloire en prenant soin de la sienne , puisque l'une et l'autre désormais se trouveront liées ensemble.

Non seulement vous soutiendrez l'honneur de la Compagnie , mais vous la ferez connoître , vous serez l'Interprete de ses sentimens auprès de son auguste Protecteur , vous lui parlerez en sa faveur ; et sans doute qu'il la jugera digne de son estime lorsqu'il sera instruit de ce que vous méritez vous-même.



BOUQUET.

A une Dlle nommée Gabrielle.

T Endres Amours , troupe legere ,
Venez seconder mes desirs ;
Accourez des bords de Cythere ,
Suivis des jeux et des plaisirs ;
Mais déjà je vous vois ensemble ;
Celle pour qui je vous rassemble
A son gré dispose de vous ,
Et malgré votre humeur volage ,
De lui rendre un constant hommage
Vous faites vos soins les plus doux.

D vj Et

481 MERCURE DE FRANCE

Et vous , Amante de Zéphire ,
Brillante Déesse des Fleurs ,
Que ma voix ici vous attire
Avec vos plus vives couleurs.
Servez mon amour et mon zèle ;
Pour la gloire de Gabrielle
Devancez un peu le Printemps ;
Malgré l'hiver qui regne encore ,
En sa faveur faites éclore
Vos plus délicieux présents .

Jamais plus aimable Mortelle
Ne fut digne de vos honneurs ;
Jamais Beauté ne sçût mieux qu'elle
Le grand art de gagner les cœurs :
Mais Dieux ! quel feu nouveau m'inspire !
Apollon , tu m'offres ta Lyre !
Osons célébrer ses attraits ;
Allons aux rives du Permesse ,
Cueillir des fleurs pour ma Déesse ,
Qui ne se faneront jamais .

Celebrons sa grace touchante ;
Compagne de ses actions ;
Celebrons sa douceur charmante ,
Inaccessible aux passions ;
Chantons cette égalité rare ,
Vertu que la Nature avare

Aux

Aux Belles semble dénier ;
Qualités vives et paisibles ,
Qui paroissez incompatibles ,
Elle sçait vous associer.

O vous qu'une heureuse indolence
Garantit des Traits des Amours .
Qui voulez dans l'indifference
Passer tranquillement vos jours ,
Fuyez loin de celle que j'aime ;
Malgré votre froideur extrême ,
Vos soins se verroient démentir ;
Ses yeux confondroient votre audace ,
Et fussiés-vous rocher ou glace ,
Ils sçauroient vous assujettir.

Beaux cheveux qui flotés par ondes
Sur un sein plus blanc que les Lys ,
Sur quel trésor vos tresses blondes
N'emportent-elles pas le prix ?
L'aveugle Enfant de qui l'Empire
S'étend sur tout ce qui respire ,
N'offre rien de plus séduisant ;
Ceux dont on fit l'apothéose ,
Aux Climats que le Nil arrose ,
Ne le méritèrent pas tant.

Mais

Mais où va m'emporter mon zèle ?
 Pourai-je finir ce Portrait ?
 Et d'une main sûre et fidelle
 En rendre jusqu'au moindre trait ?
 L'Art oseroit-il entreprendre
 De peindre cet air noble et tendre ?
 Ce souris qui sait tout charmer ?
 Et mille apas plus doux encore ,
 Qu'on ne voit point et qu'on adore ?
 Comment pouvoir les exprimer ?

Terminons ici notre course ;
 C'en est assés ; volez mes Vers ;
 Allez du Midy jusqu'à l'Ourse ,
 Faire entendre vos nouveaux airs ,
 Du fameux Chantre de la Thrace ,
 D'Ovide , du galant Horace ,
 Je serois aujourd'hui vainqueur ,
 Si vous plaisiés à Gabrielle ,
 Ou si vos accens dignes d'elle ,
 Avoient égalé mon ardeur.





*RELATION du funeste Accident
arrivé à Dom Baillimaître, Benedictin
de la Congrégation de S. Maur, Ce-
lerier de l'Abbaye de Molesme, Diocèse
de Langres : Extraite du Procès verbal
du Bailly de Grancey, et d'une Lettre
d'un Religieux de la même Abbaye.*

L'Histoire de Dom Baillimaître, que les Religieux de son Abbaye ont tous crû réellement mort pendant plusieurs mois, est des plus singulieres, l'Auteur de la Lettre trouve même qu'elle a quelque rapport avec celle de la Fille Sauvage de Châlons, dont il est parlé dans le Mercure de Décembre 1731. vol. I. Ce détail, en effet, tiré d'un Acte Juridique et d'une Lettre qui ne mérite pas moins de créance, nous a parû digne de l'attention du Public. Voici de quoi la Lettre et le Procès verbal instruisent.

Le neuf du mois de Septembre dernier 1735. un Garde du Bois de Sœux, dépendant de la Terre et Seigneurie de Grancey, sur la Riviere d'Ource, allant vers les dix heures du matin faire une tournée dans ce Bois, aperçût de loin
un

un homme qui lui parut extraordinaire , errant et parcourant les broussailles , qui cueilloit des noisettes et marchoit à petits pas ; le Garde craignant que ce ne fût un voleur , regretta plus d'une fois de n'avoir pas pris avec lui son fusil , un moment après il vit sur son chemin passer une femme qui alloit vers l'endroit où étoit cet homme errant , il l'avertit de prendre garde à elle , et lui dit qu'il appréhendoit que l'homme qu'elle voyoit ne fût un voleur ; mais cette femme , plus hardie que le Garde , répondit qu'elle ne craignoit rien et qu'elle connoîtroit au moins qui c'étoit.

L'homme errant voyant cette femme qui étoit à cent pas ou environ de distance , venir à lui , songeoit à s'enfoncer dans le Bois et à se cacher dans les broussailles , quand la femme l'appellant plusieurs fois , il s'arrêta et vint à elle d'un pas foible ; son habillement singulier la surprit , il n'avoit point de chemise , mais seulement un Gillet (espece de Camisole) un bonnet de nuit sur la tête , une culotte de peau déchirée par le bas , des bas et des souliers pourris , ses mains étoient pleines de Mûres sauvages , qu'il mangeoit ; la femme lui représenta que c'étoit là une mauvaise nourriture ,

riture , il répondit d'une voix foible et cassée , qu'il les trouvoit bonnes.

La Femme , curieuse de sçavoir qui pouvoit être cet homme , lui fit plusieurs questions , auxquelles il répondit souvent , *je ne sçai pas* , ce qui lui fit connoître qu'il avoit l'esprit égaré ; elle lui demanda qui il étoit , il fit la même réponse , *je n'en sçai rien , ni où je suis* ; elle lui dit ensuite où allez vous ? il répondit , au Bois ; elle répliqua , n'êtes-vous pas un Ouvrier ? Il dit que non ; mais , lui dit cette femme , vous me paraissez un Enfant de famille , n'êtes-vous pas marié ? ou un deserteur ? Il dit que non. Qu'elles sont donc les causes de votre affliction et de la triste situation où je vous vois ? Il répondit qu'il avoit été volé , et qu'il cherchoit son cheval.

La femme l'ayant examiné avec plus d'attention , sur tout , son habillement , et se rapellant l'avanture du Pere Cellerier de l'Abbaye de Molesme , dont on étoit en peine depuis quelques mois , lui dit , ne seriez-vous pas ce Benedictin que l'on cherche depuis si long-temps ? Il répondit que cela se pouvoit , qu'il y avoit long-temps qu'il étoit errant dans ce Bois , sans sçavoir où il étoit.

La

La femme transportée de joye, cria de toutes ses forces aussi-tôt après le Garde de Bois qui s'en retournoit, il vint au bruit, elle lui dit que cet homme étoit certainement le Celerier de Molesme qu'on croïoit avoir été assassiné dans ce Bois ; le Garde ayant bien considéré ce Religieux, le reconnut, et tous les deux le prirent et le conduisirent dans une Loge de Sabotiers dans le même Bois, assés proche de cet endroit ; comme ce pauvre homme y entroit, il dit qu'il avoit froid ; on le fit asseoir auprès du feu, et on lui donna un morceau de pain noir de seigle, qu'il mangea avec avidité, la tête baissée, apuyé sur ses genoux et pleurant ; après qu'il eut mangé, il tira de sa poche un petit Livre où il lût un peu de temps, ensuite il demanda à boire.

Le bruit de cette découverte s'étant répandu dans les Lieux circonvoisins, plusieurs personnes se rendirent dans cette Loge, pour voir et pour examiner par eux-mêmes un fait si singulier ; les uns dirent qu'ils avoient vû cet homme avec ce même habillement dans le Bois il y avoit plus de quinze jours, d'autres un mois, quelques-uns six semaines, mais que ne scachant qui c'étoit, ils le fuyoient craignant que ce ne fût quelque Garde
travesti

travesti qui les auroit empêché de couper du bois.

Environ quinze jours auparavant M. de Sacy , celui qui a donné un *Traité de l'Amitié* , chassant dans ces Bois, son Domestique rencontra cet homme errant, qui en passant dit qu'il n'avoit pas peur de lui, et continua son chemin, M. de Sacy , qui avoit aussi aperçû cet homme, demanda peu après à ce Domestique qui il étoit, il lui rapporta ses propres paroles, et ajouta qu'il croyoit que c'étoit un fou; M. de Sacy eut quelque regret que son Domestique l'eût laissé ainsi passer.

Le sieur Gabiot, Bailly de Grancey et Procureur de l'Abbaye de Molesme à Essoy , ayant été averti , monta sur le champ à cheval et se transporta , avec son Greffier , le même jour 9. Septembre dans le Bois de Sœux , et étant entré dans la Loge des Sabotiers , il trouva cet homme assis sur une bûche auprès du feu , la tête couverte d'un bonnet de laine gris-blanc , vêtu d'un Gillet de Serge blanche , sans chemise , une culotte de peau , des bas de laine et des souliers sans boucles ni courroyes , la barbe et les cheveux grands de plus de deux pouces , paroissant que la barbe avoit été coupée par étages avec des ciseaux,

le

290 **MERCURE DE FRANCE**
le visage maigre, plombé, entièrement défait, les yeux égarés et enfoncés, d'une figure triste et taciturne.

Comme il y avoit dans cette Loge plusieurs personnes que le bruit de cette aventure y avoit attirées, le Bailly leur demanda s'ils connoissoient cet homme assis auprès du feu, la Femme et le Garde de Bois, dont il est parlé cy-dessus, lui rapportèrent tout ce qu'on vient de dire plus haut.

Le Bailly, sur ce rapport et sur les idées qu'il se rapella, ayant reconnu que cet homme étoit véritablement Dom Baillimaître, Celerier de l'Abbaye de Molesme, lui dit qu'il y avoit long-temps qu'on étoit en peine de lui, à quoi il répondit en pleurant et d'une voix foible, que cela se pouvoit; on lui demanda ensuite comment il s'étoit trouvé dans ces Bois, et pourquoi il étoit dépoüillé, il répondit encore, *je n'en sçai rien*, ce qui fit juger qu'il avoit l'esprit affoibli; on lui fit prendre un peu de vin, ensuite on le fouilla, un trouva dans la poche de sa culotte un petit Nouveau Testament en Latin, gâté par la pluie, une Montre non montée, à boëte d'argent, dont la chaîne et la clef de cuivre étoient entièrement rouillées, et environ qua-
rante

ante livres en argent , qui étoit la somme qu'on croit qu'il avoit, quand il sortit de l'Abbaye ; il ne put dire la valeur de cet argent , connoissant seulement les especes.

Le Bailly étant certain plus que jamais que cet homme étoit véritablement le Religieux que l'on cherchoit depuis si long-temps, la difficulté fut de le ramener , à cause de sa foiblesse , dans un lieu plus commode ; on le fit cependant monter à cheval du mieux que l'on pût , et on le conduisit à petits pas dans la maison du Bailly à Essoy ; le mouvement du cheval l'avoit fort dérangé , sur tout par rapport à l'esprit , qui déjà n'étoit guère sain ; on le fit chauffer , on lui donna une chemise , on lui fit manger une bonne soupe , et on le mit au lit ; après quelques heures de repos on le leva , on lui fit plusieurs questions , mais le pauvre Religieux avoit oublié les noms même des choses les plus communes.

Le lendemain matin, le Bailly assisté de son Greffier et de plusieurs personnes , monta à la chambre où étoit couché le Religieux , lequel parut inquiet , tremblant , demandant si les portes étoient bien fermées , et s'il n'y avoit point de voleurs ,

voleurs , après qu'on l'eut rassuré , et qu'on lui eut fait prendre quelque nourriture , on lui demanda s'il se reconnoissoit , il dit d'abord que non : on lui rapella les idées de son état , et après quelques réflexions de sa part , il dit qu'il étoit Religieux , et qu'il se souvenoit d'être sorti de Molesme à cheval après vêpres , sans pouvoir dire le temps , le jour , ni le mois ; qu'il avoit passé à Mus-sy , et étoit entré dans le bois vers la fin du jour , qu'à peine fut-il entré dans ce bois , qu'il avoit vû deux hommes armés chacun d'un fusil , venir à lui , qu'ayant eû peur , il voulut faire avancer son cheval pour se détourner d'eux , mais que le cheval n'ayant point voulu avancer il fut arrêté par ces deux hommes , dont l'un se saisit de la bride du cheval , et l'autre le jetta à terre en le tirant par sa robe , ne se souvenant point de ce qu'ils lui dirent , mais seulement qu'ils lui firent ôter ses habits ; que lui , voyant ces voleurs occupés , l'un à fouïller dans les poches de sa robe , et l'autre à tenir le cheval , il se jeta dans le Bois qui bordoit le chemin , et courant de toutes ses forces , il tomba , ne se souvenant point de ce qu'il a fait depuis , ni ce qu'il est devenu.

On

On lui demanda comment il avoit pu vivre dans ce bois depuis si long temps , il répondit qu'il n'en sçavoit rien , mais qu'il se souvenoit que , lorsqu'il entendoit du bruit , ou qu'il voioit quelqu'un , il se cächoit , s'imaginant que c'étoient des voleurs qui vouloient l'assassiner. Il ajouta que depuis quinze jours ou environ , il avoit senti de grands maux de tête qui l'obligeoient de marcher , que cette grande douleur lui ayant un peu reveillé ses idées , il se souvient avoir vecû de fraises , de noisettes , de mûres , d'herbes et de fruits sauvages , on examina ensuite ses souliers , ses bas , sa culotte de peau , &c. Tout fut trouvé pourri ou déchiré , &c. on lui demanda encore pourquoi il avoit la barbe coupée par étages , et où il avoit pris le bonnet crasseux qu'il avoit sur la tête , il répondit qu'il se souvenoit d'avoir eû des cizeaux dans sa poche , que sa barbe lui demangeant , il avoit essayé de la couper , et qu'il avoit perdu ses cizeaux ; qu'à l'égard de son bonnet il l'avoit sur sa poitrine lorsqu'il fut arrêté et qu'il lui avoit été laissé par ceux qui l'avoient dépouillé ; on lui fit présenter ses mains et ses pieds . on trouva les ongles de ses mains grands et pointus , et ses pieds enflés , noirs et sales ,
avec

494 MERCURE DE FRANCE
avec les ongles grands et pointus.

On croit que ce pauvre Religieux se retiroit une partie du jour dans des Carrières abandonnées, qui se trouvent dans ce Bois , et que le soir il alloit manger de l'herbe , des racines et des fruits sauvages ; il paroît sur sa main comme la morsure d'un animal ; il ne sçavoit pas quel jour il étoit quand on le retrouva.

Comme on avoit envoyé le même jour 9. Septembre à l'Abbaye de Molesme , un Exprès , qui n'arriva que sur les huit heures du soir , pour donner avis aux Religieux de cette Maison que leur Confrere perdu avoit été retrouvé ce jour-là dans les Bois , à peu près dans l'endroit où l'on croyoit qu'il avoit été assassiné , et qu'on l'avoit réfugié chés leur Procureur à Essoy , lequel est aussi Bailly de Grancey ; un des principaux Religieux de cette Communauté , fut député par le P. Prieur , qui n'y put aller lui-même pour reconnoître ce cher Confrere , et ayant pris avec lui un Commis de la Maison , il se rendit le lendemain à Essoy chés le Bailly.

En arrivant il trouva le pauvre Religieux assis auprès du feu , à qui on dit qui il étoit ; il se leva pour le baiser , lui dit qu'il l'aimoit bien et alla aussitôt

tôt se rasseoir en pleurant , ce Religieux lui demanda ce qu'il avoit fait de ses habits , mais ses larmes l'empêcherent de répondre ; ce qui engagea le Religieux député , à tirer à part le Bailly qui lui fit le détail de tout ce qui est ci-dessus rapporté ; ce Religieux vint ensuite demander à son cher Confrere, s'il étoit vrai qu'il eut encore sa montre et son argent , il se mit sur le champ en devoir de les tirer de sa poche , mais il n'en eut pas la force ; pendant le diné , on lui fit à peu-près les mêmes questions , auxquelles il répondit d'une voix éteinte et presque mourante : il témoigna plusieurs fois qu'il souhaitoit être habillé comme le Religieux qui lui parloit , et il auroit voulu dès ce jour se rendre à Molesme , mais sa foiblesse ne le permit pas ; ainsi le Religieux s'en retourna le même jour à sa Communauté , et rendit compte au P. Prieur de tout ce qu'il avoit appris au sujet de la découverte de leur Confrere.

Deux jours après , douze du mois de Septembre , Dom Bocquet Prieur de Molesme , et un autre Religieux accompagnés du sieur Reglé Advocat en Parlement et Bailly de Molesme , se transporterent à Essoy , pour reconnoître Dom

E Bailly

Baillimaitre Celerier de leur Maison , et étant tous montés avec le Bailly de Grancey et son Greffier , en la chambre où étoit le Religieux retrouvé , ils l'aperçurent en entrant , assis auprès de son lit , tenant en sa main le nouveau Testament ; on lui demanda s'il connoissoit le P. Prieur et le Religieux qui l'accompagnoit , et avec qui il avoit demeuré , il répondit d'une voix cassée et éteinte , que ouï , mais qu'il ne se souvenoit pas de leurs noms ; il reconnut cependant le sieur Reglé , et le nomma par son nom.

Le P. Prieur l'ayant parfaitement bien reconnu , lui fit présenter des habits Religieux qu'il avoit eu soin de faire apporter : à la veüe de ces habits , Dom Baillimaitre pleura de joye , les reçut avec actions de graces : ses idées parurent se fortifier et s'éclaircir , en voyant ces habits , dont il se revêtit avec empressement. Et comme sa longue barbe l'incommodoit , et n'étoit pas convenable à son habit , on le fit raser , à l'exception de la tête , crainte qu'il n'en fut incommodé en prenant l'air , enfin ce pauvre Religieux ayant représenté qu'il se sentoit assés de force pour se tenir à cheval , le P. Prieur se chargea de le reconduire en l'Abbaye de Molesme

me , ce qui fut exécuté. Depuis qu'il est dans cette Maison , sa santé se fortifie de jour en jour , ses idées lui reviennent et s'éclaircissent, et excepté l'enflure de ses jambes , il se porte assés-bien , on croit même qu'il sera bien-tôt en état de reprendre son Office de Celestier.

Dom François Estienne Baillimaître , qui fait le sujet de cette Relation , est natif de Fay , Diocèse de Bezançon , âgé maintenant d'environ 32. ans , il n'a que 12. ans de Profession , l'ayant faite le 29. Novembre 1723. à l'âge de dix-neuf ans.

Le fond de cette Relation étant tiré principalement du Procès verbal qui y est cité , on n'a pû lui donner une meilleure forme ; c'est moins un stile régulier , que le langage de la Verité.

Le mot de l'Enigme du mois de Février est , le *Carnaval* ; ceux des Logogryphes sont , *Palme* , *Silence* et *Langue*. On trouve dans le premier, *Mal* , *Lame* , *Ame* ; et dans le second , *Sel* , *Isle* , *Lien* , *Elie* , *Nil* , *Ciel* , *Encens*.



E N I G M E.

A Mour , vigilance , courage ,
 Voilà , dit-on , mes qualités ,
 Mais des défauts accompagnent l'usage
 De talens si vantés.
 Je brusque un rôle de tendresse ;
 Je m'émancipe jusqu'aux coups ,
 Et chés moi les transports d'une si douce yvresse
 Imitent presque le courroux.
 Dans les combats si j'acquiers quelque gloire ,
 Aussi-tôt par des cris altiers ,
 Par des airs insolens je souille ma victoire
 Et flétris mes Lauriers.
 L'on prône fort ma vigilance ;
 Mais je m'en sers mal-à-propos,
 Et tel pourroit chés soi dormir en assurance ,
 Dont ma voix trouble le repos.
 Enfin de l'Eternel j'attendris le Vicaire ,
 Il m'entend et soudain son cœur est amolli.
 Que vous dirai-je encor ? Le Croissant tient au
 Caire
 La place que j'occupe ici.

P. Bourdas de la Brehandais.

LO-

L O G O G R Y P H E.

Lecteur, je suis Asiatique,

Un Puissant dans mon sein je loge ; je m'ex-
plique.

Quatorze Lettres font mon nom.

Quatorze mots en font raison.

Prenant d'un chacun l'Acrostiche,

Sans être oiseau, l'on me déniche.

Un homme sage tout d'abord :

Un parent en degré bien fort ;

Un Saint placé dans le mois de Décembre ;

Un terme , du Blason excellent Membre :

Une patente en haut degré :

Une Sainte au suprême état de sainteté :

Un nom Hebreu connu pour grande Fête.

Une couverture , ou bien faite :

Une chose qui dure peu :

Une Ville assés près d'un Mont qui vomit feu :

Une Riviere en Picardie :

Une portion forte ou foible pour la vie :

Un animal très-furieux :

Un homme guerrier curieux ;

Sans Acrostiche, on me voit toute entiere

Dans ces mots entendus de certaine maniere.

E iij AUTRE

A U T R E.

DANS mon entier je suis un Enfant haïssable ;
 Lecteur , 1. 2. me font un Fleuve renommé ;
 3. 4. et 5. une fleur agréable ;
 6. 7. et 8. au Moulin je suis né ;
 1. 2. 3. 4. oubliant tout le reste ,
 Je suis tout au contraire un jeune homme mo-
 deste.

A U T R E.

L'Ecteur, je suis oiseau, tant privé que sauvage ;
 Qui , renversé , montre l'heure qu'il est :
 Une bête en Latin , qu'on voit au marécage
 Occupe mon milieu. Trouve moi , s'il te plaît.

Par Duchemin.



NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

L'IDE'E DE LA RELIGION CHRE-
 TIENNE où l'on explique succinc-
 tement tout ce qui est nécessaire pour
 être sauvé : à Paris , chés François Jouen-
 ne , rue S. Jacques. 1735. in 12.

SYNONYMES FRANÇOIS , leurs
 différentes significations , et le choix qu'il
 en

M A R S. 1736. 301
en faut faire pour parler avec justesse.
Par M. l'Abbé Girard, S. I. D. R. Nouvelle Edition. *A Paris*, de l'Imprimerie de la veuve d'Houry, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Severin, au S. Esprit. 1736. L'excellent Ouvrage dont on donne ici la simple annonce, merite bien qu'on en parle plus au long.

L'ENVIEUX ou la Critique du Philosophe marié, Comédie en un Acte. Par M. Nericault Destouches, de l'Académie Françoise. *A Paris. Quay de Gesvres, chés Prault pere.* 1736.

NOUVEAU TABLEAU des Avocats au Parlement, leurs demeures, et leurs bancs au Palais. Mis au Greffe de la Cour, par Maître Louis François le Poupet, ancien Avocat et Bâtonnier, le 21. Fevrier 1736. avec les Réglemens et Arrêts sur la Fonction des Avocats. *A Paris*, au Palais, chés Paulus du Mesnil, Imprimeur-Libraire, Grand'-Salle, au Pilier des Consultations, au Lion d'or. 1736.

DISCOURS EVANGELIQUES sur différentes Verités de la Religion, et d'autant plus utiles dans chaque Etat, que les Sujets et les Desseins en sont
E iij plus

502 **MERCURE DE FRANCE**
plus particuliers et plus rarement traités. Leurs Textes sont pris ordinairement des Evangiles de l'Avent et du Carême. Par le P. L. R. D. S. D. Tome I. in 12. de 269. pp. *A Paris, chés de Billy, le Clerc, Gissey, et Clousier 1735.*

Ces Discours sont au nombre de VII. Le premier est sur la fermeté dans le service de Dieu. Le II. sur la maniere d'honorer le S. Nom de Jesus. Le III. sur les désirs inéficaces qu'ont les Pécheurs pour se sauver. Le IV. sur les moyens d'avoir la tranquillité du cœur. Le V. sur les remedes contre l'Hypocrisie. Le VI. sur la charité envers nos Freres, marquée dans celle de Marie envers son Fils. Le VII. sur les Ames du Purgatoire, et les moyens d'éviter leurs peines.

Avant que d'entamer le premier Discours, on prie le Lecteur d'observer, pour trouver plus de profit dans cet Ouvrage, que les Points de chaque Discours sont tellement oposés, selon la règle des Divisions, où les membres doivent s'exclure les uns des autres, qu'on peut en tirer différens sujets d'Entretiens, d'Instructions, de Méditations, &c.

Il est bon aussi d'avertir le Public, qu'il ne doit point se rebuter de ne
trou-

trouver pas tout à la fois tous les Volumes qui composeront cet Ouvrage; puisque n'ayant point de relation, ni de dépendance entre eux, mais contenant des Discours détachés, l'Ouvrage est toujours également parfait, quand même il ne devroit jamais paroître d'autre Tome que celui dont on vient de parler.

M. de Marcilly Docteur de la Maison et Société de Sorbonne, qui a approuvé le premier Volume, nous assure que ces Discours répondent parfaitement à leur titre, et qu'ils lui ont paru contenir les Maximes les plus pures de l'Evangile. Cet Eloge bien mérité, et l'Extrait du même Livre, qui se trouve dans le Journal des Sçavans, du mois de Décembre dernier, nous dispensent d'en dire davantage.

LA MORT DE CESAR, Tragédie de M. de *Voltaire*. Nouvelle Edition revûë, corrigée et augmentée par l'Auteur, avec un Avertissement et une Lettre à ce Sujet. Imprimée à *Londres* chés *Innis*, et se vend à *Paris* chés J. B. C. *Bauche*, à la descente du Pont-Neuf, près les Augustins, à S. Jean dans le Désert, 1736. in 8°. de 70. pp. Le Frontispice est orné d'une Vignette

E v où

504 **MERCURE DE FRANCE**
où l'on voit le corps sanglant de Cesar
exposé au Peuple Romain. Cette Piece
est d'ailleurs très-bien imprimée.

L'Editeur parle ainsi de cet Ouvrage
dans l'Avertissement. C'est au Public à
l'apprécier ce qu'il vaut ; les louanges des
amis et les critiques des ennemis sont
également inutiles devant ce Tribunal.
Je sçai que bien des gens se récrient
sur l'atrocité de Brutus qui tuë Cesar ,
quoiqu'il le connoisse pour son Pere.
Mais on les prie de se souvenir que
chés les Romains, l'amour de la Liberté ,
étoit poussé jusqu'à la fureur , et qu'un
parricide dans certaines circonstances ,
étoit regardé comme une action de
courage et même de vertu. Nous avons
parmi les Lettres de Ciceron , une Let-
tre de ce même Brutus , dans laquelle
il dit qu'il tueroit son Pere pour le sa-
lut de la République ; et d'ailleurs la
Tragédie , et sur-tout la Tragédie An-
gloise , n'est pas faite pour des choses
à demi terribles.

On a ajouté à cet Avertissement une
Lettre sur la Tragédie de *Jules-Cesar* ,
par M. de Voltaire , de M. le Marquis
* * * qui à l'âge de 24. ans , est déjà re-
gardé comme un bon Poëte , un bon
Philosophe et un Sçavant. Son estime et
son

son amitié pour M. de V. leur fait honneur à tous deux. Cette Lettre est écrite à M. N... On rapportera ici quelques-unes des Réflexions qu'elle contient.

Il faudroit ignorer qu'il y a une Langue Françoisé et un Théâtre, pour ne pas sçavoir à quel degré de perfection Corneille et Racine ont porté le Dramatique. Il sembloit qu'après ces grands Hommes, il ne restoit plus rien à souhaiter, et que tâcher de les imiter, étoit tout ce qu'on pouvoit faire de mieux. Désira-t'on quelque chose dans la Peinture, après la Galathée de Raphaël ? Cependant la celebre Tête de Michel Ange dans le petit Farnese, donna l'idée d'un genre plus terrible et plus fier auquel cet Art pouvoit être élevé. Il semble que dans les beaux Arts on ne s'aperçoit qu'il y avoit des vuides, qu'après qu'il sont remplis. La plupart des Tragédies de ces Maîtres, soit que l'action se passe à Rome, à Athènes, ou à Constantinople, ne contiennent qu'un Mariage concerté, traversé, ou rompu. On ne peut s'attendre à rien de mieux dans ce genre, où l'amour donne avec un souris ou la Paix ou la Guerre. Il me paroît qu'on pourroit donner au Dramatique un ton supérieur à celui-ci. Le Ju-

les Cesar m'en est une preuve ; l'Auteur de la tendre Zaire ne respirant ici que des sentimens d'ambition , de vengeance et de liberté.

La Scene de la Conspiration , dit l'Auteur sur la fin de sa Lettre , me paroît des plus belles et des plus fortes qu'on ait encore vûes sur le Théâtre ; elle fait voir en action ce qui jusqu'à présent ne s'étoit presque toujours passé qu'en récit.

Voulant enrichir d'un Morceau brillant ce petit Extrait , on a déjà parlé plus d'une fois de la Mort de Cesar dans le Mercure , nous ne saurions mieux faire que de nous déterminer par le choix et le goût du Marquis *** , en donnant ici la dernière moitié de cette magnifique Scene. Voici comme Cassius parle à Brutus.

Un seul mot de Cesar a-t'il éteint en toi
L'amour de ton Pays , ton devoir , et ta foy ?
En disant ce secret , ou faux ou véritable ,
En t'avoüant pour fils , en est-il moins coupable ?
En es-tu moins Brutus ? en es-tu moins Romain ?
Nous dois-tu moins ta vie , et ton cœur et ta main ?
Toi , son fils ! Rome enfin n'est-elle plus ta mere ?
Chacun des Conjurés n'est-il donc plus ton frere ?
Né dans nos murs sacrés , nourri par Scipion ,
Eleve de Pompée , adopté par Caton ,

Ami

Ami de Cassius , que veux-tu davantage ?
 Ces titres sont sacrés , tout autre les outrage.
 Qu'importe qu'un Tiran , vil esclave d'amour ,
 Ait séduit Servilie , et t'ait donné le jour ?
 Laisse là les erreurs et l'hymen de ta Mere ,
 Caton forma tes mœurs, Caton seul est ton Pere ,
 Tu lui dois ta vertu ; ton ame est toute à lui.
 Brise l'indigne nœud que l'on t'offre aujourd'hui ;
 Qu'à nos sermens communs ta fermeté réponde ;
 Et tu n'as de Parens que les Vengeurs du Monde.

Brutus.

Et vous , braves amis , parlez , que pensez-vous ?

Cimber.

Juge de nous par lui , juge de lui par nous.
 D'un autre sentiment si nous étions capables ;
 Rome n'auroit point eu des Enfans plus coupables ;
 Mais à d'autres qu'à toi pourquoi t'en rapporter ?
 C'est ton cœur, c'est Brutus qu'il te faut consulter.

Brutus.

Eh bien , à vos regards mon ame est dévoilée ;
 Lisez y les horreurs dont elle est accablée.
 Je ne vous cele rien : ce cœur s'est ébranlé
 De mes stoïques yeux des larmes ont coulé
 Après l'affreux serment que vous m'avez vû faire.
 Prêt à servir l'Etat , mais à tuer mon Pere ;
 Pleurant d'être son fils, honteux de ses bienfaits ,
 Admirant ses vertus , condamnant ses forfaits ,
 Voyant

308 MERCURE DE FRANCE

Voyant en lui mon Pere, un coupable, un grand
homme ,

Entraîné par Cesar, et retenu par Rome ,
D'horreur et de pitié mes esprits déchirés ;

Ont souhaité la mort que vous lui préparés.

Je vous dirai bien plus ; sçachez que je l'estime.
Son grand cœur me séduit au sein même d'un
crime ;

Et si sur les Romains quelqu'un pouvoit regner ,
Il est le seul Tiran que l'on dût épargner.

Ne vous allarmez point : ce nom que je déteste ,
Ce nom seul de Tiran l'emporte sur le reste.

Le Senat, Rome, et vous, vous avez tous ma foi
Le bien du Monde entier me parle contre un Roi.
J'embrasse avec horreur une vertu cruelle.

J'en frissonne à vos yeux, mais je vous suis fidele.

Cesar me doit parler ; que ne puis-je aujourd'hui
L'attendrir, le changer, sauver l'Etat et lui !

Veuillent les Immortels s'expliquant par ma
bouche ,

Prêter à mon organe un pouvoir qui le touche !

Mais si je n'obtiens rien de cet ambitieux ,

Levez le bras, frappez , je détourne les yeux.

Je ne trahirai point mon Pais pour mon Pere ;

Que l'on approuve ou non ma fermeté sévère ,

Qu'à l'Univers surpris , cette grande action

Soit un sujet d'horreur , ou d'admiration.

Mon esprit peu jaloux de vivre en la mémoire :

Ne considere point le reproche , ou la gloire ;

Toujours

Toujours indépendant et toujours Citoyen,
 Mon devoir me suffit, l'Univers ne m'est rien.
 Allez, ne songez plus qu'à sortir d'esclavage.

Cassius.

Du salut de l'Etat ta parole est le gage.
 Nous comptons tous sur toi, comme si dans ces
 lieux
 Nous entendions Caton, Rome même et nos
 Dieux.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des
 Hommes Illustres dans la Republique des
 Lettres, &c. A Paris, chés Briasson, rue
 S. Jacques, à la Science. M. DCC. XXXV.
 Tomes XXXI. et XXXII.

Le premier de ces deux Volumes présente d'abord une Table Alphabétique des Auteurs contenus dans les trente-un Volumes de ces Mémoires, ce qui ne peut être que d'une grande utilité. On trouve ensuite, dans une Table particulière, les noms de 33. Sçavans, dont l'Histoire compose le xxxi^e. Tome. Voici l'ordre de cette Table.

*Lancelot Addisson, Joseph Addisson,
 Jérôme Amalthée, Claude de Beauregard,
 Balihazar Bekker, Robert Bellarmin, Remi
 Belleau, Pierre Bertius, Jean Buxtorf, Jean
 Buxtorf le Fils, Thomas Creech, Jean Mario
 Crescimbeni, René Descartes, François
 Garasse*

Garasse , Paganin Gaudenzio , Guil. Gratarole , Samuel Guichenon , Luc Holstenius , Michel de L'hospital , Christian Kortholt , Wolfgang Lazius , Augustin Lubin , Conrad Lycosthenes , Franç. Macedo , Emanuel Maignan , Pierre de Marcaffus , Othor Mencke , Jean Burchard Mencke , Jean-Edouard du Monin , Olaus Rudbeck , Jean Salmon Macrin , Charles Sorel , et André Duval.

Nous avons choisi l'Article du Poëte Remi Belleau , que nous exposerons ici à nos Lecteurs , d'après l'Auteur *des Mémoires.*

REMI BELLEAU naquit à Nogent-le-Rotrou , Ville du Perche , au commencement de l'année 1528. Il s'attacha à René de Lorraine , Marquis d'Elbeuf , General des Galeres de France , et le suivit dans le voyage qu'il fit en 1557. en Italie pour l'expédition de Naples , et en divers autres Endroits. Ce Seigneur fut si content de son esprit et de ses talens , qu'il lui confia la conduite et l'éducation de Charles de Lorraine son Fils , qui fût depuis premier Duc d'Elbeuf , et Grand Ecuyer de France.

Belleau s'appliqua avec beaucoup de soin à la Poësie Françoisise , et il y réussit au goût de son siècle ; ce qui l'a fait
mettre

mettre au nombre des sept Poètes , dont on forma la Pleïade François. On admiroit sur tout sa naïveté et sa facilité à décrire les choses donc il vouloit parler , et l'on trouvoit ses peintures si vives et si naturelles , que Ronsard avoit coutume de l'appeller le Peintre de la Nature. Mais comme le goût a bien changé depuis ce temps-là , on n'en porte plus le même jugement.

Il sçavoit le Grec , comme il paroît par la Traduction qu'il a faite des Odes d'Anacreon , en Vers François ; mais quelques louanges que ses contemporains ayent donné à cette Traduction , que quelques-uns même ont osé égaler à l'Original , on peut dire avec raison que le Poète Grec , en passant par ses mains , a perdu la meilleure partie de ses graces et de ses beautés ; ce que quelques Auteurs attribuent à sa trop grande sobriété , qui le rendoit incapable d'entrer dans l'esprit du Poète qu'il traduisoit.

Pasquier nous apprend dans le septième Livre de ses Recherches , que Remi Belleau vouloit bien quelquefois paroître sur le Theatre , pour représenter les Pièces d'autrui , et qu'il joua un des principaux Rôles dans la Tragedie de *Cléopâtre* , composée par Jodelle. Il

312 MERCURE DE FRANCE

Il mourut à Paris dans la maison du Duc d'Elbeuf le 6. Mars 1577 , ayant à peine commencé sa cinquantième année. Ses Amis portèrent son corps sur leurs épaules jusqu'à l'Eglise des Grands Augustins , où il fut enterré avec cette Epitaphe , dont les Vers François étoient de Ronsard.

Ne taillez , Mains industrieuses ;
Des pierres pour couvrir Belleau ;
Lui-même a bâti son Tombeau

.. Dedans ces Pierres précieuses.

Remigii Bellaquei , Poeta laureati , qui cum pietate et fide unde quinquagenariam pulcherrimè , omnibusque gratissimè vixit atatem , extinctos cineres , Diva Cecilia sodalibus sollicitandos , supremi Voti observantissimi Curatores , pridie Nonas Martii 1577. mœstissimo funere hoc in Tumulo deposuerunt.

Quoiqu'il ait toujours vécu dans la Religion Catholique , il a laissé échaper dans sa Comedie , intitulée *la Reconnuë* , un trait qui a rendu sa foy suspecte à quelques uns. Cette Piece roule sur une jeune Fille Huguenote , qui s'étant échappée du sac de Poitiers en 1562. , fut conduite à Paris , et confiée à une Femme Catholique , laquelle lui ayant trouvé

un

un parti sortable, raisonne ainsi dans la
Scène quatrième du troisième Acte.

S'ils sont bien mariés ensemble ,
J'espere qu'ils feront du fruit :
La Fille est bonne, et à bon bruit ,
La Fille est douce et gracieuse ,
Elle n'est fiere ni fâcheuse ;
La Fille n'est pas un brin sottie :
Je crains qu'elle soit Huguenotte
Seulement , car elle est modeste ,
En paroles chaste et honneste ,
Et toujours sa bouche ou son cœur
Pensent ou parlent du Seigneur.

Catalogue de ses Ouvrages.

Les Oeuvres Poétiques de Remi Belleau
Paris 1578. in octavo. It. ibid. 1585. in-
douze. It. Lyon. 1592. in octavo. It. Roëen.
1604. in douze. deux Tomes. Les Pièces
contenuës dans ce Recueil sont les sui-
vantes.

Tome premier.

1. *Les Amours et nouveaux Echanges des
Pierres précieuses, Vertus et Propriétés d'i-
celles.* Ces Pièces de Poësie, à l'exception
des dix dernières, qui ont parû dans le
Recueil pour la première fois, ont été
imprimées un an avant la mort de Bel-
leau

514 **MERCURE DE FRANCE**
leau , c'est-à-dire en 1576. à Paris , *in-*
quarto. Avec le *Discours de la Vanité* et
les *Eglogues sacrées*. C'est l'Ouvrage qui
a le plus fait d'honneur à Belleau.

2. *Discours de la Vanité , pris de l'Ec-*
clésiaste de Salomon. Ce Discours , qui est
une Traduction libre de l'Ecclésiaste , en
Vers , parut pour la première fois en
1576. Belleau marque dans une Epître
qui le précède , et qui est datée du 30.
Juillet 1576. qu'il l'avoit commencée
plus de trois ans auparavant , mais qu'u-
ne maladie de langueur , qui l'avoit tenu
deux ans entiers , l'avoit long-temps em-
pêché de l'achever.

3. *Eglogues sacrées , prises du Cantique*
des Cantiques de Salomon. Elles sont adres-
sées à la Reine par une Epître du 12.
Août 1576.

4. *La Bergerie de Remi Belleau , divi-*
sée en une première et seconde journée. C'est
un Recueil de diverses Poësies qu'il avoit
faites pour la plûpart dans sa première
jeunesse , et qu'il a trouvé moyen de lier
ensemble par des Discours en Prose. Elle
a été imprimée séparément à Paris en
1572. *in-octavo* avec une Epître à Charles
de Lorraine , Marquis d'Elbeuf , datée du
19. Juin de cette année. On trouve dans ce
Recueil quelques Pièces qui avoient déjà
paru

paru séparément dans la premiere journée:
Chant de la Paix, Paris 1559. in quarto.
Tombeau de M. François de Lorraine, Duc de Guise, Paris 1566. in-quarto. C'est celui qui fut tué devant Orleans par Poltrot l'an 1553. *Epithalame de M le Duc de Lorraine, et de Madame Claude Fille du Roy Henry II.* Paris 1559. in-quarto.
 Dans la seconde journée: *Larmes sur le trépas de M. René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, et de Louise de Rieux sa femme*, Paris 1566. in-quarto. *Ode Pastorale sur la Mort de Joachim du Bellay*, Paris 1560. in-quarto.

5. *Les Apparences Celestes et les Prognostiques ou Présages d'Arat*, Poëte Grec. Cette Traduction, qui est en Vers, paroît ici pour la premiere fois, et l'Auteur n'y avoit pas mis la derniere main. Il avoit seulement inseré dans la seconde journée de sa *Bergerie les Apparences celestes du Soleil et de la Lune*. Jean Albert Fabricius n'a pas connu cette Traduction, dont il n'a fait aucune mention dans sa *Bibliothèque Grecque* à l'Article d'Arat, Tome second.

6. *Les Odes d'Anacreon, Teïen, Poëte Grec, traduites en Vers françois, et les petites Inventions du sieur Belleau.* Paris 1556. in 12. It. *ibid.* 1574. in 12. avec des

516. **MERCURE DE FRANCE**
des augmentations. Il y a dans le Recueil
quelques petites Pieces qui n'avoient
point encore été publiées. La plus con-
siderable des Inventions de Belleau est
un Poëme en stile Macaronique , intitulé : *Dictamen Metrificum de bello Hugue-
notico , et Reistorum piglamine , ad So-
dales*. C'est un chef-d'œuvre en ce genre.
Il a été réimprimé après l'Ecole de Sa-
lerne , en Vers Burlesques , dans une Edi-
tion faite à Paris en 1652, in quarto.

7. *La Reconnue , Comedie* , en cinq Ac-
tes , et en Vers. Elle n'a été imprimée
qu'après sa mort.

Voilà tout ce qui est contenu dans le
Recueil des Oeuvres de Belleau ; il a fait
outre cela les Pieces suivantes.

8. *L'Innocence prisonniere , et la Verité
fuytive*. Ce sont deux Poëmes François ;
qui n'ont point été inferés parmi ses au-
tres Poësies , et dont j'ignore la date. Du
Verdier nous apprend qu'ils ont été tra-
duits en Latin par Florent Chrétien ; je
ne trouve que la Traduction du second ,
qui porte ce Titre : *Sylva , cui titulus ,
Veritas fugiens , ex Remigii Bellaquet Gal-
licis Versibus Latina facta à Florente Chris-
tiano , Aurelio*. Paris. 1561. in-quarto.

9. Il a fait de sçavans Commentaires
sur la seconde Partie des *Amours de Ron-
sard* ,

ard, qui ont été imprimés plusieurs fois à Paris avec les Commentaires de Muret sur la premiere.

Nous parlerons du XXXII. Tome des Mémoires dans le prochain Mercure.

HISTOIRE des Révolutions de Pologne, depuis le commencement de cette Monarchie, jusqu'à la mort d'Auguste II. *par M. l'Abbé Desfontaines.* 2. vol. in. 12 le premier, de 243. pages avec une Préface et une Carte de Pologne. Le second, de 206. pages avec une Table des Matieres. *A Amsterdam, chés François l'Hanoré.* 1735.

Jacques Guerin, Libraire-Imprimeur à Paris, Quay des Augustins, débite actuellement l'*École de Cavalerie*, par M. de la Guériniere, Ecuyer du Roy.

Cet Ouvrage est divisé en trois Parties. Dans la premiere on donne le nom et la situation des Parties exterieures du Cheval, avec leurs beautés et leurs défauts; l'âge, la difference des Poils, l'embouchure, la ferrure et la selte.

La deuxieme Partie renferme les principes pour dresser les Chevaux, soit pour le Manège, soit pour la Guerre, pour la Chasse, ou pour le Carrosse. On y a joint un Traité des Tournois, des Joûtes, des Carousels et des courses de Têtes et de Bague.

La troisieme Partie contient l'Ostéologie du Cheval,

Cheval, la définition de ses Maladies, les remèdes pour les guérir ; avec un Traité des Operations de Chirurgie qui se pratiquent sur cet Animal. On trouve à la fin un Traité des Haras.

Ce Livre est imprimé *in-folio* sur du grand papier, et *in 8.* en deux volumes ; et est orné de figures gravées par les plus habiles Maîtres d'après les Desseins de M. Parrocell, Peintre ordinaire du Roy. Le prix de l'*in-folio* est de 24. livres en feuilles ; celui de l'*in-octavo* est de 9. livres aussi en feuilles.

Jean Villette, fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Bernard, vient de faire une nouvelle Edition des Sentences et Instructions Chrétiennes, tirées des Saints Peres, en Latin et en François, avec l'Abregé des Matieres aux marges, par le sieur de Laval. 8. volumes *in 12.* sçavoir :

Des anciens Peres Grecs, 2. vol. 5. liv.

De S. Jean Chrisostôme, 2. vol. 6. liv.

De S. Gregoire, Pape, et de S. Paulin, 2. liv. 10. s.

De S. Augustin, 2. vol. 5. liv.

De S. Bernard, 2. liv. 10. s.

Ce Livre est un Extrait des plus beaux endroits de tous les Ouvrages des Peres. On le dit depuis long-temps dans le Public d'une voix unanime et avec raison, un excellent Recueil pour tous ceux qui veulent se remplir de la bonne morale du Christianisme. Il fut composé anciennement par feu M. le Duc de Luynes, après sa retraite. Il fut dirigé dans ce travail par d'habiles Maîtres, dont les Ecrits seront toujours recherchés, et qui ont fait de celui-ci un Ouvrage parfait en son genre. On ne sçauroit leur être assez obligé d'avoir ainsi mis les Peres à portée d'être

d'être Ids de tout le monde ; les Ecclesiastiques , Docteurs , Prédicateurs , Directeurs , Religieux , Religieuses , jeunes Clercs , Gens du Monde , tous y trouveront de quoi s'édifier et s'instruire avec cette lumiere , cette solidité et cette satisfaction qui sont propres aux sources pures de la divine parole. Quel bien pour l'Eglise , si dans les Séminaires et dans les Colleges même on accoutumoit de bonne heure les jeunes gens à se former le cœur et l'esprit sur de si saintes maximes ! Après l'Ecriture Sainte il est sûr que nous n'avons rien qui mérite de leur être préféré.

Le même Libraire vient de réimprimer l'*Histoire du Vieil et du Nouveau Testament*, représentée avec des figures et des Explications édifiantes, par feu M. le Maître de Sacy, sous le nom du sieur de Royaumont , Prieur de Sombreval , in 4.

Tradition de l'Eglise, touchant l'Eucharistie, recueillie des SS Peres et autres Auteurs Ecclesiastiques , divisée en 52. Offices, in 12.

Montalant, Libraire , Quay des Augustins à Paris, donne avis qu'il distribué les nouvelles Editions des Ouvrages suivans.

R. P. Natalis Alexandri Ord. P P. *Historia Ecclesiastica, veteris novique Testamenti, ab orbe condito ad annum post Christum natum millesimum sexcentessimum, et in loca ejusdem insigniorum Dissertationes Historica, Chronologica, Critica Dogmatica*, in fol. 8. vol. Lutetiae, 1735.

Recueil d'Arrêts du Parlement de Dijon, par feu M. Perrier, Avocat au même Parlement, avec les Observations de M. Raviot, sur les Questions les plus importantes. In fol. 2. volumes Dijon, 1735.

F. La

70 MERCURE DE FRANCE

La quatrième Partie des *Memoires et Avantures* de Monsieur de * * *. Traduits de l'Italian par lui-même , paroît chés *Prault , fils* , Quay de Conti, 1736. brochure in 12. de 198. pages.

La trente-deuxième Partie des *Cept Nouvelles Nouvelles* de Mad. de *Gomez* , paroît chés *Mau-douyt* , Quay des Augustins , 1736. brochure in 12. de 137. pages.

Le sieur *Dulseker*, fils , Libraire à Strasbourg, avertit les Souscripteurs pour le *Traité de la Coupe des Pierres* par *M. Frexier*, que l'on n'a pas pû délivrer au mois de Décembre dernier, le premier Tome de cet Ouvrage , comme on l'avoit promis par le Projet de Souscription. Led. sieur *Dulseker* s'étant malheureusement adressé à un Fondeur de Caracteres , qui ne lui a pas fourni la Fonte qu'il lui avoit commandée dans le temps prescrit , il s'est vû dans la nécessité d'en faire faire une autre par un autre Ouvrier , qui n'a pû la lui fournir qu'à la fin du même mois de Decembre. Mais afin de réparer ce délai , il promet d'exécuter les trois volumes dans le courant de cette année 1736. comme il l'a promis , ainsi le retardement ne tombe que sur ce premier Tome , puisque le tout sera achevé dans le terme annoncé.

Les Freres *Guerin* ont mis en vente les Tomes III. et IV. des *Reflexions ou Memoires politiques et Militaires* du Marquis de Santa-Cruz.

La continuation de l'*Histoire des Empires et des Républiques* , se distribue depuis quelques jours chés *Hypolite-Louis Guerin*, *Jean Villette*,
fils

et Charles *Delespine* le fils, rue S. Jacques. Dans le premier des deux volumes qui paroissent, l'Auteur, suivant sa Méthode de traiter chaque Monarchie séparément, ne parle que de l'Histoire des Perses, qu'il fait remonter jusqu'à sa première origine, en faisant voir que ces Peuples sont les mêmes que les *Elamites*, dont le nom *Codrolahomor* étoit Roy. Il marque le temps auquel on a donné à cette Nation le nom de *Perses*, il en fait voir les progrès, les affoiblissements et les différens états, sur tout à la fin du premier Livre, où il éclaircit fort au long cette espèce de contradiction des Anciens, dont quelques-uns loient les Perses comme des hommes pleins de vigueur, et les autres en parlent comme d'un Peuple plongé dans le luxe et dans la mollesse. On y verra un agréable mélange de l'Histoire Sainte avec la Profane au sujet du Prophete Daniel, du rétablissement du Temple de Jerusalem, et de l'Histoire d'Esther. Ce volume commence après la Prise de Babylone et finit à Darius Codoman, le dernier Roy de cette Monarchie.

Le volume suivant renferme la *première Partie de l'Histoire des Macedoniens*, qui se termine à la mort d'Alexandre le Grand. Quoiqu'il ait près de 700. pages, il ne contient que la Vie de Philippe et celle de son fils; mais on verra ces Vies avec un ordre, des recherches et des circonstances qui n'ont pas encore paru jusqu'ici dans un même corps d'ouvrage.

Le sieur *Osmont*, Libraire, distribué le sixième Tome de la nouvelle Edition du *Glossaire de Du Cange*. Ce volume contient les dernières Lettres de l'Aphabet, depuis la Lettre S. On au-

F ij roir

522 MERCURE DE FRANCE

roit donné à cet Ouvrage toute sa perfection ; si la grosseur de ce dernier Tome eût permis d'y ajouter les Tables, ou si on n'eût mieux aimé les réserver pour le Supplément, qui aparamment en auroit exigé de nouvelles, ce qui auroit causé de l'embarras à ceux qui peuvent s'en servir. Quelques considérables que soient les augmentations de cette nouvelle Edition, il n'est pas douteux qu'il n'y ait encore bien des omissions ; les additions qui sont venues depuis l'impression et qui doivent composer le Supplément, en font foi. L'Auteur se propose de lire tout ce qui viendra à sa connoissance, et qui n'aura point été lû ; au reste son travail seroit plus assidu, son exactitude plus scrupuleuse, qu'il ne pourroit encore se flater de ne point laisser beaucoup à désirer, s'il n'étoit aidé par les Gens de Lettres, à qui ce Glossaire ne doit pas paroître indifférent, et dont le Supplément sera une Révision. Les Sçavans sont priés de vouloir bien communiquer leurs corrections et leurs additions, dont l'Auteur leur fera honneur. Les Paquets pourront être adressés ou à Dom Carpentier, Religieux en l'Abbaye de S Germain des Prés, ou au sieur Charles Osmond, Libraire et Imprimeur, à l'Olivier, rue S. Jacques.

Le même Libraire avertit le Public qu'il a imprimé un Exemplaire du Glossaire sur Velin. Cet Exemplaire est unique et parfait ; il est de la forme du grand papier appelé grand Raisin. Il pourra être relié en douze Volumes. On en fera bonne composition.

Le 25. Février, le Pere Porée, l'un des Professeurs de Rhétorique du College de Louis le Grand, y prononça un Discours Latin très-éloquent,

quent, dont le Sujet étoit, *ce qu'on doit penser des Romans, et combien ils sont pernicioeux aux Belles-Lettres et aux bonnes Mœurs.* L'Assemblée étoit composée du Cardinal de Polignac, de plusieurs Archevêques, et Evêques et d'un grand nombre de Personnes de distinction.

Le 15. de ce mois M. l'Abbé Seguy, Abbé de Genlis et Chanoine de la Cathédrale de Meaux, ayant été élu cy-devant par M. M. de l'Académie Française, à la place de feu M. Adam, Secrétaire des Commandemens de S. A. S. M. le Prince de Conti. y prit séance, et prononça un fort beau Discours, auquel M. l'Abbé de Rothelin répondit avec beaucoup d'éloquence et de dignité. Nous allons rapporter quelques traits de ces Discours, qui ont mérité les applaudissemens d'une nombreuse Assemblée.

M. l'Abbé Seguy, après avoir fait en peu de mots l'Eloge de l'Académie, s'exprima ainsi, en parlant du Cardinal de Richelieu. . . . *Ce Génie, fameuse image de l'intelligence qui gouverne l'Univers, cet ARMAND à qui il fut donné d'enchaîner la Rebellion et l'Erreur, de porter à sa perfection l'Art de régir les Empires, d'être invisiblement présent aux Conseils de tous les Rois, qu'il falloit ou faire échoüer dans leurs projets, ou faire entrer à leur insçu dans les siens, de maintenir, en un mot, ou d'abattre à son gré les Puissances de l'Europe. Je le considérois, dis-je, avec transport, s'occupant parmi tant de soins, de celui d'établir l'Académie F. je m'enorgueillissois de ma passion naissante pour les Lettres, à mesure que je le voyois montrer tant d'amour pour elles, les cultiver, les enrichir même de ses productions, et je me disois ce que j'ose croire encore pour leur gloire, qu'il eût*
 F. iij *voulu*

voulu être Corneille s'il n'eût été Richelieu, &c.

Il continua par l'Eloge du Chancelier Seguier; puis il parla du plus grand et du plus auguste des Protecteurs de l'Académie. O nom auguste, s'écria-t'il, qui entraînant rapidement toutes les idées de Grandeur, de Puissance, de Sagesse, rapella ici de plus, l'idée de la perfection des Lettres! Ce ne sont point des progrès lents et bornés, tels qu'on en a vu sous d'autres Monarques; c'est l'Eloquence, c'est la Poésie, presque tout-à-coup devenues fécondes en merveilles; c'est chaque genre d'écrire enrichi de modèles achevés, et dans chaque genre un nombre surprenant de productions, auxquelles il ne manque que ce nouveau Prix, que l'éloignement des temps donne aux Ouvrages. C'est, disons-le hardiment; plus d'une sorte de beautés absolument ignorées de l'Antiquité sçavante; c'est la raison étonnée elle-même des graces et des nouvelles forces que l'Art lui prête; c'est, pour ne pas oublier des progrès qui seuls honoreront assés les Lettres, puis qu'ils intéressent la Religion, c'est la Chaire purgée de l'indécence érudition et des subtilités frivoles que le mauvais goût y avoit introduites, rendue à force de solidité et de pathétique, plus utile aux mœurs, plus digne de la sainteté de nos Misteres; et tous ces avantages vraiment dûs dans leur principe aux soins, aux bienfaits de LOUIS LE GRAND. Jamais de tels Orateurs et de tels Poètes depuis les beaux siècles de Rome et d'Athènes; mais aussi jamais tant d'exercice pour les Poètes et pour les Orateurs; ils se plaignent entre eux de l'insuffisance de leur Art, et les merveilles du Règne de LOUIS, leur deviendroient importunes s'ils n'étoient François, &c.

Après avoir dignement rendu à la memoire de M. Adam, le tribut de louanges qui lui étoit dû,

le

le nouvel Académicien , conduit par la liaison des Evenemens , n'oublia pas le grand Prince de Conti , que la Pologne souhaita , dit-il , et ne sçût pas néanmoins se donner pour Maître ; Et venant au temps présent , il parla ainsi sur un Sujet encore plus auguste.

LOUIS XV. est forcé d'appeller la guerre , et la guerre le venge chaque jour avec éclat. Toutes les difficultés sont vaincues , tous les obstacles sont surmontés par la valeur. L'Italie soumise est le fruit de deux Campagnes ; le Rhin voit des Assiegeans qu'il assiege eux-mêmes de ses Eaux , briser ses plus forts remparts. L'Allemagne ouverte à nos Légions , ne leur offre plus qu'une suite de conquêtes assurées.... Mais non , si LOUIS est vainqueur , parce que sa gloire veut qu'il le soit , il est vainqueur sans être Conquerant , parce qu'il triomphe des passions qui ont fait tant de Conquerans. Déjà même touché des miseres inséparables de la Guerre la plus heureuse , il médite des pensées de paix ; il pourroit allarmer l'Europe , et il songe à la calmer. La Discorde va donc rentrer dans les fers. Cette guerre que la justice a entreprise , que la victoire a soutenue , la moderation va la finir ; et nos regards qu'attiroient les Lauriers renaissans pour nous aux bords du Pô et du Rhin , vont être constamment fixés sur un objet bien plus interessant et bien plus beau : Un Sage sur le Trône dans l'âge des passions , un jeune Monarque dont le cœur inaccessible à la volupté , ennemi de la fausse gloire , dirigé par la Justice , animé par la Pitié , aime la vertu comme on aime le plaisir. Vous en transmettez , Mrs , le Portrait aux Rois à venir. Ce n'est qu'à des hommes tels que vous , qu'appartient un emploi si noble.

Qu'il est doux , continua l'Orateur , pour ce Ministre , l'objet des benedictions de sa Nation , et de

l'estime de toutes les autres, de nous avoir formé un tel Maître ! Mais qu'il est doux pour vous, Mrs, de le compter parmi vous, ce Ministre, qui plus Grand que sa Place, en exerce l'autorité avec tant de moderation, en soutient avec tant de sérénité d'ame les soins accablans, et qui, Auteur d'une Politique toute fondée sur la droiture, sur la Religion, tenant d'une main au Monarque et de l'autre aux Peuples, ne perd jamais de vûe les intérêts du Souverain Dominateur des Peuples et des Monarques.

Il faudroit rapporter en entier la Réponse que fit à ce Discours M. l'Abbé de Rothelin pour n'en rien omettre de beau. L'illustre Orateur commença le sien par un trait de modestie au sujet de l'Office de Directeur que le hazard et non le choix, lui faisoit occuper en ce jour, et après avoir dit des choses fort obligeantes au nouvel Académicien, il entama l'Éloge de M. Adam, dont nous ne mettrons ici que l'Article qui nous a paru le plus curieux et qui a raport à l'Histoire Litteraire.

. . . . Dans la seule vûe de hâter le progrès des Lettres, il forma le projet de nous donner une Traduction correcte d'Athenée, projet qui auroit effrayé les Casaubons et les Saumaises ; car il n'ignoroit pas que cet Auteur, dont le Texte est le plus corrompu de tous ceux qui nous restent de l'Antiquité, ne pouvoit être rendu en François sans avoir été auparavant corrigé, et, s'il est permis de le dire, refait en une infinité d'Endroits. Il s'agissoit pour y réussir, de préparer à la fois deux Éditions, l'une Grecque et l'autre Française ; notre Confrere les entreprit avec courage, et s'il n'a pu conduire à sa fin un travail de tant d'années, c'est de l'immense difficulté de l'Ouvrage, et non

non du laborieux Ouvrier, qu'on doit se plaindre. Cependant le fruit de ses veilles ne sera point perdu pour le Public. La Traduction est en état de paroître ; et l'Edition Grecque qui n'a pas, à la vérité, reçu la dernière main, est peu éloignée de sa perfection. Il y a déjà près de trois ans que cédant par politesse à mes instances réitérées, M. Adam m'a vu qu'il avoit rétabli plus de six mille Passages du Texte d'Athénée ; et quoi qu'un si grand nombre de restitutions semblent presque incroyables, ceux qui la connoissoient, comme nous, savent tous qu'il portoit jusqu'au scrupule la crainte d'en trop dire lorsqu'il parloit de lui, et de n'en pas dire assez quand il parloit des autres.

Au sujet de l'Oraison Funebre de M. le Maréchal de Villars, prononcée par M. l'Abbé Seguy, l'Orateur fit en peu de mots un Panegyrique parfait de ce Héros, et répandit, pour nous servir de ses termes, de nouvelles fleurs sur son Tombeau.

Il finit par ce trait l'un des plus brillans et le plus aplaudi de tout son Discours. Ce que nous attendons de vous, c'est sur tout de nous aider à transmettre à la Posterité un Portrait fidele de notre auguste Protecteur. Les vertus dont son ame est ornée, pour être célébrées dignement, demandent un Orateur dont l'éloquence aussi noble que brillante, ait été, M. comme la vôtre, uniquement consacrée à l'éloge de la vérité. Vous direz, et la France entiere vous applaudira, que dans un âge où la Nature semble se refuser à tout ce qui n'a point l'apparence du plaisir, rien ne peut distraire notre jeune Roy de l'importante et sérieuse application de travailler à notre bonheur. Faut-il après cela s'étonner si l'éclat des victoires ne l'éblouit pas, si l'appas des conquêtes ne peut le séduire, et si plus

touché du nom de Pere, que flaté du titre de vainqueur, il ne veut recueillir d'autre fruit de la supériorité de ses Armes que d'assurer par une Paix glorieuse la tranquillité de ses Sujets ?

Heureux les Peuples gouvernés par un Prince que l'esprit de Religion anime, qui sçait unir par le plus étroit lien la Justice et la Paix dans son Empire, et qui sage estimateur de la vraie gloire, fait consister principalement la sienne à exercer ces vertus bien-faisantes, qui, plus encore que le pouvoir suprême, rendent les Rois de la Terre les images de la Divinité.

Le Mercredi 21. de ce mois, on présenta à l'Assemblée de l'Académie Royale des Sciences, un Garçon fort extraordinaire par sa taille et toutes les parties de son corps bien formées et aussi puissantes qu'à un homme de 25. ans. Il n'a pourtant que sept ans accomplis, étant né en Normandie dans la Paroisse de Fresnel Bu-
fort, près d'Argentan, le 19. Mars 1729. Sa taille a été exactement mesurée à l'Académie, et il se trouve avoir, sans souliers, quatre pieds 8. pouces 4. lignes. Il a de la barbe et le poil fort rude, sur tout au-dessus de la bouche, car il n'en a presque point au menton. A l'égard de l'esprit, il l'a comme un enfant de son âge et le parler fort niais, mais bien campé sur ses pieds et bien fait. Son Pere, Laboureur du même lieu, qui produit des Certificats de l'Evêque de Séez et des Notables de la Paroisse, pour autoriser la vérité de ce fait, qu'on ne doit pas croire en effet légèrement, assure que dans la première année son fils ne prit pas plus de croissance que les enfans ordinaires en prennent communément, mais que dans les six années suivantes, il a crû
assés.

assés régulièrement de six pouces tous les ans.

On écrit de Boulogne en Italie, que le 29. Fevrier dernier, il y eut en l'Université de cette Ville, un Acte celebre de Médecine, dans lequel le Docteur Bnslbi parla avec beaucoup de succès sur l'Anatomie, et en particulier sur l'Ossilation. La Demoiselle Laure Bussi, âgée de 22. ans et agréegée dans cette Faculté, fit aussi un Discours Latin et argumenta ensuite, avec l'aplaudissement d'une illustre et nombreuse Assemblée, à laquelle se trouverent le Cardinal Légat, l'Archevêque, le Gonfalonnier, et le Vice-Légat, ainsi que le General Kenvenhuller, le Comte de Lautrec, le Comte de Lokowits, et plusieurs Officiers François et Allemans.

La S U I T E des Estampes du *Roman Comique*, vient d'être augmentée de deux nouvelles Pieces; sçavoir, *Ragotin trouve des Boëmiens dans sa Maison de Campagne*; gravée avec grande intelligence par N. Lépicie. Tome II. Chap. 16.

Madame Bouvillen ouvre la porte à Ragotin, qui lui fait une bosse au front; gravée au burin par Pierre Surugue, fils, en 1735. Tome II. Chap. 10. On espere que le Public sera content de cette Estampe. C'est le premier grand Morceau que ce jeune homme met au jour, et il y a lieu de croire qu'il acquerra encore plus d'habileté dans l'Art qu'il professe. Ces deux Estampes ont été faites d'après deux Tableaux originaux de M. Pater. Ces Estampes se vendent ches Surugue, Graveur du Roy, rue des Noyers. Il déli-
vre aussi depuis peu la 24^e Estampe de l'Histoire de D. Quichotte, d'après M. Ch. Coypel. Le Sujet est pris du moment qu'il consulte la Tête enchan-

Le sieur Surugue travaille actuellement à un Ouvrage considerable d'après les Tableaux originaux de M. Charles Coypel ; c'est un des principaux Sujets des Opera de Mrs Quinault et Lully. Le premier qui paroîtra est pris de la Scene du 4e Acte de l'Opera de Roland. On a saisi le moment que Roland apprend l'infidelité d'*Angelique*, par les Bergers de la Nôce Champêtre, qui forment les Danses de la Fête, à laquelle ils l'invitent. Il y a lieu de croire que l'exécution répondra à la magnificence du Sujet et à l'élégance de la composition.

Il paroît une nouvelle Estampe représentant la *Naissance d'Adonis*, d'après un Tableau du Cabinet de Mad. la Comtesse de Verruë, peint par Ch. Cignani, et gravée par L. Desplaces. Elle se vend chés Desplaces.

Il paroît depuis peu une troisième Vûe de la Ville de Paris, prise de la Terrasse du Château de Meudon, dessinée d'après Nature, et gravée par le sieur *Milcent*, Ingenieur de la Marine. Cette Vûe est d'une grande précision et représente une vaste étendue de Pays. Le même Auteur a donné l'année dernière les deux premières Vûes de Paris de la même grandeur ; l'une prise du Salon du Pavillon de Madame la Duchesse du Maine, à la Pointe de l'Arcenal, et l'autre, prise du Clocher de l'Eglise de Chaillot. Il promet de donner incessamment une quatrième Vûe de ceste Ville, prise du côté de Belleville. Ces Morceaux ont chacun trois pieds de longueur, sur un pied de hauteur. Il a mis aussi au jour la Vûe en Perspective de la nouvelle
Place.

Place Royale de Bourdeaux, la même qui paroît en petit sur le Revers de la Médaille gravée dans le second Volume du Mercure de Juin 1734. Et encore deux Vûes de Malthe, prises d'après Nature, et plusieurs autres Morceaux curieux du même Auteur.

On trouvera tous ces Ouvrages chés le sieur *Desrochers*, Graveur du Roy et de son Académie, rue du Foin, près la rue S. Jacques.

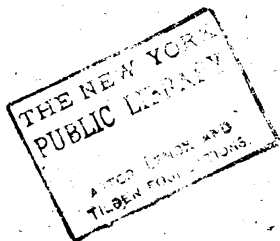
Ledit sieur *Desrochers* continuë actuellement de graver les Personnes Illustres en tout genre, ensorte qu'il a plus de six cent Portraits déjà connus et estimés du Public, pour en composer plusieurs volumes, &c.

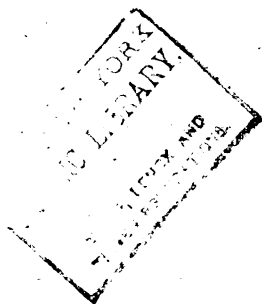
L'Académie Royale de Peinture et Sculpture a fait une perte considerable en la personne d'*Antoine-François de Vassé*, Sculpteur du Roy, natif de Toulon, mort à Paris le premier de Janvier dernier, âgé de 53. ans, après avoir été cinq ans malade. Il avoit un talent heureux et très-abondant pour les Ornemens, Décorations, &c. Il a fait tous les Desseins et Modeles des Archivoltes et Trophées des Piliers de la Chapelle du Château de Versailles, du grand Autel, Chaire à prêcher et les Tribunes du Roy et de la Reine, le Lutrin, et de plusieurs bas-reliefs. Il fut chargé ensuite de faire les Desseins et Modeles du grand Autel et du Chœur de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, et du pourtour, avec la Chaire Archiepiscopale; les Modeles des Culs-de-Lampes qui portent les Angés, et il a executé une partie de ces Ouvrages. Il fit depuis la Chapelle de la Vierge de la même Eglise, et la Figure de Marbre. Cette Chapelle a été executée entierement par lui.

Il a fait et décoré pour M. le Comte de Toulouse, sa grande Galerie en entier, avec les Bronzes et autres Ornemens, la Sale des Rois du même Hôtel, et la Décoration des principaux Appartemens. En 1715. M. le Comte de Toulouse le choisit pour remplir la place de Dessinateur General de la Marine.

Le Portail des Capucines, le superbe Salon de Petit-Bourg, le Pavillon des Roches à Rambouillet, le Cabinet de la Chine de l'Hôtel d'Antin, et la Décoration des principaux Appartemens. La Chaire des Invalides; le grand Autel de l'Eglise de sainte Croix d'Orleans; les Appartemens de Son Altesse Royale Madame la Duchesse d'Orleans, à Versailles, qu'il a décorés; le grand Salon du Château de Versailles, dont il a fait toute la Sculpture; et quantité d'autres Ouvrages qu'il a faits pour les Puissances Etrangères, font honneur à sa mémoire; sans compter une très-grande quantité de Desseins de très-bon goût et presque en tout genre.

Le sieur *Chedeville*, Cadet, Hautbois de la Chambre du Roy, vient de donner au Public un sixième Livre de Sonnettes pour les Muzettes et Vieilles, intitulé, *Amusemens de Bellone*, ou les Plaisirs de Mars; dédié à M. le Prince de Conti. Le sieur Chedeville, qui a suivi ce Prince dans la dernière Campagne sur le Rhin, a très-ingenieusement caractérisé dans ses Airs les differens mouvemens et situations des Troupes. Le soin qu'il s'est donné pour perfectionner cet Ouvrage, semble l'assurer d'un succès d'autant plus favorable, que ses précédens Livres ont été parfaitement bien reçus du Public. Le Prix de ce dernier Livre est de 6. livres, at qu'il contient le double des précédens.





On nous prie d'avertir que M. Lot, Faiseur d'Instrumens de Musique, donnera dans les premiers jours du mois prochain, une Œuvre contenant six Sonnettes pour deux Flûtes Traversières, sans basse, qui conviennent aux Violons et Hautbois. Il demeure *ruë de l'Arbre sec, au coin de la ruë des Fossés S. Germain l'Auxerrois, chés un Epicier, à l'Olivier de Provence.*



CHANSON.

Pour un objet charmant en secret je soupire ;
 Sa cruauté bien-tôt causera mon trépas ;
 Si la Belle consent à finir mon martyre,
 Je sens que je mourrai de plaisir dans ses bras.
 La mort m'est donc inévitable,
 C'est toi que j'implore en ce jour ;
 Fai-moi du moins, puissant Amour,
 Eprouver la plus agréable.

L'Air est de M. Paulin, Maître de Musique de S. Honoré, et les Paroles de M. L. M. D. C.

AUTRE.

Vous prétendez en vain, Rossignols et Fauvettes,
 Par vos ramages amoureux
 Calmer mes peines inquietes.

Et me faire oublier de trop aimables nœuds ;

Non , loin de l'objet que j'aime ,

Plus tendre encore en cet instant ,

Je crois entendre l'Amour même

Forcer mon cœur à demeurer constant.

Ces Paroles ont été mises en Musique par le sieur Motizot , Page de la Musique de la Chambre du Roy.



S P E C T A C L E S.

LE Samedi 10. de ce mois , l'Académie Royale de Musique remit au Théâtre pour la Capitation des Acteurs et avec un concours prodigieux , le Ballet des *Indes Galantes* ; on y a ajouté une nouvelle Entrée , intitulée , *les Sauvages*. Les Paroles sont de M. Fuzillier et la Musique de M. Rameau. Cette nouvelle Entrée , à la suite des trois premières , est généralement applaudie. La Scene est en Amerique. Le Théâtre y représente un Bosquet , voisin des Colonies Françoises et Espagnoles , où doit se célébrer la cérémonie du grand Calumet de Paix.

Adario , Commandant les Guerriers de la Nation Sauvage , amoureux de *Zima* , craint qu'elle ne se laisse attendrir

par

par *Damon* ou par *Don Alvar*, Officiers des Colonies Françoises et Espagnoles; et les apercevant, il s'exprime ainsi.

Rivaux de mes Exploits, Rivaux de mes amours,
 Hélas ! dois-je toujours
 Vous céder la victoire ?
 Ne paroissez vous dans nos Boïs
 Que pour triompher à la fois
 De ma tendresse et de ma gloire ?

Dans la seconde Scene, *Alvar* se promet de triompher du cœur de *Zima* par sa constance. *Damon* répond à ses reproches sur la legereté françoise, par ces Vers :

Un cœur qui change chaque jour ;
 Chaque jour fait pour lui (*l'Amour*) des conquêtes nouvelles ;
 Les fideles Amans font la gloire des Belles,
 Et les Amans legers font celle de l'Amour.

Zima, fille du Chef de la Nation Sauvage, paroît. Elle s'exprime ainsi à ces deux Amans.

Nous suivons sur nos bords l'innocente Nature ;
 Et nous n'aimons que d'un amour sans art.
 Notre bouche et nos yeux ignorent l'imposture ;
 Sous cette riante verdure,
 S'il éclate un soupir, s'il échape un regard,
 C'est du cœur qu'il part.

A

A cela l'Espagnol fait valoir sa constance , et le François ajoûte , après bien d'autres raisons , que l'inconstance n'est pas un crime , à quoi Zima répond.

Non , mais vous oubliez , ou vous ne sçavez pas
Dans quel temps l'inconstance est pour nous
légitime.

Le cœur change à son gré dans cet heureux séjour ;

Parmi nos Amans c'est l'usage

De ne pas contraindre l'Amour :

Mais dès que l'Hymen nous engage ,

Le cœur ne change plus dans cet heureux séjour.

La Scene finit par la décision de Zima qui dit à l'Espagnol et au François , *vous aimés trop , et vous , vous n'aimés pas assés.* Ce qui sert de réponse à leurs instances.

Dans la quatrième Scene , Zima se déclare en faveur d'Adario , et lui donne la main. Cette Entrée est terminée par une Fête très-brillante.

Ce Ballet fut représenté encore le Samedi 17. pour la Clôture du Théâtre , au profit des Acteurs. La Dlle. Sallé y dansa sur un air intitulé les *Caprices de l'Amour* , et elle fut très-applaudie. Elle avoit déjà dansé cette Entrée sur le Théâtre de Londres.

TAM.

*TAMBOURIN du Ballet des Indes
Galantes, Parodie, par M. Fuzillier,
le fils.*

Est-il pour les Dieux
Sort plus heureux
Dans les Cieux ?
Vin délicieux ,
Propos joyeux
Et beaux yeux ;
Est-il pour les Dieux
Sort plus heureux
Dans les Cieux ?
Tout flatte nos vœux ;
Les Ris, les Jeux ,
Sont en ces Lieux.
Si j'avois du vin
Si fin
Soir et matin ,
J'oublierois et la gloire et la fortune.
Hélas !
Dans un repas ,
Lorsqu'à ce vin gris
La jeune Iris
Met le prix ,
Peut-on refuser
De s'embraser ,
De se griser ?

Est-

Est il pour les Dieux ,
Sort plus heureux
Dans les Cieux !

Vin délicieux ,
Propos Joyeux ,
Et beaux yeux ;
Est-il pour les Dieux

Sort plus heureux
Dans les Cieux ?

Tout flatte nos vœux ;
Les Ris , les Jeux ,
Sont en ces Lieux.

Versez ;

Ce n'est pas assés.

Allons , remplissez ,

Courage , ami , mais quoi ! vous vous lassez ,

Versez ,

Ce n'est pas assés ,

Ah ! vous balancez ;

Il faut des soins plus empressés ,

Chantons ,

Buvons , repêtons ,

Entre nous goûtons

Bacchus et l'Amour que nous fêtons.

Nos cœurs

N'ont que des douceurs

Tant que nous sentons de ces vainqueurs

Les faveurs ,

Versez ,

Versez ,

Ce n'est pas assés ,

Allons ; remplissez.

Courage , ami , mais quoi , vous vous laissez !

Versez ;

Ce n'est pas assés.

Ah ! vous balancez ,

Il faut des soins plus empressés.

Est-il pour les Dieux , &c.

Le Mercredi 14. de ce mois , on donna la vingtième et dernière Représentation de la Tragédie d'*Alzire* , de M. de Voltaire , qui fut aussi aplaudie que les précédentes , et même la plus nombreuse et la plus magnifique. La recette totale de ces 20. Représentations au Théâtre François s'est trouvée monter à 53640. livres , ce qui prouve bien clairement un plein et entier succès. On nous assure que M. de Voltaire , pour marquer aux Comédiens sa satisfaction et récompenser leur zele et leurs talens , vient de leur abandonner sa Piece , avec tous les profits des Représentations suivantes. Cette Piece paroîtra incessamment imprimée chés *Bauche* , Quay des Augustins.

Le 17. on donna sur le même Théâtre pour la clôture , la Tragédie de *Poliencte* de P. Corneille , avec un concours prodigieux

talens , il lui reste toujours une espece de pudeur qui l'empêche de se soulever contre des ouvrages éloignés d'elle par une distance trop élevée. La Critique seule a droit sur ces Pièces , ou plutôt elle leur paye son tribut par un examen scrupuleux et juste , qui , en marquant des défauts quelquefois nécessaires , fait également discerner des beautés qui d'abord n'avoient été applaudies que par sentiment.

Les Ennemis , les Censeurs et les Eloges ont toujours été du mérite les prérogatives les plus flatteuses. Le propre des talens supérieurs , est de dissiper la cabale , de terrasser l'envie , de mériter la Critique , de s'attirer votre attention , Messieurs , encore plus que vos applaudissemens , et d'exciter parmi de dignes Rivaux , une noble émulation , favorable aux talens et à vos plaisirs.

Ce Discours fut très-bien prononcé et très-applaudi du Public , qui a cependant été surpris qu'on n'ait pas fait une mention honorable , comme c'est l'usage , des Pièces nouvelles qui ont été recûes favorablement dans le cours de l'année , telles que la Tragédie d'*Aben-saïd* , de M. l'Ab. le Blanc , de celle de *Teglis* , de M. Morand , de la Comédie de l'*Amitié Rivale* , de M. Fagan , de la *Magie de l'Amour* , de M. Autreau , &c.

VERS

V E R S sur la Tragédie d'Alzire.

Quelques ombres , quelques défauts

Ne déparent point une Belle.

Trois fois je vis la Voltaire nouvelle ;

Et trois fois j'y trouvai des agrémens nouveaux ;

Aux Regles , me dit-on , la Piece est peu fidelle ;

Si mon esprit contre elle a des objections ,

Mon cœur a des larmes pour elle ;

Les pleurs décident mieux que les réflexions.

Le goût par tout divers , marche sans regle sûre ;

Le sentiment ne va point au hazard ;

On s'attendrit sans imposture ,

Le suffrage de la Nature

L'emporte sur celui de l'Art.

En dépit du Zoile et du Censeur austere ;

Je compterai toujours sur un plaisir certain .

Lorsqu'on réunira la Muse de Voltaire

Et les Graces de la Gaussin ,

Par l'Auteur du Poëme de Vert vert.

*LES SAUVAGES , Comédie en un
Acte , représentée pour la premiere fois le
5. de ce mois sur le Théâtre de l'Hotel de
Bourgogne.*

A C T E U R S.

Garnement, Gouverneur , la Dlle Silvia
en homme

G

l'Alzire, Femme du Gouverneur, *la Dlle. Riccoboni.*

Negritte, Suivante d'Alzire, *la Dlle. Thomassin.*

Bonhommes, Pere de Garnement, *le Sr. Riccoboni.*

Fadaise, Pere d'Alzire, *Arlequin.*

Matamore, Amant d'Alzire, *le Sieur Romagnesi.*

Negrillon, *le Sieur des Hayes.*

La Scene se passe en Amérique.

Cette Parodie a été très favorablement reçue du Public. Comme l'action est précisément la même que celle d'*Alzire*, nous croyons que nos Lecteurs ne trouveront pas mauvais que nous les renvoyions à l'argument de la Tragédie que nous avons inséré dans le *Mercure* du mois dernier. Il n'y a presque dans la Parodie d'autre changement, que celui du Lieu, et des noms des Personnages. Il est vrai que ce dernier changement est une espece de Critique des Caracteres; on en jugera facilement par les noms de *Bonhommes*, de *Garnement*, de *Matamore* et de *Fadaise*; on voit bien que les Auteurs de la Parodie ont voulu faire entendre par ces nouveaux noms, qu'*Alvarès* est un bon homme, qu'
Gusma.

Gusman en est un méchant ; que *Zamore* est un gascon , qui prétend toujours battre , et par malheur est toujours battu , que *Falaise* enfin est peu de chose dans la Piece. On a fait encore un changement de nation et de lieu ; les François ont été substitués à la place des Espagnols ; et pour faire voir que le lieu de la Scene n'étoit pas trop précisément désigné dans la Tragédie , on l'a établi d'une maniere plus vague et plus indécise dans l'Amérique. Les Sieurs *Romagnesi* et *Riccoboni* le font sentir plus intelligiblement dans la cinquième Scene , où *Matamore* ayant demandé à ses Amis , en quels lieux ils sont , l'un d'entr'eux , qui s'appelle *Negrillon* , lui répond sur le ton plaisant.

Personne n'en sçait rien.

Peut-être croyez-vous l'apprendre dans la suite ;
Mais non ; de la façon que la chose est conduite,
Je leur donne à choisir dans tout le Potosi ;
Quelque soit cet endroit , il est fort-mal choisi.

Au reste , quoique nous venions de renvoyer nos Lecteurs à l'argument de la Tragédie , nous allons tâcher de leur en épargner la peine , en disant en peu de mots ce qui concerne l'action

G l) princi-

146 MERCURE DE FRANCE
principale : le voici , *Bonhommes* : éta-
blissant Gouverneur de l'Amérique , son
fils *Garnement* , lui fait une petite répri-
mande sur ses égaremens passés , lui
conseille d'être tout autre à l'avenir , et
de prendre pour modele , le Comte de
Neuilli , dont la vertu lui a fait tant
d'adorateurs ; *Garnement* lui répond qu'il
n'en a pas été plus heureux. *Bonhommes*
prie son fils de mettre en liberté les
six Prisonniers Américains qu'il a pris
ce même jour , et de gagner par cet acte
de clemence , le cœur de *l'Alzire* qu'il
doit épouser , et qui ne se donne à lui ,
que par une aveugle obeissance aux or-
dres de *Fadaise* son Pere. *Garnement*
consent à délivrer les Prisonniers ; *Fa-
daise* promet à *Bonhommes* de réduire sa
fille , et de l'engager non-seulement à
épouser *Garnement* ; mais à l'aimer ; il
ajoute que sa fille eut toujours de l'a-
mour de reste ; sa fille , qui arrive après
que *Bonhommes* s'est retiré , ne con-
firme que trop ce qu'il vient de dire ;
elle n'a que trop d'amour pour *Mata-
more* ; cependant elle promet , non d'ai-
mer *Garnement* , mais de l'épouser ; *Gar-
nement* revient sur la Scene ; *l'Alzire* lui
parle sur un ton à le dégoûter de son
hymen ; mais il n'en veut pas démor-
dre

dre. Et prenant son parti en homme qui ne craint point de disgrâce conjugale , il dit :

Par les nœuds de l'hymen il la faut engager ;
Et je l'épouserai , dussai-je en enrager.

Matamore mis en liberté , se plaint de son sort avec ses Compagnons ; *Bonhommes* vient lui apprendre qu'ils sont tous libres : il reconnoit *Matamore* pour cet Américain qui lui a autrefois sauvé la vie ; *Matamore* lui demande des nouvelles de *Fadaise* ; *Bonhommes* lui dit qu'il va le lui envoyer. *Fadaise* vient. *Matamore* , après l'avoir tendrement embrassé , le fait souvenir de la promesse qu'il lui a faite autrefois de lui donner sa fille l'*Alzire*. *Fadaise* est dans un très grand embarras ; on vient l'avertir que tout est prêt pour la Cérémonie , et qu'on n'attend plus que lui ; *Matamore* lui demande quelle est cette Cérémonie ; *Fadaise* n'a garde de lui dire que c'est le mariage de l'*Alzire* sa fille avec *Garnement* ; il ordonne aux Gardes de retenir *Matamore* qui veut le suivre. Le mariage étant fait , l'*Alzire* vient s'occuper du souvenir de son cher *Matamore* ; ce malheureux Amant vient sans être

Gij instruit

instruit de rien , elle lui apprend son malheur, et lui dit qu'elle vient d'épouser ce même Garnement , qui lui a fait souffrir tant de tourments. Bonhomme et Garnement arrivent ; Matamore accable son Rival d'injures ; Garnement ordonne qu'on l'arrête ; l'Alzire , après avoir parlé tout bas à sa Confidente , demande à Garnement la grace de Matamore ; cette grace lui est refusée , elle fait entendre qu'elle s'y étoit bien attenduë , et qu'elle avoit pris de meilleures mesures ; en effet Negritte sa Confidente , à qui nous avons dit qu'elle avoit parlé tout bas , vient lui dire qu'elle a gagné un Soldat à force d'argent , qu'on délivre actuellement son cher Matamore ; ce dernier vient un moment après , mais comme l'Alzire ne veut pas consentir à prendre la fuite avec lui , il prend un parti violent ; il se retire avec le Soldat qui l'a délivré , et se couvre de son habit et de ses armes , pour aller assassiner Garnement.

Dans cet endroit la Parodie s'est écartée de la Tragedie : Matamore n'a pû exécuter son projet ; il a été fait prisonnier pour la troisième fois ; on doit faire mourir l'Alzire avec lui , comme complice de son projet ; après de ten-
dre.

Des regrets de part et d'autre , Garnement vient faire la peripetie , par ces vers.

Doucement , s'il vous plait , car c'est moi qui commande ,

Et je ne prétends point du tout que l'on le pende.

Matamore peut bien n'être pas criminel ;

Peut-être venoit-il m'appeller en duel ;

Car je ne pense pas qu'une ame bien placée

Pût d'un assassinat concevoir la pensée.

à l'Alzire.

Pour vous que vainement on voudroit corriger,

Qui mettiés mon honneur et ma vie en danger ,

Qui des cœurs vertueux êtes la parodie ,

Trouvez bon, s'il vous plaît, que je vous répudie ;

Bien plus ; à mon Rival je vous donne aujourd'hui,

Non pas dans le dessein de me venger de lui ;

Je n'ai point de rancune et mon cœur lui pardonne.

Matamore témoigne sa surprise sur ce grand changement, auquel on n'avoit garde de s'attendre, par tout ce qui s'étoit passé. Garnement finit la Piece par ces Vers qu'il adresse au Public :

Quiconque sur ce point voudra se satisfaire

En toute sûreté peut aller voir mon Frere ;

Sur la fin de sa vie il a fait éclater

G iiij Des

Des traits que la critique a lieu de respecter ;

Nous les trouvons si beaux que nous ferions
scrupule

De répandre sur eux le moindre ridicule.

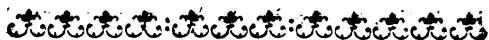
Cette Piece , dont la représentation et
la lecture font beaucoup de plaisir , est
très-bien imprimée , chés *Prault Pere* ,
Quay de Gèvres , au Paradis.

Le 16. Mars , les Comédiens Italiens
firent la clôture de leur Théâtre par la
Tragi-Comédie de *Samson* , qui fut suivie
de la Parodie nouvelle d'*Alzire* , ou
les *Sauvages* , après laquelle le sieur *Ric-
coboni* fit le compliment qu'on fait or-
dinairement toutes les années , lequel
fut applaudi du Public. On représenta
ensuite en Italien la Comédie d'*Arlequin
muet par crainte*.

Le 24. Mars , veille du Dimanche des
Rameaux , la clôture de la Foire S. Ger-
main fut faite en la maniere accoutu-
mée , et le même jour l'Opera Comi-
que fit aussi celle de son Théâtre par les
Pieces de *Pigmalion* , de la *Mere en ba-
rassée* , et du *Gage Touché* , dernière Piece
nouvelle d'un Acte , elles furent suivies
du Divertissement de la *Foire de Besons*
avec

M A R S. 1736. 558

avec le Vaudeville du *Tran tran*, qu'on a revû avec plaisir. La Dlle Delisle, premiere Actrice de ce Théâtre, fit un compliment (selon la coûtume) en Prose et en Vaudevilles chantans, qui fut très-bien reçu du Public.



NOUVELLES ETRANGERES.

De Constantinople le 19. Janvier 1736.

LE Grand-Visir *Imaël* Pacha, qui fit son Entrée en cette Ville le 29. Septembre dernier, fut déposé le 24. Décembre et envoyé en exil à l'Isle de Méthelin, dans l'Archipel; ses biens, qui étoient immenses et qu'on fait monter à plus de sept mille Bourses d'argent comptant, sans les Pierrieres, dont il avoit aussi une grande quantité, ont été confisqués au profit du Grand Seigneur. On nomma d'abord après sa déposition le *Selicktar-Aga* pour *Kaïmakam*, et il a exercé cette Charge jusqu'au 9. de ce mois qu'il a été revêtu de celle de Grand-Visir.

La Paix entre les Turcs et les Persans est encore un Problème dont il n'est pas possible de donner la solution, au moins de quelque temps, les uns croyant cette Paix fort prochaine, et les autres fort éloignée.

M. *Fawckener*, nouvel Ambassadeur d'Angleterre, et qui vient relever Milord *Kinnoull*, qui résidoit en cette qualité à la Porte depuis environ sept ans, arriva ici le 30. Décembre.

G. v AUTRE

*AUTRE Lettre de Constantinople ,
du 23. Janvier.*

LA Paix des Turcs et des Persans ne paroît pas encore prête à se faire ; on l'avoit assurée faite il y a environ trois mois ; on disoit que le Traité en avoit été signé entre Thamas Kouli-Kan et Achmet-Pacha , que ce Traité avoit été ratifié par le Grand Seigneur , mais il semble que depuis , ces esperances se sont évaporées , et l'on prétend aujourd'hui que le General Persan refuse de l'exécuter , sur le fondement de la marche du Camp des Tartares et de son Armée dans le Daghestan , se plaignant de la mauvaise foi des Turcs , qui d'un côté , dit-il , font la Paix , et dans le même temps envoient cent mille hommes pour ravager les Provinces de Perse. A l'égard du Kan des Tartares , on parle fort différemment ici de l'endroit où il se trouve , les uns prétendent qu'il est entré en Perse , où l'on veut même qu'il ait battu quelques Détachemens de l'Armée de Thamas Kouli-Kan , d'autres veulent qu'il se soit arrêté dans le Couban , n'ayant pas pû passer ni même arriver jusques à Dêrbent , par l'opposition des Moscovites ; il y en a enfin qui disent qu'il a repris la route de la Crimée , et qu'on l'attend incessamment à Bacchseray ; voilà ce qui se débite ici sur les affaires de Perse , c'est-à-dire , qu'elles y sont dans une très-grande obscurité. Tout ce que l'on sçait de certain est qu'il a été envoyé des ordres à tous les Pachas d'Asie et d'Europe , de rassembler dans leurs Gouvernemens le plus de Troupes qu'ils pourront , et de se tenir prêts à marcher dans les premiers jours du Printemps.

Suivant

Suivant les dernières Nouvelles reçues d'Afrique, *Muley-Aly* continué d'occuper le Trône de Maroc, et d'être Maître de la Ville de *Miquenez*. Ce Prince ayant été informé des mesures que le Gouverneur de *Tetuan* prenoit pour se rendre indépendant, il a employé plusieurs ruses pour l'attirer auprès de lui, mais le Pacha au lieu de se rendre à *Miquenez*, a rassemblé toutes les Troupes soumises à ses ordres, et s'est retiré à *Tanger*, où il s'est fortifié. Les sommes considérables qu'il a distribuées aux Troupes que *Muley-Aly* a envoyées pour attaquer cette Place, les ont engagées à refuser d'en entreprendre le Siege, et il a profité de cette circonstance pour faire son accommodement avec *Muley-Aly*, qui l'a confirmé dans son Gouvernement de *Tetuan*. Le Pacha, pour obtenir cette grace, a promis de ne donner aucun secours aux Princes qui disputent le Trône à *Muley-Ali*, et de lui payer sous les ans un certain tribut.

R U S S I E.

ON écrit de Moscou, que les Tartares se disposoient à former une Armée de 15000 hommes, et qu'ils iroient attaquer le Comte de *Munich* aussi-tôt après qu'ils auroient reçu les secours qu'ils attendoient du Grand Seigneur, mais que le Camp des Moscovites étoit situé si avantageusement et tellement fortifié, qu'il seroit très-difficile de les y forcer.

On apprend de *Petersbourg*, que le 8. Janvier la Czarine dîna en public et qu'elle se servit pour la première fois de la magnifique Vaisselle d'or qu'elle a fait faire depuis peu, et qu'on dit avoir coûté 100000. ducats. La Table de la Czarine

G vj étoit

554 MERCURE DE FRANCE

étoit dans le fond de la Salle sur une Estrade de huit marches et sous un Dais de brocard d'or, soutenu par plusieurs colonnes. Au-dessous de la Table de S. M. Cz. étoient deux autres Tables, chacune de 65. couverts, pour les Dames et pour les Seigneurs qu'elle avoit invités. Le soir la Czarine fit représenter un Opera Italien sur le Théâtre du Palais, et la Fête fut terminée par un grand Bal.

Le froid a été si violent en Moscovie, qu'on ne se souvient pas d'en avoir senti un aussi vif depuis un grand nombre d'années. Le Port de Petersbourg est fermé par les glaces, et les Rivières de Neva et de Dwina, sont entièrement prises. Plusieurs personnes ont été trouvées mortes sur les grands chemins, et les Paysans sont réduits à une si grande misère, qu'on est obligé de leur fournir les vivres nécessaires pour leur subsistance.

ALLEMAGNE.

L'Empereur a déclaré Feldt-Maréchaux de ses Armées, le Comte Olivier de Wallis, le Duc d'Arenberg, les Comtes d'Hautois et de Sekendof, et le Prince Lubomiski, Polonois.

ITALIE.

On apprend de Rome, que le 19. du mois dernier, le Cardinal Othoboni fit représenter sur le Théâtre de son Palais la Tragédie de *David*, à laquelle assisterent les Cardinaux Olivieri, Fini, Caraffe, Corsini et Aquaviva, ainsi que l'Ambassadeur du Roy de France, celui de la République de Venise, les Princes et Princesses.

Princesses Corsini , et plusieurs autres Personnes de distinction.

Selon les Lettres écrites de Toscane , les Commissaires que le Duc de Montemar avoit envoyés à Fiorenzuola , ont réglé avec ceux qui avoient été nommés par le Comte de Kevenhuller , les limites dans lesquelles se tiendront les Troupes Imperiales et Espagnoles , et les uns et les autres sont convenus que le commerce continueroit d'être libre entre les lieux occupés par les Troupes de l'Empereur , et ceux où les Troupes de S. M. C. sont en quartiers.

On écrit de Genes , que M. Paul-Baptiste Rivarola , Commissaire de la République dans l'Isle de Corse , a mandé au Sénat , qu'après avoir visité les Villes d'Aleria , de Corte , de Calvi et de Balagnia ; il étoit retourné à la Bastie , dont les habitans ayant appris qu'on devoit envoyer dans l'Isle un nouveau renfort de Troupes , ont fait des réjouissances publiques pendant trois jours consécutifs.

Selon les mêmes Lettres du même Commissaire , Ciaferri , un des Chefs des Rebelles , s'approcha dernièrement de la Bastie avec un Corps considerable de Troupes , dans le dessein d'essayer de surprendre cette Place ; mais ayant reconnu que la garde qu'on y faisoit rendroit son entreprise inutile , et ayant sçu que M. Rivarola étoit dans la Ville , dont tous les habitans depuis le départ de M. Pinelli , étoient portés à la soumission ; il se retira avant qu'on eût eü le temps d'assembler assés de Troupes pour le poursuivre. Ces Lettres ajoutent que les Rebelles font payer indistinctement de fortes contributions aux habitans qui sont dans leur parti , et à ceux qui sont demeurés fidelles à la République , et que les

556 MERCURE DE FRANCE

les habitans des Villes dont ils sont les maîtres, sont tellement surchargés d'impôts, qu'ils commencent à regretter la domination légitime.

On a appris par les mêmes Lettres, que deux Bâtimens qui ne portoient point de Pavillon, avoient débarqué à l'Isle de Rossa, près de Gayola, des Armes et une grande quantité de Munitions pour les Rebelles.

Les dernières Lettres de Gènes, portent que le Sénat avoit reçu avis que M. Rivarola avoit envoyé M. Ferrandi aux Rebelles de l'Isle de Corse pour leur proposer des conditions avantageuses, s'ils vouloient se soumettre, mais que bien loin de se disposer à rentrer dans leur devoir, ils s'étoient avancés une seconde fois jusqu'à la portée du Canon de la Bastie, et que s'étant emparés des principaux postes qui sont entre Calvi et Balagnia, ils avoient coupé la communication entre ces deux Places. Le peu d'espérance qu'on a de voir bientôt la Paix rétablie dans cette Isle, a déterminé le Sénat à presser le départ des Troupes qui doivent s'embarquer pour s'y rendre, et à prendre des mesures pour y envoyer incessamment un renfort d'Artillerie et un convoi considérable de Munitions de guerre.

Selon les Lettres de Naples, le Roy des deux Siciles a créé en cette Ville un Tribunal, qu'on nommera Chambre du bon Gouvernement, et qui sera chargé, ainsi que la Congrégation du bon Gouvernement, établie à Rome, de pourvoir aux moyens de soulager le Peuple, et de lui rendre les impositions moins onéreuses.

P O R T U G A L.

Les Lettres de Lisbonne , de la fin du mois dernier , marquent qu'il y avoit alors dans la Rade de cette Ville 41. Vaisseaux François , 71. Anglois , 21. Hollandois , 3. Suedois , 3. Maltois et un Hambourgeois. Depuis le premier du mois de Janvier de l'année dernière jusqu'au 31. Décembre , il est entré dans le Port de cette Ville 283. Bâtimens de France , 376. d'Angleterre , 104. de Hollande , 24. de Suede , 6. de Dannemarck , 5. d'Espagne , un pareil nombre de l'Isle de Mâlthe , 4. de Lubec , 3. de Hambourg , un de Dantzick et 86. appartenans à divers Marchands de ce Royaume et des Pays des Indes où la Nation Portugaise a des établissemens.

On apprend de Madrid , que le 11. de ce mois le Roy d'Espagne fit la ceremonie de donner le Bonnet au Cardinal Infant.

P A Y S - B A S.

ON a appris d'Ostende , que les vents de Nord-Ouest , qui ont régné pendant quelques jours avec beaucoup de violence , ont tellement agité la Mer , qu'ayant rompu les Ecluses , elle a inondé tout le plat Pays , qu'une partie des Fortifications de la Ville et du Port a été renversée et que l'autre partie est considérablement endommagée ; qu'on ne peut aller qu'en bateau dans toutes les rues de la Ville , et que dans quelques quartiers les habitans ont été obligés de se réfugier au haut de leurs maisons pour éviter d'être submergés.

GRANDE

GRANDE-BRETAGNE.

AU commencement de ce mois, le feu prit aux poudres du Vaisseau le *S. Jean et sainte Marguerite*, dans le Port de Falmouth, et il sauta en l'air avec tout son Equipage; il avoit relâché dans cet endroit revenant de la *Caroline Méridionale*.

Le Lord de Lawar doit aller en qualité d'Ambassadeur du Roy, à Saxe Gotha, pour demander la Princesse de Saxe Gotha en mariage pour le Prince de Galles.



MORTS, BAPTÊMES
et Mariages des Pays Etrangers.

LE 5. Fevrier Dona *Leonore-Marie-Antoinette de Mendosa*, veuve d'*Antoine-Louis de Tavora*, second Marquis de Tavora, 4^e Comte de S. Jean, et 18^e Seigneur de la Maison de Tavora, avec lequel elle avoit été mariée le 2. Juillet 1676. dans son Palais du Campo Pequeno, mourut dans la 80. année de son âge, étant née le 2. Juillet 1656. elle avoit assisté au mois de Décembre 1729. à la naissance de son arriere-petit-fils, fils du Comte de la Ribeira-Grande. Elle a été inhumée dans l'Eglise du College des Religieux Hermites de S. Augustin de la Ville de Lisbonne. Cette Dame étoit fille de Henry de Sousa-Tavarés, et Silva, premier Marquis d'Arrochès; et 3^e Comte de Miranda, et de Marie-Anne de Castro-Mascarenhas.

Le

Le 9. *Jacques Stanley*, Comte de Derby, Vicomte de Kinton, Baron de Stanley, Strange, Knoking et Mohun, Pair de la Grande-Bretagne, Souverain Seigneur et Amiral de l'Isle de Man, (située entre l'Angleterre et l'Irlande, pour laquelle il payoit deux Faucons en hommage à la Couronne d'Angleterre) Lord ou Seigneur-Lieutenant, et Gardien des Archives du Comté de Lancastre, Membre du Conseil privé du Roy de la Grande-Bretagne, &c. mourut en sa Terre de Knowesley, dans la Province de Lancastre, sans laisser d'enfans, du moins des mâles; de sorte qu'Edouïard Stanley, Chevalier Baronnet, Membre du Parlement pour le Comté de Lancashire, prit le titre de Comte de Derby, et Baron de Stanley de Lathum, se prétendant descendu du second fils de Thomas Stanley, qui fut créé Comte de Derby ou Darby, par le Roy Henry VII. en 1485.

Le 14. Rme P. Frere Jean de Soto, Ministre General de l'Ordre de S. François, et en cette qualité Grand d'Espagne, mourut à Madrid dans le Couvent de S. François, âgé de 68. ans.

Le 10. Février, l'Electrice de Saxe accoucha à Warsovie d'une Princesse, qui fut baptisée le 16. dans la Chapelle du Palais, par M. Paulucci, Nonce du Pape, et qui fut nommée Marie-Elizabeth-Apoline-Casimire-Françoise-Xavier.

MARIAGE du Duc de Lorraine.

LE 12. jour auquel l'Empereur avoit fixé la Ceremonie du Mariage de l'Archiduchesse, sa fille aînée, avec le Duc de Lorraine, ce Prince arriva de Presbourg à Vienne vers les quatre heures.

heures après midi. Quelque temps après il descendit dans l'Appartement de l'Empereur, où les Seigneurs et les Dames de la Cour s'étoient assemblés, et à sept heures Leurs Majestés Impériales se rendirent à l'Eglise Aulique des Augustins Déchaussés dans l'ordre suivant.

Les Pages et les Valets de pied de L. M. I. et ceux du Duc de Lorraine, les Gentilshommes, les Chambellans, les Conseillers des Conseils de Guerre et de Finance, les Conseillers Intimes, les Ministres d'Etat, les Chevaliers de la Toison d'or, qui sont en cette Cour, en habits et manœuvres de cérémonie. Le Duc de Lorraine, vêtu d'un habit et d'un manteau de drap d'argent, garnis de Pierrieres, et précédé du Marquis de Gerbeville; l'Empereur, devant lequel marchoit le Comte de Hamilton, Capitaine des Archers de la Garde; l'Impératrice et l'Impératrice Amélie, entre lesquels marchoit l'Archiduchesse aînée, vêtue d'une robe de drap d'argent, dont la queue étoit portée par la Comtesse de Fuchs, qui avoit sur sa poitrine le Portrait de cette Princesse et celui du Duc de Lorraine; l'Archiduchesse Léonore Wilhelmine, seconde fille de L. M. I. et l'Archiduchesse Marie-Magdeleine, fille de l'Empereur Léopold, suivoient l'Archiduchesse, et chacune de ces deux Princeses étoit accompagnée de ses Dames et des Officiers de sa Maison; la marche étoit fermée par une grande quantité de Noblesse qui n'avoit point de rang marqué dans la Cérémonie.

M. Passionei, Nonce du Pape, accompagné de plusieurs Evêques, reçut Leurs Majestés Impériales à la porte de l'Eglise, et il les conduisit sous un Dais qui étoit près de l'Autel, du côté de l'Evangile; le Duc de Lorraine et l'Archiduchesse,

chessé, s'avancèrent devant le grand Autel, sur une Estrade, et les deux autres Archiduchesses prirent leurs places auprès de leurs M. I.

Lorsqu'on eut chanté les Litanies, le Nonce lût le Bref de dispense, et il demanda en Langue Latine au Duc de Lorraine s'il vouloit prendre l'Archiduchesse pour Epouse. Ce Prince ayant répondu en Latin, je le veux; et le Nonce ayant demandé à l'Archiduchesse, si elle consentoit d'accepter le Duc de Lorraine pour Epoux, cette Princesse se leva et fit une révérence à leurs M. I. pour demander leur aprobation; lorsque l'Empereur et l'Imperatrice eurent témoigné qu'ils la lui acordoient, elle répondit aussi en Latin, je le veux. Alors le Nonce joignit les mains de ce Prince à celles de l'Archiduchesse avec une Etole, pour marque de leur soumission à l'Eglise, et il leur donna la Benediction Nuptiale au bruit d'une décharge generale de mousqueterie de toutes les Troupes qui étoient sous les Armes, et d'une salve de 24. pieces de Canon. On chanta ensuite le *Te-Deum*, pendant lequel il y eut une seconde salve d'Artillerie et de mousqueterie.

Après la Ceremonie, leurs M. I. accompagnées comme elles l'avoient été en allant à l'Eglise, revinrent dans l'Appartement de l'Empereur, d'où on passa quelque temps après dans la Sale dans laquelle on avoit préparé le souper, et qui étoit ornée et éclairée avec beaucoup de magnificence; leurs M. I. avoient à leur droite l'Imperatrice Amelie, la Duchesse et le Duc de Lorraine, et à leur gauche les Archiduchesses Leonore Wilhelmine et Marie-Magdeleine.

On servit en même-temps dans une autre Sale plusieurs Tables pour les Grands Officiers de leurs

362 MERCURE DE FRANCE

leurs Majestés et pour ceux du Duc de Lorraine, et après le souper, qui finit à onze heures, le Duc et la Duchesse de Lorraine furent conduits dans l'Appartement qui leur avoit été destiné.

Le lendemain matin, le Prince de Craon, accompagné d'une suite nombreuse de Gentils-hommes, et précédé de 24. Valets de pied et de plusieurs Coureurs, alla dans les Carrosses du Duc de Lorraine, au Palais, pour remercier leurs M. I. de la part de ce Prince, de lui avoir accordé l'Archiduchesse. L'Empereur et l'Imperatrice retournèrent ensuite avec le Duc et la Duchesse de Lorraine, et les Archiduchesses, à l'Eglise Aulique des Augustins Déchaussés, où le Nonce, après avoir célébré la Messe, donna de la part du Pape, la benediction au Duc et à la Duchesse de Lorraine.

Le Duc portoit ce jour là un habit et un manteau de brocard d'or, ornés ainsi que l'habit du jour précédent, d'une grande quantité de Diamans et d'autres Pierres précieuses. Après le dîner, auquel le Prince Charles de Lorraine fut invité, et pendant lequel on observa le même ceremonial qu'au repas de la veille, l'Empereur et la Famille Imperiale, virent représenter sur le grand Théâtre du Palais, un nouvel Opera, qui fut terminé par un Ballet.

Le 14. on celebra la *Fête de l'Hôte*, qu'on a coutume de célébrer tous les ans à pareil jour; l'Empereur, qui avoit ordonné que cette Fête représentât une Nôce de Village, fut l'Hôte; l'Imperatrice fut l'Hôtesse; le Duc et la Duchesse de Lorraine furent les Mariés.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roy a donné l'agrément du Régiment de Cavalerie d'Anjou, dont le Marquis de Bissy étoit Mestre de Camp, au Marquis de Vogué, Capitaine dans le Régiment de Dragons d'Armenonville.

S. M. a nommé Colonel du Régiment des Gardes Suisses, le Chevalier d'Erlach, Capitaine dans le même Régiment.

Le Roy a accordé à M. de Malezieu, Maréchal des Camps et Armées de S. M. et Lieutenant General de l'Artillerie, l'agrément d'une Compagnie de Cavalerie pour son Fils.

Le 13. Mars, le Marquis de Stainville, Envoyé Extraordinaire du Duc de Lorraine, eut une Audience particulière du Roy, dans laquelle il présenta à S. M. le Comte d'Hunolstein, Maréchal de Lorraine, qui donna part au Roy du Mariage du Duc de Lorraine, et qui remit à S. M. une Lettre de ce Prince.

H

Il fut conduit à cette Audience par M. Hebert, Introduceur des Ambassadeurs, qui le conduisit ensuite à l'Audience de la Reine et à celles de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France.

Le 15. Mars, *Gilbert de Montmorin de S. Herem*, Evêque et Duc de Langres, nommé à cet Evêché le 23. May 1734. à cause duquel il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy le 6. Mars 1735. et auparavant Evêque d'Aire, sacré le 7. Novembre 1723. prêta serment et prit séance au Parlement en qualité de Pair de France.

Le même jour et dans la même Séance, *Jean-Paul Timoleon de Cossé*, Duc de Brissac, Pair et grand Pannetier de France, Brigadier des Armées du Roy et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, prêta serment et prit séance pareillement au Parlement en qualité de Pair de France. Il a succédé au Duché de Brissac par la mort de Charles Timoleon-Louis de Cossé, Duc de Brissac, son frere, arrivée le 18. Avril 1732. conformément à l'Edit de 1711. touchant les Pairies, et au moyen de la renonciation et désistement d'Emanuel-Henri Timoleon

Leon de Cossé de Brissac, aujourd'hui Evêque de Condom, son frere jumeau, mais son aîné, qui de droit devoit succeder au titre de Duc et Pair. La réception de ces deux Pairs de France fut honorée de la presence du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont du Prince de Conti, et de plusieurs Ducs et Pairs.

Le 25. de ce mois, l'Evêque d'Aire et l'Evêque de Bayonne, furent sacrés dans l'Eglise du Noviciat des Religieux Dominicains par le Cardinal de Polignac, assisté des Evêques de Leitoure et de Condom.

M. Jean Conti a été élu Superieur General de la Congrégation des Prêtres de la Mission, dans leur Assemblée generale tenue le 11. de ce mois dans leur Maison de S. Lazare.

Le 25. de ce mois, Dimanche des Rameaux, le Roy, accompagné du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, assista dans la Chapelle du Château, à la Benediction des Palmes, laquelle fut faite par l'Abbé Brosseau, Chapelain ordinaire de la Chapelle de Musique, qui en

366 **MERCURE DE FRANCE**
en présenta une à S. M. Le Roy assista
à la Procession, et après l'Evangile adora
la Croix. S. M. entendit ensuite la Messe
celebrée par le même Chapelain et chantée
par la Musique. La Reine et Monsei-
gneur le Dauphin, entendirent la mê-
me Messe dans la Tribune. L'après midy,
le Roy entendit la Prédication du Pere
Codolet, Prêtre de l'Oratoire, et ensuite
les Vêpres qui furent chantées par la Mu-
sique. La Reine assista aux Vêpres dans
sa Tribune.

Le 28. Mercredy Saint, le Roy enten-
dit dans la Chapelle du Château l'Office
des Tenebres, qui fut chanté par la Mu-
sique.

Le Jeudy Saint, le Roy entendit le
Sermon de la Cène de l'Abbé Tello,
après quoi l'Evêque d'Agen fit l'Absoute.
Ensuite le Roi lava les pieds à douze
Pauvres, et S. M. les servit à table. Le
Duc de Bourbon, Grand-Maître de la
Maison du Roi, à la tête des Maîtres
d'Hôtel, précédoit le service : Monsei-
gneur le Dauphin, le Comte de Cler-
mont, le Prince de Conty, le Prince de
Dombes, le Comte d'Eu, et les prin-
cipaux Officiers de S. M. portoient les
plats. Après cette Cérémonie, le Roi se
rendit à la Chapelle du Château où S. M.
entendit

entendit la grande Messe , assista à la Procession , et ensuite aux Vêpres. L'après-midi , le Roi entendit l'Office des Tenebres.

Le 26. la Reine communia dans la Chapelle du Château , par les mains de l'Abbé d'Alegre , son Aumônier en quartier.

Le 6. Fevrier , on executa en concert devant la Reine , le Prologue et le premier Acte de l'Opera de *Thésée* , qui fut continué le 8. et le 13. Les Rolles du Prologue de *Venus* et de *Mars* , furent chantés par la Dlle. Duhamel et par le sieur d'Angerville , ceux de la Piece d'*Eglé* , de *Cleone* , de *Medée* et de *Dorine* , par les Dlles. Mathieu , Deschamps , d'Aigremont et Fel , et ceux d'*Egée* , de *Thésée* et d'*Arkas* , par les sieurs d'Angerville , Petillot et Godeneche. La Dlle. Fel chanta à la fin du Concert , la Cantate du *Triomphe* de l'*Hymen* , de M. Mourer.

Le 20. On concerta le Prologue et la premiere Entrée des *Indes Galantes*. Les Rolles du Prologue d'*Hebé* , de l'*Amour* et de *Bellonne* , furent chantés par les Dlles. Rameau , Fel , et par le sieur Dubourg. Ce même Ballet fut continué le

568 MERCURE DE FRANCE

22. par la seconde et troisième Entrée , et les differens Rolles furent remplis par les Dlls. d'Aigremont , Rameau , Fel , Mathieu et Deschamps , et par les sieurs Petillot , Chassé et d'Angerville.

Le 27. On donna l'Opera *d'Omphale* , qui fut continué le 29. Les Rolles des *deux Graces* du Prologue furent chantés par les Dlls. d'Aigremont et Mathieu, et ceux de la Piece , par les Dlls. Mathieu , Antier , d'Aigremont et Godeneche , et par les sieurs Petillot et d'Angerville. Les sieurs Blavet et Guignon executerent chacun , à la fin des deux derniers Concerts , un *Concerto* avec beaucoup de précision , sur la flûte et sur le violon.

Le 5. Mars , on finit le même Opera par le quatrième et cinquième Acte.

Le 12. On concerta le Prologue et le premier Acte de *Marthesie* , mis en musique par M. Destouches , Surintendant de la Musique du Roi , ainsi que de celui *d'Omphale*.

Le 14. On executa dans le Salon de S. M. à l'imitation du Concert spirituel , deux Motets à grand Chœur , *Deus Deus meus* et *Diligam te* , de la composition du même Auteur. Ces deux Motets coupés d'une symphonie brillante et variée , furent extrêmement applaudis , et executés dans une grande perfection. Le

Le 18. Dimanche de la Passion , il y eut Concert spirituel au Château des Tuilleries , lequel a été continué différens jours de la semaine , jusques et compris le dernier de ce mois ; M. Rebel a fait exécuter les plus beaux Motets à grand Chœur , de M. de la Lande , et d'autres Maîtres , et plusieurs autres petits Motets à une et à deux Voix , de la composition des sieurs Mouret, le Maire, du Bousset et Fevrier , les sieurs Ignace et Brunet ont exécuté plusieurs fois un *Duo* d'Hautbois et de Basson avec beaucoup de précision. Les Diles. Erremens , Fel , Largilliere et le sieur Jeliot ont chanté les différens récits dans les grands et petits Motets , avec aplaudissement , de même que les sieurs Guignon , Aubert , Blavet et Lucas , dans les différens *Concertos* qu'ils ont exécutés sur le violon et sur la flûte.

Le même Concert doit être continué la semaine de Pâques.

Le jeudi premier Mars , les Comédiens François représenteront à la Cour , la *Mere Coquette* , Comedie de Quinault , et le *Galand Jardinier*.

Le 7. ils donneront sur le même Théâtre , la Comédie du *Bourgeois Gentilhomme* , Comedie de Moliere , or-

Hij née

née d'intermedes , qui fut parfaitement bien executée. Le sieur *Tribou* , Acteur de l'Opera , remplit avec succès le Rôle du *Compositeur* , et le sieur *Dufresne* , ceux du *Me en fait d'armes* , et du *Musici* , qu'il rendit noblement et dans le vrai caractere. La Dlle. *Antier* chanta avec le sieur *Chassé* , les airs à boire et ceux des Intermedes. Le Ballet , de la composition du sieur *Blondi* , fut executé par les Danseurs Pensionnaires du Roi , et de l'Académie Royale de Musique , qui tous se surpasserent. Le Roi , la Reine , et Monseigneur le Dauphin eurent la bonté d'en marquer leur satisfaction.

Le 8. La Tragédie d'*Aben-saïd* , de M. l'Abbé le Blanc , et la Comédie de la *Surprise de l'Amour* , de M. de Marivaux,

Le 13. La Comédie du *Distrain de Renard* , et pour petite Piece , la *Métamorphose amoureuse* , de le Grand,

Le 15. La Tragédie d'*Alzire* , de M. de Voltaire , pour la deuxième fois , qui reçut encore de grands applaudissemens. Et la petite Comédie du *Cocher supposé* , d'Hauteroche.

Le 3. Mars , les Comédiens Italiens représenterent aussi à la Cour , le *Prince malade* , ou les *Jeux Olympiques* , qui fut suivi

suivi de la Comédie d'*Arlequin toujours Arlequin*.

Le 10. La Comédie nouvelle des *Contretemps* ; et le *Retour de Tendresse*.

Le 17. Les *Amans réunis* , et la nouvelle Parodie d'*Alzire* , intitulée les *Sauvages* , qui a été aussi applaudie à la Cour , qu'elle l'avoit été à la Ville.

Il nous est tombé entre les mains un Memoire ou Calcul , qui nous paroît venir d'une main habile dans la Science des Nombres , et qui sera intéressant pour ceux qui ont pris des Billets dans la Loterie de Turin. C'est dans cette vûe que nous l'insérons ici.

CALCUL de la Loterie Royale de Turin.

LA *Tontine de Paris* a fourni la matiere d'un Calcul curieux. La *Loterie Royale de Turin* , dont le Plan se trouve dans le *Mercur* du mois de Septembre dernier , est l'objet d'un autre Calcul à peu près semblable. Cette Loterie est effectivement très-bien imaginée. Elle est composée dans un goût aussi singulier que nouveau , et elle ouvre un beau champ aux esperances de ceux qui en prendront des Billets ; mais peu de personnes sont en état d'en faire le compte , de voir ce que le hazard et les combinaisons doivent probablement produire , et sur quoi leurs esperances peuvent être fondées. On croit donc leur faire plaisir en donnant ici la Méthode et le Ré-

H iij sultat

572 MERCURE DE FRANCE
sultat de ce Calcul. La Méthode plaira à ceux
qui voudront le faire en entier, et les autres
pouront se contenter de ce qui est ajouté dans le
Résultat.

M E T H O D E.

D'abord il faut observer que ce n'est pas
des 5000. *Primes* distribuées en 100. Tirages,
que le Calcul dépend; quoiqu'un même Billet
en puisse gagner plusieurs, parce qu'elles n'op-
peront point l'extinction des *Sociétés*, et qu'elles
sont tirées comme les *Lots* d'une Loterie ordi-
naire; mais ce Calcul dépend des 10 mille *Lots*, et
la maniere ingenieuse dont ils doivent sortir.
Chaque *Société* de cinq *Billets* doit necessairement
avoir un *Lot*, et ce *Lot* se gagne lorsque la *So-
cieté* s'éteint, c'est à-dire, lorsque 4. *Numeros*
de cette *Société* étant sortis une ou plusieurs fois,
en un ou plusieurs Tirages, il arrive enfin que
le cinquième *Numero* sort aussi. Alors ce dernier
gagne le *Lot*, qui est de 500. liv. pour les 7 mille
premieres *Sociétés*, qui s'éteindront; de 1000 liv.
pour les 2 mille suivantes; de 2 mille 5. mille, &c.
toujours en croissant pour les autres, comme
on peut le voir dans le Plan. Il est donc question
de trouver combien de *Sociétés* doivent proba-
blement s'éteindre de *Tirage* en *Tirage*, ou ce
qui est la même chose, combien de *Lots* sorti-
ront probablement à chaque Tirage. Il est cer-
tain qu'ils peuvent sortir en une multitude de
manieres differentes, et plus ou moins à chaque
Tirage, selon que le hazard les distribuera. Mais
entre toutes ces manieres, il y a deux extrémités
opposées et divers milieux. D'erechef, entre tous
ces milieux, il en est un juste, également éloi-
gné des deux extrêmes, et auquel le hazard doit

1285-

très-probablement se conformer, ensorte qu'on peut s'assurer qu'il ne s'en écartera pas beaucoup. Avant de chercher quel est ce juste milieu, considérons en gros quels sont les deux cas extrêmes.

L'un de ces cas arriveroit, si les 1000. *Billets* ou *Numeros* que l'on sort de la grande Roue à chaque Tirage, étoient toujours pris cinq à cinq d'une même *Société*; ensorte qu'il s'éteignit 200 *Sociétés* à chaque fois. En ce cas la *Loterie* ne dureroit que 50. *Tirages*, car au 50^e toutes les *Sociétés* se trouveroient éteintes, et tous les *Lots* sortis. Outre que d'une part la sortie des *Lots* seroit ainsi extrêmement accélérée, d'autre côté les nouritures iroient bien-tôt en diminuant; car quoiqu'elles augmentent de 2. s. 6. d. il y auroit toujours à chaque Tirage 1000. *Billets* de moins à les payer. Si l'on fait le compte de la *Loterie* sur ce pied-là, on trouvera qu'elle n'auroit reçu en tout que 3012 500. liv. tandis qu'elle auroit payé 16555000. liv. en *Lots* et en *Primes*; ainsi elle perdrait 13542500. liv. Mais il y a des millions de Louis d'or à parier contre un denier, que ce cas n'arrivera point, ni rien d'aprochant, ainsi cet extrême doit être regardé comme totalement impossible.

L'autre extrême auroit lieu si des 50 mille *Numeros*, il y en avoit mille au moins; sçavoir, un de chaque *Société*, qui ne sortissent jamais de la Roue. En ce cas il ne s'éteindroit aucune *Société*, aucun *Lot* ne sortiroit et tous les 50 mille *Billets* restant toujours en *Loterie*, payeroient aussi toujours la nourriture qui va en croissant de 2. s. 6. d. d'un Tirage à l'autre. Si l'on fait la supputation de la *Loterie* sur ce pied-là, on trouvera qu'au bout des 100. *Tirages* elle auroit reçu en

H iiiij tout

tout 26812500. liv. compris le crédit de 100. liv. par Billet. Sur quoi prélevant d'abord 3217500. livres pour les 12. pour cent, ensuite 4500000. liv. pour les *Primes*, et enfin 5000000. liv pour le crédit de 100. liv. par Billet, il resteroit encore de bon 14095000. liv. sans aucun Lot à payer. Mais c'est-là un autre cas extrême, qui n'est pas moins impossible que le premier; en sorte qu'on peut s'assurer qu'il n'arrivera point ni rien d'approchant.

Or entre ces deux cas extrêmes, presque également impossibles, il y a divers cas moyens, plus ou moins possibles, à mesure qu'ils sont plus ou moins éloignés des extrêmes, et plus ou moins approchans du juste milieu qu'il faut trouver et duquel la Loterie ne s'écartera certainement pas beaucoup, soit à son avantage, soit à son désavantage. Pour parvenir à connoître ce juste milieu il faut chercher deux choses à chaque Tirage. 1°. Quelle sera probablement la *quantité* des *Numeros* ou *Billets* qui ne seront encore jamais sortis de la Roüe, ce qui fera connoître aussi le nombre de ceux qui en seront sortis, une ou plusieurs fois, jusques au Tirage calculé inclusivement. 2°. Connoissant le nombre de tous les *Billets* sortis, on cherchera par son moyen quel sera probablement celui de toutes les Sociétés éteintes jusques à ce même Tirage. Ce nombre multiplié par 5. donnera celui des *Billets* exclus de la Loterie, lequel fera connoître aussi la *quantité* des *Billets* restans en Loterie pour le Tirage suivant.

Quant au *premier article*, le Calcul est facile. Considérez que de 1000. *Numeros* qui se tirent chaque fois, il y en aura une partie de ceux déjà sortis aux Tirages précédens, et une autre partie de

de ceux qui ne seront jamais sortis. Or cette dernière partie sera toujours probablement proportionnelle au nombre de Billets non sortis ; ainsi on la trouvera par une *Règle de trois*, en disant. Si de *tant* de Billets restans en Loterie, on en tire 1000. combien en sortira-t'il d'une *telle* quantité qui ne sont encore point sortis ? On aura, dans le quatrième terme de cette Règle, le nombre des *Billets* qui sortent pour la première fois, lequel étant ôté de la quantité des non-sortis auparavant, on aura celle des non-sortis après ce Tirage, et le surplus des 50 mille sera le nombre de tous les Billets *sortis* jusques à ce même Tirage compris. Observez que dans le quatrième Terme de la *Règle*, on aura souvent une fraction après le nombre entier. Si cette fraction est moindre que *demie*, on la négligera, mais si elle excède *demie*, on ajoutera pour elle un Billet de plus ; et cela afin d'approcher davantage du juste milieu cherché. Tout cela se comprendra plus clairement par l'Exemple que l'on donnera cy-après.

A l'égard du *deuxième article*, qui consiste à trouver le nombre de toutes les *Sociétés* probablement éteintes jusques à un certain Tirage, par le moyen de la quantité trouvée de tous les Billets sortis jusques au même Tirage, inclus, c'est en ce point que git la grande difficulté du Calcul. Ceci dépend du nombre de combinaisons qui peuvent donner tous les 50 mille *Billets* d'une part, et de l'autre le nombre de tous les *Billets sortis*.

Il faut donc chercher premièrement en combien de manières les 50 mille Billets ou Numéros peuvent être pris et rangés, cinq à cinq. Pour cet effet, considérez que chacun des 50

H v mille

576 MERCURE DE FRANCE

mille peut être le premier, tandis que chacun des 49999. autres sera le second, tandis que chacun des 49998. autres sera le troisième, tandis que chacun des 49997. autres sera le quatrième, et tandis que chacun des 49996. restans sera le cinquième. Desorte qu'en multipliant de suite ces cinq nombres 50000. 49999. 49998. 49997. 49996. les uns par les autres, on aura 312. 437. 504. 374. 875. 001. 200. 000. pour la quantité de toutes les combinaisons et de tous les changemens d'ordre possibles des 50 mille *Billets rangés cinq à cinq*. Si l'on veut avoir ensuite le nombre des Combinaisons simples, sans les changemens d'ordre, il faut diviser le grand nombre ci-dessus par 120. car les *cinq Billets* de chaque Combinaison simple s'y trouvent ensemble repetés 120. fois, pouvant être rangés en 120. manieres differentes. En voici la raison: chacun des cinq se trouve le premier, tandis que chacun des quatre autres est le second, tandis que chacun des trois autres est le troisième, tandis que chacun des deux autres est le quatrième, et enfin tandis que le seul restant est le cinquième. Or en prenant le produit des cinq nombres 5. 4. 3. 2. 1. on trouve 120. pour le nombre des changemens d'ordre d'une même Combinaison simple. D'où il suit qu'en divisant par 120. ce nombre prodigieux de Combinaisons et changemens d'ordre des 50 mille *Billets pris cinq à cinq*, on aura dans le quotient 2. 603, 645 869, 790, 825, 010, 000. la quantité des Combinaisons simples des mêmes 50 mille *Billets pris cinq à cinq*. Or, sur ce grand nombre de Combinaisons simples, observez qu'il n'y en a que 10 mille qui donnent les *dix mille Sociétés de la Loterie*. Pour abreger on nommera dans:

dans la suite A. ce même nombre de Combinaisons simples.

Il faudra ensuite et d'autre côté chercher en combien de manieres tous les Billets sortis jusques au Tirage calculé, peuvent être pris cinq à cinq. Ce nombre de Combinaisons se trouvera pour chaque Tirage, en la même maniere que celui trouvé ci-dessus pour les 50 mille Billets. On multipliera le même nombre des Billets sortis par lui même moins l'unité, leur produit par le même nombre moins deux, leur produit par le même nombre moins trois, et enfin leur produit par le même nombre moins quatre; et ce dernier produit sera la quantité de toutes les Combinaisons et de tous les changemens d'ordre possibles, de tous les Billets sortis pris cinq à cinq; laquelle quantité étant ensuite divisée par 120. on aura dans le quotient le nombre de toutes les Combinaisons simples de tous les Billets sortis. Ce dernier nombre qui variera en croissant de Tirage en Tirage soit nommé X.

Ce nombre de Combinaisons X. étant ainsi trouvé on connoîtra ensuite par une Regle de trois celui de toutes les Sociétés éteintes jusques au Tirage calculé. Il n'y aura qu'à dire: Si le nombre A. de Combinaisons renferme 10 mille Sociétés, combien en contiendra le nombre de Combinaisons X. La Regle donnera toujours un quatrième terme que je nomme Y, lequel variera en croissant d'un Tirage à l'autre, et qui sera le nombre de toutes les Sociétés éteintes jusques au Tirage calculé inclusivement. Pour avoir ensuite le nombre des Sociétés éteintes, ou des Lots sortis à ce Tirage seul, il n'y aura qu'à soustraire de ce nombre Y celui des Sociétés déjà éteintes auparavant. Pour avoir aussi le

H. vj. nombre

nombre des Billets exclus de la Loterie après le même Tirage, il n'y aura qu'à multiplier par cinq ce nombre trouvé Y. Enfin en ôtant ce produit 5. Y. de 50 mille, on aura le nombre des Billets restans en Loterie pour le Tirage suivant.

Observez que dans cette *Regle de Trois*, le premier Terme A. et le troisième X. sont des nombres de Combinaisons simples, à la place desquels on peut mettre les nombres de Combinaisons et changemens d'ordre 120. A. et 120. X. parce qu'ils sont en même proportion; chacun 120. fois aussi grand. Ainsi l'on peut se dispenser de diviser par 120. ces nombres de Combinaisons et changemens d'ordre, pour les réduire à ceux des Combinaisons simples; ce qui abrège déjà de deux opérations par Tirage.

Soit donc pour abréger nommé B. au lieu de 120. A. le nombre 312, 437, 504, 374, 875, 001, 200, 000. total des Combinaisons des 50 mille Billets. Et soit nommé Z. le nombre 120. X. total des Combinaisons de tous les Billets sortis, lequel va en croissant d'un Tirage à l'autre. Alors le nombre constant B. sera toujours le premier Terme de la *Regle de Trois*, le nombre de 10 mille des Sociétés en sera toujours le second Terme, et le nombre variable Z. en sera toujours le troisième; par le moyen duquel on trouvera le quatrième Y. qui sera celui de tous les Lots sortis ou de toutes les Sociétés éteintes jusques au Tirage calculé, celui-ci compris. Après quoi tout le reste se trouvera comme il a été dit.

On voit bien que s'il falloit faire à chaque fois cette operation par l'Arithmetique ordinaire, notre calcul seroit long et fatigant à l'excès, à cause de la grandeur des nombres B. et Z. Mais

en se servant des *Tables de Logarithmes*, on rendra ce Calcul plus de mille fois moins long, moins pénible et moins susceptible d'erreur. Il y a même ici un moyen d'abréger de beaucoup le Calcul par *Logarithmes*. Par exemple, il est question de trouver d'abord le *Logarithme* du nombre de Combinaisons B. des 50. mille Billets. Pour l'avoir il faudroit, comme on sçait, chercher les *Log.* de ces cinq nombres, 50000. 49999. 49998. 49997. 49996. puis les ajouter ensemble, pour avoir dans leur somme le *Log.* cherché du nombre B. Mais observez que dans les grands nombres au-dessus de 10. mille les *Logarithmes* de cinq nombres suivis sont en progression arithmétique à peu près et sans aucune erreur sensible; de sorte que le *Log.* du milieu, comme est ici celui du nombre 49998. étant multiplié par 5. est égal à la somme des cinq *Log.* soit à celui que l'on cherche pour leur produit, qui est ici B. Il n'y a donc qu'à diminuer de deux le nombre des Billets, qui est ici 50 mille, et l'on aura 49998. dont le *Log.* cherché par les *Tables* et selon la méthode connue, est 4. 6989526. lequel multiplié par 5. donne 23. 4947630. pour *Log.* du nombre B.

On cherchera de la même manière le *Log.* du nombre Z. Après quoi pour faire la Règle de Trois par les *Logarithmes*, il faudroit, selon l'usage, ajouter à celui du troisième Terme Z. celui du second 10. mille, lequel est 4. 0000000. puis retranchant de leur somme le *Logarithme* 23. 4947630. du premier Terme B. on auroit dans le reste le *Log.* du quatrième Terme cherché Y. qui est le nombre de rous les *Lois sortis* ou *Sociétés éteintes*; mais observez que l'on aura le même reste, et que l'on abrégera encore,

580 MERCURE DE FRANCE

si l'on retranche d'abord et une fois pour toutes le Log. 4. 0000000. qui est celui du 2^e Terme du Log. 23. 4947630. qui est celui du premier Terme, et qu'ensuite leur difference 19. 4947630 soit toujours soustraite du Log. trouvé pour le quatrième Terme Z. car on aura ainsi pour Log. du quatrième Terme Y. le même reste que dans la première opération.

Toute la Règle se réduit donc à ceci. Il faut diminuer de deux le nombre de tous les Billets sortis, chercher le Log. du surplus, multiplier ce Log. par 5. et retrancher toujours du produit ce Log. constant 19. 4947630. Le reste sera toujours le Log. du nombre Y. total des Sociétés éteintes. En cherchant donc ce dernier *Logarithme* dans les *Tables*, on verra son nombre à côté. Or, comme on sçait, on le trouvera si l'on veut avec des fractions décimales. Si donc la fraction excède 5. dixièmes, on augmentera ce nombre de l'unité; au contraire si elle est moindre que 5. dixièmes on la negligera; le tout afin d'approcher davantage du juste milieu cherché. Voilà en gros et en general la méthode nécessaire pour faire aisément le Calcul de, cette ingénieuse Loterie; mais pour rendre le tout plus intelligible, ils est bon d'en ajoûter ici un exemple.

Prenons pour notre exemple le 22^e Tirage. Il se trouve par le Calcul, qu'après le 21^e Tirage il reste encore en Loterie 49 mille 750. Billets, parce qu'il y en a en tout 250. d'exclus, qui font 50. Sociétés éteintes jusques au 21^e Tirage compris. Après le même Tirage on trouve qu'il reste encore 32 mille 703. Billets qui ne sont encore point sortis de la Rouë, les autres 17 mille 297. étant sortis une ou plusieurs fois. Là-dessus il faut donc faire le calcul du Tirage suivant.

Le

Je dis d'abord, si des 49 mille 750. Billets restans on en sort mille, combien en sortira t'il probablement des 32 mille 703. non sortis. Je trouve qu'il en sort de ceux-ci 657. et quelque chose; mais comme la fraction est moindre que *deux*, je la néglige. Observez que si la fraction avoit excédé *deux*, il auroit falu ajouter un Billet de plus aux 657. Ensuite j'ôte ce nombre 657 qui est celui des Billets sortans pour la première fois, des 32 mille 703. non sortis auparavant, si j'ai dans le reste 32 mille 46. Billets non sortis après le 22e Tirage. Alors donc sur les 30 mille il en sera sorti en tout 17. mille 954.

Maintenant il est question des Combinaisons de ce dernier nombre 17. mille 954. Je le diminue de 2 et j'ai 17 mille 952. dont je cherche le Log. qui se trouve être 4. 2541128. lequel je multiplie par 5. et il vient 21. 2705640. pour le Log. du nombre Z. total des Combinaisons que donnent les 17 mille 954. Billets sortis. Enfin soustrayant de ce Log. celui-ci 19. 4947630. qui ne varie point, j'ai dans leur différence 1. 7758010. le Log. que je cherche pour le nombre Y. total des Sociétés éteintes après le 22e Tirage. Après quoi cherchant dans les Tables le nombre de ce Log. je trouve qu'il est 59. et plus de 6. dixièmes. Ainsi j'ajoute l'unité et je prens 60. pour le nombre plus aprochant.

Le nombre des Sociétés probablement éteintes; jusques au 22e Tirage inclus, est donc 60. d'où retranchant les 50. déjà éteintes auparavant, il reste 10. Sociétés éteintes ou 10. Lots sortis au 22e Tirage. Enfin multipliant les 60. Sociétés éteintes par 5. je trouve 300 pour le total des Billets exclus après ce Tirage; desorte qu'il en reste encore 49 mille 700. en Loterie pour le Tirage

382 **MERCURE DE FRANCE**
page suivant, sur lesquels il y en a, comme on
l'a vû, 32 mille 46. qui ne sont encore jamais
sortis; et là-dessus je fonde le Calcul du 23e
Tirage, qui se fera par les mêmes Regles que
celui du 22e. Ce que l'on continuera pour les
Tirages suivans, jusques à ce que toutes les So-
ciétés soient éteintes et la Loterie terminée.

R E S U L T A T.

Voilà ce qu'il y avoit à dire pour l'intelligence
des fondemens et de la Méthode du Calcul de
cette *Loterie combinée*. Cela suffira pour mettre
au fait ceux qui aiment ces sortes de matieres,
et qui voudront pénétrer par eux-mêmes l'ar-
tifice de tout le Plan. Quant au grand nombre de
ceux qui ne sont pas dans ce goût, ou qui ne
veulent pas prendre cette peine, ils trouveront
dans ce qui suit le résultat de tout le Calcul, ou
du moins l'essentiel.

Suivant les principes établis ci-devant, on a
fait tout le Calcul de la Loterie, et trouvé com-
bien il doit probablement sortir de Lots ou s'é-
teindre de Sociétés à chaque Tirage. Ce nombre
va en croissant, comme il est marqué dans la
Table ci-après, sur laquelle il y a diverses ob-
servations à faire.

La Table ne commence qu'au huitième
Tirage, parce qu'il ne s'éteindra probablement
aucune Société dans les sept premiers.

Le hazard pourra faire qu'il sortira en quelques
Tirages deux ou trois Lots de plus, et en d'au-
tres deux ou trois Lots de moins qu'il n'est mar-
qué dans la Table. Mais probablement le tout
se compensera et se conformera à peu près à ce
qui s'y trouve déterminé.

On

On y voit qu'il faudra 114. Tirages pour finir la Lotterie, en sorte que les derniers et plus gros Lots ne sortent qu'au 114^e. Le hazard peut donner un ou deux Tirages de plus ou de moins, mais difficilement; car selon la plus grande probabilité le nombre des Tirages sera précisément de 114.

Si l'on prend la somme de tous les Lots sortis jusques au 98^e Tirage compris, on en trouvera 7111. Les 7 mille Lots de 5 cens liv. se trouveront donc alors absorbés, en sorte que des 173. qui sortent au 98^e Tirage les 62. premiers sortans nésront encore que de 5 cens liv. mais les 111. derniers seront de mille liv. On trouvera de même que les 2 mille Lots de mille liv. s'épuisent depuis le 98^e Tirage jusques au 109^e; en sorte qu'entre les 192 Lots qui sortent au 109^e Tirage, les 55. premiers sortans sont encore de mille liv. mais les 137. derniers de 2000 liv. Quant aux autres Tirages, voici ce qu'il faut remarquer. Au 110^e les 195. Lots sortans sont tous de 2 mille liv. Au 111^e les 68. premiers Lots sortans sont encore de 2 mille liv. mais les 128. derniers de 3 mille liv. en tout 196 Lots. Au 112^e les 172. premiers Lots sortans sont encore de 3 mille liv. mais les 26. derniers de 4 mille liv. en tout 198 Lots. Au 113^e les 74. premiers Lots sortans sont de 4 mille liv. les 76. suivans de 5 mille liv. et les 49. derniers de 10 mille liv. en tout 199. Lots. Enfin au 114^e et dernier Tirage les 11. premiers Lots sortans sont de 10 mille liv. les 30. suivans de 20 mille liv. les 15. subséquens de 25 mille liv. les 10. qui les suivront de 50 mille liv. les 5. venans après de 100 mille liv. les 2. penultièmes de 250 mille liv. et les 2. derniers de 500 mille liv. en tout 75 Lots au dernier Tirage.

584 MERCURE DE FRANCE

Quant à la quotité de la perte que l'on peut faire sur un Billet de Loterie, elle se trouve variée en plusieurs manières, et cette variété dépend absolument du hazard. Le *Billet* perdra ou gagnera plus ou moins, suivant qu'il aura part ou non à quelque *Prime*, selon que sa Société s'éteindra plutôt ou plus tard, et à proportion qu'il aura payé plus ou moins de nouritures.

Les *Primes* n'offrent presque rien de certain dans le calcul du gain ou de la perte. Tout ce que l'on en peut dire, c'est que le nombre des Billets qui gagneront par les *Primes* sera petit. Plusieurs autres par ce moyen se tireront du pair; mais elle ne serviront au plus grand nombre qu'à diminuer leur perte. On peut cependant assurer qu'entre 47159 Billets qui sortiront aux 100 premiers Tirages, il y en aura environ la moitié qui auront part aux 5 mille *Primes* indiquées.

On peut dire quelque chose de plus certain sur les Billets qui n'auront part à aucune *Prime*, ou, si l'on veut, sur tous les Billets, en laissant les *Primes* à part. Il y en aura 35 mille, sçavoir ceux des 7 mille premières Sociétés éteintes, qui n'auront que 100. liv. pour leur part au Lot de 500. liv. D'entre ceux-ci, à moins qu'ils n'aient part à quelque bonne *Prime*, le plus grand nombre perdra et le reste gagnera, mais peu. Ceux qui gagneront quelque chose sont ceux dont les Sociétés s'éteindront avant le 39^e Tirage, et se trouvent au nombre de 2 mille 280. Les uns gagneront plus que les autres, selon que leurs Sociétés s'éteindront plutôt, et qu'ils auront moins nourri. Les 5. d'entr'eux qui s'éteindront les premiers, sçavoir au huitième Tirage, gagneront 90. liv. 10. s. chacun, parce qu'ils n'au-
ront

font payé que 9. liv. 10. s. Le gain de ceux qui s'éteindront après, ira toujours en diminuant à cause des nouritures, et cette diminution durera jusques au 38^e Tirage, où les 200. Billets qui s'éteindront ne gagneront que 2. liv. 7. s. 6. d. chacun, parce qu'ils auront payé 97. livres 12. s. 6. d.

Quant au reste des 35 mille Billets dont nous parlons, lesquels sont au nombre de 32720; ils perdront tous plus ou moins selon qu'il s'éteindront plutôt ou plus tard, depuis le 39^e Tirage jusques au 98^e. Les 210. qui s'éteindront au 39^e Tirage ne perdront que 2. liv. 10. s. parce qu'ils n'auront payé que 102 liv. 10. s. mais les suivans perdront toujours toutes les nouritures de plus, lesquelles vont en croissant; en sorte que les 310. qui s'éteindront au 98^e Tirage perdront 511. liv. 7. s. 6. d. chacun, parce qu'ils auront payé pour les nouritures 611. liv. 7 s. 6 d. tant comptant qu'à crédit. Ceux de ces 310. qui n'auront eû part à aucune Prime seront les plus malheureux de toute la Loterie.

Les 10 mille Billets qui n'auront part qu'à un Lot de 1000. liv. perdront tous, sauf les Primes. Les 555. d'entr'eux qui s'éteindront au 98^e Tirage perdront 411 liv. 7. s. 6. d. chacun. Les 880. éteints au Tirage suivant perdront 423. liv. 15. s. chacun; et les 8565. restans qui s'éteindront depuis le 100^e. Tirage jusques au 109^e, perdront 436. liv. 5. s. chacun, parce qu'ils auront payé toutes les nouritures.

Le sort des 2 mille Billets qui auront part à un Lot de 2 mille liv. sera de perdre 236 liv. 5. s. chacun. Ils s'éteindront depuis le 109^e Tirage jusques au 111^e. A l'égard des 15 cens Billets qui partageront un Lot de 3 mille liv. ils perdront en-

, core

386 MERCURE DE FRANCE

core 36 liv. 5 s. chacun, et s'éteindront partie au 111 Tirage et le reste au 112e. Observez sur ces 4500. derniers Billets perdans, que leur perte pourra être diminuée, et qu'une bonne partie pourra gagner; parce qu'après le 100e Tirage, il y aura probablement un excédent de Recette, lequel sera reparti en augmentation sur les Lots restant à tirer, comme on le verra ci-après.

Tous les Billets restans, qui auront part à des Lots de 4 mille liv. et au-dessus, et qui sont au nombre des 15 cens, gagneront tous plus ou moins selon la valeur du Lot, et plusieurs feront la fortune de leur Maître. On trouvera ce qu'ils gagneront en déduisant 636 liv. 5 s. de leur part au Lot qui leur échera.

En général il résulte de tout cet examen, que des 50 mille Billets, il y en aura 46220. perdans et 3780. gagnans; ce qui fait environ un Billet gagnant contre 12 perdans. Mais observez que le nombre des gagnans sera augmenté, premièrement par les Primes, et en second lieu par une augmentation très-probable sur les derniers Lots. Et cette augmentation de Billets gagnans par les Lots pourra aller à plus de 15 cens Billets, sans compter ceux des perdans qui gagneront cependant par les Primes; outre qu'une bonne partie se tireront par là du pair, et qu'un grand nombre en auront leur perte fort diminuée.

En inventant cette Lotterie combinée, la prudence de l'Auteur ne lui permettoit pas de l'exposer à demeurer courte; comme cela auroit pu arriver, si d'un côté la Recette en Nouritures avoit été trop petite, et de l'autre la Dépense en Prime et Lots trop forte. C'est là un inconvénient qui

qui n'est certainement pas à craindre. On y a abondamment remédié par la disposition du Plan. Il n'est pas possible que la Lotterie demeure jamais sans de gros fonds de reste ; car le hazard ne sauroit si fort accélérer la sortie des Lots , que la Recette de chaque Tirage n'en excède toujours de beaucoup la Dépense. Or cet excédent de Recette à chaque Tirage s'accumulant sans cesse jusques au 1000 , la Loterie aura alors des fonds très-considerables.

Si l'on veut faire le compte de cette Recette et de la Dépense suivant le juste milieu trouvé ci-devant , il sera aisé en se servant de la Table des Lots ci-après. Par exemple, si l'on veut avoir la Recette du 68^e Tirage ; il n'y a qu'à sommer dans la Table le total des Lots sortis aux 67. Tirages précédens. Ce total est 2656 ; lequel multiplié par 5. donne 13280 Billers exclus, qui déduits des 50 mille liv. il reste en Loterie 36720 Billers, lesquels payent au 68^e Tirage 8 liv. 10 s. de nourriture chacun ; ce qui monte à 312120 liv. pour la Recette du 68^e Tirage seul. A l'égard de la Dépense, on tire à ce même Tirage 50 *Primes* valant 45 mille liv. et selon la Table il sort 111 Lots de 5 cent liv. valant 55500 liv. La Dépense du 68^e Tirage seul sera donc en tout de 100400 liv. par où l'on voit que la Recette est plus que triple de la Dépense.

Ayant fait de cette façon le compte de tous les 100 Tirages, puis sommé le total, il se trouve que toute la Recette de la Loterie monter a probablement 21764480 liv. 2 s. 6 d. tandis que la Dépense n'ira qu'à 8 millions, 464 mille liv. sçavoir 4 millions 500 mille l. pour les 5 mille *Primes*, 3 millions 500 mille l. pour les 7 mille Lots de 500 l. et 464 mille liv. pour 464. des Lots de mille liv.

tous

503 MERCURE DE FRANCE

tout le surplus des Lots n'étant pas encore sorti probablement.

Ce sera donc à peu près sur ces sommes que sera fait le Compte qui doit d'abord être réglé après le 100^e Tirage. On prélèvera 12 pour cent sur le total de la Recette, où se trouve compris le crédit de 100 liv. par Billet depuis le 40^e Tirage; car ce crédit se déduisant des Lots et servant de nourriture, doit être passé en Recette. Or suivant notre calcul on voit que ce droit de 12 pour cent montera à 263 1737 liv. 12 s. laquelle somme déduite du total de la Recette il reste 19152742 liv. 10 s. 6 d. D'autre côté les 1 mille Primes et les 7464 Lots déjà payés montent ensemble à 8 millions 474 mil. l. Il restera donc de net pour les Lots encore à tirer 10688742 l. 10 s. 6 d. Mais le surplus des Lots indiqués dans le Plan ne monte qu'à 8 millions 91 mille l. Il y auroit donc encore un excédent de 2597742 liv. 10 s. 6 d. et c'est à cause de cet excédent que l'on fait espérer une augmentation considérable sur les Lots restans à tirer après le 100^e Tirage.

Il conviendrait d'employer une partie de cet excédent à faire des Primes pour les 14 derniers Tirages, au moins pareilles à celles des 20 précédens. Il faudroit pour cela 57500 par Tirage; et pour les 14. 805 mille liv. Après quoi il resteroit encore 1792742 liv. 10 s. 6 d. pour augmenter les Lots restans; ce qui va environ à 21. pour cent l'un dans l'autre. Mais on reparaira sans doute cette augmentation, comme on le croira le plus convenable. Suposant donc qu'on l'applique principalement à augmenter quelques uns des Lots de 3 mille liv. et au-dessous, le nombre des Billets perdans se trouvera fort diminué, comme on l'a dit ci-dessus, et celui des gagnans considérablement augmenté,

On voit par là que la disposition de cette Loterie, a été faite avec autant de prudence, que d'art et de génie. Il s'y rencontre toutefois un inconvénient, qui résulte du crédit de 100 liv. sur les nouritures de chaque Billet après le 40^e Tirage. Il semble d'abord que ce crédit soit sans danger; parce qu'un Billet ayant à retirer au moins 100 liv. pour sa part d'un Lot de 5 cens liv. et se trouvant au 40^e Tirage avoir déjà payé 107 liv. 10 s. on ne lui fait crédit que du sien, et de ce qui doit nécessairement lui revenir pour le moins. Il y a cependant du péril pour la Loterie dans ce crédit; car il se trouvera certainement divers cas où après l'avoir à peu près épuisé, on seroit porté par raison et par spéculation à ne plus nourrir son Billet, mais à l'abandonner volontairement; ce qui tourneroit alors au désavantage de la Loterie, qui doit s'en charger. Voici l'exemple d'un tel cas: Supposez qu'un Billet ait payé les nouritures des 40 premiers Tirages, qui font avec l'achat 107 liv. 10 s. et qu'ensuite nourri par le crédit, on l'ait poussé jusques au 56^e, ce qui fait 97 liv. de nouritures à crédit. Si ce Billet se trouve alors ou déjà auparavant d'une Société dont il soit sorti 4. Numéros, il ne faut plus que la sortie du cinquième, pour porter le coup de mort à la Société, en la réduisant bien-tôt à un Lot de 5 cens liv. de mille liv. au plus: Car il est très-probable et presque certain que cette Société s'éteindra avant le 100^e Tirage. Or le Porteur d'un tel Billet n'ayant rien à espérer, et ayant déjà joui par le crédit des 100 liv. qu'il doit attendre, seroit engagé par raison à l'abandonner, pour ne pas perdre encore, outre les 107 liv. 10 s. toutes les nouritures qu'il feroit de plus. Ainsi

cette perte tomberoit sur le dos de la Loterie. Il est indubitable qu'il se trouvera divers cas pareils ou aprochans , et le seul remède à cet inconvenient seroit de reculer le crédit de 100 liv. jusques après le 92^e Tirage ; parce qu'alors il n'y aura plus que 8. nouritures à fournir montant à 96 liv. 10 s. c'est-à-dire à une moindre somme que celle qu'un Billet malheureux doit nécessairement retirer.

La réponse à ces réflexions est de dire qu'il y aura peu de spéculatifs capables de voir si la situation de leurs Billeets et Societé est telle qu'il leur convienne de l'abandonner , que d'ailleurs les Tirages se suivront de si près qu'on n'aura pas le loisir de spéculer ; et qu'enfin l'espérance aux Primes , ou à un Lot , qui peut pourtant être meilleur , engageront à nourrir les Billeets ; aussi bien que l'argent délivré, après lequel on courra , comme cela arrive aux jeux de hazard. Tout cela est vrai , mais l'inconvenient du credit trop tôt fait n'est pas au fond moins réel , quoiqu'il soit peut-être peu dangereux dans l'usage ; car si quelqu'un veut faire son compte , en bien des cas l'espérance même aux *Primes* , qui est la plus plausible raison , seroit pourtant encore trop faible pour l'engager à sacrifier les nouritures d'un Billet , dont le sort doit être très-probablement malheureux.

Ce que l'on vient d'expliquer ouvre la porte à un nouveau genre de calcul , qui consisteroit à faire l'estimation d'un *Billet de Loterie* , suivant les espérances probables qui naîtront des diverses situations où sa Societé peut se rencontrer pendant le cours de la Loterie , et sur tout vers la fin. Suposons , par exemple , qu'un Billet soit parvenu au 100^e Tirage , sans qu'il soit en-

core

encore sorti aucun des 5 Numeros de sa Société. Il n'y aura apparemment aucun Billet dans ce cas; mais supposé qu'il arrive, un tel Billet donneroit de magnifiques espérances. Sa Société seroit très-probablement la dernière éteinte; en sorte qu'il pourroit s'attendre avec fondement d'avoir part au plus gros Lot. En comptant donc le pour et le contre, la valeur d'un tel Billet seroit grande et fort au-dessus des 536 liv. 5 s. qu'il auroit coûté. On voit par là que la juste estimation des Billets de Loterie varierait en bien des manières, selon qu'il seroit sorti plus ou moins des Numeros de leurs Sociétés, et à proportion que les Tirages seroient plus ou moins avancés. Or puisque la valeur des uns iroit fort haut, celle des autres seroit très-petite, ou nulle, ou même en certains cas négative; c'est-à-dire que ces derniers vaudroient moins que rien, à cause des nouritures à faire et de l'épuisement de leur crédit. On pourroit même faire entrer dans cette estimation le plus ou le moins d'espérance aux Primes; et il ne seroit pas trop difficile d'établir les principes de ce nouveau genre de calcul; mais outre que cela nous meneroit trop loin, il ne seroit utile qu'à ceux qui voudroient faire un mauvais négoce des Billets. Il vaut mieux finir par un calcul plus aisé, et voir enfin jusques où pourroit aller l'extrême bonheur d'une Société dans cette Loterie.

Supposons que l'un des Numeros de cette Société soit fortunée, ne sorte qu'au dernier Tirage, et le dernier ou le penultième de tous ceux qui ne seroient jamais sortis auparavant tandis que les 4 autres Numeros de cette même Société sortiroient à chaque Tirage et toujours avec les 4 plus grosses Primes. Elle gagneroit à chacun des 50.

I pre-

premiers Tirages 17 mille liv. en tout pour les 50 premiers 850000 mille l. et à chacun des 50. suivans 19 mille liv. ce qui fait pour les 50. 950 mille liv. De sorte qu'avec un gros Lot de 500 mille liv. elle gagneroit en tout 2 millions 300 mille liv. A quoi il faudroit encore joindre 266 mille liv. pour les 4. plus grosses *Primes* à chacun des 14. derniers Tirages, et enfin 2 mille liv. pour une cinquième au dernier, car je suppose que l'on assignera des *Primes* aux 14. derniers Tirages, pareilles à celles des précédens. Ajoutez à cela que le gros Lot sera peut-être augmenté. Il suit de là qu'un Billet qui auroit tout le bonheur imaginable gagneroit à sa part plus de 513600. On sent bien qu'un accident, qui suppose une félicité si soutenue et si étrange, doit être regardé comme entièrement impossible. Mais il peut arriver sans miracle, qu'une Société heureuse gagnera plusieurs bonnes *Primes*, et finira par un gros Lot. En général et enfin l'on doit conclure que cette *Loterie Royale* est composée d'une manière pleine d'attraits, pour ceux qui se croient favorisés du hazard, et qu'elle ouvre une vaste carrière à leurs espérances.

Le Calcul qu'on vient de lire est démontré exact par celui que M. de Gamache, Avocat en Parlement, frere de M. l'Abbé de Gamache, de l'Académie des Sciences, a fait pour satisfaire sa curiosité particulière. Nous allons l'insérer ici; il sera d'autant plus utile aux Intéressés à cette Loterie, qu'il est fait en Monnoye de France.

T A B L E.

*De la quantité de Lots qui sortiront
probablement à chaque Tirage.*

Tir.	Lots	Tir.	Lots	Tir.	Lots	Tir.	Lots
8	1	343		2132		5617	
9	0	36	35	63	100	90	158
10	1	37	38	64	103	91	161
11	1	38	40	65	104	91	162
12	2	39	42	66	107	93	164
13	2	40	45	67	110	94	166
14	2	41	47	68	111	95	168
15	3	42	49	69	114	96	171
16	4	43	52	70	116	97	173
17	5	44	54	71	119	98	175
18	5	45	57	72	120	99	176
19	7	46	59	73	123	100	177
20	8	47	61	74	125		
21	9	48	64	75	128		464
22	10	49	66	76	129	101	179
23	11	50	68	77	132	102	181
24	13	51	71	78	134	103	182
25	15	52	74	79	135	104	184
26	16	53	76	80	236	105	186
27	18	54	78	81	141	106	187
28	19	55	81	82	142	107	190
29	21	56	83	83	144	108	192
30	24	57	85	84	147	109	192
31	25	58	88	85	148	110	195
32	27	59	91	86	151	111	196
33	29	60	93	87	152	112	198
34	31	61	95	88	155	113	199
35	34	62	97	89	157	114	75

343

2132

5617

10000

Lij

Calcul

Calcul de la Loterie Royale de Turin.

Ce Calcul suppose la résolution du Problème suivant.

La Loterie étant composée de 50 mille Numéros, qui, pris de suite cinq à cinq, forment 10 mille Sociétés; on demande le nombre de Sociétés qui, tous hazards compensés, doivent être sorties de la Roüe depuis le premier Tirage jusqu'à un Tirage quelconque.

Résolution.

Le nombre des Combinaisons possibles de 50 mille Numéros, pris cinq à cinq, donne

$$50000 \times 49999 \times 49998 \times 49997 \times 49996$$

$$\begin{array}{ccccccccc} 1 & \times & 2 & \times & 3 & \times & 4 & \times & 5 \\ \hline 312437504374875001200000 \end{array}$$

Or dans ce nombre de Combinaisons il ne s'en trouve que 10 mille qui forment les Sociétés de la Loterie, donc pour déterminer combien de Sociétés doivent être sorties de la Roüe après un certain nombre de Tirages, tous hazards compensés, on doit former cette proportion; comme le nombre des Combinaisons possibles de 50 mille Numéros, pris cinq à cinq est à 10 mille, ainsi le nombre de celles que doit fournir la quantité des Billets sortis depuis le premier Tirage sera au nombre cherché.

C'est sur la résolution de ce Problème qu'on a formé la Table suivante.

Onze colonnes la partagent.

La première contient le nombre des Tirages.

La II. contient le nombre des Billets qui sortent

tent pour la premiere fois à chaque Tirage.

La III. la somme des Billets sortis depuis le premier Tirage.

La IV. celle des Societés sorties.

La V. le nombre des Billets qui restent dans la Rotte.

La VI. la nourriture des Billets restans.

La VII. la somme de la mise primitive et des nouritures depuis le premier Tirage ou celle des sommes entrées dans la caisse.

La VIII. contient les Primes qui doivent se payer à chaque Tirage.

La IX. les Lots.

La X. la somme des Primes et des Lots payés depuis le premier Tirage.

Enfin la XI. contient la somme qui reste en caisse après chaque Tirage, les Primes et les Lots payés. Le tout évalué sur le pied de l'argent de France.

Suivant ces Calculs, la Recepte generale de toute la Loterie montera à 26. millions 112. mille 792. livres, monnoye de France. La Loterie retiendra 12. pour cent de cette somme, qui étant déduits des 6. millions 2 6. mille 792 mille livres qui seront en caisse à la fin de la Loterie, il restera 3. millions 113. mille 287. livrés à distribuer en nouveaux Lots par un seul Tirage après qu'elle sera entierement finie, aux Billets dont les Societés se seront éteintes en perte pendant les 114. Tirages.

Si l'on employoit toute cette somme en Lots de 3. mille livres, l'on en feroit environ mille 38. et ces Lots mettroient les Proprietaires de 5190. Billets perdans, en gain de dix Louis d'or au moins, parce que par la déclaration qui

596 MERCURE DE FRANCE

permet l'assurance; le degré de la perte possible est limité à 360. livres par Billet.

Dans la juste proportion que l'on a établie, il doit s'éteindre 456. Sociétés pendant les 38. premiers Tirages; et les déboursés, tant d'achat que de nouritures pendant ces 38. Tirages, étant inférieurs aux plus petits Lots, ainsi que le Calcul qui a paru l'a démontré, il est évident que les Lots qui écherront à ces 456. Sociétés, mettront les Propriétaires de 2. mille 280. Billets en gain.

Enfin il y a 300. Lots depuis 4. mille 800 liv. jusqu'à 200. mille écus, et c'est les 1500. Billets qui gagneront ces Lots qui feront les plus grands gains.

Récapitulation des Billets heureux par les Lots seulement.

1. mille 190 par les Lots qui seront faits de l'excédent de la Recepte generale.

2. mille 280. par les Lots que gagneront les Sociétés qui s'éteindront pendant les 38. premiers Tirages.

Mille 500. par les gros Lots à la fin de la Loterie.

8. mille 970. Billets heureux par les Lots.

Il est donc démontré que des 50. mille Billets qui composent la Loterie, il y en aura 8. mille 970. qui sortiront en gain par les Lots seulement, et comme les 5. mille Primes doivent encore faire un grand nombre d'heureux, l'on peut s'assurer qu'entre cinq il y aura quatre malheureux et un heureux.

Les Intéressés à la Loterie Royale de Turin
sont

sont avertis que les Receveurs Generaux de ladite Loterie leur délivreront *gratis*, une Déclaration qui réduit les déboursés, tant de l'achat que des nouritures d'un Billet qui demeurera dans la Rouë jusqu'à la fin de la Loterie, à 360. liv. 3. sols, monnoye de France, payables de Tirage en Tirage, conformément au Tarif joint à ladite Déclaration, et qui détermine le degré de la perte possible dans le plus haut degré d'infortune à cette somme, pour ceux qui par convention libre avec la Loterie voudront conformément à ladite Déclaration, ceder un dixième des portions de Primes et de Lots qu'ils gagneront; et ce dixième ainsi cédé pour ne déboursier que 360. livres 3. sols, et pour être assuré et garanti de ne pouvoir faire une perte plus forte, sera entièrement appliqué après que la Loterie se sera remboursée des pertes qu'elle aura faites à augmenter l'excédent de la recette, et cet excédent, suivant ladite Déclaration, doit être employé à faire de nouveaux Lots à la fin de la Loterie en faveur des Billets qui seront sortis en perte. Cette même Déclaration indique le jour de l'arrivée des Recepissés de nouritures aux Bureaux de Recette, celui de leur cloture, et celui du premier Tirage, après lequel tous les autres seront faits de sept jours en sept jours sans aucune interruption.





MORTS , NAISSANCES et Mariages.

LE 3. Janvier. *Jules Armand-Charles du Plessis*, fils d'Armand-Louis du Plessis de Richelieu, Duc d'Aiguillon, Pair de France, et de Charlotte de Crussol, mourut âgé seulement de cinq ans.

Joseph Darnaud, Exempt des Gardes du Corps du Roy, mourut à Poissy le 13. du même mois, âgé d'environ 81 ans. Il étoit d'une des meilleures familles de la Ville de Marseille. Il a servi le Roy en différens Emplois près de soixante années avec beaucoup de distinction, de zèle et de valeur, ayant reçu plusieurs blessures considérables, comme il paroît sur tout par un Certificat du Maréchal Duc de Boufflers, le plus détaillé et le plus honorable qu'on puisse voir du 9 Octobre 1705.

Il commença à servir dès l'année 1679. en qualité de Lieutenant dans le Régiment Royal des Vaisseaux. Il fut ensuite en 1681. Capitaine dans le Régiment de Piémont. Une affaire d'honneur et qui lui mérita l'estime et la protection du Maréchal de Duras, l'engagea d'entrer en 1688. dans la Compagnie des Gardes du Corps, que Commandoit ce Maréchal. Il fut fait successivement Sous Brigadier, Chevalier de S. Louis et Brigadier. Il eût ensuite commission de Capitaine de Cavalerie; enfin en l'année 1717. il fut

fut nommé Exempt des Gardes du Roy dans la Compagnie de Charost.

Il s'étoit retiré à Poissy à cause de son âge et ses infirmités ; il y a vécu et y est mort d'une maniere édifiante, aimé et generalement regretté.

M. Darnand a eû plusieurs Freres, dont l'un étoit Lazare Darnaud, son puisné, a servi longtemps dans la Marine et est mort en 1721 Commandant les Troupes de la Marine à Quimper. Il est parlé de lui dans le Mercure du mois de Juillet mil sept cent trente, page 1510. à l'occasion de son voyage aux Indes Orientales sur les Vaisseaux du Roy, en qualité de premier Lieutenant du Commandant. Deux de ses fils sont aussi morts dans le Service, le premier tué d'un coup de Canon, âgé seulement de 19 ans, sous les ordres de M. Hennequin, en qualité de Garde de la Marine ; et le second mort à Toulon en 1731. Brigadier de la Compagnie des Gardes de la Marine.

Le 14 Fevrier *Charles de Cugnac*, Chevalier, Baron d'Imonville et d'Orinville en Beausse, mourut dans son Château d'Imonville, âgé d'environ 69 ans. Il avoit épousé en 1699. Marie-Denise de Fleurigny, Fille de François le Clerc de Fleurigny, Baron de la Forêt, Seigneur d'Ossainville en partie, et de Marie de Paviot. Il n'en laisse que cinq Filles, dont la plus jeune est Religieuse de N. D. de la Congrégation à Estampes. Il avoit eû un Fils nommé Charles de Cugnac, Capitaine d'Infanterie dans le Regiment de Conti ; mort au mois de Mai 1729. dans la 21^e année de son âge.

Le 27. D. *Antoinette Borey*, Fille de feu Antoine Borey ; Conseiller d'Etat, Premier Prési-

I v dent

600 MERCURE DE FRANCE

dent de la Chambre des Comptes, Cour des Aydes et Domaine du Roy à Dole, mort le 16^e Mai 1702. âgé de 75 ans, et Veuve de N. . . . Guy d'Airebaudouse, Seigneur, Marquis de Clairan, Lieutenant de Roi au Gouvernement de Besançon, mourut à Besançon dans la 80^e année de son âge, étant née le 6 Novembre 1656. Elle n'avoit eû que deux Filles; la première, Françoisse Guy d'Airebaudouse de Clairan, avoit épousé le Comte du Bessey, Mestre de Camp de Cavalerie, et mourut en 1717. laissant une Fille unique, nommée Louise-Magdelaine-Gabrielle de Gentils du Bessey, mariée en 1724. avec Henri-Joseph de Vassé, Marquis d'Esguilly, Seigneur de Marsilly, appelé le Comte de Vassé, Mestre de Camp de Cavalerie, et premier Cornette des Chevaux-legers de Bretagne, dont elle est restée veuve avec des enfans le 6 Novembre 1733. La seconde Fille de la feuë D. de Clairan se nommoit Therese Eleonore Guy d'Airebaudouse de Clairan, et avoit épousé N. . . . Petit, Sieur de Marivats, Commissaire Provincial, et Ordonnateur des Guerres en Franche-comté, et Intendant au dernier Camp de la Saône, Frere de N. . . . Petit, Sieur de Boisdonné, Gentilhomme ordinaire du Roi. Elle mourut à Besançon le 2 Novembre de l'année dernière 1735. âgée de 53 ans, laissant une Fille, mariée à Jean-Jacques Pourcheresse, Baron d'Estrabonne, Conseiller au Parlement de Besançon; et un Fils, Lieutenant au Regiment de la Marine. La Famille de Guy d'Airebaudouse, est du Diocèse d'Usés en Languedoc. Elle fut maintenue dans sa Noblesse par Jugement du 10 Décembre 1668. aiant prouvé jusqu'en 1554. Elle porte pour Armes d'Azur à une Gerbe d'or.

Le 29. D. *Mario Poullétier*, Epouse de Pierre-François-Doubler de Bandevillé, Seigneur de S. Aubin sur Yonne, Conseiller au Parlement de Paris, auquel elle avoit été mariée le 13 Juillet 1734. mourut après être acouchée la nuit précédente de deux Filles, dont la dernière n'a pas vécu. Cette Dame étoit âgée d'environ 26 ans, et Fille de Pierre Poullétier, Seigneur de Ninvillle, Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roi, et Intendant de la Généralité de Lyon, ci-devant Intendant des Finances; et de feuë D. Henriette-Guillaume de la Vieuxville. Elle avoit épousé en premières Nôces Edme-Louis de Boulogne, Sieur de Coiseau, Receveur général des Finances de la Généralité de Tours, dont elle étoit restée veuve sans enfans au bout d'environ 17 mois de mariage au mois de Décembre 1732.

Le 1 Mars, *Jean Maucombe* mourut à Sedan dans la 109e année de son âge. Il étoit un de ceux qui escortoient le Convoi que le grand Prince de Condé, qui n'étoit alors que Duc d'Enguien, introduisit dans Rocroy en 1643. et il étoit Frere de la Veuve Creté, qui mourut âgée de 111 ans le premier Novembre 1735. au Château d'Esponne près d'Alençon, appartenant à René Hérault, Conseiller d'Etat et Lieutenant général de Police de Paris, dont elle avoit été Gouvernante, de même que de son Pere, et de son Grand-pere.

Le ... Mars, D. *Catherine - Charlotte Sevin de Quiney*, Epouse de René Jourdan, Seigneur de l'Aunay, et de la Bretonniere, Gentilhomme de Normandie, Gouverneur du Château de la Bastille à Paris, et Chevalier de l'Ordre Militai-

Fvj. 12

602 MERCURE DE FRANCE
re de S. Louis, avec lequel elle avoit été mariée en 1721. mourut dans le Couvent de la Raquette au Faubourg S. Antoine, sans laisser d'enfans, dans la 37^e année de son âge, étant ne
Août 1699. Elle étoit Fille unique de Charles Sevin de Quincy, Brigadier des Armées du Roi Lieutenant général de l'Artillerie, Lieutenant de Roi en la Province d'Auvergne, et Chevalier de S. Louis, et de D. Genevieve Pecquot de Saint-Maurice.

La nuit du 6 au 7, *Louis-Jean-Julien de Prunay*, Avocat au Parlement de Paris, immatriculé le 6 Août 1705. mourut d'une fluxion de poitrine, âgé d'environ 57 ans, fort regretté à cause de sa capacité, de sa sagesse et de sa probité. Il étoit un des premiers et des plus employez du Barreau pour la Consultation; ayant renoncé depuis 3 à 4 ans à la Playdoirie, dans laquelle il avoit aquis beaucoup de réputation. Il étoit dans plusieurs Conseils, entr'autres dans celui de la Marine, et dans celui du Duc de Bourbon. Il avoit épousé en secondes nôces une Fille de feu Guillaume Tartarin, Conseiller-Secrétaire du Roi, celebre Avocat au Parlement, et Avocat de la Reine, mort le 21 Septembre 1732. Il n'en laisse qu'une Fille.

Le 8 du même mois *Baltazard Barbin*, Doyen des Avocats au Parlement de Paris, où il avoit été immatriculé le 11. Août 1662. mourut aussi âgé d'environ 93 ans,

Le 11. *Jean-Victor Baron de Besenval Bronstatt*, du Canton de Soleure, Lieutenant General des Armées du Roy et Colonel du Régiment des Gardes Suisses, mourut à Paris subitement d'une apoplexie, dont il fut frappé en dinant. Il étoit
âgé

M A R S. 1736. 603

âgé de 66. ans. Il avoit été fait Brigadier d'Infanterie le 10. Février 1704. Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis en 1705. Maître du Camp le 29. Mars 1710. et enfin Lieutenant General le premier Février 1719. après la paix d'Utrecht il fut nommé Envoyé Extraordinaire du Roy auprès du Roy et de la République de Pologne, où après avoir résidé plusieurs années ; il obtint son rapel au mois de Février 1721. il fut fait le 11. Decembre 1722. Colonel du Régiment des Gardes Suisses, dont il avoit obtenu la Lieutenance Colonelle au mois de Juin précédent. Il avoit épousé Catherine, née Comtesse de Biclinsk. Il en laisse Théodore-Elisabeth de Besenval-Bronstatt, qui fut mariée à l'âge de 14. ans le 12. Septembre 1733. avec Charles-Guillaume-Louis de Broglio, fils de Charles-Guillaume Marquis de Broglio, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Gravelines, et de feuë Marie-Magdelaine Voysin, fille du Chancelier de France de ce nom.

La veuve *Louise le Maire*, mourut le 11. dans la Paroisse d'Enonville en Beausse, âgée de 101. ans.

Le 14 *Charles de Cailhou d'Esignac*, Chevalier premier Ecuyer de feu S. A. S. Henri de Bourbon légitimé de France Duc de Verneuil, mourut à Paris, âgé de 95 ans. Il étoit veuf depuis le 28. Janvier dernier de D. Jeanne Gallois de Vaudricourt, Dame d'honneur de feuë S. A. S. Charlotte Segur, Duchesse de Verneuil, et morte âgée de 88. ans 3. mois. ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure du mois de Janvier dernier.

Le

Le 18. *François Procope Couteaux*, Sicilien, fameux Marchand de Liqueurs, établi vis à vis l'Hôtel des Comédiens ordinaires du Roi, mourut dans la 86. année de son âge, étant né à Palerme en 1651. Peu d'hommes étoient plus généralement connus et plus estimés dans sa profession, à Paris, dans les Provinces, et même dans les Pays étrangers, à cause de sa probité, de l'étendue et de la droiture de son Commerce. Il vint à Paris fort jeune, et peu de temps après l'arrivée de Soliman Aga, Ambassadeur du Grand Seigneur en 1669. lequel fit voir pour la première fois du Café à Paris. Le sieur Procope fût un de ceux qui en introduisirent l'usage public dans cette Ville, et le premier qui établit dans la Foire S. Germain une Boutique à Café, ornée et embellie, comme on en a vû depuis plusieurs autres à son imitation, en ajoutant au Café bien préparé, du Thé, du Chocolat, et des Liqueurs de toute espece, &c. *Laurent Alexandre Procope Couteaux*, l'un de ses fils, continue le même Commerce : il est fort habile et très-recherché pour les Desserts d'aparât et pour tout ce qui regarde l'Office, les Glaces et les autres Liqueurs fraîches et chaudes, &c. Il a deux Freres Medecins de la Faculté de Paris.

Le 19. *Louis Henri d'Auber de Daubeuf*, Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de S. Louis, et ancien Capitaine de Cavalerie, mourut subitement d'une attaque d'apoplexie à Paris, dans l'appartement d'une Dame, à laquelle il étoit venu rendre visite. Il étoit d'une famille noble de Normandie originaire du Pays de Caux, où est située la Terre de Daubeuf. On en a dit un mot dans le *Mercur* de Juillet 1735. p. 199. à l'occasion

l'occasion de la mort de l'Abbé de Vertot (René d'Auber) connu dans la République des Lettres, et qui étoit de cette même famille. On trouve dans le nouveau suplément du Dictionnaire historique, un Eloge de cet Abbé, fort curieux et très-bien circonstancié.

Le 23. *Jacques Charles de Brisacier*, Prêtre, Conseiller, Aumônier, Prédicateur de la feue Reine Marie Thérèse d'Autriche, ancien Supérieur du Séminaire des Missions étrangères, ci-devant Abbé Commandataire de l'Abbaïe de N. D. de Flabemond, Ordre de Prémontrés, Diocèse de Toul, mourut à Paris dans le même Séminaire, dans la 95. année de son âge. Il avoit succédé tant dans la supériorité des Missions étrangères, que dans l'Abbaïe de Flabemond, à Laurent de Brisacier, mort Doïen de S. Sauveur de Blois, le 15. Février 1690. âgé de 80. ans, et qui avoit été Précepteur du feu Roi Louis XIV. Celui qui vient de mourir, est oncle de Nicolas de Brisacier, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Maison et Société de Sorbonne. du 7. Août 1696.

Le Mars, D. . . . *Cassini*, fille de Jacques Cassini, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, Directeur de l'Observatoire, et Membre de l'Académie des Sciences, et Epouse de Philippe Bregert, Conseiller au Grand Conseil, Commandeur et Trésorier général des Ordres de N. D. du Mont-Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, mourut 19. jours après être acouchée heureusement. Elle étoit mariée depuis le mois de Novembre 1729.

Le Mars, *François Louis la Come de Nonant*, Marquis de Nery, fils de Jean François le Conte de

606 MERCURE DE FRANCE

de Nonant, Marquis de Pierrecourt, Seigneur de Beuveville, Nery, &c. et de De. Marie Luce de Lancy de Raray, son Epouse, mourut à Paris, âgé d'environ 39. ans. Il avoit été marié le 11. Mars 1711. avec Louïse Josephine Chevalier, qu'il laisse veuve à l'âge de 22. ans, étant née le 29. Mars 1714. Elle est fille aînée de Jacques Amable Claude Chevalier, Baron d'Amfernel, Seigneur de Viessay, ci devant grand Maître des Eaux et Forêt de France au département de Picardie, Artois, Boulonnois et Flandres, et de De. Louise Françoisse d'Ailly, son épouse.

Le Mars, De. *Marie de S. André*, épouse de Daniel de Joyeuse, Seigneur de Montgobert, appelé le Marquis de Joyeuse, ancien Mestre de Camp de Cavalerie, avec lequel elle avoit été marié le 7. Février 1707. mourut à Paris, âgée de 97. ans. Elle étoit fille de Jean de S. André, Seigneur de Villebouzain, reçu Conseiller Secrétaire du Roi, Maison Couronne de France, et de ses finances en 1621. et Fermier general de S. M. et de Marie Courtin, sa deuxième femme, et elle avoit épousé en premières noces au mois de Novembre 1664. Charles Albert Renart de Fuchsamburg, Marquis d'Arson, Comte de Moucy, Seigneur de S. Basle, Rumigny, &c. Grand Maître et general Reformateur des Laux et Forêts de France, au département de Champagne, Metz, Toul et Verdun, Luxembourg et Alsace, et Gouverneur de Bichel, qui testa le 30. May 1701. Elle laisse des enfans de celui-ci.

Le 26. *Jacques du Mans*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. Maison, et Société de Sorbonne, du 17. Avril 1708.

Abbé

Abbé Commandataire de l'Abbaye de Barzelles, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, du 3. Avril 1733. et Conseiller en la grande Chambre du Parlement de Paris, mourut subitement dans son lit, âgé de 66. ans. Il avoit été reçu au Parlement le 5. Juillet 1713. et étoit monté en la grande Chambre au mois de Novembre 1732. Il y a été remplacé par Louis Charles Vincent de Salaberi, âgé de 39. ans, Conseiller de la cinquième Chambre aux Enquêtes, où il a été reçu le 11 Mai 1720.

Le 27. *Louis de Nyert*, Marquis de Gambais, Seigneur de la Neuville, premier Valet de Chambre du Roi, et Gentilhomme ordinaire de sa Maison, Lieutenant de Roi en Franche-comté, Gouverneur de Limoges, Capitaine, et Concierge du Château du Louvre, mourut d'une fluxion de poitrine, à Paris, en la Capitainerie du Louvre, âgé d'environ 55. ans. Son fils aîné, âgé de 27. ans, étoit mort quatre heures avant lui, d'une même maladie, et l'un et l'autre furent transportés ensemble, le lendemain sur le midi, au Cimetière des SS. Innocens, où le Pere avoit ordonné sa sépulture. Il avoit épousé la fille unique de feu Denis de Marsollier, Conseiller au grand Conseil, mort le 12. Décembre 1708. et de feu Jeanne Durant, morte le 14. Juillet 1733. Il n'en laisse qu'un fils âgé de 23. ans, et reçu en survivance de sa Charge de premier Valet de Chambre, et deux filles, dont l'aînée est Carmélite, et la cadette, âgée seulement d'environ 5. ans. Le sieur de Nyert étoit le troisième de pere en fils, qui remplissoit la Charge de premier Valet de Chambre de S. M.

Dans le mémoire qui a été envoyé à l'occasion

casion de la mort de *De. Anne Louise de Boulainvilliers*, et non de Boulainvillers, comme il se trouve écrit par erreur, Dame du Vaulmain, rapportée dans le Mercure de Février dernier, p. 390. On a avancé que le Chevalier de Fontette, fils cadet de cette Dame, avoit été tué à la bataille d'Hochstet, étant Colonel du Régiment d'Aunix. Il est bien vrai qu'il fut tué à cette bataille qui fut donnée le 13. Août 1704. mais il ne fut jamais Colonel du Régiment d'Aunix. C'étoit le feu Marquis de Lionne, qui étoit alors Colonel de ce Régiment, qu'il avoit acheté au mois d'Avril précédent, du Vicomte de Polignac, qui avoit été fait premier Colonel à sa création en 1684. On a hazardé encore d'autres choses dans ce mémoire, où l'on dit, en parlant de la Maison de Trie, que l'on prétend branche de celle de Gisors et de Chaumont, que l'une et l'autre sont issues du Sang de nos Rois. Mais la Maison de Chaumont en Vexin, dont on fait descendre par conjectures celle de Trie, n'avoit rien de commun que le nom, avec les Seigneurs de Chaumont, puisnés des Comtes de Vermandois, qui étoient véritablement issus des Rois de France de la troisième race, comme il est démontré dans l'Histoire des Rois et grands Officiers de France, dernière Edit. vol. 1. p. 635. Catherine de Trie, dont il est parlé dans ce mémoire, n'étoit point fille de Philippe de Trie, que l'on qualifie Grand Maître des Arbalétriers. Elle étoit fille de Jacques de Trie, Seigneur de Roulleboise, et de quantité d'autres Terres, mort le 5. Octobre 1432. suivant l'Histoire des grands Officiers de la Couronne, vol. 6. p. 675. Il n'y a eu de cette Maison que

Renaud

Renaud de Tric, Seigneur de Serifontaine, qui
ait été Maître des Arbalétriers de France. Il
exerçoit cet Office en 1394. et 1395. vol. 8. des
grands Officiers p. 61.

*E P I T A P H E de Mlle Baron,
d'Amiens, morte le 8. Mars 1736.*

LA crainte du Seigneur étoit l'heureux partage
De celle qui gît en ce lieu ;
Sa conduite en tout temps fut prudente, humble
et sage ,
Tout son espoir étoit en Dieu.

Veuve avec douze enfans, que faire sans richesses
La Providence est un trésor ,
Nous disoit-elle à tous, la vertu, la sagesse
Sont bien d'un autre prix que l'or.

Profitez, mes enfans, du temps qui passe vite,
Respectez la Divinité ;
Sçachez que des vertus l'heureuse et douce suite
Est toujours l'immortalité.

Ah !

612 **MERCURE DE FRANCE**
 de Coëtlogon, Vicomte de Loyat, &c. et de
D. Anne Auvril, épousa **D. Marie-Magdelaine**
 de Johanne Delacarre de Saumery, fille de Jean
 Baptiste Johanne de Lacarre de Saumery, Ma-
 réchal des Camps et Armées du Roy, cy-devant
 Sous-Gouverneur de S. M. et de **D. Magdelaine**
 Benigne de Lusse.

La nuit du 29. Février au premier Mars, le
 Mariage de Jean-Baptiste Paulin *Daguesseau de*
Fresnos, Conseiller d'Etat, fils de Henry-Fran-
 çois Daguesseau, Chancelier de France, et de feuë
 De. Anne Lefevre Dormesson, avec Dlle. . . .
Du Pré, fille de Louis François Du Pré, Conseil-
 ler au Parlement, et de D. Anne Louise Robert
 a été célébré dans la Chapelle du Château de
 Fresne en Brie, par l'Archevêque de Roüen. La
 nouvelle Mariée est fille unique, et d'une Fa-
 mille ancienne, qui descend de Nicole Du Pré
 reçu en 1513. dans un Office de Maître de
 Comptes, dont fut pourvu en 1527. Nicol
 Du Pré son fils, par la résignation et démission
 du pere

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Les Ruses de l'Amour	
<i>Eglogue,</i>	405
Suite d'une Question jugée au Parlement de	
Roüen,	406
Traduction des Vers Latins de M. Deslandes,	426
Lettre de M. Maillart à M. Thourette, sur les	
Donations, &c.	430
<i>Lacrima</i> , &c.	433
Deuxième	

Deuxième Lettre du P. D. T. du Plessis, au sujet de la Dissertation de M. le Beuf, sur le Soissonnois,	436
Le Printemps, <i>Cantate</i> ,	450
Perspective de la nouvelle Rape à Tabac,	452
Chanson Anacréontique,	472
Lettre sur l'Acad. de la Rochelle et Discours,	474
Bouquet à Gabrielle,	481
Relation du funeste accident arrivé à un Religieux,	485
Enigmes, Logogryphes, &c.	498
NOUVELLES LITTÉRAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	500
Discours Evangeliques sur différentes verités,	501
La Mort de César, <i>Tragédie</i> ,	503
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, &c.	509
Ecole de Cavalerie, par M. de la Gueriniere,	517
Sentences et Instructions Chrétiennes, &c.	518
Traité de la Coupe des Pierres, &c.	520
Continuation de l'Histoire des Empires et des Républiques,	<i>ibid.</i>
Nouvelle Edition du Glossaire de M. Du Cange,	521
Discours de l'Abbé Segui et de l'Abbé de Rothelin à l'Académie Française, &c.	523
Garçon de 7. ans, qui a près de 5. pieds de haut,	528
Acte celebre de Medecine en l'Université de Bologne,	529
Estampes nouvelles,	<i>ibid.</i>
Morts de Personnes Illustres, &c.	531
Chansons notées, &c.	533
Spectacles; Ballet des Indes Galantes, Extrait	

Tambourin du Balet des Indes , <i>Parodie</i> ,	537
Tragédie d'Alzire , 20 ^e Représentation , &c.	539
Ciôture du Theatre et Discours ¹ , &c.	540
Vers sur la Tragédie d'Alzire ,	543
Les Sauvages , <i>Comedie</i> , &c.	<i>ibid.</i>
Nouvelles Etrangères , de Constantinople et d'Afrique ,	551
De Russie , Allemagne , Italie et Portugal ,	553
Hollande et Angleterre .	557
Morts , Baptêmes et Mariages des Pays Etran- gers ,	558
Mariage du Duc de Lorraine ,	559
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	563
Calcul de la Loterie Royale de Turin ,	571
Mort , Naissances et Mariages ,	596
Epitaphe ,	607

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 396. ligne 11. Fournieres, lisez, Four-
vieres.

P. 559. l. 4. du bas , le 12. ajoutez Fevrier.

La Chanson notée doit regarder la page 535
Le Sort de la Loterie de Turin , la page 592

MERCURE
DE FRANCE,
¹DÉDIÉ¹ AU ROY.
A V R I L 1736.



A PARIS,
GUILLAUME CAVELIER,
ruë S.^t Jacques.
Chez } La veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE¹ AU ROY.

AVRIL. 1736.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

EGLOGUE.

*A Mademoiselle D... pour le jour de
sa Fête.*

Tirsi et Mopsus.

M.



Rosiftons , cher Tirsis, du mo-
ment gracieux ,
Que la fin d'un beau jour nous
accorde en ces lieux.

Chantons ; ma voix n'est pas à chanter indocile,
Pour vous , noble Berger, vous primez dans nos
Bois.

A ij Non ,

Non , je n'en connois point dont la main plus habile

Scache mieux accorder la Musette à nos voix.

T. Mopsus , relevez moins un si foible avantage,
Allons plutôt nous seoir sous ces Pins toujours verds.

Là cent petits oiseaux par leur tendre ramage ,
Nous invitent d'unir nos chants à leurs concerts;
Levons-nous ; suivez-moi , je vais vous y conduire.

M. Que votre offre me plaît ; que j'aime vos Chansons !

Toujours vous les semez d'agréables leçons ,
Toujours vous avez l'art et de plaire et d'instruire.

Chantez Cerès, Pomone, et leurs dons précieux;
Chantez les Aquilons, et le ravage horrible
Que cause dans nos champs leur sifflement terrible ;

Chantez de Flore enfin le retour gracieux.

T. Non , Mopsus aujourd'hui sur un air moins vulgaire ,

J'ai dessein d'exercer mes foibles chalumeaux.
Hier je l'inventai pour plaire à ma Bergere.

Hélas ! c'est le récit de ses funestes maux,

Daphnis n'est plus, la Parque impitoyable

A coupé le fil de ses jours.

Daphnis n'est plus ! une nuit effroyable

Couvre ses beaux yeux pour toujours.

Tendres Bergers , vous tous qui le conûtes ,

Quels

Quels furent alors vos regrets ?
Quels tristes sons vos Hautbois et vos Flûtes
Firent repeter aux Forêts ?
Tout gémissoit. Une sombre tristesse
Tenoit tous les cœurs accablés.
Loin de ces lieux les ris et l'allegresse
Sembloient, hélas ! s'être envolés.
Le Rossignol disoit dans son ramage ,
Daphnis succombe avant le temps ,
L'Echo plaintif répondoit du Rivage ,
Daphnis périt dans son printemps.
O destinée affreuse , déplorable !
O jour terrible pour Doris !
De son Berger Doris inconsolable
Fit tout retentir de ses cris.
Au fond des Bois pour se livrer aux larmes ,
Nous la voyons se retirer ;
Son cœur touché ne trouvoit d'autres charmes
Que ceux de toujours soupirer.
Telle à l'écart la tendre Tourterelle
Gémit et s'épuise en regrets
Sur le malheur de son mari fidelle ,
Qu'elle a vû pris dans les filets.
Le jour voyoit soupirer la Bergere ;
La nuit la trouvoit dans les pleurs ;
Tout l'accabloit ; tout croissoit sa misere ,
Tout lui rapelloit ses malheurs.
Lieux retirés , jadis depositaires
Des feux dont ils étoient épris.

A iij Repetez

Repetez-nous , Boccages solitaires ,

Les plaintifs regrets de Doris.

Daphnis , Daphnis , trois fois s'écrioit-elle ;

Daphnis ne m'entendez-vous plus ?

Tendre Berger êtes vous infidelle ?

Vos sermens sont-ils superflus ?

Ah ! j'espérois de votre foi donnée . . .

Mais où m'emporte ma douleur ?

Où m'égarai-je , Amante infortunée ?

Le Ciel seul cause mon malheur.

Oùi , Dieux cruels , jaloux , inexorables ;

C'est vous qui m'enlevez Daphnis.

Aimez-vous donc , Destins irrévocables

A séparer deux cœurs unis ?

Que n'avez-vous frappé plutôt ma tête ,

Et pour ses jours coupé les miens ;

A les donner pour Daphnis j'étois prête ;

Heureuse de sauver les siens.

M. Que vos Chansons, Tirsis, ont charmé mon
oreille !

La pluie est moins sensible à nos sillons brûlés

Où l'ombre d'un Platane aux passans accablés.

Non , non ; jamais Glaucus n'eut de grace pa-
reille.

En vain tout retentit des charmes de Glaucus ;

En vain tous nos Bergers lui cèdent la victoire ;

Vous seul, si vous l'aimiez, auriez toute la gloire.

T. Ah frivoles honneurs qui ne me touchent plus

Puissent plutôt ces airs dont vous vantez l'adresse
Adoucir

Adoucir les rigueurs de l'aimable Doris !

Qu'ils puissent dès ce jour mériter sa tendresse !
Mon cœur pour ses efforts ne veut point d'autre
prix ;

Mais en vain je l'espere, elle est toujours cruelle.

M. Pour vaincre, cher Tirsis, il faut persévérer.

T. Depuis un an je l'aime et soupire pour elle,
N'est-ce donc pas, Mopsus, constamment sou-
pirer ?

Je m'anime pourtant. De son aimable Fête

J'attends avec ardeur dans deux jours le retour ;

Fleurs, vous n'ornerez point ni son sein ni sa tête ;

Mes Vers pour cette fois lui diront mon amour.

Pourquoi Doris trop fidelle ,

Toujours pleurer et souffrir ?

A notre douleur mortelle

Voulez-vous ajouter celle

De vous voir aussi périr ?

Je sçais , Bergère obstinée ,

Que votre Amant fut parfait ;

Mais las ! à sa destinée

Par les larmes d'une année ,

N'avez-vous pas satisfait ?

Si sa vertu , si ses charmes

N'ont pu fléchir les Destins ,

Pensez-vous donc que vos larmes

Seront d'assés fortes armes

Pour l'arracher de leurs mains ?

Cloris triste , misérable ,

A iiij Pleura

Pleura Damon nuit et jour ;
 Le Destin inexorable ,
 De son Berger adorable
 Accorda-t'il le retour ?
 Ah ! si l'exemple est sensible ,
 Imitiez-le entierement ;
 Comme Cloris plus paisible ,
 Montrez-vous moins inflexible
 Aux soupirs d'un autre Amant.
 Daphnis ne vit plus , Bergere ,
 Tirsis vous offre ses soins.
 Qu'il ait moins de quoi vous plaire ,
 Il n'en est pas moins sincere ,
 Il n'en aimera pas moins.

M. Que n'inspirez-vous point, Doris trop inhumaine ,

Au Berger qu'une fois vos attraits ont touché ?
 C'en est fait , cher ami , la victoire est certaine ;
 Mais cessons ; le Soleil dans les ondes caché
 Déjà de nos maisons rend les routes plus sombres ,
 Déjà sur nos Hameaux la nuit répand ses ombres.

J. A. Yvan.

REPLIQUE



*REPLIQUE de M. le Beuf, aux
Observations du R. P. Dom Toussaints
du Plessis, imprimées dans le Mercure
du mois de Mars, touchant le mot Cel-
tique Dunum, et le Pays de Tellan.*

Trouvez bon, Messieurs, que je
demande encore une place dans
votre Journal pour la Réponse que je
me vois obligé de faire au R. Pere Dom
Toussaints du Plessis, et que je m'étende
un peu plus que je n'ai coûtume de faire.
Quelque envie qu'ait eû ce sçavant Bene-
dictin de se passer d'autorités dans la
difficulté qu'il m'a faite sur le mot *Du-
num*, il n'a pû se dispenser d'en alleguer
lui-même pour apuyer sa Découverte. Je
ne croi donc pas qu'il puisse être surpris
que je me sois fondé sur le sentiment
des Grands Hommes que j'ai cité. Non
content du suffrage des morts, j'ai crû
devoir consulter d'autres Sçavans qui
leur ont succédé, même en différentes
Provinces du Royaume, lesquels m'ont
assuré que le Celtique du R. P. D. P. leur
paroissoit nouveau et difficile à admettre;
que l'exemple du mot *Dunum* pour si-
gnifier

A v

guifier

gnifier une Montagne ou une éminence, étoit un des premiers qu'on citoit ordinairement à ceux qui demandoient du Celtique, et que personne n'avoit jamais révoqué en doute le sens que l'Auteur Grec lui donne.

Quoiqu'on ne sçache pas précisément le siècle dans lequel cet Auteur vivoit, il suffit qu'il soit très ancien, pour nous servir de témoin en ce genre. Il est au moins plus ancien que le Moine Heric, qui lisoit les Auteurs Grecs; que Florus de Lyon, et que Bede; plus ancien, selon Bochart, que Stobeus, Auteur Grec, qu'on dit du quatrième ou cinquième siècle. Et il faut qu'on l'ait crû d'un siècle bien reculé, pour qu'on ait mêlé ses Ouvrages avec ceux de Plutarque et qu'on l'ait long-temps cité sous le nom de cet Auteur. Il est vrai que le Manuscrit le plus authentique que l'on ait du Traité des Fleuves, ne porte point le nom de Plutarque de Cheronée; mais au moins le nom de Plutarque se trouve à la tête de ce Manuscrit dans la Bibliothèque de l'Electeur Palatin, au rapport de Maussac, et l'on ne connoît point de Plutarque Ecrivain Grec, qui soit postérieur au VI. siècle. Eustathius, Archevêque de Thessalonique au douzième,

qui

qui étoit à portée de connoître les Auteurs Grecs, cite le Livre des Fleuves sous le nom de Plutarque dans ses Commentaires sur l'Illiade d'Homere. Mais quand même l'Auteur de ce Traité n'auroit écrit qu'au VI. siecle, Clitophon qu'il allegue rend son témoignage bien plus autentique, puisque le même Clitophon étoit antérieur à Plutarque de Cheronée. (a) Je puis donc esperer qu'on ne lui fera pas moins de grace qu'à Fortunat de Poitiers, ou à Isidore, qu'on suit, sur ce qu'ils ont crû venir du Celtique. D'ailleurs l'incertitude sur le nom d'un Auteur et sur le détail de sa vie, est-elle une raison suffisante pour rejeter son témoignage ? Combien y a-t'il de faits historiques qui ne sont appuyés que sur des Ecrivains Anonymes ou peu connus, sans qu'on traite ces Auteurs de *je ne sçai qui* ? Dom du Plessis n'en a-t'il jamais employé et n'en emploiera-t'il jamais ? Et en demandant une connoissance si détaillée sur les Auteurs dont

(a) Clitophon est cité par Plutarque de Cheronée, dans ses Paralleles, à l'article de Brennus. Dom D. P. devoit donner des raisons solides pour ôter cet Ouvrage à Plutarque. On ne trouve rien dans Vossius ni ailleurs qui tende à dégrader Clitophon, comme fait Dom du Plessis.

A vj j'emploie

j'employe les Ecrits, prévoyoit-il que je serai en droit de lui demander la même chose sur les Auteurs qu'il cite et qu'il citera dans la suite.

Quand même il seroit vrai que Scaaliger et Casaubon n'auroient pas fait une étude sérieuse du langage Celtique, je ne sçai si l'on peut croire que M. M. de Valois et Du Cange soient dans le même cas, non plus que les Auteurs qui ont donné une seconde Edition du Glossaire de ce dernier. Il paroît à l'égard de ceux cy par l'augmentation qu'ils ont faite à l'article de *Dunum*, qu'ils ont voulu se mettre au fait de la signification de ce mot. Ce que j'y lis entre deux crochets marque qu'ils ont eû connoissance de ce que Dom D. P. a lû dans les Recueils du P. Pelletier; mais ils n'ont point changé pour cela le sentiment de M. Du Cange, et ils n'ont point affoibli les autorités dont je me suis servi après lui. Ils disent au contraire que la signification du mot *Dunum* n'est aucune-ment douteuse. (a)

Dom D. P. s'étoit déclaré contre les

(a) *Mirum videtur quod Dun nusquam appareat in Britannico idiomate pro colle, seu monte positum, sed tantum Doûn vel Dwfn profundus. Ceterum dubia non est vocis Dunum significatio.*

Géographes

Géographes, et il vous avoit marqué qu'il les récusoit par avance ; c'est pour cela que je ne lui en ai cité aucun , pas même Merula , qu'il cite à son tour. Je me suis même abstenu de lui citer Adrien Scrieckius , Auteur des Pays-Bas. Je n'ai rien voulu rapporter de Goropius ; auquel M. Du Cange renvoye. Un Sçavant plus illustre , est Saumaise, qui dans son Livre de *Hellenistica*, attribué à *Dun* la signification d'éminence , parce qu'il croit ce mot Gaulois dérivé du Grec *δουρυ* qui signifie aussi Eminence, et qu'il prouve avoir été dit pour *βυρς* : ce qu'il repete encore ailleurs. Voyez *Menage*. M. de Valois , qui devoit avoir étudié le Celtique pour écrire sa Notice des Gaulles, y repete une infinité de fois que *Dunnum* signifioit *Montagne* dans cette Langue ; il réfute souvent le Moine Heric , dans les Origines ou Etymologies qu'il donne à certains noms de Villes, Celtiques ; mais il le reconnoît pour bon Etymologiste , lorsqu'en parlant de la Ville d'Autun il a dit :

Augustidunum demum tum cœpta vocari

Augusti montem transfert quod Celtica lingua.

Le P. Sirmond , qui n'étoit pas un
homme

624 **MERCURE DE FRANCE**
homme superficiel , déclare aussi son
sentiment à l'occasion du Poëme de Flo-
rus de Lyon , adressé à Moduin , Evê-
que d'Autun , en ces termes :

*Salve , sancte Parens , Christi venerande Sacerdos ,
Augusti Montis Pastor in arce potens.*

*Quia Dunum , dit-il , vetere Gallorum
linguâ Montem significat , Modoinum Au-
gusti Montis Episcopum vocat.*

Dom Mabillon étoit si persuadé que
Dunum signifioit Montagne chés les Cel-
tes , qu'en deux endroits de ses Siecles
Benedictins , il n'hésite point à traduire
Pseudunum par *Semont* , ajoutant : *Nam
Dunum apud veteres Gallos Montem signi-
ficabat* , et dans sa Table Onomastique à
la fin du second Tome des mêmes Sie-
cles , il confirme que *Dunum* signifioit
Mons par un des passages de Bede , que
j'ai rapporté dans ma premiere Lettre.
Dom Duplessis me dira encore que le
P. Sirmond et Dom Mabillon n'avoient
pas plus étudié le Celtique , que M. du
Cange et M. de Valois.

Il veut , pour être cru sur les ori-
gines du Celtique , qu'on ait fait pro-
fession d'étudier cette Langue : et ce-
pendant, lors qu'il est évident qu'on en a
fait une étude particuliere, et après qu'on
s'est

s'est expliqué conformément à l'ancienne tradition , D. D. P. recuse encore les témoignages , tout formels qu'ils sont. C'est ce qu'il fait à l'égard de Bochart et de Cambden , et il se réduit à dire qu'ils ont suivi le torrent. Pour moi il me semble que s'ils l'ont fait , c'est avec connoissance de cause. En un mot , tout le monde sçavant a été si persuadé jusqu'à présent , que *Dun* signifioit en Celtique , Montagne ou Eminence , qu'on regardoit cela comme une des premières notions , qui ne souffroit aucune difficulté : *vulgare est* , dit Maussac : (a) *nemo ambigit* , dit Vossius. (b)

Il m'a demandé par sa première Lettre , une discussion grammaticale sur le *Dun* des Celtes , et une discussion bien raisonnée. Il m'a fait l'honneur de m'en

(a) Cet Editeur de Plutarque s'explique ainsi dans sa Note , sur la Riviere de Saone , p. 74. *Ceterum Dunum veteri Lingua Celtica et hodierna Belgica , locum editum aut Montem significare vulgare est.*

(b) Vossius traitant l'article de Clitophon (de Hist. Gracis) lui oppose Heric , Moine d'Auxerre , sur la première partie du mot Lugdun , et ajoûte de que ea ne hodie quidem convenit ; sed de posteriori nemo ambigit ; et n'exclut pas même Leyde d'Hollande de l'origine de Dunum dans le sens de Clitophon.

CROIRE

croire capable : mais en cela , n'a-t-il point demandé l'impossible ? Peut-on discuter grammaticalement une Langue périe depuis tant de siècles , une Langue dont les origines sont encore restées très-obscurës , une Langue en laquelle on ne trouve aucun écrit , et même , sur les caracteres de laquelle on n'est pas d'accord parmi les Sçavans ? Il est heureux d'avoir pû découvrir , comme il le marque dans sa première Lettre , que les Celtes écrivoient *Dwrdun*. Il restera à voir si la nouvelle signification qu'il veut donner à *Dun* , fera fortune. Je reconnois par sa seconde Lettre , qu'il ne la regarde pas comme entièrement indubitable , et qu'il ne la fonde que sur une différence entre la Langue Celtique et la Langue Germanique qu'il propose au Public. Je laisserai aux Sçavans à décider si c'est - là un fondement suffisant. Supposé que par les Germains , il entende ceux qui vivoient du temps de Cesar , il ne sera pas difficile de lui répondre , que la Langue de deux Peuples voisins , dont les uns avoient passé dans les demeures des autres , ne devoit pas être totalement différente.

A l'égard de l'objection qu'il tire du langage de nos Bretons Armoriques ,
chés

chés lesquels *Down* signifie *profond*, je ne la crois pas insurmontable. Il me paroît que ce sont des choses aisées à concilier, la hauteur et la profondeur étant des correlatifs. Il n'y a de profondeur que là où il y a des Collatéraux élevés : on dit tous les jours, que l'on sonde la hauteur d'un fossé. Or dans les choses correlatives, il a été facile d'user de métonymie, et que des Peuples d'une même Langue, aient attribué dans la suite à l'une des choses plutôt qu'à l'autre, le nom qui désignoit parmi eux indifféremment ces deux choses. C'est ce qui est arrivé dans la Basse Bretagne. Le P. Pezron qui devoit en savoir un peu le langage et les racines, n'a pas laissé de dire comme tous les autres, que *Dun* en Celtique, signifie colline. (a) Le P. Hardouin né en Bretagne comme Dom Pezron, et qui avoit étudié l'ancienne Langue du Pays, dit aussi que *Dun* signifie Montagne, dans le langage des Celtes : il ne rejette que l'interprétation de *Lug*, donnée par Clitophon et par Chorier. L'étymologie qu'il donne de Lyon dans son Plin., est *Lucus-montis*. (b)

(a) p. 425. de ses *Tables*, à la fin de ses *Antiquités Celtiques*.

(b) In *Lib. 4. Plinii*

Puisque

628 MERCURE DE FRANCE

Puisque D.P.D. me propose ses difficultés, je crois pouvoir aussi lui proposer les miennes : j'espère appuyer par là mon sentiment du côté de la raison, autant que je l'ai fait par les autorités. 1°. je mets une différence entre *Dan* et *Dun*. Une simple Lettre suffit pour changer une racine, et la seule quantité même change quelquefois la signification de deux mots qui s'écrivent avec les mêmes lettres. Goropius en rapporte un exemple sensible, et qui vient à merveille au sujet que je traite. (a) Si selon Samuel Bochart, *Dan* signifie *bas*, en latin *inferius*, il n'en faut pas conclure que *Dun* ou *Doun* signifie la même chose. Bochart dit lui-même qu'il faut prendre garde de s'y tromper : *qua sedule sunt distinguenda*. 2°. Si *Dun* signifioit chés les

(a) *Inter alia quibus Rbellicanus majorem in modum contendit Gallicum sermonem non eundem cum Germanico fuisse, addit et hoc vocabulum Dun, aiens id doctissimorum Hominum consensu Montem vetustis Gallis notasse, et nunc Germanis non montem sed tenue significare . . . Scio quidem Dun tenue denotare, atque in hac significatione non apud Alemannos tantum sed apud nos etiam in usu esse quotidiano. Verum et illud scio ad hanc nominationem indicandam vocali brevi debere pronuntiari, qua dum Dun pro monte dicimus, longa sentitur. Gorop. l. 1. Gallicor. p. 15.*

Gaulois

Gaulois et chés ceux de leurs voisins avec lesquels ils étoient en relation , ce que nous entendons par l'adjectif *inferius* , ainsi que le dit Dom D. P. il s'en suivra que quantité de noms locaux , terminés en *Dunum* , fourniront une idée fort peu satisfaisante , par la réunion de cet adjectif avec certains noms propres. Il faudra rendre *Augustodunum* ou *Augustidunum* par *Augusti-inferius* : *Juliodunum* par *Julii inferius* : *Camulodunum* par *Camuli inferius* , et ainsi des autres noms semblables. Or je ne vois point de justesse dans un tel assemblage , au lieu qu'en attribuant à *Dunum* , l'idée d'un nom substantif tel que *Collis* ou *Mons* , il y a visiblement un peu plus de sens. *Sorbiodunum* qui est l'ancien nom de Sarisbury , connu dans l'Itineraire d'Antonin , deviendra un nom également déraisonnable , puisqu'il signifiera *Siccum inferius* ; ce qui renferme une contradiction visible ; au lieu que *Siccus Collis* est une explication très naturelle , et d'ailleurs autorisée par la description que différens Ecrivains anciens ont faite de Sarisbury. (a) Je ne donne point tous ces

(a) *Castellum aqua penuria laborans.* Guill. Malmesbur.

Est ibi defectus limpha, sed copia creta :

exemples

exemples comme également frapans : mais au moins doit-on sentir la force de ce dernier.

Si D. D. P. veut bien avouer que dans le mot *Augustodunum* , la dernière partie signifie Montagne ou Colline , je lui demanderai à mon tour , comment les Romains et les Gaulois qui donnerent à la Capitale des Heduens , ce nouveau nom , purent l'emprunter des Teutons ou Germains. S'ils ne l'ont pas emprunté d'eux , ce fut donc du Celtique et du Latin que ce nom fut formé. Comment seroit-il arrivé en effet que des noms finissant en *Dunum* , eussent été donnés à tant de Montagnes qui l'ont porté et qui le portent , par des gens dans la Langue desquels ce nom signifioit un Lieu-bas *inferius* ? C'est cependant ce qui a dû arriver , puisque ces noms sont attestés avoir été en usage dans le premier , second et troisième Siècle , long temps avant que les Teutons ou Germains eussent pu communiquer dans les Gaules et dans les Isles Britanniques leur Langue corrompue ; non seulement les Auteurs de ces temps là mettent les noms

Savit ibi ventus. Poëta Anonym. Guillel. cœvus.
Erat locus ille ventis expositus, sterilis, aridus.
Petrus Bles. in Epist.

terminés

terminés en *Dunum*, dans la bouche des Romains, mais encore les Inscriptions Romaines des mêmes Siècles, les contiennent. Telle est celle où est nommé *Camulodunum*, dont j'ai déjà parlé, qui portoit le nom du Dieu Mars, appelé quelquefois *Camulus* par les Belges et par les Bretons Insulaires, leurs voisins. Il y en a où on lit le nom de *Seduni*, (a) d'autres renferment le nom de *Vicani Mino-*
dunenses. (b)

3°. On sera encore bien plus embarrassé pour trouver quelque chose de raisonnable dans les noms des Lieux terminés en *dunum*, qui sont nommés dans les Commentaires de Cesar. Comment, par exemple, reconnoître l'idée que donne *inferius* dans la situation d'*Uxellodunum* du huitième Livre? L'Historien qui écrivoit du temps des Celtes, décrit ainsi cette petite Ville : *Oppidum naturâ loci egregiè munitum, cujus omnes partes præruptissimis saxis erant munitæ, quo armatis ascendere esset difficile. Et plus bas : Flumen infimam vallem dividebat, quæ pene totum montem cingebat in quo positum erat præruptum undique Oppidum Uxellodunum*. Je ne sçai pas ce que signifioit

(a.) *V. Gruter.*

(b.) *Selectæ Gall. Antiq. Maffei Epist. 3.*

632 MERCURE DE FRANCE
 au vrai le nom *Uxello*, sinon que je pense qu'il a signifié chés les Anciens une espece de promontoire. (a) Mais quelque chose qu'ait signifié alors le mot *Uxell*, il n'y a aucune aparence de pouvoir appliquer ici l'adjectif *inferius*. Donc l'idée que *Dun* signifioit un lieu bas chés les Celtes, est insoutenable. Si c'est dans le sens de *Vallis* le P. Pelletier a entendu l'idée d'*inferius*, qu'il attribué à la racine *Dun*, l'*Uxellodunum* des Commentaires de Cesar ne sera pas plus susceptible de cette autre idée. La situation du Lieu y répugne. D'ailleurs Bochart et les autres habiles gens regardent *Nant* dans le Celtique comme consacré à signifier une Vallée. Il est vrai que quelques Anciens ont entendu par *Nant* un Torrent; mais cela revient assés au même, les Torrens n'étant d'ordinaire que dans les vallées; et cela fait voir en passant, que le rapport des choses de l'une à l'autre leur fait souvent donner le même nom.

Ce rapport me paroît plus propre pour

(a) Si *Uxell.* signifioit excelsus, comme le dit Canibden, page 26. fondé sur le langage des Bretons, cela prouvera encore plus clairement que *Dunum* n'a pu signifier *Inferius*. Quelle bizarre idée en effet qu'un bas-haut ou un haut-bas ?
 accorder

accorder les contradictions prétendues de Bochart , que la difference des deux Langues Celtique et Teutonique , sur laquelle mon sçavant Adversaire essaye de former un système. Ce n'est pas un petit embarras , que d'entreprendre de démêler ce qui est pur Teutonique , et qui n'a jamais été Celtique , d'avec ce qui a été Celtique , et qui a passé dans le Teutonique et dans l'Anglo-Saxon. Jusqu'à ce qu'on nous cite des anciens Auteurs qui nous marquent ces différentes filiations des noms ; je pense qu'on peut , et qu'on doit s'en tenir à la tradition venue de siecle en siecle sur certains mots , tels que *Dunum* ; et que ce mot en particulier a pû se communiquer en differens endroits de l'Europe , soit à raison de son antiquité , soit parce que la Langue étoit la même dans le fond et ne différoit que par la dialecte , quoiqu'il soit vrai de dire que c'est dans les Gaules , et sur tout dans la partie la plus remplie de Montagnes , qu'il a été plus commun. Bochart et d'autres depuis lui qui en ont fait une longue énumération , paroissent avoir crû qu'il seroit venu d'une des Langues Orientales , car dans l'Arabe *Tun* signifie une colline ou élévation entre deux choses également basses

634 MERCURE DE FRANCE
 ses , Borel compte environ soixante
 Lieux terminés en *Dunum* , sans y com-
 prendre ceux qui sont terminés en
Tunum. On pouroit augmenter de beau-
 coup la liste , si on prenoit la peine de
 les rechercher ; et cette collection con-
 firmeroit qu'il y avoit toujours quelque
 éminence relativement au voisinage ,
 dans les Villes ou autres Lieux dont les
 noms étoient ainsi terminés. J'y mettrois
 à la tête le Bourg de la Gaule Narbon-
 noise, nommé *Crodunum* dans Cicéron, (a)
 nom que les Teutons n'avoient pas don-
 né à ce Lieu , ni que les Romains n'a-
 voient pas puisé des Teutons. J'y join-
 drois *Andematunum Lingonum* , qui est
 certainement sur une haute montagne et
 qui porte ce nom dans des Inscriptions
 et dans des Auteurs des premiers siècles,
 (b) antérieurs à tout le Teutonisme pré-
 tendu des Gaules. Viendroit à son rang
 un *Tauredunum* , dont Gregoire de Tours
 a dit : *quod super Rhodanum fluvium in*
monte collocatum erat , et que Marius d'A-
 venches appelle *Mons validus Tauretu-*
nensis , à l'an 563. (c) Un *Pseudunum*

(a) Or. pro Fonteio.

(b) Sirmond. in Notis ad Concil. Lingon. an.
 859. p. 682.

(c) Lib. 4. Cap. 31. Le passage de Marius
 du

du Charollois , connu par les Actes de la Translation des SS. Florentin et Hilther , où on lit *Castellum verò in quadam montis excelsi planitie constitutum ab antiquis Pseudunum vocatur , à modernis verò Blesmoth.* (a) Je n'oublierois point le *Cervidunum* du Diocèse d'Autun , nommé dans des Chartes du IX. siècle , qui n'est autre que le Bourg de Cervon sur une Montagne au-dessus de Corbigny , et ainsi des autres. (b)

Dom du Plessis s'appuie sur des Auteurs qui pensent que tout lieu ceint de murs , tout édifice ou clôture propre à garder ou être gardée s'appelloit *Lug* en Celtique , et il en conclut que si Clitophon s'est mépris sur la signification de *Lug* , il a pû aussi se tromper sur celle de *Dun*. Je puis à mon tour recuser ces Auteurs , et dire qu'ils sont trop recens ;

prouve qu'alors on disoit indifferemment Tauredunum ou Tauredunum , et qu'ainsi Andematunum revient à Andemadunum. et Gorthun à Gordun.

(a) *Sac. Bened. IV. P. 2. Sac. VI. P. 2. Cette Montagne n'est pas en Duemois et ne s'appelle pas Sement , comme l'a cru Dom Mabillon mais Suin. Hugues de Flavigny a mieux déterminé le nouveau nom. Quod olim Sedunum nunc Blismurus dicitur.*

(b) *Gall. Chr. nova T. 4. Instr. Eccl. Eduena p. 47.*

B mais

mais j'en connois qui font attention aux différentes manieres dont la premiere partie du nom *Lugdun* a pu être prononcée, et qui voyant qu'on a pû dire *Lougou*, ou *Long*, ou *Lucht*, ou *Luck*, ou *Luyt*, ou *Lut*, ne sont pas surpris des différentes interprétations qu'on a pû lui donner. D'autres qui paroissent avoir étudié les Langues, disent que *Dun* signifioit *Forteresse* en ancien Gaulois, j'en conviens. Il ne s'ensuit de là autre chose sinon que *Lug* et *Dun* auroient été des termes d'une signification assez approchante; Mais cela ne détruiroit pas l'idée primitive et principale de la racine *Dun*, c'est-à-dire, l'idée d'élevation ou d'éminence, parce qu'il a pû se faire facilement qu'on ait donné par metonymie à la chose située le nom de la situation même, et qu'il étoit ordinaire anciennement de voir les Forteresses et les Châteaux sur des hauteurs. Si quelques Lieux entourés d'eau ont eu un nom terminé par *Dunum*, ce seroit en ce même sens de *Forteresse* transporté de son usage commun par raison de convenance. Je conclus de-là que Soissons dans la plaine où on le voit aujourd'hui, n'a pû mériter chez les anciens Gaulois le nom de *Noviodunum*, puisqu'il n'auroit eu aucunement l'air de Forteres-

se

se par sa situation , étant dominé par toutes les montagnes voisines. Comme cependant il falloit que *Noviodunum Suessionum* fût bâti dans ces quartiers-là , & qu'on y trouve une de ces montagnes notables dont le nom est derivé de *Noviodunum* , il ne doit pas paroître étonnant que j'aye regardé cette montagne comme le lieu de la situation primitive de la Capitale Soissonoise. Dom du Plessis m'objecte l'exemple de Paris qu'il seroit ridicule de soutenir avoir été bâti d'abord où est Montmartre. J'avoué que cette position est insoutenable , mais ce n'est pas à cause de l'éloignement qu'il y a de Montmartre à la riviere , c'est parce que les Commentaires de Cesar marquent positivement que *Lutece* étoit dans une Isle de la Seine : Si cet Historien avoit marqué de même que *Noviodunum Suessionum* étoit dans une Isle de la Riviere d'Aine , je me serois bien gardé de l'aller chercher à une demie lieue de-là sur la montagne de Noyan.

Je ne reviendrai pas sur les deux exemples que D.D. m'avoit allegués , puisque je vois qu'il abandonne assés volontiers celui de la Dordogne ; mais je lui contesterai encore celui de *Dun* au Pays de Caux. L'édition que Duchesne a donnée

Bij d'Orde.

438 MERCURE DE FRANCE
 d'Orderic Vital porte *Dum*, et non pas
Dun. Mais quand même il faudroit lire
Dun, comme porte le manuscrit de Saint-
 Evroul, ce ne seroit pas pour la raison
 qu'allegue D. D. parce qu'il roule ses
 eaux dans un lieu bas et profond; mais,
 comme le dit un Sçavant de Rouën qui
 connoît ce Pays-là, ce seroit en ce cas,
 la Vallée qui auroit donné le nom au
 Ruisseau, non parce qu'elle est profon-
 de, mais à cause des côteaux escarpés
 qu'on y rencontre à chaque moment. Ne
 suffiroit-il pas même que ce fût d'un de
 ces côteaux escarpés que coulât la source
 de ce ruisseau pour lui donner le nom de
Dun, si veritablement Orderic Vital a
 écrit *Dun*? Pour moi je regarde Orderic
 comme un Historien exact dans les pe-
 tits détails géographiques où il entre. (a)
 Je ne lui imputerai pas la faute d'avoir
 ômis de parler de la Riviere de Fecam, à
 l'endroit qui fait le sujet de notre con-
 testation. Il ne devoit pas en parler,
 puisqu'elle n'étoit pas sur la route que
 devoit tenir celui dont il rapporte les
 voyages. J'avouë que ces voyages de
 Cesar ne sont pas bien appuyés: cela ne

(a) On m'a écrit de Saint-Evroul que le Ma-
 nuscrit qu'on y conserve, & qu'on croit être son
 original porte Talam quæ Dun modo dicitur.

doit pas empêcher de croire que les Rivières qu'il lui fait passer n'ayent porté les noms qu'il leur donne, et qu'on ne doive l'en croire sur ce qu'il dit de l'ancien nom du Ruisseau de *Dun*. Dom Mabillon n'a soupçonné aucune faute en cet Auteur dont il rapporte le passage en question fort fidèlement, (a) et il s'en sert pour rectifier ce qu'il avoit avancé mal à propos dans le 2^e tome de ses *Siecles Benedictins*, sur la situation du Pays de Tella. Quelle impossibilité y a-t'il en effet que ce qui s'appelloit *Dun* de son tems ne se fût appelé *Tala* dans les siècles précédens ? On a plusieurs exemples de changemens dans les noms des Rivières. Dom D. P. cite lui-même celui de la Rivière *Witefleda* qu'il assure avoir eu le nom de *Durdon*, comme elle l'a encore aujourd'hui. Le nom de *Tala* n'étoit pas rare dans les anciens tems. Il y a eu une autre Rivière entre Paris et Rouen dite *Tella*, dont je parlerai ci-après, il y a une petite Rivière dans le Berry dite aussi *Tellus*. Si ce nom étoit dérivé de *El*, il devoit être fort commun. Si au contraire *Tal* étoit une autre racine celtique, il pouvoit signifier ce que *Dumus* signifie dans le Latin. Cela n'est pas tout à fait hors

(a) Sec. III. Bened. T. 1. p. 370.

B iij d'ap

640 MERCURE DE FRANCE
d'apparence. (a) Boxhorn qui donne à cette Syllabe *Tal* differentes significations sur les Memoires de Davies , n'oublie pas celle de *Altus, procerus*, ce qui reviendroit assez à l'explication que m'a fournie un Ecrivain de Roüen que j'ai citée ci-dessus : ce qui est confirmé par la situation élevée des Lieux dont le nom commence par *Tal*.

Dom D. P. veut qu'Orderic ait confondu avec le ruisseau de *Dun* une Riviere qui est entre Roüen et le Vimeu , laquelle il prétend avoir donné le nom au Pays de Talou. J'espere voir un jour avec grande satisfaction la Dissertation qu'il promet sur ce pays de Talou , et y lire les preuves que c'est la Riviere qui passe à Neufchatel , et qui se jette dans la mer à Dieppe , qui a donné le nom à ce Pays , parcequ'elle s'appelloit *Tala* ; en attendant je persisterai à croire qu'elle s'appelloit *Deppa* , puisqu'Orderic l'assure , et que ce n'est pas elle qui a donné le nom au Pays de Tellau , mais une autre Riviere appelée *Tella* , laquelle se jettoit dans la Seine. (b) Il est sûr que

(a) *Boxhorne Lexicon antiqua Lingua Britannica.*

(b) *Tellau* est dans les titres du VIII. & IX. siècles , & *Talon* n'est que dans ceux qui sont bien postérieurs.

Talou

Talou est une corruption de nom , et que le vrai nom a été Tellau , qui est formé plus naturellement de *Tella* , que de *Tala*. En soutenant que c'est de ce *Tella* qui se jettoit dans la Seine que le Pays de Tellau a tiré son nom , je lui donnerai peut-être plus d'étendue que ne lui en donnera la Dissertation du P. D. P. Mais je suis fondé sur un titre de l'Abbaye de saint Denis de l'an 782. à l'entendre même jusqu'à la Riviere d'Epte qui se jette dans la Seine, et à y comprendre un Village situé sur cette petite Riviere : *Rem Sancti Dionysii in ipso Pago Tellao in loco qui dicitur Sonarciaga Villa sup̄r fluvium Ita.* (a) La vie de saint Germer et Frodoard (*ad ann. 923.*) donnent le même nom *Ita* à la Riviere d'Epte.

Quoique le plus grand nombre des Villages connus pour avoir été du territoire de Tellau soient du côté de la mer, cela n'empêche pas que ce Pays n'ait été aussi fort étendu vers le rivage droit de

(a) On croit dans l'Abbaye de Saint Denis que ce Sonarciaga a pu perdre son ancien nom pour prendre celui de Saint Clair sur Epte dont le Prieuré est encore une des dependances de cette Abbaye. Ce peut aussi avoir été Château-neuf-Saint Denis qui est un peu plus bas sur l'Epte.

B iij. la

la Seine : et il me paroît plus convenable de dire qu'il a tiré son nom de la petite Riviere de Telles , que non pas de la Riviere *Tala* , qu'on ne trouve point dans les titres , et qui ne paroît dans aucun Auteur , si ce n'est dans Orderic qui la place ailleurs. Les Annales de Saint Bertin font mention de la Riviere de Telles à l'an 861. en ces termes : *Interea Danorum pars altera cum sexaginta navibus per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt indeque ad obsidentes Castellum (Oscellum) perveniunt.* Il est évident par ce passage que la Riviere de Telles se jettoit dans la Seine , et que cette jonction n'étoit pas éloignée de l'Isle d'Oissel qui étoit à trois ou quatre lieues au dessus de Roüen. Ainsi j'ai été surpris que M. de Valois ait cru que ce devoit être l'Iere qui se jette dans la Mer au dessous de Criel , laquelle est appelée *Era* ou *Eara* par les Anciens. La chronique de saint Vandrille reconnoît aussi un Fleuve *Tellas* dans le Pays de Tellau. Un titre de saint Denis de l'an 770. ou environ met le Village de Pistes *in Pago Tellau.* Il me semble que tous ces monumens rassemblés prouvent suffisamment que la Riviere *Tella* qui a donné le nom au Pays de Tellau , ou à laquelle le Pays a donné son nom , en étoit

Une qui se jettoit dans la Seine au dessus de l'Isle d'Oissel, et que ce doit être vraisemblablement celle qu'on auroit nommé Delle ou Endelle par corruption. A ce compte, le centre du Pays de Tellau, (supposé qu'une partie du pays de Caux n'y fut pas compris) pouvoit être dans le Canton qu'on appelle aujourd'hui le pays de Bray, où il y avoit quantité d'Étangs, et où l'Abbaye de S. Denis avoit une Pêcherie, selon un Titre de (a) l'an 862.

Au reste le nom de Telles est si commun, qu'il y a encore un Canton du Diocèse de Beauvais, dont les Villages portent le nom. On dit, par exemple, Fresnoy en Telles, Meru en Telles. (b) Ainsi, quelle impossibilité y a-t'il que le petit ruisseau de *Dun* ait aussi porté le nom de *Tala*? et doit-on le confondre avec le *Telle* du pays de Tellau, qui n'a été nommé *Talon* que fort tard et par corruption?

Quoiqu'il soit donc vrai qu'Orderic apû se tromper dans quelques faits très-éloignés de son temps, qu'il raporte

(a) *Diplom.* p. 538. *Doublet* p. 795. In pago Tellau piscatorium in Tellis.

(b) Louvet, *Hist. du Beauvoisis*, tome 1: p. 20. et 91.

644 MERCURE DE FRANCE
dans sa vaste Histoire de Normandie ,
et sur des Pays éloignés de celui où il
écrivait , il n'en faut pas conclure qu'il
se soit trompé véritablement dans l'é-
numération des neuf Rivières qu'il fait
passer à ce Conquerant Romain. De
même , quoique l'Auteur , connu sous
le nom de Plutarque ou de Clitophon ,
ait pû mêler des Fables dans ses His-
toires , et se tromper , si l'on veut ,
dans la signification du nom de *Lug* ,
qui étoit peu usité , et qui étoit équi-
voque , il ne s'ensuit point qu'il se soit
trompé sur celle de *Dun* , qui devoit
être un nom bien plus commun dans le
langage. Et D. Du Pl. n'est pas plus
recevable à la contester sur son peu de
ressemblance avec le bas Breton , qu'il le
seroit à contester tous les noms que les
Ecrivains des 5 ou 6 1^{rs} siècles disent être
émancés de la Langue Celtique ou Gau-
loise , parce qu'il ne les trouveroit pas au-
jourd'hui d'usage dans le même sens par-
mi les Bretons , ou qu'il n'y seroient point
du tout. N'est-ce pas plutôt sur ces témoi-
gnages des Anciens qu'il faut décider que
la Langue des Bretons n'est pas tout-à-fait
si Celtique aujourd'hui qu'on se l'imagine
communément. (a) Quoiqu'il y ait des
(a) C'est ici la place d'une des Reflexions de Gou-
M. Rivières

Rivieres qui portent le nom de *Dun* ou *Don*, il ne s'ensuit pas de là que ce soient ces Rivieres qui doivent fournir la veritable idée de la signification du mot *Dun* Celtique. On connoit dans les Gaules quatre ou cinq Rivieres qui ont le nom de Taran ou allongé ou syncopé ; dira-t'on pour cela que Taran ou Taram n'a pas signifié chez les Gaulois le Dieu tonnant ? La conséquence seroit mal fondée. D. D. P. me permettra donc de ne pas regarder ses raisonnemens comme tout-à fait concluans. Il n'est pas non plus entierement certain que *Bec* en tant qu'il signifie de l'eau, vienne du Teutonique sans relation au Celtique. Il paroît que ce mot a signifié, comme il signifie encore, la jonction de deux eaux : Or dans cette sorte de jonction il se forme necessairement une pointe de terre : et par là nous voilà revenus à l'idée Celtique de pointe.

Il s'en faut bien que j'aie fait une étude

ropius, qui dit: Multas voces paulatim in desuetudinem abire, atque idcirco vitiose colligi, si quæ vox ingente quapiam sit abolita, eam nunquam extirrisse. Quamvis nec vocabulum Dun in usu nunc esset... ex eo nil aliud concludi posset, quàm multas voces in vulgi loquendi consuetudine usurpari desiisse, quod in omni lingua contingere qui nescit, is Cicer
aussi:

aussi profonde que D. D. P. de la Langue des Bas-Bretons. Vous sçavez, MM. que je n'ai jamais fréquenté ce Pays-là, vous n'ignorez pas que je suis actuellement occupé à toute autre chose qu'à approfondir les Racines Celtiques, et que je ne puis m'y livrer que par intervalles. Ainsi contentez-vous du peu que ma mémoire a pû me fournir pour soutenir deux Auteurs, que D. D. P. recuse sur le principe qu'ils ont pû se tromper, principe selon lequel il se sert de Bochart contre Bochart même, quoique cet Ecrit vain ne paroisse pas se contredire. Je ne puis pas vous en dire davantage étant éloigné de mes recueils, et obligé de me contenter de ce que je trouve par hazard.

J'avois négligé de répondre à D. D. P. lorsqu'il dit dans sa premiere Lettre que Nevers est le *Noviodunum Hednorum* de Cesar, et qu'il n'y a pas de montagne dans cette Ville. La dernière de ces deux propositions n'est pas exactement vraie. Nevers est bâti en partie sur une Colline, il y a une Montagne même fort roide dans la Ville, elle est fort sensible du côté de l'Abbaye de Notre Dame. Il n'y a rien qui en approche dans toute la Ville de Soissons. Mais je ne regarde point en-

corq

cote cette Montagne comme une preuve suffisante que Nevers soit le *Noviodunum Heduerum* du VII. Livre de Cesar. Il me paroît qu'il a dû être plus proche de la source de la Loire de quelques lieues. Une personne qui connoît bien le Bourbonnois, et qui l'a examiné les Commentaires de Cesar à la main, a trouvé ce *Noviodunum Heduerum* dans un endroit montagneux du Diocèse d'Autun au bas duquel passe la Loire. Les preuves en seroient trop longues à rapporter, et insensiblement je passerois de question en question. Les contestations littéraires le veulent ainsi : mais il est tems de finir celle-ci. Je suis, &c.

A Paris le 15. Avril 1736.





O D E,

Tirée du Pseaume LXXIII. *Ut quid
Deus repulisti in finem, &c.*

IL est temps, hâte-toi, Seigneur, de secourir
Ton Peuple qu'un Tyran accable ;
Si tu ne fais gronder ta foudre redoutable,
Ton ennemi triomphe et Sion va périr ;
Venge ton Nom, venge ta gloire,
Sauve ce Peuple gémissant ;
Sous le glaive mortel que l'impie expirant,
Sbit forcé d'avouer sa honte et ta victoire ;



Il cesse de te craindre, et jusqu'à te braver,
Il ose porter son audace ;
Le blasphème à la bouche, il insulte, il menace,
Il te cherche par tout et voudroit te trouver ;
Opose ton bras à sa rage,
De ses crimes borne le cours,
Montre en le punissant que ce bras fut toujours
La terreur du Méchant et le soutien du Sage.



Quels nouveaux Ennemis ! quel horrible Eten-
oar

Arborent

Arborent-il sur le saint Temple ?
 De leurs impietés l'Idole s'y contemple ;
 Mais que vois-je ? Le sang coule de toute part
 L'effroi, l'horreur et l'épouvante
 Se répandent dans tous les cœurs ;
 Et la mort est pour nous le moindre des mal-
 heurs
 Que leur sanglante main aujourd'hui nous pré-
 sente.



Tout leur paroît permis, enfin à leurs forfaits
 Grand Dieu ! tu ne mets plus d'obstacle ;
 La flamme a dévoré ton sacré Tabernacle ;
 Tes Autels sont détruits, tes Temples renversés ;
 Femmes, Enfans, Prêtres, Lévités,
 Tout meurt par un triste destin ;
 Le Sacrifice cesse, et pour jamais enfin
 Babylone s'élève, et Sion est détruite.



Seigneur, ce sang versé te demande un vengeur ;
 Vois nos maux et punis leurs crimes...
 Mais tu ne m'entends point, de nouvelles vic-
 times
 Assouissent encor leur barbare fureur ;
 A nos redoutables Mysteres,
 Succèdent des jeux criminels ;
 A l'honneur de Baal on bâtit des Autels,
 Où l'on brûloit l'encens pour le Dieu de nos
 Pères.

Nes-

250 MERCURE DE FRANCE

N'es-tu donc plus ce Dieu si jaloux de ses droits ,

Ce Seigneur , jadis si terrible ,

Toi qui frapas toujours d'un châiment horrible

Tous ceux qui t'offensoient pour la première fois :

A qui réserves-tu ta foudre ?

N'as-tu plus le même pouvoir ?

Que dis-je ? tu peux tout , tu n'as qu'à le vouloir ,

Et tes fiers ennemis seront réduits en poudre.



Oùi, tu peux tout ; c'est toi dont la puissante main

Cent fois suspendit sur nos têtes

Les feux étincelants , les bruyantes tempêtes ;

Tu formas , tu conduits d'un cours toujours certain

L'Astre qui donne la lumière ;

Du néant tu nous tiras tous ;

Aux flots impétueux de la Mer en courroux ,

Ta parole a prescrit une sûre barrière.



Tu parlas ; et d'Éthiopie les Fleuves orgueilleux

Virent jadis tarir leur source ;

Les Torrens les plus fiers arrêterent leur course ;

Et des déluges d'eaux descendirent des Cieux ;

Ta voix fait gronder le Tonnerre ,

Elle commande aux Aquilons ,

Elle

Elle enrichit nos Champs de fertiles moissons ;
Elle donne la paix ou fait tonner la guerre.



Pour vaincre un ennemi sans force et sans vertu,
Te faudroit-il plus de puissance ?
Arme-toi seulement des traits de ta vengeance ;
Déjà je l'aperçois sous tes coups abattu ;
Ton bras si fécond en merveille
Va bientôt . . . mes vœux sont remplis.
Tremblez à votre tour , barbares ennemis ,
Vous allés tous périr , le Seigneur se réveille.



Je le vois , de la mort , du carnage suivi ;
Il part ; l'Air gémit , le Ciel tonne ;
Il vole sur un Char que la flamme environne ,
Ses ennemis vaincus tombent autour de lui ;
De leur sang la Terre est rougie ;
Victoire au Seigneur d'Israël ;
Sion relève-toi , rends grace à l'Eternel ,
Il te délivre enfin d'une race ennemie.

Par J. B. Guis , de Marseille.





*II. LETTRE de M. D. L. R. écrite
à M. Maillart, ancien Avocat au
Parlement, sur quelques Sujets de Lit-
terature, &c*

JE reviens, Monsieur, au Sujet im-
portant que j'ai déjà traité dans ma
précédente Lettre, je veux dire à l'excel-
lent Livre de l'*Imitation de Jesus-Christ*.
Sujet sur lequel j'ai encore fait quelques
Recherches et de nouvelles Réflexions
que je soumets à votre critique.

Vous vous souvenez, sans doute, que
ce qu'on lit dans presque toutes les Pré-
faces des Traductions Françoises de ce
merveilleux Ouvrage, sçavoir, qu'il fut
trouvé dans la Bibliothèque d'un Prince
Mahometan, traduit en sa Langue, et
extraordinairement estimé de ce même
Prince, que ce narré, dis-je, m'a paru
contenir une espece de Paradoxe, et je
vous ai dit là-dessus une partie de mes
raisons. Voici, Monsieur, ce que j'ai à
ajouter sur cet Article.

Curieux de sçavoir qui est le premier
Auteur qui a écrit ce Fait singulier, je n'en
ai

ai point trouvé qui soit antérieur au P. Henri Sommalius, de la Compagnie de Jesus. J'ai actuellement dans mon Cabinet deux différentes Editions de l'Ouvrage de ce pieux Jesuite, sur l'*Imitation*. Elles contiennent l'une et l'autre le Texte Latin, attribué à Thomas à Kempis, revû, corrigé, &c. par le P. Sommalius. Celle que je nommerai la première de ces deux Editions, contient aussi une Version Grecque du même, imprimée vis-à-vis du Texte Latin. L'Auteur* de cette Version Grecque n'est pas nommé. Le tout forme un petit volume in 12. de 424. pages, qui porte ce Titre : DE IMITATIONE CHRISTI, *Libri quatuor, Autore Thoma à Kempis, Canonico Regulari, Ord. S. Augustini ad Autographum emendati, Editio ultima prioribus castigatior.* Augustoritæ Pictonum ex prælo Antonii Mesnerii, Regis et Academia Typographi : L'année de l'impression n'est point marquée, mais l'Épître Dédicatoire qui suit immédiatement, est datée de Louvain le premier de Janvier 1598. Cette Épître est suivie d'un court Avertissement de l'Editeur, le-

* C'est le P. George Mario, de la Compagnie de Jesus, selon l'Auteur cité dans ma première Lettre.

quel

54 MERCEURE DE FRANCE
quel est daté de Gand en l'Année 1600.

L'autre Edition a été faite à Douay en 1621. elle porte le même Titre, avec la même Epître Dédicatoire, le même Avertissement que la précédente, dans un très-petit volume de 428. pag. in 24.

C'est dans cette Dédicace adressée, *Admodum Reverendo in Christo Patri ac Domino D. Leonardo Bettenio celeberrimi, apud S. Trudonem Cœnobii Antistiti dignissimo* : que le P. Sømmalius expose le Fait, qui est l'objet de mes doutes et de mes recherches. Voici ses termes originaux, dont je ne vous ai rapporté qu'une Traduction Italienne dans ma première Lettre.

» Referam hic quod nisi gravissimis
» testimoniis niteretur, incredibile vi-
» deri possit. Cum quidam è Societate
» nostra Jesu, ante annos plus minus
» duodeviginti, Argirium Mauritaniae
» profectus fuisset, pretium redemptio-
» nis Captivorum laturus: Rex, qui ali-
» quando Christianus fuerat, eum in suam
» duxit Bibliothecam varia librorum sup-
» plectili instructam. Varios hic illi co-
» dices visendos porrigit, atque in his
» Libellum Thomæ à Kempis, de imi-
» tando Christo, vulgari Turcarum lin-
» guâ conversum. Adjecit autem pluri-

» se

se unicum illum facere, quam reliquos
omnes Mahumetanorum.

Permettez-moi, Monsieur, quelques
nouvelles Remarques sur cet Exposé.
1^o. Selon le P. Sommalius même, le
Fait en question peut paroître incroya-
ble, s'il n'est appuyé sur des témoignages
très-graves : Or ces témoignages ne sont
point rapportés, la chose le méritoit bien,
et je ne les ai encore vus nulle part.

2^o. Dans plusieurs Préfaces des Traduc-
tions Françoises que j'ai vûes, dont la der-
niere est celle de M. l'Abbé Lenglet du
Fresnoy, de l'année 1731. Ce n'est point
à Alger que ce Fait est arrivé. C'est à
Maroc : *Un Religieux, y dit-on, étant allé
trouver un Roi de Maroc, ce Prince le lui
fit voir dans sa Bibliothèque, traduit en
Langue Turque, et lui témoigna le préférer
à tout autre Livre. De ces deux Narrez
quel est le veritable ! Seroient-ce deux
Faits differents, et encore une fois où en
trouve-t'on les preuves ?*

3^o. Deux Saintset Sçavans Personnages
nez en Espagne, qui ont traduit ce Livre
en Langue Espagnole, n'ont fait aucune
mention d'une Version *Turque* ou *Arabe*.
Ils étoient à portée d'en être instruits par
leur proximité de l'Afrique. L'un de ces
Personnages est le P. Louis de Grenade,
Domi-

858 MERCURE DE FRANCE
1580. qu'il cite, rappelez vous, Monsieur, le Narré du P. Sommalius, que je vous ai rapporté cy-dessus, et en observant les dates, vous trouverez que c'est précisément la même Version dont ce Pere a parlé, trouvée dans la Bibliothèque du Roi d'Alger, &c. ce qui, comme je le prétends, est fort incertain. Ainsi M. Dupin ne m'apprend rien là-dessus. Il ne m'instruit pas davantage en citant une Version *Arabe*, de 1636. qu'il entasse avec deux autres de différentes Langues, et de la même année. Il est enfin certain qu'il n'y a jamais eu de Version Arabe de l'*Imitation*, avant celle du P. Celestin de Sainte Liduvine, dont je vous ai parlé dans ma première Lettre, laquelle fut faite à Rome, en l'année 1663.

En vous rendant compte de cette Version qu'un heureux hazard me fit rencontrer à la Doctrine Chrétienne, j'ai oublié quelques circonstances par rapport au sujet que je traite ici, et qui regardent d'ailleurs l'Histoire littéraire des Sçavans, à laquelle je sçai que vous vous intéressez.

La première est que l'Auteur de la Version Arabe, après avoir dit dans sa Préface, que jamais Livre n'a été si souvent traduit par différens Auteurs, et en différentes

différentes Langues , sçavoir , en Grec , en Italien , en Espagnol et autres semblables , excepté , ajoute-t-il , en Langue Arabe , et dans les autres Langues Orientales qui sont en usage chés les Mahométans , si * ce n'est ce que raconte un R. P. de la Compagnie de Jesus , de ce même Livre , qu'il se trouve en Mauritanie , traduit en Langue Turque : et là-dessus le P. Celestin fait , en termes équivalens , le Narré qui est imprimé dans le P. Sommalius , et il finit par ces mots : *Et hac quantum ad ea , quæ retulit R. iste Pater de Libro hoc sapido et selecto , qui ad id quod bonum et rectum est , legentem dirigit. Cumque præstantiam ejus cognovissem , et veritatem ipsius considerassem , desiderio animi flagravi eundem in Arabicum Sermonem convertendi.*

Il est visible par cet Exposé , que le P. Celestin croyoit que c'étoit véritablement en Langue Turque , que ce Livre avoit été vû dans la Bibliothèque d'un Prince Mahometan Affricain , qui , comme je l'ai déjà dit ailleurs , supposant le Fait véritable , n'y devoit rien entendre. C'est cependant cette circons-

* *Nisi quod quidam R. Pater Soc. Jesu , mentionem faciat Librum hunc præclarum reperiri in Mauritania translatum in linguam Turcicam, &c.*

660 MERCURE DE FRANCE
tance qui aida à déterminer le bon Religieux à entreprendre sa Traduction Arabe.

Ce Pere Celestin , au reste , que je n'ai fait presque que vous nommer , par rapport à sa Personne , est le même dont il est parlé dans mon Voyage de Syrie et du Mont Liban , &c. et qui étoit Supérieur des Carmes Déchaux dans cette Montagne , lorsque le Pieux M. de Chasteuil s'y retira , et qu'il y mourut en l'année 1644. Ce Pere prononça même son Panegyrique en Arabe. J'ai ajouté que le P. Celestin s'apelloit dans le Monde *Pierre Golius* , qu'il étoit fort sçavant dans les Langues Orientales , et je n'ai pas oublié alors sa Version Arabe de l'*Imitation de Jesus Christ* , et de dire qu'il étoit Frere du fameux *Jacques Golius* , Professeur en Arabe à Leyde , successeur dans la même Chaire de *Thomas Erpenius*. Ce Professeur fit , aussi bien que son Frere , le Voyage d'Orient. J'ai appris depuis qu'ils étoient Neveux de N. Hemelar , sçavant Antiquaire et Auteur d'un bel Ouvrage sur les Médailles , lequel est devenu très-rare. Voila toujours des personnalités littéraires que vous serez bien aise de ne pas ignorer.

Je rentre , Monsieur , dans mon Sujet ,
et

et je finis cette Lettre en déclarant que je suis bien persuadé que c'est dans la meilleure, foi du Monde que le P. Sommalius a rapporté le Fait dont il s'agit ici, sur des témoignages qui lui ont parû suffisans, mais qui ne nous étant pas connus, ne peuvent pas aussi nous engager à leur donner une créance aveugle. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 25. Novembre 1735.



O D E

*De M. Linant, à M. de Voltaire ;
sur le succès d'Alzire.*

Pere d'Œdipe et de Zaïre ,
Et de tant d'immortels Enfans ,
Tu jouïs du succès d'Alzire ,
Que peu de jours ont vû produire
Et qui triomphera des temps.



Aux traits divins de cet Ouvrage ;
Le froid Critique est confondu ;
Il déride son front sauvage ,
Et t'accorde enfin son hommage ;
Surpris de se sentir ému.

C ij Ta

Ta Muse enrichit notre Scene ,
 Des mœurs d'un nouvel Univers ,
 Et tout l'or que l'avare amène
 Du Potoze au bord de la Seine ,
 Ne vaut pas celui de tes Vers.



Poursui ta nouvelle carrière ;
 Rend nous heureux par tes travaux ;
 Poursuis , échauffe , amuse , éclaire
 Le sage , ainsi que le vulgaire ,
 La Cour , et même les Rivaux.



Vainqueurs de ces foibles nuages ,
 Des rayons d'immortalité
 Couronnent déjà tes Ouvrages
 De l'honneur du siècle , heureux gages ,
 Trésors de la Posterité ,



Le temps dans sa course rapide ,
 Loin d'avoir altéré le prix
 Des grands Tableaux de l'Enéide ,
 Et du doux Pinceau d'Euripide ,
 Leur donne un nouveau coloris ;



Tandis que , Tyran inflexible ;
 Il anéantit nos momens ,

Que

Que d'un coup secret et terrible ,
Des Palais destructeur paisible ,
Il ébranle leurs fondemens.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer deux choses dans cette Ode , la facilité des Vers , qui fait esperer que le jeune Auteur ira loin , et la reconnoissance qu'il témoigne à son Bienfaicteur. Il est au nombre des jeunes gens dont M. de Voltaire a encouragé les talens , et il semble que les Gens de Lettres doivent sçavoir gré à M. de V. de ce que non-seulement il contribué à l'honneur de la Patrie par ses Ouvrages , mais encore de ce qu'il fait des Eleves ; il avoit retiré chés lui il y a quelques années un jeune homme nommé M. le Fèvre , Auteur de plusieurs Ouvrages pleins de grace , qui seront bien-tôt rendus publics.



BOUQUET.

L Es Jardins trop fatigués
D'un hyver long et barbare ,
Ne semblent pas défrichés ;
Nature paroît avare.

C iij Flor^e

Flore à leur aspect gémit ;
 Mais ce qui fait son dépit ,
 Le vrai sujet de ses larmes ,
 Iris , c'est de n'avoir pas
 Pû sauver de ces dégâts
 Des fleurs dignes de vos charmes.

Il en est sur l'Hélicon ,
 A l'abri de l'Aquilon ;
 Mais la route est difficile ;
 Et Pégaze est indocile ;
 Qui ne sçait pas le dompter ,
 Court risque de s'égarer.

Puisque ma Muse inhabile
 Ne peut aller au sommet ,
 Je vous offre un cœur docile ,
 Iris , pour votre Bouquet.

A. B. M. D. D. A.



MEMOIRES



*MEMOIRES pour servir à l'Histoire
du Théâtre. Des Pelerins qui ont donné
lieu aux premieres Représentations Théa-
trales à Paris, &c.*

A Près que les Chrétiens Croisés eurent conquis la Terre Sainte, il y alloit beaucoup de Pelerins, qui en revenoient, comme l'on peut penser, fort peu chargés d'argent. Pour s'attirer des aumônes, ils chantoient par les ruës de Paris des Chansons ou Cantiques qu'ils avoient composés en chemin, sur la Passion de J. C. et sur les choses merveilleuses qu'ils avoient vûës dans leurs voyages, sur leurs naufrages, qu'ils représentoient sur des especes de Tableaux, et qu'ils expliquoient dans leurs chants ou dans leurs récits. Ils se mêloient avec ceux qui revenoient de S. Jacques de Compostelle, de N. D. de Lorette, ou de la sainte Baume. Ils faisoient de petites Troupes et attiroient la foule dans les Places publiques. Leurs chapeaux ce leurs rochets, chargés de Coquilles de grandeur et de couleurs différentes et singulieres, leurs gros Bourdons et le reste

C iiij d'un

d'un équipage bizarre, qu'ils ornoient encore dans le goût de ce qu'ils vouloient paroître, un air sauvage et des manieres piteuses et composées, tout cela excitoit la curiosité des yeux vulgaires, et rendoit leurs récits bien plus imposans. On trouvoit un merveilleux infini à tout ce que débitoient des gens qui revenoient de si loin. On prenoit leurs contes faits à plaisir pour des visions qu'ils avoient eues, et Dieu sçait si la crédulité des bonnes gens étoit avantageuse aux Pelerins, à qui les aumônes étoient prodiguées.

Cet usage n'étoit pas nouveau dans le monde, car chés les Romains ceux qui avoient fait quelque grande perte, ou souffert quelque dommage par naufrage ou autrement, avoient coûtume de représenter dans un Tableau le sujet de leur misere; ils le pendoient à leur col, et l'expliquoient par des Chansons accommodées à leur état de disette et de pauvreté, pour toucher de compassion ceux qu'ils rencontroient dans leur chemin, et pour réparer par la charité des gens de bien, les pertes qu'ils avoient faites.

*Fractâ rate naufragus assem,
Dum rogat, et pictâ se tempestate tuetur. Juven.*

Ils

Ils plurent si fort au Peuple , que quelques charitables Bourgeois firent dresser des Théâtres sur lesquels ces pieuses Troupes représentoient , tantôt un Chrétien Martyrisé , tantôt quelque action miraculeuse , ou enfin quelques Mysteres de notre Religion.

Comme on avoit de la veneration pour cette espece de Spectacle , le zele des Ecclesiastiques leur inspira d'en donner dans des Processions ; on commença même à faire de longs pelerinages , pour exciter , dans les Lieux où l'on passoit ; la dévotion du Peuple , par la représentation des choses les plus saintes.

Ce fut à peu près dans ce temps-là qu'à Aix en Provence on commença à représenter le jour de la Fête-Dieu tous les Mysteres du Vieil et du Nouveau Testament ; on n'oublia pas les Danseurs qui précédoient l'Arche d'Alliance ; mais dans la suite on y mêla tant de choses différentes et si peu convenables à la solennité de cette Fête , que de très-bonnes raisons en ont fait supprimer une assez grande partie.

Ces Représentations étoient regardées comme des choses si sérieuses , que quelques jours avant la Fête - Dieu , René , Duc d'Anjou , Roy de Naples et

C v de

268 MERCURE DE FRANCE
de Sicile , et Comte de Provence , ayant
reçu une Lettre , par laquelle le Prince
son fils lui écrivoit de Calabre , qu'il
avoit besoin de secours ; le Roy lui ré-
pondit qu'il étoit trop occupé à ordonner
la marche de sa Procession (dont il étoit
l'Instituteur) pour pouvoir penser à au-
tre chose.

Dans le Royaume de Chypre , on ce-
lebroit tous les ans la Fête de la Présen-
tation de la Vierge ; on faisoit paroître
sur un Autel une Fille entourée d'Anges
et des Personnages qui déclamoient des
Vers. Quand Philippe de Mezieres , Chan-
celier de cette Isle , revint en France , il
inspira au S. Pere , qui étoit à Avignon ,
et au Roy Charles le Sage , de faire re-
présenter cette Fête comme en Chypre ;
mais à Paris on ne jugea pas à propos de
donner cette Représentation dans les
Eglises. On éleva seulement des Théa-
tres dans quelques Colleges. La foule qui
accouroit à ces pieux Spectacles , fit bien
voir que des Pieces d'une autre espece
ne sçauroient manquer de plaire.

Par ce que l'on vient de voir on peut
raisonnablement juger que les Sujets de
Religion ont été les premiers qu'on ait
mis sur le Théâtre François , et que ç'a
même été pour ces Sujets qu'on a élevé
des

A V R I L. 1736. 669
des Théâtres en France. Aussi M. Des-
preaux dit en son Art Poétique Ch. 3.

De Pelerins , dit-on , une Troupe grossiere ,
En public à Paris , y monta la premiere ,
Et sottement zelée en sa simplicité ,
Joua les Saints , la Vierge , et Dieu par charité.

Le goût des Pieces pieuses s'est soutenu
dans le progrès , dans la force et dans
l'afoiblissement de notre Poésie Drama-
tique ; car nous voyons le *Martyre de*
S. Eustache et de *sainte Catherine* , par
Rotrou ; *Polienct* et *Théodore* du grand
Corneille ; *Esther* et *Athalie* , de Racine ;
Judith , de Boyer ; *Gabinie* , de l'Abbé
Brueis.

Des Confreres de la Passion , les premiers
après les Pelerins qui ont représenté des
Sujets Spirituels sur un Théâtre public.

Quoiqu'on convienne assés unanime-
ment que le Théâtre perd tout ce qu'il
a d'agréable dans la représentation des
choses saintes , et que les choses saintes
perdent beaucoup de la religieuse opi-
nion qu'on leur doit , quand on les met
sur la Scene , néanmoins notre Théâtre
pendant plus d'un siecle , n'a été occupé
qu'à la représentation de Sujets Spirituels.

C vj Les

Les Pelerins dont je viens de parler, donnerent lieu, vers la fin du treizième siècle, à une Confrerie d'une espece toute particuliere, qui s'établit à Paris l'an 1402. sous le titre de la Passion de N. S. Elle avoit pour objet de représenter en public sur un Théâtre ce Mystere de notre Rédemption, les Actes des Martyrs et d'autres actions de pieté. C'est ce que nous témoignent les Pièces de Théâtre qui nous restent d'un Docteur de Sorbonne, en caracteres Gothiques.

Cette pieuse Confrerie dont ceux qui la composoient prenoient le titre de *Confreres de la Passion*, réunit les droits du *Prince des Sots* à sa Communauté, et acquit en 1543. partie de l'Hôtel de Bourgogne, où ces Confreres représenterent les Mysteres de la Passion. Ils en firent dans la suite l'acquisition entière, et en 1674. cet Hôtel leur appartenoit encore. Sur une des Portes de cet Hôtel on voit même aujourd'hui sculptés en bas-relief sur pierre les Instrumens de la Passion, &c.

Les dévots Comédiens, dit M. de le Maire, vinrent à Paris au commencement du 14^e siècle, ce fut le Cardinal le Moine, Fondateur du College qui porte son nom, qui acheta l'Hôtel de Bourgogne

Bourgogne et qu'il leur donna, à condition qu'ils ne représenteroient jamais que des Pièces pieuses. Les Curieux conservent quelques-unes de ces Pièces : Il y en a de si impertinentes et de si ridicules, qu'elles approchent fort de l'impiété.

Du Prince des Sots et de la Fête des Fols.

Le Prince des Sots, qui prenoit anciennement des provisions du Roy, et dont la fonction étoit de jouer tout le monde en public et en particulier (ce qui avoit assés de rapport avec l'ancienne Comédie Grecque) marchoit à Paris avec un capuchon et des oreilles d'Asne; il avoit une Loge à l'Hôtel de Bourgogne, qui étoit le Domaine affecté à sa Principauté, et avoit la conduite des Jeux publics, où il présidoit. Sa conduite scandaleuse et celle de ses Supôts, les rendit si odieux, que l'Eglise ne les admettoit point à la Communion des Fideles.

Une des plus bizarres et des plus ridicules coûtumes qui se pratiquoient autrefois dans l'Eglise de Paris, et en plusieurs autres du Royaume, étoit la Fête des Fols, qu'on observoit depuis Noël jusqu'aux Rois, et principalement le premier jour de l'an. Il y avoit un Office fait exprès, qui se voit encore imprimé.

Les

672 MERCURE DE FRANCE

Les Prêtres et les Clercs alloient en masque à l'Eglise , où ils n'édisoient point par leur retenue , et au sortir de-là ils se promenoient dans des Chariots par les ruës et montoient sur des Théâtres , chantant toutes sortes de Chansons , et faisant toutes les postures et les bouffonneries des Bâteleurs. Cette Fête a subsisté plusieurs siècles.

Le Poëme Dramatique , destiné aux Pièces de Théâtre , et qui avoit été dans une si haute estime chés les Grecs et chés les Romains , ne parut que fort tard en France ; la fin du Règne de Charles V. en vit , pour ainsi dire , naître les foibles commencemens , sous le nom de *Chant Royal*. Ce ne fut d'abord qu'un long recit en Vers héroïques , d'un grand Sujet , qui étoit souvent tiré de quelqu'un des Mysteres de notre Religion , avec une apostrophe à la fin , au Prince , ou au Seigneur auquel il étoit dédié. Les Sçavans dans ce genre de Litterature commencerent par une espee de combat d'émulation , à qui d'entr'eux réussiroit le mieux. Il se forma sur cela certaines Sociétés ou Académies , où l'on jugeoit du succès , et celui auquel on adjugeoit le prix , demouroit le Chef des autres , sous le titre de Roy ; d'où peut venir
avec

avec quelque aparence, que ces Pieces prissent le nom de *Chant Royal*.

En 1324. Clemence Isaure, de la Maison des Comtes de Toulouse, convoqua tous les Poëtes et les Trouveres du voisinage de Toulouse, et promit de donner une violette d'or à celui qui feroit les plus beaux Vers. Elle donna un fonds, dont le revenu devoit être employé à ce Prix; après la mort de cette illustre Dame, dont la memoire est si celebre, les Magistrats de Toulouse ordonnerent que tout ce qu'elle avoit institué seroit exactement observé à l'avenir.

Ceux qui jugeoient des Ouvrages, étoient appelés les *Mainteneurs de la gaye Science*. Celui qui remportoit le Prix étoit reçu Docteur en Science gaye: on demandoit le Doctorat; on étoit reçu, et les Lettres étoient expédiées en Vers. Celui qui remportoit le premier Prix, étoit honoré du nom de Roy. On faisoit ordinairement un Chant de trois ou quatre Stances; le dernier Vers de la premiere devoit servir de refrain aux autres, et parce qu'on adressoit cet Ouvrage au Roy, on l'appelloit *Chant Royal*. On fit ensuite des Balades qui étoient moins longues que le Chant Royal. Ordinairement à la fin de ces deux Poëmes on mettoit

mettoit en cinq Vers un Abregé du Sujet; qu'on apelloit *Envoy*, parce qu'on l'adressoit au Roy, pour se le rendre favorable.

L'une de ces Sociétés commença à mêler dans les Pièces différens événemens, ou Eplisodes, qu'ils distribuerent en Actes, en Scenes, et en autant de différens Personnages, qu'il étoit nécessaire pour la Représentation.

Leur premier Essay se fit au Bourg de S. Maur, près Paris; ils prirent pour Sujet la Passion de N. Seigneur; cela parut nouveau: on y courut en foule; Mais soit que les bienséances et le respect dûs à un Sujet si saint, ne fussent pas bien gardés, soit qu'il y arrivât quelque désordre, ou pour d'autres raisons de politique, le Prevôt de Paris rendit une Ordonnance au mois de Juin 1398, par laquelle il fit défense à tous les habitans de Paris, à ceux de S. Maur, et des autres Villes et Lieux de sa Jurisdiction, de représenter aucuns Jeux de Personnages, soit de vie de Saints ou autrement, sans le congé du Roy, à peine d'enourir son indignation, et de forfaire envers luy.

Ils se pourvûrent à la Cour; et pour se la rendre plus favorable, ils érigerent leur

leur Société en Confrerie , sous le titre de la Passion de N. S. Le Roy voulut voir leurs Spectacles ; ils en représentèrent quelques Pièces devant lui ; elles lui furent agréables ; ce qui leur procura des Lettres Patentes pour leur établissement à Paris , dont voici la teneur :

CHARLES , par la grace de Dieu , Roi de France , sçavoir faisons , à tous presens & à venir : Nous avons reçu l'humble supplication de nos bien amés , les Maîtres, Gouverneurs et Confreres de la Confrerie de la Passion et Resurrection de N. S. fondée en l'Eglise de la Trinité à Paris : contenant que comme pour le fait d'aucuns Mysteres de Saints , de Saintes , et même du Mystere de la Passion , qu'ils ont commencé dernièrement , et sont prêts de faire encore devant Nous , comme autrefois avoient fait , et lesquels ils n'ont pû bonnement continuer , parce que nous n'y avons pas pû être lors presens , auquel fait et Mystere ladite Confrerie a moult frayé et dépensé du sien , et ont fait les Confreres , chacun d'eux proportionnablement ; disant en outre que s'ils jouïssent publiquement et en commun , que ce seroit le proufit de ladite Confrerie ; ce que faire ils ne pouvoient bonnement sans notre congïé et licence ; requerans sur ce notre gracieuse provision : Nous qui voulons

lons et desirons le bien , prouffit & utilité de ladite Confrerie , et les droits et revenus d'icelle être par Nous accrus et augmentés de graces et privileges , afin qu'un chacun par devotion se puisse adjoindre & mettre en leur Compagnie ; à iceux Maîtres , Gouverneurs & Confreres d'icelle Confrerie de la Passion de N. S. avons donné et octroyé de grace speciale , pleine puissance et autorité Royale , cette fois pour toutes , et à toujours perpetuellement , par la teneur de ces presentes Lettres , autorité , congié et licence , de faire joïer quelque Mystere que ce soit , soit de la Passion et Resurrection , ou autre quelconque , tant de Saints comme de Saintes qu'ils voudront élire , et mettre sus toutes et quantes fois qu'il leur plaira , soit devant Nous , notre Commun ou ailleurs , tant en recors qu'autrement , et d'eux convoquer , communiquer , et assembler en quelconque lieu et place licite de ce faire , qu'ils pourront trouver en notre ville de Paris , comme en la Prevôté , et Vicomté ou Banlieüe d'icelle , présens à ce trois , deux ou un de nos Officiers qu'ils voudront élire , sans pour ce commettre offense aucune envers Nous et Justice ; et lesquels Maîtres , Gouverneurs et Confreres dessusdits , et un chacun d'eux , durant les jours esquels ledit Mystere qu'ils joueront se fera , soit devant Nous , ou ailleurs

leurs , tant en recors qu'autrement , ainsi et par la maniere que dit. est , puissent aller et venir , passer et repasser paisiblement , vêtus , habillés et ordonnés un chacun d'eux , en tel état que le cas le desirera , et comme il apartiendra , selon l'Ordonnance dudit Mystere , sans détourber ou empêcher : et en pleine confirmation et seureté. Nous , iceux Confreres Gouverneurs et Maîtres , de notre plus abondante grace , avons mis en notre protection et sauvegarde , durant le recors d'iceux jeux , et tant comme ils joueront seulement , sans pour ce leur méfaire , ou à aucuns d'eux à cette occasion ne autrement. Si donnons en Mandement au Prevôt de Paris , et à tous nos autres Justiciers et Officiers presens & à venir , ou à leurs Lieutenans , et à chacun d'eux ; si comme à lui apartiendra , que lesdits Maîtres , Gouverneurs et Confreres , et à chacun d'eux fassent , souffrent et laissent jouir pleinement et paisiblement de notre presente grace , congié , licence , don et octroy dessusdits , sans les molester , ne souffrir et empêcher , ores et pour le tems à venir ; et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours , Nous avons fait mettre notre Scel à ces Lettres ; sauf en autres choses notre droit et l'antruy en toutes. Ce fut fait et donné à Paris en nre Hôtel lez S. Pol , au mois de Decembre , l'an de grace

678 MERCURE DE FRANCE

grace 1402, et de notre Regne le vingtroisième. Par le Roy, Messeigneurs Maître Jacques de Bourbon, Lamiral, Deviculaines, et plusieurs autres presens, signé Pom-pom, visa, et scellé en lacs de soye de cire verte; au dos desquelles Lettres étoit écrit: Le Lundi 12^e jour de Mars 1402. Jean Aubery, Jean Dupin, et.... Doise-mont, Maîtres de la Confrerie, nommée Aublanc, présenterent ces Lettres à Maître Robert de Thuillieres, Lieutenant de M. le Prevost, lequel lut icelles Lettres, octroya que lesdits Maîtres, leurs Confreres et autres, se pussent assembler pour le fait de la Confrerie, et le fait des Jeux, selon ce que le Roy notre Sire le veut par icelles Lettres; et pour être presents avec eux en cette présente année commis Jean Le Pilleur, Sergent de la Douzaine, et Jean de Saveneil, Sergent à verge, l'un d'eux, ou le premier autre Sergent de la Douzaine, ou à verge du dit Châtelet.

Après que les Confreres de la Passion eurent obtenu ces Lettres, il ne fut plus question que de trouver un lieu commode pour leurs Représentations. Il y avoit alors 200. ans que deux Gentilshommes Allemands, freres uterins, nommés Guillaume Escuacol, et Jean de la Paslée, avoient

avoient acheté deux arpens de terre hors la porte de Paris, du côté de S. Denis, et y avoient fait bâtir une grande maison pour y recevoir les Pelerins et les Pauvres Voyageurs qui arrivoient trop tard pour entrer dans la Ville, dont les portes se fermoient en ce temps-là Il y avoit dans cette maison, entr'autres Edifices, une grande Salle de 21. toises et demi de long, sur six toises de large, élevée du rez-de-chaussée de trois à quatre pieds, soutenuë par des arcades pour la rendre plus saine et plus commode aux Pauvres que l'on y recevoit.

En 1210. les mêmes Fondateurs, avec la permission de l'Evêque, firent aussi bâtir au même lieu une Chapelle, sous l'invocation de la très-sainte Trinité, et y fonderent l'Office de tous les jours, par trois Religieux qu'ils y firent venir de l'Abbaye d'Hermieres en Brie, de l'Ordre de Prémontré.

Après plusieurs années les Fondateurs et tous leurs parens étant décedés, cette œuvre fut totalement abandonnée; et les Religieux, dont le nombre fut augmenté par leur Abbé, apliquerent tout le profit à l'utilité particuliere de l'Ordre. Les Confreres de la Passion, qui avoient déjà fondé dans cette Eglise
le

680 MERCURE DE FRANCE
le Service de leur Confratrie , louèrent
cette grande Salle , qui se trouvoit va-
cante , ils y firent construire un Théa-
tre et y représenterent leurs Jeux ou
Spectacles ; on ne les nommoit encore
ni Tragédie , ni Comédie , mais simple-
ment Moralités.

Ce premier Théâtre François a sub-
sisté en ce lieu , à n'y représenter que
des Pièces de pieté ou de morale , sous
ce titre commun de *Moralités* , pendant
près d'un siècle et demi. François I. en
confirma tous les Privileges par Lettres
Patentes du mois de Janvier 1518.

On commença à s'ennuyer de ces Ré-
présentations sérieuses ; les Joueurs y
mêlerent quelques Farces tirées de Sujets
profanes et burlesques : cela fit beaucoup
de plaisir au Peuple qui a toujours ai-
mé ces sortes de divertissemens , où il
entre plus d'imagination que d'esprit ;
ils les nommerent par un quolibet vul-
gaire , *les Jeux des Pois pilés* : ce fut ,
selon toutes les apparences , quelque Sce-
ne ridicule qui eut raport à ce nom ,
qui leur en fournit la matiere.

Ce mélange de morale et de bouf-
fonnerie déplut dans la suite aux gens
sages ; la Religion ne pût souffrir plus
long-temps cette idée de dévotion, qu'u-
ne

ne pieuse simplicité plus éloignés, avoit attachée au Théâtre, et encore moins cette profanation de nos principaux Mysteres, qui en faisoient le plus souvent la matiere. La maison de la Trinité fut de nouveau destinée à un Hôpital, suivant l'esprit de sa fondation; le Parlement par un Arrêt du mois de Juillet 1547. ordonna que les pauvres enfans qui auroient pere et mere, y seroient charitablement reçus, nourris et instruits dans la Religion et dans les Arts; de même que les orphelins l'étoient dans l'Hôpital du S. Esprit: ainsi les Confreres de la Passion furent obligés d'abattre leur Théâtre, et d'abandonner leur Salle.

Ils avoient fait des gains considérables, et ils se trouverent alors assés riches, pour acheter l'ancien Hôtel des Ducs de Bourgogne, qu'on avoit laissé tomber en ruine, depuis la mort de Charles le hardi, dernier Duc de Bourgogne, tué au Siège de Nanci, le 5 Janvier 1477. Ils y firent bâtir une Salle commode, et un nouveau Théâtre, avec les autres Edifices qu'on y voit encore aujourd'hui. Le Parlement par Arrêt du mois de Novembre 1548. leur permit de s'y établir, à condition de n'y jouer que des Sujets

682 ME. RECURE FRANCE
Sujets profanes honnêtes, et
leur fit de très-belles deffenses d'y ré-
présenter aucun Mystere de la Passion,
ni autres Mysteres sacrés : il les con-
firma au surplus dans la possession de
tous leurs Privilèges, et fit deffenses à
tous autres qu'aux Confreres de la Pas-
son, de jouer ni représenter aucuns Jeux,
tant dans la Ville, Fauxbourgs, que Ban-
lieuë de Paris, sinon sous le nom et au
profit de la Confrerie : ce sont les ter-
mes de l'Arrêt.

Ce nouveau Privilège exclusif, et
toutes leurs autres prérogatives, leur fu-
rent depuis confirmés par Lettres Pa-
tentes de Henry II. du mois de Mars
1559. et de Charles IX. du mois de
Novembre 1563. et ils demeurèrent ainsi
en possession de leur Théâtre dans l'Hô-
tel de Bourgogne, leur nouvelle ac-
quisition.

Les Sujets pieux comme les Sujets pro-
fanes qu'on représentoit, étoient égale-
ment apellés *Moralités*. Pour en donner
une idée, on rapportera ce qui est dit dans
le 3e Volume du Mercure Francois, pa-
ge 72. au sujet des Fêtes données à Lon-
dres en 1612. pour les Nôces de l'Elec-
teur Palatin Frederic V, et de la Prin-
cesse Elizabeth, fille du Roy de la Gran-
de-Bretagne.

Après

Après le Banquet Royal il fut représenté une *Moralité* devant leurs Majestés, dans la Salle du Château. C'étoit la *Comédie Morale d'Orphée*.

Un *Orphée* tenant sa *Lyre*, entra sur le Théâtre, suivi d'un *Chameau*, d'un *Chien*, d'un *Monton*, d'un *Ours*, et de plusieurs animaux sauvages, lesquels avoient délaissé leur nature farouche et cruelle, en l'oyant chanter et jouer de sa *Lyre*. Après vint un *Mercur*, lequel pria *Orphée* de continuer les doux *Airs* de sa *Musique*; l'assurant que non seulement les bêtes farouches, mais les *Etoiles* du Ciel, danseroient au son de sa voix. *Orphée*, pour contenter *Mercur* de sa priere, recommença ses *Chansons*; aussi-tôt l'on voit que les *Etoiles* d'un Ciel qui étoit sur le Théâtre, commencerent à se remuer, sauter, et danser; ce que *Mercur* regardant, et voyant *Jupiter* avec son foudre assis dans une *Nuée*, il le supplia de vouloir transformer aucunes de ces *Etoiles* en des *Chevaliers* qui eussent été renommés en amour pour leur constante fidélité envers leurs *Dames*. A l'instant on voit plusieurs *Chevaliers* dans le Ciel, tous vêtus d'une couleur de flamme, tenant des *Lances* noires, lesquels ravis aussi de la *Musique* d'*Orphée* lui en rendirent une infinité de louanges. *Mercur* alors supplia

D des

684 MERCURE DE FRANCE
derechef Jupiter de transformer aussi les
autres Etoiles en mêmes Dames qui avoient
amoureusement aimé ces Chevaliers et per-
severé en leur amour jusqu'à la mort ; in-
continent ces Etoiles changées en autant de
Dames furent vûës vêtues de la même cou-
leur que leurs Chevaliers ; Mercure voyant
que Jupiter avoit intheriné toutes ses prieres ,
il éleva derechef ses mains , et le supplia de
permettre que toutes ces Ames Celestes de
Chevaliers avec leurs Dames , descendissent
en Terre pour danser à ces Nôces Royales.
Jupiter lui accorda encore cette requête , et
les Chevaliers avec leurs Dames descendi-
rent dans des nuées sur le Théâtre , où au
son de plusieurs Instrumens , ils danserent
divers Ballets , ce qui fut la fin de cette
belle Moralité.

On donnoit aussi le nom de *Moralités*
aux Représentations qui se faisoient an-
ciennement aux Entrées de nos Rois et
de nos Reines, sur divers Théâtres , par-
ce que les Sujets de ces Représentations
étoient tirés de l'Ancien ou du Nouveau
Testament , d'une maniere assés simple.
On représentoit même quelques Para-
boles de l'Evangile.

Dans la suite des temps les Confreres
de la Passion obtinrent la permission de
faire jouer d'autres Mysteres que ceux
de

A V R I L. 1736. 885

de la Passion de N. S. et même des espèces de Tragédies et de Comédies , mêlant le profane avec le sacré , ce qui fit appeller leurs Représentations , comme on l'a déjà dit , *les Jeux des Pois pilés*. C'est dans ce temps-là qu'on introduisit sur le Théâtre les Personnages grotesques de *Jean Farine* , *Gille le Niais* , *Gantier Garguille* , *Philippin* , *Guillot gorgen* , *Michel croupiere* , *Gros René* , *Gros Guilleau* , *me Gorgibus* , *Jodelet* , &c.

*****;*****

LA CHOSE A DECIDER

C O N T E.

A Mlle de F

L'Amour un beau matin voulant se marier ;
C'étoit , sans doute , à la plus belle ;
Son Conseil il fit assembler ;
On décide , on envoie à la Troupe mortelle
Un Page en ce fort connoisseur ;
Avec titre d'Ambassadeur ;
On dépêcha son Equipage ;
Mille petits Amours se mirent du voyage
Or il avint aussi que dans le même jour
Apollon voulut à son tour ,

D ij Chén

Chés les Humains choisir une Maîtresse ;
 Il vouloit de l'esprit et beaucoup de sagesse.
 On envoya pour ce dans notre Région

Un Député de l'Hélicon,
 Monté dessus Pegaze , il fut dans l'Idalie ;
 Passa chés les Bretons , revint en Italie ,
 De l'un à l'autre Pole il court ;

Après bien des détours Pégaze coupa court
 Du côté de Paris ; on dit que cette Ville

En beaux esprits de tout temps fut fertile
 Il parcourt mainte fois cette grande Cité ,
 Où l'on voit des Beaux Arts briller l'Académie ;
 Sans trouver rien qui pût flater le Dieu des Vers.
 Il étoit déjà prêt à quitter la Partie ;

Lorsqu'il se ressouvint que le Sexe à Nevers
 Est fameux par sa politesse ,
 Son esprit , sa délicatesse ;
 Du Parnasse le Député ,
 Tourna bride de ce côté ;

Il eût bien-tôt atteint notre Contrée ;

Dans Nevers il fit son Entrée
 Au commencement de la nuit ,
 Et les premiers objets qu'il vit
 Etoient deux aimables Bergeres ;

Toutes les deux à côté de leurs Meres ;
 Filoient du chanvre à la clarté du feu ,
 Qu'avec la chenevotte on faisoit en ce lieu.
 Il fut les aborder , quelle fut sa surprise

Lorsqu'il

Lorsqu'il trouva la place prise ?
C'étoit l'Envoyé de l'Amour ,
Lequel sans faire un si grand tour
Etoit venu dans notre Ville ,

Sçachant bien qu'en Beautés elle est toujours
fertile.

De vous, Belle Philis, il avoit fait le choix ;
Auroit-il pû ne le pas faire ?

Le nouvel arrivé vous donne aussi sa voix ;
Tous les deux voulurent vous plaire ,
L'un admiroit votre beauté ,
L'autre votre vivacité.

Voici donc un Rival pour le Dieu de Cythere ,
Celui-cy vouloit être à Phébus préféré ,
Alleguant qu'il s'étoit le premier déclaré ,
On eût besoin d'un tiers pour décider l'affaire ;
On eût recours aux Loix ;

Pardevant Jupiter la Cause fut portée ,
Elle fut par ce Dieu devant vous renvoyée ,
Et c'est de vous , Philis, que dépendra le choix.



LETTRE sur l'Education des Enfants.

UN Académicien des Ricovrati de
Padoüe , et de l'Académie de Mar-
seille, m'a envoyé, Monsieur, les Vers dont
je vous fais part ; le plaisir que vous
D iij prenez

388 MERCURE DE FRANCE

prenez à étendre la réputation de ceux qui travaillent utilement pour le Public, me fait juger que vous publierez avec joye cette Piece; l'Auteur joint au mérite de la noblesse, du sçavoir et de la vertu, une infinité de talens; il a fait de profondes réflexions sur l'Education; son amour pour les Enfans l'a porté à combiner tout ce qui peut leur être avantageux, et dans l'ardeur de son zèle, il élèveroit volontiers des Statuës à ceux qui travaillent pour la jeunesse; je l'excite à mettre au jour ce que sa passion lui a fait produire, et qu'il a la modestie de renfermer dans ses Portefeuilles, la matiere en est extrêmement interessante, plusieurs grands Génies l'ont traitée avec succès dans tous les siècles, mais il nous manque de la voir manier par un Amateur qui puisse penetrer le Lecteur des sentimens dont il est animé, et ôter au Sujet cet air de secheresse didactique, qui exclut les graces et le sentiment.

Plus une Muse est animée
 Par de vrais aplaudissemens,
 Plus dans sa Grotte envenimée,
 L'Envie éprouve de tourmens.
 Elle fait siffler ses Vipères;

Des

Des Satires les plus ameres
 Partout elle lance les traits ;
 Mais de leur atteinte maudite ,
 Les Auteurs du premier mérite
 Se ressentiront-ils jamais ?

Malgré tant d'aveugles Critiques ,
 Ainsi les Rolins , les Dumas , (a)
 Verfont leurs Œuvres authentiques
 Braver le temps et le trépas.
 Le Spectacle (b) de la Nature
 Charmera la Race future ,
 Quand vos inutiles Ecrits ,
 Fiers ennemis de la lumiere ,
 S'abimeront dans la poussiere
 Sous le poids d'un juste mépris.

Rolin , d'une étude solide ,
 Nous démontre l'utilité ;
 Ingenieux et sage guide ,
 Il mene à l'immortalité ;
 Chés lui Memphis et Babylone ;
 Athenes et Lacedemone ,
 Nous permettent de les revoir ;
 Et son infatigable zele ,

(a) M. Dumas , Auteur du Bureau Typogra-
 phique.

(b) M. Poluche , Auteur du Spectacle de la
 Nature.

D iiij Force

290 MERCURE DE FRANCE

Force l'ignorance rebelle

A prendre le ton du sçavoir.

Dumas, écartant l'étalage
Et la gravité des Pédans ;
Au goût de notre premier âge ;
Accommode des Jeux sçavans *
L'étude n'est plus ennuyeuse ;
Quand sa Méthode industrieuse
Rend les travaux divertissans ;
Et déjà le Maître des Anges ,
Perfectionne ses loüanges
Dans la bouche de nos Enfans.

Toi (b) dont l'agréable Physique
Décompose les Elemens,
Et de la terrestre Fabrique
Nous découvre les fondemens ;
Avec prudence , avec adresse ,
Tous les trésors de la Sagesse
Dans ton Livre sont répandus.
Malheur à l'ingrat qu'il amuse ;
Qu'il instruit et qui te refuse
Les Eloges qui te sont dûs.

(a) *Le Bureau Typographique.*

(b) *M. Peluche, dans le Spectacle de la Nature
en 3. volumes.*

INS.



INSCRIPTION Antique nouvel-
lement découverte , &c. Extrait d'une
Lettre écrite de Provence le 20. Mars
1736.

J'Al reçu depuis peu une Inscription
qu'on vient de découvrir sur le che-
min de Tivoli , et qui paroît mériter
votre curiosité.

BEATISSIMO SÆCULO
DOMINORUM
NOSTRORUM
CONSTANTI
ET CONSTANTIS
AUGUSTORUM
SENATUS POPULUSQ
ROMANUS
CLIVUM TIBURTINUM
IN PLANITIEM REDEGIT
CURANTE L. TURCIO
SECUNDO APRONIANI
PRÆF. URB. FIL.
ASTERIO. C. V. clarissimo viro
CORRECTORE FLAM. Flaminie
ET PICENI.

On pourroit à l'occasion de cette Ins-
cription , rechercher les fonctions de
D. V. l'Emploi

892 MERCURE DE FRANCE
l'Emploi de *Corrector*, qui n'est pas trop connu. Quoique ce soit un nom de dignité établie dans le Bas-Empire, il ne se trouve point dans ce sens, dans le nouveau du Cange. C'étoient des Personnes qui commandoient dans les Provinces sous les Présidens. *Correctores quasi Rectores*. On peut consulter la Notice de l'Empire, et les Notes de Pancirole. On les trouve souvent dans les Recueils d'Inscriptions de Grutter, de Reinesius, de Gudius, &c. Nos Loix en font aussi quelquefois mention : comme la Loi *de omnibus*, §. *de Offic. pras.* et la Loi *unic. C. ut omnes Judices*. Enfin la Loi VIII. du Code Théodosien, *Tit. de Accusat. et Inscript.*, est adressée *ad Maximum Correctorem Tusciae*.

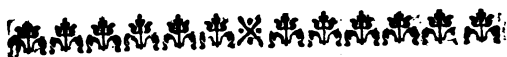
J'ai lû avec d'autant plus de plaisir dans le dernier Mercure de Décembre, la Lettre de M. de la Mettrie, sur la Dissertation de M. Mead, que je l'avois reçue depuis peu d'Angleterre. J'y ay remarqué une légère méprise, en ce qu'il suppose la Dissertation publiée sur des *Ecus* frappés en l'honneur de deux Sectes de Médecine ; car le mot d'*Ecu*, emporte ordinairement l'idée d'une Monnoye d'argent, et les Médailles dont parle M. Mead, sont de Cuivre, de moyen

et

et petit Bronze , et ne sont pas extrêmement rares.

Il paroît par vos Remarques qui suivent cette Lettre , et que j'ai lues avec beaucoup de satisfaction , que vous n'avez pas consulté la Brochure de M. Mead, qui n'est pas fort connue : vous auriez pû donner une Notice des Médailles qu'elle contient , qui auroit été bien reçue. Vous auriez vû , sur tout sur le titre , votre même Médaille gravée , avec le nom d'Hipocrate au nominatif tout au long , tirée du Cabinet du Roy : vous pourriez en faire chercher l'Original , pour sçavoir si elle existe réellement , et quelle est la grandeur du Cuivre ; car M. Mead ne le marque pas. Cette Médaille confirmeroit bien la vérité de vos idées sur celle du Duc de Parme , s'il pouvoit y avoir quelque doute dans une chose si claire. Au reste , on trouve encore la Tête d'Hipocrate dans Fulvius Ursinus , page 71. tirée d'une Médaille de Cuivre , qui doit être la même que celle du Cabinet du Roi , sur quoi on peut consulter le Commentaire de *Joann. Faber.*

D. V. CHANSON



CHANSON ANACREONTIQUE.

*Par une Nymphé de la Mer, métamor-
phosée en Berger du Pays d'Astrée.*

A. Mlle P * * * *Nymphé des Rives du
Lignon. Sur l'Air : Tu me quittes, ingrat.
Tirsis, tu deviens infidèle, &c.*

IRis, vous donnez de l'amour,
Même à l'indifference ;
Chacun ici vous fait la cour,
Et vous dit ce qu'il pense ;
Plus timide et plus amoureux ;
Je n'ose parler que des yeux.



L'Amour vous porta du berceau
Dans l'Isle de Cythere ;
Et vous peignit de son Pinceau ;
En regardant sa Mère :
Venus le battit, en courroux
De se voir moins belle que vous.



C'est lui qui coupa ces grands yeux ;
Et qui fit ces prunelles ;
C'est lui qui répand en tous lieux ;

Leurs

Heurs vives étincelles ;
C'est lui qui vous fit ce souris ,
Dont mon cœur fut d'abord épris.



Laissez-moi baiser par pitié ,
Cette main que j'adore ;
Non , non , ce signe d'amitié
M'embraseroit encore ;
Ah ! donnez : puisse le trépas ,
Coler ma bouche sur ce bras !

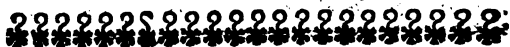


Vous avez fixé de mes vœux
La course vagabonde ;
Je préfère un de vos cheveux
A tous les biens du Monde :
J'aime mieux vivre dans vos fers ,
Que d'être Roy de l'Univers.



Quand le Destin m'appellera
Sur les bords de la Seine ,
Ma Lyre sans cesse y dira
Vos beautés et ma peine :
Et les aîles des doux Zéphirs ,
Vous apporteront mes soupirs.

EXTRAIT



EXTRAIT d'une Lettre de M. de Voltaire à M. de la Mare , Editeur de la Tragedie de Jules-Cesar. A Cirey , le 15 Mars 1736.

JE me flate , mon cher Monsieur , que quand vous ferez imprimer quel qu'un de vos Ouvrages , vous le ferez avec plus d'exactitude que vous n'en avez eu dans l'Edition de Jules-Cesar. Permettez que mon amitié se plaigne de ce que vous avez hazardé dans votre Préface des choses sur lesquelles vous deviez auparavant me consulter.

Vous dites , par exemple , que dans de certaines circonstances le parricide étoit regardé comme une action de courage , et même de vertu chés les Romains : ce sont de ces propositions qui auroient grand besoin d'être prouvées.

Il n'y a aucun exemple de Fils qui ait assassiné son Pere pour le salut de la Patrie ; Brutus est le seul , encore n'est-il pas absolument sûr , qu'il fut le fils de Cesar. Je croi que vous deviez vous contenter de dire que Brutus étoit Stoïcien et presque fanatique , & feroce dans la
vertu

vertu , et incapable d'écouter la nature , quand il s'agissoit de la Patrie , comme sa Lettre à Ciceron le prouve.

Il est assés vrai-semblable qu'il sçavoit que Cesar étoit son Pere , et que cette considération ne le retint pas. C'est même cette circonstance terrible, et ce combat singulier entre la tendresse et la fureur de la liberté , qui seul pouvoit rendre la Piece interessante ; car de représenter des Romains nés libres , des Sénateurs opprimés par leur égal , qui conjurent contre un tiran , et qui exécutent de leurs mains la vengeance publique ; Il n'y a rien là que de simple ; et Aristote (qui après tout étoit un très-grand Génie) a remarqué avec beaucoup de pénétration et de connoissance du cœur humain , que cette especé de Tragedie est languissante et insipide ; il l'appelle la plus vicieuse de toutes , tant l'insipidité est un poison qui tue tous les plaisirs.

Vous auriez donc pû dire , que Cesar est un grand homme , ambitieux , jusqu'à la tyrannie , et Brutus un Heros d'un autre genre , qui pousse l'amour de la liberté jusqu'à la fureur.

Vous pouriez remarquer qu'ils sont représentés tous deux condamnables , mais à plaindre

298 MERCURE DE FRANCE
plaindre , et que c'est en quoy consiste
l'artifice de cette Piece.

Vous paroissez sur tout avoir d'autant
plus de tort , de dire que les Romains
aprouvoient le parricide de Brutus , qu'à
la fin de la Piece , les Romains nese sou-
levent contre les Conjurés , que , lors
qu'ils aprennent que Brutus a tué son
Pere ; ils s'écrient :

Demonstre ! que les Dieux devaient exterminer :

Ils font donc précisément ce que vous
avez avancé.

Je vous avois dit , à la verité , qu'il y
avoit parmi les Lettres de Cicéron une
Lettre de Brutus , par laquelle on peut in-
ferer qu'il auroit tué son Pere pour la cau-
se de la liberté. Il me semble que vous
avez assuré la chose trop positivement.

Celui qui a traduit la Lettre Italienne
de M. le Marquis Algaroti , semble être
tombé dans une méprise à l'endroit où
vous dites que c'est un de ceux qu'on
appelle *Doctores Umbratici* , qui a fait la
premiere Edition fautive de cette Piece.
Je me souviens que quand M. Algaroti
me lut sa Lettre en Italien , il y dési-
gnoit un Précepteur , * qui ayant volé cet
Ouvrage , le fit imprimer. Cet Homme
a même

** Ce Précepteur n'étoit pas dans l'Université.*

a même été puni. Mais par la Traduction il me semble qu'on ait voulu désigner les Professeurs de l'Université.

L'Auteur de la brochure qu'on donne toutes les semaines , sous le titre d'Observations , a pris occasion de cette méprise pour insinuer que M. le Marquis Algarotti avoit prétendu attaquer les Professeurs de Paris. Mais cet Etranger respectable, qui a fait tant d'honneur à l'Université de Padoue, est bien loin de ne pas estimer celle de Paris , dans laquelle on peut dire qu'il n'y a jamais eû tant de probité et tant de goût qu'à présent. Si vous m'aviés envoyé votre Préface , je vous aurois prié de corriger ces bagatelles. Mais vos fautes sont si peu de chose, en comparaison des miennes , que je ne songe qu'à ces dernières. J'en ferois une fort grande de ne vous point aimer , et vous pouvez compter toujours sur moi.

*REPONSE à M. l'Abbé de P** ,
qui se plaignoit de la lenteur du Printemps à ranimer ses Jardins et ses Vergers.*

DE P** j'ai reçu ta plaintive Elegie ;
Rien , à mon gré , ne peint avec plus d'énergie
Le

700 MERCURE DE FRANCE

Le bonheur d'un Mortel, dont les vœux sont
remplis,

Que le récit naïf des maux dont tu gémis.

Heureux, cent fois heureux ! que ton sort a de
charmes !

Quelques plaisirs de moins font tes vives al-
larmes ;

Tu te plains d'un Hyver qui ne laisse au Prin-
temps,

Pour orner tes Jardins, que des feux impuissans ;
Un nouveau plan tardif t'annonce que l'Aut-
tomne

Sera lent à mûrir les doux fruits de Pomone ;

Et de-là tous tes maux ; des figues et des fleurs

Dont tu seras privé, te font verser des pleurs

A quoi te servent donc le rang et l'opulence,

Si tu sens des besoins au sein de l'abondance ?

Pour moi, du Tout-Puissant je connois la bonté,
Et le calme où je suis, fait ma félicité.

Maître des Elémens, que par sa Providence

Il procure aux Mortels les biens ou l'indigence,

Je respecte ses Loix ; par des soins criminels

Je n'aprofondis point ses Decrets éternels.

Eoin de former en vain des désirs et des plaintes,

Si je vis sans plaisirs, au moins je vis sans
craintes ;

Je reconnois en tout le pouvoir souverain

D'un Dieu qui des Humains tient le sort en sa
main.

Qu

Que fermant pour jamais mes yeux à la lumière,
 Cet Arbitre suprême abrége ma carrière,
 Je pars sans murmurer, et quitte sans regrets
 Des biens qui n'ont pour moi que de foibles
 attraits.

V. D. L.

LETTRE à M. l'Abbé PHILIPPE,
 au sujet des Tragedies de M. de
 Voltaire, écrite de Paris le 20. Mars
 1736.

C'Est vous faire ma cour, Monsieur ;
 que de vous envoyer les Vers que j'ai
 composés au sujet des Tragédies de l'Illustre
 M. de Voltaire. La haute estime que vous
 avez pour les Ouvrages d'un homme qui
 fait tant d'honneur à sa Patrie par ses ta-
 lens universels, vous rendra peut-être agréa-
 ble la lecture des foibles essais d'une Muse
 naissante : heureux, s'ils méritoient l'apro-
 bation des personnes qui ont le goût aussi
 délicat que le vôtre ! Il se répand dans le
 Public depuis quelques semaines, une Epi-
 tre adressée au brillant Auteur d'*Alzire* :
 elle commence par ces mots :

Rare génie, ornement de la France.

On

On me l'a attribuée sans fondement ; je n'y ai aucune part. Cela me feroit souhaiter de mettre au jour mes Vers tels qu'ils sont, si vous le jugez à propos. Soumis de bon cœur à votre décision, j'attends tout de votre indulgence. Si c'est mon destin d'être imprimé, faites-moi grace de la Prose qui faisoit partie des Lettres que j'ai eû l'honneur d'écrire au Poëte incomparable de notre siècle. Je finis par ce proverbe, Ne mihi sis Patritus, en vous assurant que je suis dans les sentimens d'une sincère et tendre vénération, M. &c. B A . . . D'ARNAUD.

A Paris ce 22. Mars 1736.

AVERTISSEMENT au Lecteur.

DEja plus d'un rimeur
Se déchaînant contre l'Ouvrage ;
Me donne le Pont-Neuf et les Quays en partage
Que répondrai-je à ce fâcheux Censeur,
Dont le ton critique m'outrage ?
Si Damon, ce vieil Orateur,
Peut, sans reproche à l'audience,
Faire ronfler son Auditeur,
Pourquoi ne pas user de la même licence ?
Je puis à dix-sept ans endormir mon Lecteur.

Vers

*Vers envoyés à M. de Voltaire le 30.**Janvier 1736.*

O Toi , qui de l'amour empruntant le pinceau ,
Traces des passions une vive peinture :

Toi qui conduit par l'Art, formé par la Nature ,
Retires les Héros de la nuit du tombeau

Et possèdes si bien l'heureux talent de plaire ,
Voltaire , qu'Apollon adopte pour son fils ,

Daigne accepter l'essai d'une muse sincère ,
Dont la vérité fait l'ornement et le prix :

Tandis que tout Paris te donne son suffrage ;
Reçois ces Vers , reçois mon foible hommage ;
La raison vainement condamne ces transports ,
Sans écouter d'inutiles caprices ,

Je veux te consacrer mes timides accords ,
D'une Muse au berceau te vouer les prémices ;

Qu' vois-je ? La critique abattue à tes pieds ,
Ose encor contre toi lever sa tête altière ,

Des Censeurs odieux les fronts humiliés ,

Portent leur haine écrite au sein de la poussière ;

En vain ces Typhons condamnés ,

Bravent la main qui les tient enchaînés ;

En vain l'envieuse cabale

Désapprouve l'honneur qu'ont mérité tes Vers ;

Parle , et soudain cette fière rivale ,

Confonduë à ta voix , rentrera dans ses fers ;

Virgile , Milton et le Tasse ,

Dont les Ecrits presque divins

Le

704 MERCURE DE FRANCE

Les placent au-dessus du reste des Humains,
Partagent avec toi notre encens au Parnasse.
Que ne puis-je exprimer ces charmes séducteurs
Qui touchent à ton gré les esprits et les cœurs ?
Quand tu peins, je vois la Nature
Brillante de nouveaux attraits ;
Quand tu feins, l'aimable imposture
De la vérité prend les traits.

Sur OEDIPÉ.

Par un assemblage exécrationnel ;
Mère, Epouse à la fois,
Jocaste est d'autant moins coupable ;
Qu'elle obéit aux Loix.
D'Œdipe infortuné je plains le sort funeste ;
J'estime sa vertu, j'abhorre ses forfaits,
C'est le crime que je déteste,
Non le Criminel que je hais.

Sur HÉRODE et MARIAMNE.

Hérode en proie à mille allarmes,
Tout injuste qu'il est nous arrache des larmes ;
J'admire de Varus la générosité,
J'aime dans Mariamne une pudeur si rare ;
Avec l'Epoux je sens l'amour, la cruauté,
Et j'accuse, avec lui, le Ciel d'être barbare,
Lorsqu'il connoît le crime où son cœur l'a porté.

Sur BRUTUS.

Du courageux Brutus la fermeté stoïque
Inspiré

Inspire au Spectateur de nobles sentimens ;
 Sa constance héroïque
 Fait taire la Nature en ces tristes momens ,
 S'il veut être Romain , il cesse d'être Pere ;
 L'un et l'autre a ses droits , il veut les satisfaire ;
 Rome exige du sang, l'amour retient son bras ;
 Mais bien-tôt du Consul il prend le caractere ,
 Et sort toujours vainqueur de ces rudes combats ;
 Rien ne peut révoquer l'Arrêt inexorable ,
 Le devoir a parlé , sa voix seule suffit
 Pour armer ce Héros du foudre inévitable ;
 Et sans gémir du joug où Rome le réduit ,
 Il ne voit en Titus qu'un Citoyen coupable.

Sur Z A Ï R E.

Entre l'amour et la Religion ,

Zaïre irrésoluë

Jusqu'à la fin de l'action ,

Tient mon ame tremblante et toujours sus-
 penduë.

Lusignan, ce vieillard , ce Pere malheureux ,

Fixe des Spectateurs et le cœur et les yeux.

Son destin seul nous interesse ,

On partage avec lui sa joye et sa tristesse ;

Orosmanc est cruel , mais il est genereux ;

Dans Nerestan je vois un Chrétien plein de zèle ;

Dans son aimable sœur , une amante fidelle ,

Ainsi mon ame tour-à-tour

Va de l'amour au trouble, et du trouble à l'amour.

Sur

Cesar est bienfaisant, vertueux, magnanime,
 Et s'il n'étoit Tyran, Cesar seroit sans crime,
 Brutus semble aux François un traître, un in-
 humain ;

Mais Rome dans Brutus reconnoît un Romain,

Sur ALZIRE.

D'un devoir odieux victime infortunée,
 Alzire a deux Tyrans, l'Amour et l'Hyménée;
 L'un grave dans son cœur les traits d'un tendre
 Amant,

L'autre opose à ses feux la rigueur d'un serment,
 Elle ne peut aimer sans se rendre infidelle.

Elle ne peut haïr sans être criminelle,

L'Amant a sa tendresse, et l'Epoux a sa foi ;

Qui des deux doit donner ou recevoir la Loi ?

L'estime, la nature et la reconnoissance,

Tiennent Alvarès incertain ;

Il veut d'un bienfaiteur embrasser la défense ;

Et maintenir d'un fils le glorieux destin.

Zamore aux yeux du Catholique,

Est un Payen séditieux ;

Zamore aux Rives du Mexique ;

Est le liberateur d'un Peuple malheureux ;

Plus grand que ses Dieux même, il jouit de sa
 gloire,

Le cœur fait le Heros, et non pas la victoire,

En vain le fier Gusman attaque son orgueil,

Ce vengeur de l'Etat, seul apui de l'Empire,

Sans

Sans trembler sur son sort, ne craint que pour
Alzire ,

Et voit d'un œil serain les horreurs du cercueil,
Prétextant ses forfaits du titre de courage,
De sang toujours avide , enivré de carnage ;
Gusman vit en tyran et meurt en vrai Chrétien ;
Aux portes du tombeau le Ciel est son soutien ;

A son Rival ceder le Diadème ,
C'est l'effort d'un grand cœur ,
Lui ceder ce qu'on aime ,
C'est de soi-même être vainqueur.

Dans Alzire chacun croit voir une Maîtresse ;
L'on ressent tour-à-tour la haine et la tendresse,
Un Epoux plaint l'Epoux , un Amant plaint
l'Amant.

Plût au Ciel qu'on aimât aussi fidèlement !

Poursuis , ingénieux Voltaire ,
A ce prix fai couler nos pleurs :
Poursui ta brillante carrière ,
Et regne à jamais sur nos cœurs.

Que ton nom , que ta gloire ,

Perce de l'avenir l'épaisse obscurité ;

Puisses-tu remporter victoire sur victoire ;
Et de mille Rivaux confondre la fierté !

Et toi jeune Gossin , dont les yeux pleins de
charmes ,

Te donnent tant d'admirateurs ,
Tu n'as qu'à répandre des larmes ;

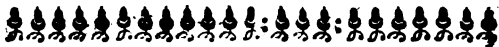
B Ex

Et Voltaire bien-tôt par tes attraits vainqueurs ;
A la Critique arrachera les armes.

BA **

Laudare parum est, laudemur et ipsi. Ovid.

Le mot de l'Enigme du mois de Mars
est le *Cocq* ; ceux des Logogryphes sont,
Constantinople, *Polisson*, et *Canard* ; on
trouve dans le premier, *Caton*, *Oncle*,
Nicolas, *Sinople*, *Tante*, *Anne*, *Noël*,
Toit, *Instant*, *Naples*, *Oise*, *Pitance*, *Lion*,
Espion ; dans le second, *Po*, *Lis*, *Son*,
Poli ; et dans le troisième, *Cadran* et *Rana*.



E N I G M E.

JE ne suis point frileuse et si j'aime le feu,
Peut-on contester ma noblesse ?
M'accuser de roture et d'être de bas lieu ?
Il faudroit, pour le coup, avoir beaucoup d'adresse,
Je porte l'Ecusson du plus noble des Rois ;
Ou tout au moins celui des Seigneurs et des
Princes,
Je suis assés vulgaire, on me trouve à la fois
Chés les petits, les Grands, à Paris, aux Provinces,
Je

Je suis belle, mais noire, et j'ai de la pudeur.
Ce n'est pas un si grand malheur.

Des Granges, de Paris.



LOGOGRAPHIE.

Six membres, quatre pieds font voir également
Ma qualité, mon nom, et mon foible talent ;
Que je suis grand coureur, de légère mémoire ;
Voilà par abrégé, des traits de mon histoire.
Mon chef au volatril est de nécessité
Ma fin ; pour la Musique on voit l'utilité ;
Trois pieds après mon chef, marquent Ville et
Village ;
Retranche le dernier, je loge au bas étage ;
Du tout, raye le trois, on verra mon emploi ;
Les Docteurs, les Marchands, tous ont besoin
de moi ;
Tranche à présent le cœur, je bannis l'ignorance ;
Autrement d'Apollon j'exprime la science ;
En suprimant le chef, je présente à tes yeux
La triste passion d'un homme furieux ;
Coupe de mon entier, un, trois, autre figure ;
Qui fait confusion à l'humaine nature ;
De ceci ne prenant que deux, quatre avec trois ;
Je suis rampant, et sers aux vêtemens des
Rois ; 10.

E ij Trois

710 MERCURE DE FRANCE

Trois , un , deux avec six , Lecteur , c'est un
Prophete ;

Un , deux , trois , cinq et six , j'ai conservé la tête
D'un , qui prit malgré lui , gîte chés un pois-
son ;

Un , quatre , cinq , six , quoi ? Refrain d'une
chanson.

C'en est assés , Lecteur , j'acheve mon ouvrage ;
Fais à present le tien , si ce plaisir t'engage.

M. de Glaz.

A U T R E.

IL est certain Pays où je suis à la mode ,

Des deux sexes l'un hait , l'autre aime ma mé-
thode ,

Chacun a ses raisons , si tu ne me comprends ,

Je sçaurai pour t'aider , m'offrir en plusieurs
sens ;

Et prenant tour à tour de mes pieds certain
nombre ,

Tu pouras quelque temps ne tenir que mon
ombre ;

C'est ainsi que je suis gendre de Mahomet ,

Femme d'un Patriarche , et ne devant pas l'être ;

Branche d'arbre honorable , art trompeur et
secret ;

Le doux fruit d'un travail admirable et cham-
pêtre ;

Le plus dur instrument , fleuve au-de-là des
monts ;

Ville

Ville avec Evêché suffragant de Provence ,
 De l'Empire de l'Onde un des meilleurs Poissons ;
 Lieu d'exercice. En moi ce qui fait que je pense ,
 Au Royaume d'un nom qui se termine en an ,
 J'étois des Portugais la Ville Capitale ;
 Tu trouveras encor sur le vaste Océan ,
 Du plus riche Pays la Ville principale ;
 Tu te lasses , Lecteur , he bien venons au fait ;
 Prises comme elles sont , neuf lettres font la
 chose ,
 Une moins , c'est le nom de celui qui l'a fait ;
 Pour le coup c'est assés, adieu ; j'ai bouche close.

A U T R E.

Cinq pieds me font de France un séjour
 agréable ;
 Lecteur , il faut trouver dans ce que je comprends ,
 Vol , fruit , douleur , rivage , animal redoutable ,
 Le tout en mots latins, renversés , differens.

Du Chemin , Musicien à Angers.



NOUVELLES LITTÉRAIRES,
 DES BEAUX ARTS, &c.

MEDITATIONS sur les principales Vé-
 rités de la Religion Chrétienne ,
 suivant les rapports qu'elles ont avec le
 E iij Mys.

712 **MERCURE DE FRANCE**
Mystere d'un Dieu souffrant & crucifié &
rassemblées pour tous les Jours où l'on
expose la vraie Croix. Par M. *Gilly*, an-
cien Théologal de l'Eglise de Bayonne,
et Doyen du Chapitre Royal de S. Laud.
A Paris, chés *Paulus du Mesnil*, Grand-
Salle du Palais. 1736. in-12.

LES SATURNALES FRANÇOISES. Par
M.... *A Paris*, chés *Prault* fils, Quai de
Conti, à la Charité. 1736. in-12. 2. vol.
3. livres.

LAMEKIS, ou les Voyages extraordi-
naires d'un Egyptien dans la Terre inté-
rieure, avec la découverte de l'Isle des
Sylphides, seconde Partie. Par M. le
Chevalier *de Mouhy*. *A Paris*, chés *Louïs*
Dupuis, rue S. Jacques, à la Fontaine
d'or. 1736. in-12.

NOUVEAU TABLEAU des Avocats du
Parlement, leurs demeures, et leurs
Bancs au Palais. Mis au Greffe de la Cour
par *Me. Louis-François le Poupet*, ancien
Avocat & Bâtonnier le 21. Février 1736.
avec les Reglemens et Arrêts sur la Fon-
ction des Avocats. Brochure in-8°. de 61.
pages. *A Paris au Palais*, chés *Paulus du*
Mesnil, au Lion d'or. M. DCC. XXXVI.

SUP.

SUPPLEMENT au grand Dictionnaire Historique, Généalogique, Géographique &c. de M. Louis Moreri, pour servir à la dernière Edition de l'année 1732. et aux précédentes. *A Paris*, chés la veuve le Mercier, rue S. Jacques, à S. Ambroise Jacques Vincent, rue et vis-à-vis l'Eglise, S. Severin, à l'Ange, J. B. Coignard, et Antoine Boudet, rue S. Jacques, à la Bible d'or. 1735. in-fol. 2. vol. Tom. I. pp. 799. Tome II. pp. 734. à deux colonnes.

RECUEIL ALPHABETIQUE de Prognostics dangereux et mortels sur les différentes maladies de l'homme, précédé d'une Explication des maladies et de quelques termes de Médecine, pour servir à Mrs. les Recteurs et autres ayant charge d'âmes dans l'administration des Sacramens. Par M. . . . *A Paris*, chés Coignard, et Antoine Boudet, rue S. Jacques, à la Bible d'or. 1736. in-12.

LEÇONS DE PHYSIQUE, contenant les Elémens de la Physique, déterminés par les seules loix des Mécaniques, expliquées au College Royal de France par Joseph Privat de Molieres, Professeur Royal en Philosophie, de l'Académie des Sciences &c. T. II. *A Paris*, chés la veuve Brocas,

E iiij rue

714 MERCURE DE FRANCE
ruë S. Jacques , *Musier* , Quai des Au-
gustins , et Joseph *Bulot* , ruë de la Par-
cheminerie. 1736. vol. in-12. de 452. pp.

LA JERUSALEM DELIVRÉE du Tasse ,
traduite en François , par M. de *Mira-
beau* , nouvelle Edition , revûë et corri-
gée par l'Auteur. *A Paris* , Quai des Au-
gustins , chés *Barrois* fils , 2. vol. in-12.

LA PAYSANNE PARVENUE , ou les Mé-
moires de Mad. la Marquise de L. V.
Par M. le Chevalier de *Mouby*. *Quatrième
Partie.* *A Paris* , Quai de Conti , chés
Prault fils , 1736. Prix , 24. sols.

LA FAUSSE AGNE'S , ou le Poëte Cam-
pagnard , Comédie en trois Actes , en
Prose. Par M. *Nericault* des Touches ,
de l'Acad. François. *A Paris* , chés *Prault*
le pere , Quai de Gêvres 1736. avec un
Prologue intitulé , *Le Triomphe de l'Au-
tomne.*

RHINSAULT ET SAPPHIRA , Histoite
Tragique , avec les quatre Fleurs, Conte.
A Paris , chés *Prault* , Pera , Quai de
Gêvres , au Paradis. 1736. in-12.

RECUEIL de plusieurs Pieces de Poësie

et

et d'Eloquence , présentées à l'Académie des Jeux Floraux , les années 1734. et 1735. avec les Discours prononcés dans les Assemblées publiques de l'Académie. *A Toulouse* , chés Claude-Gillès le Camus , seul Imprimeur du Roi et de l'Académie des Jeux Floraux. Vol. in-8^e. de 298. pp.

QUESTION DE MEDECINE , agitée dans les Ecoles de Médecine de Paris le Jeudi 9. Février 1736. sous la Présidence de M. Jacques-François *Vandermonde* , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris ; sçavoir , si le *Gin-seng* convient pour réparer les forces abbatues des Convalescens. *A Paris* , chés *Quillan* , Imprimeur de la Faculté de Médecine. in 4.
L'Ouvrage est en Latin.

HISTOIRE DES PLANTES par *Bauhin* , avec la représentation des Plantes , par *M. Andry* , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine à Paris , Lecteur et Professeur Royal. *A Paris* , chés P. G. le *Mercier* , rue S. Jacques , au Livre d'or , 2. vol. in-12. 6. liv.

LE BACHELIER DE SALAMANQUE , ou les Mémoires de D. Cherubin de la Ronda , tirés d'un Manuscrit Espagnol. Par M. Le Sage. *A Paris* , rue de la
B-v. vieille

716 MERCURE DE FRANCE
vieille Bouclerie , près le Pont S. Michel ,
chès *Valleyre* , fils , à l'Annonciation , et
Gissey , à l'Arbre de Jessé. 1736. in-12.
de 378. pages , sans la Table des Cha-
pitres.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des
Hommes Illustres dans la République des
Lettres &c. A Paris , chès *Briasson* , rue
S. Jacques , à la Science. M. DCC. XXXV.
Tome XXXIII.

Ce Volume commence comme le pré-
cédent par une Table alphabétique des
Auteurs contenus dans les trente-deux
Volumes des Mémoires; Table , comme
nous l'avons déjà dit , qui est d'un se-
cours très nécessaire pour profiter d'un
pareil Ouvrage , lequel continuë d'être
débité avec succès. Voici les noms des
Sçavans dont l'Histoire est contenuë
dans ce même Volume , selon l'ordre
qu'ils se trouvent arrangés dans une Ta-
ble particulière.

*André Alciat , Romulo Amaseo , Eras-
me Bartholin , Marguerin de la Bigne ,
Marc-Antoine Bonciari , Jean-Alexandre
Brassicannus , David-Augustin Brueys ,
Symphorien Champier , Louis Dolce , Geor-
ge Fabrice , Jean de Gorris , Pierre d'Ho-
zier , Jean de Launoy , Antoine Loisel ,*
Olla

Ottomarus Luscinus , J. Baptiste Marino , Michel de Marolles , Franç. de Maucroix , Antoine de Montchrestien , Simeon de Muis , Jean-Isaac Pontanus , Jean-André Quenstedt , François Rabelais , René Rapin , Conrad Ritthershusius , et Jean Rutgersius.

En suivant notre coutume , qui est de rapporter un Article de chaque Tome de cet Ouvrage , nous nous sommes déterminés pour celui de Pierre d'Hozier.

PIERRE d'*Hozier* , nâquit à Marseille le 12. Juillet 1592. d'Etienne d'Hozier , fameux Avocat , natif de Salon , et de Françoise de Tellier.

Il reçut une excellente éducation de son Pere , qui l'amena à Paris pour y faire ses Etudes ; mais il n'y demeura qu'un an , parce que la foiblesse de sa vûë ne lui permettoit pas de les continuer sans danger.

Après la mort de son Pere , résolu à prendre le parti des Armes , il revint à Paris en 1615. et se mit dans la Compagnie des Cheval - Legers de M. de Créqui Bernieules , Chef de cette Maison , qui recherchoit alors sa Généalogie. L'inclination naturelle de d'Hozier , excitée par la curiosité de M. de Bernieules , l'engagea à s'offrir à ce Seigneur pour l'aider dans ses recherches.

718. MERCURE DE FRANCE

Il y travailla avec tant d'ardeur , et tant de plaisir , qu'il hazarda dès lors de faire la Généalogie de cette Maison. Ce coup d'essai ayant réussi , lui fit naître le dessein d'entreprendre la recherche générale des principales Maisons du Royaume.

Il acquit bientôt en ce genre une grande réputation ; et les amis qu'il s'étoit faits , lui conseillèrent d'entrer dans la Maison du Roi , pour être plus en état de faire valoir ses talens. Profitant de leur conseil , il se fit pourvoir le 4. Mars de l'année 1620. d'une place parmi les cent Gentilshommes de l'ancienne Bande de la Maison du Roi.

Pendant qu'il demeura dans cette Compagnie , les occasions qu'il eut de faire divers voyages , lui faciliterent les moyens de recueillir tant de matériaux pour l'exécution de son vaste dessein , qu'il s'attacha depuis uniquement à cultiver cette partie de l'Histoire.

Il eut l'avantage de joindre une des plus excellentes mémoires dont on ait jamais entendu parler , à un travail immense. Cela fut cause que la Noblesse la plus qualifiée l'employa pour avoir des Généalogies dressées de sa main.

Le Duc d'Orleans, *Gaston* , qui aimoit les

Les personnes distinguées par des talens extraordinaires , ayant entendu parler de sa mémoire prodigieuse , qui lui faisoit citer sur le champ et sans se tromper, les dates des Contracts , les Noms , les Surnoms , et les Armes de chaque Famille qu'il avoit étudiée , lui donna le 12. Janvier 1627. une Charge de Gentilhomme de sa Suite.

L'année suivante 1628. le Roi Louis XIII. l'honora de l'Ordre de S. Michel, et lui donna en 1629. une pension de 1200. liv.

En 1641. ce Prince lui conféra la Charge de Juge d'Armes de France , vacante par la mort de *François de Cheuriers de Saint-Mauris*, Seigneur de Salagny en Mâconnois, Gentilhomme qualifié, qui exerça le premier cette fonction en 1614.

D'Hozier fut ensuite reçu au nombre des Gentilshommes ordinaires de la Maison du Roi ; & le 31. Décembre 1642. il fut pourvu d'une Charge de Gentilhomme-Servant , conjointement avec une autre de Maître d'Hôtel ordinaire.

Après la mort de Louis XIII. il fut maintenu dans l'exercice des mêmes Charges qu'il avoit possédées sous son Règne ; & Louis XIV. qui les lui con-

firma

720 MERCURE DE FRANCE
firma par des Lettres du 5. Juin 1546. le
pouvut aussi , à son avènement à la
Couronne , de la Charge de Généalog-
giste de ses Ecuries , qui fut créée en sa
faveur.

Enfin , ce Prince , pour mettre le com-
ble à ses bienfaits , et à ceux de son Pré-
decesseur , le fit Conseiller d'Etat en
1654.

Il mourut le premier Décembre 1660.
âgé de 68. ans , après avoir porté la Scien-
ce des Généalogies au plus haut point de
perfection où elle put atteindre. Il por-
toit le nom de Seigneur *de la Garde*.

Il avoit épousé à Lyon le 21. Octobre
1630. Yolande Cerrini , dont il laissa
trois fils , dont deux , Louis , et Charles
ont marché sur ses traces , et se sont dis-
tingués par leur habileté dans la Science
Généalogique.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Généalogie des Seigneurs de la Duffe-
rie* , sortis de la Maison de Baglioni , Sei-
gneurs Souverains de Perouse en Italie.
Paris 1622. in fol.

2. *Généalogies et Alliances de la Mai-
son des Sieurs de Larbour* , dits depuis
de Combault , sortie autrefois puînée de
la

la premiere Race de Bourbon non Royale, dès devant l'année 1200. en après renduë aînée d'icelle, par la chute en femmes des deux branches aînées; et aujourd'hui par l'extinction de toutes les autres, seule restée de la ligne masculine, justifiée par Titres. *Paris 1629. in-4^o.*

3. *Table Généalogique*, pour faire voir que la Maison de S. Simon descend par les femmes de la Royale Maison de France, justifiée par Preuves. *Paris 1631. in-fol.*

4. *Généalogie de la Maison des Gilliers.* *Paris 1631. in-fol.*

5. *Les Noms, Surnoms, Armes et Blazons des Chevaliers et Officiers de l'Ordre du S. Esprit, créés par Louis XIII. le 24. Mai 1633.* *Paris 1634. in-fol.*

6. *Généalogie de la Maison de Rouvroy.* *Paris, in fol.*

7. *Histoire de Bretagne*, jusqu'en 1458. avec les Chroniques des Maisons de Vitré et de Laval, par Pierre le Baud, Aumônier de la Reine Anne, Doyen de saint Tugal de Laval. Le Breviaire des Bretons, ou leur Histoire abrégée en Vers. Ensemble quelques autres Traités servant à la même Histoire, & l'Armorial des Mai-

722 **MERCURE DE FRANCE**
son de Bretagne : le tout tiré de la Bibliothèque du Marquis de Molac , et mis en lumière par Pierre d'Hozier. *Paris 1638. in fol.*

8. *La Généalogie de la Maison de Rohadec. Paris 1644. in-fol.*

9. *Remarques sommaires sur la Généalogie de la Maison de Gondy. Paris 1652. in-fol.*

10. *Généalogie de la Maison de Bourbonville. Paris 1657. in-folio en une feuille.*

11. *La Généalogie et les Alliances de la Maison d'Amanzé, au Comté de Mâconnais, par Pierre d'Hozier ; avec les Preuves et Additions par Pierre Palliot. Dijon 1659. in fol.*

12. *Tables contenant les noms des Provençaux Illustres par leurs actions et faits militaires , par leur élévation aux grandes Dignités de l'Eglise , colligées de quantité d'Histoires Chrétiennes et Militaires , imprimées ou manuscrites , Chartes d'Eglise , Archives , Greffes , et autres Monumens publics ; par Pierre d'Hozier. Aix 1677. in-fol.*

Quoique cet Ouvrage porte le nom de d'Hozier , il n'est point de lui , mais de *Louis de Cormis* , Sieur de Beaurecueil , Président à Mortier au Parlement d'Aix ,
qui

qui a voulu le faire valoir en le publiant sous son nom.

13. *Généalogies* des principales Familles de France , avec beaucoup de Titres servant de Preuves , rangées par ordre alphabétique , recueillies par Pierre d'Hozier , et par Charles d'Hozier son fils. Ces *Généalogies* , qui sont en 150. Volumes *in folio* , se conservent dans la Bibliothèque du Roi. Les deux d'Hozier ont travaillé à ce Recueil chacun 50. années ; ainsi on peut le regarder comme l'ouvrage d'un siècle.

Le R. P. Nicéron nous permettra , s'il lui plaît , d'ajouter quelques lignes à cet Article du fameux Pierre d'Hozier. D'abord pour rectifier deux dates ; la première sur sa naissance , qui est du 10. Juillet 1592. la seconde sur sa mort , arrivée le 10. Decembre 1660. selon M. de Ruffy , Auteur de l'Histoire de Marseille. Le même Historien apprend que Pierre d'Hozier ayant été inhumé dans l'Eglise de la Paroisse S. André des Arts , on orna dans la suite son Tombeau d'une Épitaphe , qui est rapportée dans cette Histoire. La date de sa mort est du premier Decembre dans l'Épitaphe ; ce qui ne s'accorde pas avec l'Histoire.

Pierre d'Hozier eut trois fils , Henri
Louis.

724 MERCURE DE FRANCE

Louis, et Charles. Henri mourut Religieux dans l'Ordre des Mathurins. Louis succéda à la principale Charge de son pere ; mais étant devenu aveugle, il se retira avec une pension du Roi de mille livres. Charles d'Hozier son frere, fut revêtu de la même Charge, qu'il a long-tems exercée, étant mort âgé de quatre-vingt onze ans en l'année 1732.

Louis-Pierre d'Hozier de Serigny, fils de Louis, a succédé à Charles son oncle dans la même Charge, qu'il exerce aujourd'hui avec beaucoup de capacité. Il est Maître des Comptes et Chevalier de S. Michel.

On a gravé en grand les Portraits de Pierre et de Charles d'Hozier. Ce dernier, peint par le célèbre M. Rigaud, a été gravé par Edelinck.

INSTITUTIONS ECCLESIASTIQUES ET BENEFICIALES, suivant les Principes du Droit commun, et les Usages de France. Seconde Edition, corrigée et augmentée considerablement, dans laquelle on trouvera les Usages particuliers aux divers Parlemens du Royaume, et des Observations importantes, prises des Memoires du Clergé. Par Jean Pierre Gibert, Docteur en Theologie et Juris-

A V R I L: 1736. 725

Jurisconsulte. *A Paris*, chés P. J. *Mariette*, rue S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule. 1736. *in-quarto*. 2. vol. Tom. I. pages 668. Tom. II. pages 655.

SYNONYMES FRANÇOIS, leurs différentes significations, et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse. *Par M. l'Abbé Girard*, S. J. D. R. Nouvelle Edition. *A Paris*, de l'Imprimerie de la *veuve d'Houry*, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue S. Severin, au S. Esprit, 1736. *in-douze*.

Si cet Ouvrage, pour nous servir de l'expression modeste de son Auteur, n'a pas le merite de la perfection, il a du moins celui de la nouveauté; car il n'a copié personne, et il ne croit pas même qu'il y ait encore eu personne à copier sur cette matiere. Jamais Livre ne fut en même temps plus uniforme, et plus diversifié; il n'exige point d'être lû de suite, ni par ordre; il n'y a qu'à l'ouvrir au hazard, on tombera toujours sur quelque chose d'entier, capable de satisfaire la curiosité. Nous en dirions davantage, si ce n'étoit ici la seconde Edition d'un Ouvrage que le Public a déjà approuvé, et qui est d'ailleurs beaucoup augmentée. Nous exhortons sur tout de
lire

726 **MERCURE DE FRANCE**
lîre la Préface de cette Edition , qui est
très instructive , et qui , quoique d'une
certaine étendue , plaira à tout Lecteur
sensé.

BIBLIOTHEQUE des Auteurs Eccle-
siastiques du xviii^e Siecle , pour servir
de continuation à celle de M. Du Pin.
A Paris , chés *Pralard* , à l'occasion , au
Bas de la rue S. Jacques , Cloître S. Ju-
lien le Pauvre , et *Quillau* , rue Galande ,
à l'Annonciation , 1736. in-octavo, 2. vol.

CATALOGUE des Livres de feu M.
Robinot , *Secrétaire du Roy*. Brochure in-
douze de 67 pages.

Ce Catalogue , dressé par une habile
main , est rempli de bons Livres , dont
la vente , selon l'avis qui est à la der-
niere page , se fera en détail au plus of-
frant et dernier-encherisseur , en la mai-
son où ledit sieur Robinot est decédé ,
rue neuve S. Eustache , du côté de la
rue Montorgueil , le Mercredy 11 Avril
1736 , et jours suivans , depuis deux
heures de relevée jusqu'au soir. Les Li-
vres seront exposés en un certain ordre ,
dont le détail est marqué dans la même
derniere page , où l'on trouve encore
que la Liste pour la semaine suivante se
distri-

AVRIL. 1736. 727

distribuera le Samedi 14 Avril , chez *Gabriel Martin* , Libraire , rue S. Jacques , à l'Etoile , lequel est aussi chargé de la distribution du Catalogue.

TRAITE'S DES CURE'S PRIMITIFS , où l'on examine leur origine , les différentes causes qui y ont donné lieu , leur droit , prérogatives , et Charges , les différens moyens canoniques pour établir leurs droits , la manière de les exercer , et les autres questions sur la même matière , suivant les Decrets des Conciles , les Constitutions des Papes , les Chartres anciennes , les Ordonnances et Déclarations des Rois et la Jurisprudence des Arrêts. Le tout rapporté à la dernière Jurisprudence fixée par la Déclaration du Roy du 5. Octobre 1726 , et celle du 15 Janvier 1731. *A Toulouse.* Par M. J. B. *Furgole* , Avocat au Parlement de Toulouse. De l'Imprimerie de N. *Caranove* , fils , à la B. ble d'or. 1736. *in-quarto.*

LA VIE DE MARIANNE , ou les Aventures de Madame la Comtesse de * * *. Par M. de *Mailvaux*. Quatrième Partie. *A Paris* , Quay de Conti , chez *Prault* , fils , 1736. broch. de 126. pages, prix 24. sols. Nous

Nous pouvons hardiment assurer le Lecteur, que rien n'est plus agréable et plus intéressant que la lecture de cette Brochure ; Portraits , Tableaux charmans , situations naturelles , naïves et touchantes , Caracteres soutenus ; et le tout peint d'un pinceau leger , fin , délicat et de couleurs vraies. L'heureux talent de l'Auteur , et jusqu'à sa candeur , s'y font sentir par tout. On ne peut que donner cette idée generale de l'Ouvrage ; car quel moyen d'abrégér et d'extraire cette Partie de la Vie de *Marianne* , il faudroit presque tout copier.

La *Trente-troisième* Partie des cent nouvelles Nouvelles de *Madame de Gomez* , paroît chés *Maudouy* , Quay des Augustins.

LA VIE et la Doctrine Spirituelle du P. L. *Lallemant* , de la Compagnie de Jesus. A Lyon , chés *Pierre Valfray* , rue Merciere , à la Couronne d'or. 1735. in-douze. Le P. Louis Lallemant , dont il s'agit dans cet Ouvrage , naquit à Châlons sur Marne vers la fin du xvi^e Siecle ; et après avoir fait ses premieres études à Bourges , il entra dans la Compagnie de Jesus en 1605. à l'âge de 18. ans. Il mourut Recteur du College de Bourges

ges en 1635. Avec sa Vie , qui est plutôt un Eloge , on donne le Recueil de sa Doctrine Spirituelle , et de ses Maximes , tel que l'a fait le P. Rigoleu , l'un de ses Disciples ? « C'est un present , dit l'Editeur , que j'offre aux ames qui aspirent au recueillement interieur , et particulièrement aux Religieux de la Compagnie de Jesus , qui y trouveront toute la perfection propre de leur état.

TRAITE' DE L'AMOUR DE DIEU ,
nécessaire dans le Sacrement de Penitence , suivant la Doctrine du Concile de Trente. Ouvrage posthume , composé en Latin par M^{re} Jacques-Benigne Bossuet , Evêque de Meaux , donné avec sa Traduction Françoisise , par M^{re} Jacques-Benigne Bossuet , Evêque de Troyes. *A Paris* , chez B. Alix , rue S. Jacques , au Griffon 1736. in-12.

LES SEMAINES EVANGELIQUES ,
qui contiennent deux Réflexions Morales sur chaque jour ; l'une sur l'Epître , et l'autre sur l'Evangile : avec des Prières qui recueillent l'esprit des Réflexions. Seconde Partie , qui comprend depuis le Mercredi des Cendres , jusqu'au troisième Dimanche après Pâques. *A Paris* ,
chés

730 MERCURE DE FRANCE
chès *Lottin*, rue S. Jacques, 1736. in-
douze.

DISSERTATION PHYSIQUE sur
deux Experiences de mer, avec la Re-
ponse aux Objections, présentées à Mrs
de la Societé Royale des Sciences de
Montpellier, par M. *Milhan*, Chevalier
de l'Ordre de S. Michel, Conseiller au
Sénéchal et Présidial, Correspondant de
ladite Societé, luës aux Assemblées du
1^{er} et 22. Decembre 1735. *A Montpel-
lier*, chès *Jean Martel*, Imprimeur de la
Societé Royale des Sciences 1736. Bro-
chure in quarto.

TRAITE' DE LA GOUTE dans son
état naturel, ou l'Art de connoitre les
vrais principes des maladies, avec plu-
sieurs Remedes conformes au système
d'Hypocrate, de Galien, et de Wanhel-
mont, par M. *Aignan*, Médecin du Roi,
et de S. A. S. Monseigneur le Prince de
Condé, Docteur en Médecine de la Fa-
culté de Paris, dédié à S. A. S. Monsei-
gneur le Duc de Bourbon. in 12. 1735.
A Paris, chès G. le Mercier, rue S. Jac-
ques, au Livre d'or.

RETHIMA OU LA BELLE GEORGIENNE;
Histoire

Histoire véritable, troisième partie in 12.
à Paris, chés Musier pere, Quay des Au-
gustins, à l'Olivier. 1736. Cet Ouvrage
que nous avons déjà annoncé, s'est fait
lire avec plaisir; et cette troisième Par-
tie paroît encore plus curieuse que la
premiere et la seconde, par la diversité
et la singularité des Aventures. Et quoi-
que l'Auteur change les noms de ses
principaux Personnages, on y reconnoît
cependant plusieurs événemens arrivés
à Paris, et même de nos jours. Mais le
fond de morale et de conduite dans la
vie civile, y est également soutenu. Tous
les faits aboutissent à quelque Instruc-
tion. Et c'est en quoi réellement on doit
faire consister la bonté d'un Roman. L'Au-
teur va donner incessamment les autres
Parties de son Ouvrage, et ne fera pas
languir le Public, après la conclusion
de son Livre.

DISCOURS EVANGELIQUES sur
différentes vérités de la Religion, et d'au-
tant plus utiles dans chaque Etat, que
les sujets et les desseins en sont plus
particuliers, et plus rarement traités.
Leurs Textes sont pris ordinairement
des Evangiles de l'Avent et du Carême.
Par le P. L. R. D. S. D. Tome premier,
F. *in*

732 **MERCURE DE FRANCE**
*in 12. de 269. pp. A Paris, chés de
Billy, le Clerc, Gissey, et Clousier. 1735.*

HISTOIRE des Empires et des Républiques, depuis le Déluge jusqu'à J. C. où l'on voit, dans celle d'Egypte et d'Asie, la liaison de l'Histoire Sainte avec la profane, et dans celle de la Grece, le raport de la Fable avec l'Histoire, Par M. l'Abbé Guyon. *A Paris, chés Hyppolite Louïs Guerin, Jean Villette, fils, et C. J. B. de l'Epine, fils, Libraires, rue S. Jacques. Tomes III. et IV. in 12.*

LE BACHELIER DE SALAMANQUE, où les Mémoires de D. Cherubin de la Ronda, tirés d'un Manuscrit Espagnol, par M. le Sage. *A Paris, rue de la vieille Bouclerie, près le Pont S. Michel, chés Valeyre, fils, à l'Annonciation, et Gissey, à l'Arbre de Jessé. 1736. in 12. de 378. pages. Prix, 2. liv. broché.*

HISTOIRE DE L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES, où l'on verra les secours que nos Rois ont procurés dans tous les temps, aux Officiers et Soldats hors d'état de servir. Par M^c Jean Joseph Granet, Avocat au Parlement. Enrichie d'Estampes

Planches, représentant les Plans, Coupes, et Elevations Géométrales de ce grand Edifice, avec les Peintures et Sculptures de l'Eglise, dessinées et gravées par le sieur C. N. *Cochin*, Graveur du Roi, et de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture. *A Paris*, chés *Guillaume Desprez*, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roi. 1736. *in fol.*

Cet Ouvrage a deux Parties. La première comprend l'Historique de l'établissement de l'Hôtel Royal des Invalides : Cette Partie commence par des Recherches curieuses sur les secours que nos Rois procuroient dans les anciens tems, aux Officiers et aux Soldats, que leurs blessures, ou leur âge avancé, avoient mis hors d'état de continuer le service.

On y voit, qu'ils les envoyoit dans les Abbayes et Prieurés de Fondation ou Nomination Royale, pour y être entretenus leur vie durant, aux dépens de ces Monasteres. On trouve des Preuves de cet usage dès le commencement de la seconde Race ; et on nommoit *Oblat* l'Officier, ou le Soldat qui étoit présenté par le Roi à ces Monasteres.

Comme la liberté de la vie militaire ne s'accommodoit que difficilement de celle des Cloîtres, les Bénéficiaires suppor-

Fij toient

734 **MERCURE DE FRANCE**
toient impatiemment d'avoir chés eux des Officiers et des Soldats : ceux-ci se plaignoient de leur côté , de la maniere dont on les entretenoit dans les Monasteres. Ces inconveniens donnerent à Henri IV. et après lui à Louis XIII. l'idée de former un Etablissement, dans lequel les Officiers et les Soldats invalides vivroient en commun ; ces établissemens furent commencés , mais ils tomberent faute de fonds suffisans.

Louis XIII. convertit ensuite en une pension de cent liv. l'entretien de ceux qui ne voudroient pas aller résider dans des Monasteres ; mais la plupart des Soldats qui avoient opté pour la pension , en composoient avec les Monasteres , en sorte qu'après avoir dissipé le peu qu'ils en avoient reçu , ils retomboient dans la misere dont on avoit voulu les tirer.

Louis le Grand reprit le projet d'Henri IV. et de Louis XIII. et forma cet Etablissement d'une maniere digne de sa magnificence , et de la superiorité de ses lumieres. Les revenus qu'il lui destina , l'ordre et la police qu'il y établit , pour tous les secours spirituels et temporels , en assurent la durée. De tous les monumens qu'a laissés ce grand Prince , c'est celui qui fait le plus d'honneur à sa mémoire ;

moire ; les autres annoncent sa grandeur et sa puissance : dans celui-ci on voit un Prince sensible aux besoins de ses Sujets , qui pourvoit à tout , et entrer dans tous les détails. Voilà une esquisse de ce qui est traité dans la première Partie.

La seconde est composée de cent quatre Planches , dessinées et gravées par le Sieur Nicolas Cochin , Graveur du Roi , connu par la délicatesse et la finesse de son Burin. Ces Planches représentent les Plans , les Coupes , les Elevations géométrales des parties des Bâtimens qui n'avoient point encore été gravées , et toutes les parties d'Architecture , de Peinture et de Sculpture de la grande Eglise.

Ici les Connoisseurs et les Curieux verront , avec plaisir , un assemblage des chef-d'œuvres des plus fameux Maîtres ; les Mansards , les de Cortes , les Girardons , les Coeppels , les Coustous , et une infinité d'autres , se picquerent de faire connoître à l'Europe , la grandeur et la magnificence du Prince , sous les ordres duquel ils travailloient à un Monument qui devoit être aussi durable que sa gloire. Un Ouvrage aussi parfait et aussi curieux , soit pour l'Historique , soit pour le Recueil des Gravures , ne sçauroit manquer

736 **MERCURE DE FRANCE**
d'exciter l'empressement du Public , et
des Amateurs des Arts.

RECHERCHES sur les Théâtres de France , par M. de *Beauchamp*. A Paris ,
chez *Prault* , pere , Quai de Gêvres. 3. vol.
in-12. *Deuxième Extrait*.

Par l'Extrait que l'Auteur donne à la
page 295. du premier volume , d'une
espece de Farce intitulée *la Sotie* , on
pourra juger de l'état du Poëme Drama-
tique en France vers le commencement
du seizième siecle , par la liberté qui y
regne , et par la satire piquante et con-
tinuelle qui s'y trouve &c.

Le Discours sur la Comedie Françoisse ,
à la page 359, est un morceau travaillé ,
qu'il faut lire dans le Livre même. L'Au-
teur y parle de la Tragédie , de la Comé-
die , de la Pastorale &c. Les deux Pasto-
rales Italiennes les plus célèbres , dit-il ,
sont le *Pastor Fido* , et la *Philis de Scyre* :
il ne parle point de l'*Aminie* du Tasse ,
qui n'est pas la moins estimée.

Nous ne voulions rien dire de ce Dis-
cours ; mais la matiere est trop curieuse ,
et trop bien détaillée , pour ne pas nous
y arrêter un peu. Nous ne courrons au-
cun risque d'être blâmés.

Quand Moliere vint à Paris (dit l'Au-
teur)

teur) il trouva le Théâtre en proye à mille sortes de Monstres ; il eut le courage de les combattre et la force de les détruire ; les allusions et les équivoques furent prosrites, la farce et la mauvaise plaisanterie, furent chassées de la Scene, la Comédie rentra dans tous ses droits, une révolution si rapide fut l'ouvrage d'un seul homme ; tel est le pouvoir du vrai, il se montre et triomphe.

Il faut avouer que Moliere eut un grand avantage. La Capitale fourmilloit de ridicules tout neufs. Ceux qui couroient la même carrière n'avoient osé s'en saisir, ou ne s'en étoient point avisés; son étoile les lui reservoit. Dès lors tout changea de face à la Ville et à la Cour ; on cessa, je ne dis pas, d'être vicieux, mais on eut honte de paroître ridicule, et c'est beaucoup pour la Société, de réduire les vices à se cacher, ou à s'affoiblir.

Voici en quels termes l'Auteur caractérise le Partere François : il se prévient de haine et d'amitié sans sujet, il se prend de mauvaise humeur, il en porte l'excès jusqu'au déraisonnable ; tout le chagrine, tout l'irrite, Auteurs, Acteurs, Spectateurs même, rien ne peut se dérober à ses brusques emportemens ; quelquefois il se prête par malignité ou

F iiij. par

par foiblesse aux cabales tumultueuses que forme dans son sein la basse jalousie de quelque Auteur infortuné. Vous n'entendez plus alors que des cris redoublés, que des huées indécentes; l'esprit de vertige devient l'esprit dominant. Par bonheur ces occasions sont rares; les abeilles irritées s'apaisent par un peu de poussière; il ne faut souvent qu'une belle Scene, qu'un trait ingénieux pour le faire rentrer dans lui-même, et tout Auteur, indigné contre lui dans la première amertume d'une chute éclatante, conviendra dans le flegme de la réflexion, que c'est moins sa Critique qui est injuste, que sa manière de critiquer. Il se dira qu'on a voulu l'instruire, et non le décourager; il redoublera de défiance et d'application; enfin il se consolera des dégouts qu'il vient d'essuyer, par l'espoir presque infailible des louanges qui l'attendent, quand il aura mérité d'en recevoir.

Une autre chose qu'on ne peut pardonner au Partere, c'est sa passion d'être loué: ce Juge inexorable et fantasque veut qu'on exalte sans cesse son discernement et son équité. Peut-on sans rire le voir applaudir avec transport aux éloges qu'on lui donne à la fin d'une Piece qu'il vient de siffler, uniquement parce

parce qu'il s'imagine que l'Auteur auquel il a battu des mains dans son premier Ouvrage, n'a point surpassé ni même rempli l'opinion qu'il en avoit conçue ? Quelle bizarrerie ! Tranchons le mot, le Parterre est un être indéfinissable ; mais les contradictions nous sont familières dans nos façons de penser comme dans nos mœurs.

M. de Beauchamp croit qu'avant et depuis Molière, on ne peut citer de Pièces de caractère qui aient eu un plein succès, que le *Menteur* de Corneille, le *Grondeur* de l'Abbé Bruçys, et le *Joueur* de Renard. Il nous permettra de penser, qu'on pourroit y ajouter au moins la *Mère Coquette* de Quinault, les *Bourgeoises à la mode*, le *Philosophe marié*, et peut-être quelques autres.

Il n'y a qu'un petit nombre de caractères principaux qui soient propres au Théâtre, ajoute l'Auteur, Molière s'en est emparé. Par caractère principal, j'entends celui qui renferme uniquement le défaut du cœur ou de l'esprit, que son nom présente à l'imagination. Il faut même que ces défauts soient nuisibles à la Société, pour attacher le Spectateur. On ne s'embarrasse guère qu'il y ait des distraits, des jaloux, des fanfarons parce que ces gens-là ne font

F v de

740 **MERCURE DE FRANCE**
de mal à personne ; mais on a un intérêt
essentiel qu'il n'y ait point de menteurs ,
d'avares et de tartuffes , qui sont des pes-
tes publiques.

Ce que M. de B. dit de l'Amour et de
l'usage qu'on en peut faire dans le Poë-
me Dramatique , merite bien d'être re-
marqué. Cette passion demande d'extrê-
mes ménagemens , dit-il , il faut qu'elle
soit un des grands mobiles de l'action
principale , il ne faut pas qu'elle en soit
l'ame ; tout Poëme Dramatique qui ne
rouleroit que sur l'Amour , ne réussiroit
pas ; nous avons trop de passions pour
être émus par une seule , il faut les ébran-
ler l'une par l'autre , et les mettre toutes
en mouvement. . . .

Il faut peindre les Grecs et les Romains
tels qu'ils étoient , mais il faut songer
qu'on les peint à des François dont les
passions sont douces ; vous irez au cœur
de vos Auditeurs par la pitié plus sûre-
ment que par la terreur ; je sçai que quel-
quefois il faut étonner le Spectateur ;
mais il faut ménager cet étonnement avec
beaucoup d'art. Les objets terribles , s'ils
ne sont adoucis , nous causent un trou-
ble qui nous saisit avec trop de violence ,
et qui dégénere en noirceur ; c'est peu
connoître notre ame , que de chercher à
l'émouvoir

l'émouvoir, et à l'attendrir, sans faire naître en elle des mouvemens de plaisirs qui la penetrent et la dévelopent; c'est dans ce point que vous devez ramasser toutes les forces de votre esprit, ou plutôt c'est là-dessus que vous devez sonder votre cœur. Si vous n'avez nul rapport, nulle sympathie avec ceux qui vous écoutent, les sentimens que vous prêterez à vos Heros, ne seront que les vôtres, ils ne toucheront personne....

Que penser de ceux, qui, sans méditation, sans expérience, hazardent sur le Théâtre des conceptions mal digérées? Ils croient, et l'illusion n'est que trop commune, que le hazard seul décidant du bon ou du mauvais succès des grands événemens qui nous frappent, on ne risque rien de leur prêter des motifs arbitraires.... où donc, s'écria M. de Turenne, à une Représentation de *Sertorius*, Corneille a-t'il appris l'Art de la Guerre, pour nous en faire une si belle description? Par combien de travaux, et à quel âge Corneille mérita-t'il cet éloge du plus grand Capitaine de l'Europe?

Nous passons les détails, quoique curieux, du premier âge du Théâtre François, depuis *Jodelles* jusqu'à *Gar-*

F vj. *nier*

742 **MERCURE DE FRANCE**
nier, depuis Garnier jusqu'à *Hardi*.

Etienne Jodelles, mort en 1573, Auteur
entr'autres Pièces, de *Cléopâtre* et de *Didon*, Tragedies en cinq Actes.

Jean de la Peruse Médée, Trag. en 5.
Actes. *Scevole de Ste Marthe* acheva cette
Pièce, et passa pour en être aussi l'Auteur.

Charles Tentain ou *Teustain* Agamem-
non, Trag. tirée de *Seneque*, en Vers,
avec des Chœurs.

Vigneau Ino, Trag.

Jacques Grevin Cesar, ou la liberté
vangée, Tragedie en cinq Actes.

Les Esbahis, Comedie en cinq Actes, en
Vers.

Melin de S. Gelais, *Sophonisbe*, 6^e Tra-
gedie traduite de l'Italien de *Georges*
Trissin, en Prose, les Chœurs en Vers.

Satyres Chrétiennes de la cuisine papa-
le, in 8°. 1560. par *Bernard Badius*, avec
privilege. On trouve dans ce libelle un
colloque que l'on peut regarder comme
une farce. Il est entre Monsieur notre
Maître *Friquandoüille*, frere *Thibaut*, et
Messire *Nicaise*. On lit ces Vers, page 29.

Passavant et Passepartout

Vont en cuisine l'entrepas.

Puis allans, venans tout de bout,

N'ont que la soupe pour repas.

Or,

Or, badins, n'entendez-vous pas
Que de passer vous presse l'heure ?
Passez, mensonges, à grans pas,
La vérité toujours demeure.

François le Duchat, Agamemnon, Trag.
tirée de Seneque, Suzanne, Trag.

Jean de la Taille, Saul le Furieux, Tr.
La famine ou les Gabaonites, Trag.

Jacques de la Taille, frere de Jean Da-
rié, Trag. *Alexandre*, Trag. *Athaman*,
Trag. *Progné*, Trag. *Niobé*, Trag. *Didon*,
Trag. *Lefebvre*, Achille, Trag.

Claude Rouillet Philanire, femme
d'Hypolite, Trag. *Françoise*.

Nicolas Filleul, Achille, Trag. *Lucrece*,
Trag.

Antoine Tyron, l'Enfant prodigue ;
Comed. *Joseph*, Comed.

Louis Desmazes, David combattant
Trag. David fugitif, Trag. David triom-
phant, Trag. *Josias*, Trag.

André de Rivaudeau, Aman, Tr. sainte
Florent Chretien, Jephté, ou le vœu.

Antoine Verdier, Polixene, Trag.

Jean Antoine de Baïf, Antigone, Trag.

Robert Garnier, Porcie, Tr. Hypolite, Tr.
Anioine, Tr. La Troade, Trag. Antigone
ou la pitié, Trag. *Bradamante*, Trag. Co-
medie. *Sedecie* ou les Juives Trag.

Antoine

744 MERCURE DE FRANCE

Antoine le Devin, Jüdith, Trag. *Esther*,
Trag. *Suzanne*, Trag.

Caïe Jules de Guersans, *Panthée*, Trag.
Tobie, Trag. Comed.

Charles de Naviere, *Philandre*, Trag.

Pascal Robin, *Arsinoé*, Trag.

Gerland Mongommeri, Trag.

Catherine de Parthenay, *Holopherne*,
Trag.

Guy de S. Paul, *Neron*, Tragedie.

F. François de Chantelouve, *Gaspard*
de Coligny, Tragedie. *Pharaon*, Trag.

Louis le Jars, *Lucelle*, Trag. en Prose.

Guillaume ou Gabriel le Breton, *Adonis*,
Trag. *Tobie*, Trag. *Carite ou l'Epoleme*,
Trag. *Didon*, Trag. *Dorothee*, Trag.
Le Ramoneur, Comédie.

Pierre le Loyer, *Nephelococugie*, ou
la Nuée des Cocus, Comédie, imitée d'A-
ristophane.

Adrien d'Amboise. *Holopherne*, Tra-
gédie sainte.

François Chappuys, *L'Avare cornu*,
Comédie. *Le Monde des Cornus*, où par
Discours plaisans et agréables, est am-
plement traité de l'origine des Cornes,
especes et effets d'icelles, et enfin dé-
montré si la femme deshonnête peut fai-
re deshonneur à l'homme, qu'on dit les
porter, Comédie en Prose et en Vers,

sans

sans date , composée en faveur des susdits , par F. C. T, sans nom de Ville et d'Imprimeur, avec un Avis au Lecteur. Ces quatre Vers sont au bas de la première page.

Qui voudra voir par le mentu
Les merveilleux effets des cornes ;
Coure par le Monde cornu ,
Mais qu'il n'en passe point les bornes.

Didier Oriet. Suzanne , Tragédie.
Guillaume de la Grange. Didon , Trag.
Nicolas de Montreux, (sous l'Anagramme d'Olenyx du Mont sacré.) Le jeune Cyrus, Tr. La Joyeuse, Comédie. Hannibal, Tr. Cléopâtre , Trag. Sophonisbe, Trag. Camma , Trag. Paris et Enone , Trag.
Jean de Beaubreuil. Régulus, Tragédie. avec des Chœurs sans femmes.
Pierre de Boussi. Meleagre , Tragédie.
Paul de Volant. Pyrrhus , Tragédie.
François Perrin. Sichem , Tragédie.
Rolland Brisset. Hercule furieux, Trag. Thyeste , Trag. Agamemnon , Trag. Octavie , Trag. Baptiste , Tragédie.
Jean Godard. La Franciade , Tragédie. Les Déguisés, Comédie.
Pierre de Laudun Daigaliers. Les Horaces , Tragédie.

Jean

Jean Hays. Cammate, Tragédie en sept Actes.

On parlera dans un autre Mercure du deux et troisieme volumes qui restent à parcourir.

Le Calendrier Perpetuel de M. Sauvveur, paroît; il a été examiné à l'Académie des Sciences, laquelle y a donné son Aprobation en termes favorables.

Il est fort different de tous les Calendriers qui ont paru jusqu'à ce jour, et qui sont faits ou pour un temps ou pour être perpetuels, et ne contiennent que les années Grégoriennes.

Ceux qui sont faits pour un temps sont très-bornés, les années qu'ils renferment étant en très-petit nombre, par rapport aux années écoulées et à celles qui s'écoulent, leur usage ne pouvant s'étendre aux années qui n'y sont pas comprises.

Ceux qui sont faits pour être perpetuels dépendent d'un Cycle Solaire, qui est de 28. années, et d'un Cycle Lunaire, qui est de 19. années, écrit sur le Calendrier, ce qui oblige d'avoir recours au calcul pour des années antérieures ou postérieures au Cycle Solaire et Lunaire, écrits sur le Calendrier; et si l'on a besoin d'une année qui se trouve dans un autre siècle que celui où a été fait le Calendrier, on est obligé quelquefois de changer le Cycle Solaire et Lunaire, ce qui devient embarrassant, et, pour ainsi-dire, les met hors d'usage pour ceux qui n'entendent pas ce calcul; enfin ces Calendriers demandent la suggestion d'une Table perpetuelle des Fêtes Mouvables.

Celui

Celui de M. Sauveur est un Livre de peu d'épaisseur, qui renferme non-seulement les années Grégoriennes, mais aussi les années Juliennes, les Calendes, les Ides et les Nones; il commence à la Naissance de J. C. va jusqu'à 1900. et peut être prolongé tant que l'on voudra. On n'a besoin d'aucun calcul pour s'en servir; il représente chaque année complète et sans transposition, avec beaucoup de simplicité; il peut être regardé comme un abrégé de *Clavius*, il contient tout l'usage du Calendrier, sans exiger ni l'embarras ni la peine du calcul, il met tout le monde en état de vérifier par soi-même quelque date que ce puisse être, il dispense les Gens du Palais et les Sçavans de conserver d'anciens Almanachs, pouvant seul y suppléer, et par conséquent il devient absolument nécessaire pour la vérification des dates, tant aux Etats Catholiques, qu'au Pays Protestans.

Il se vend chés *Barbon*, rue S. Jacques, aux Cigognes, et chés *Joseph Bullot*, rue de la Par-cheminerie, près S. Severin, à l'Image S. Joseph. Le prix est de 12. liv. in folio, relié en veau.

Il paroît chés *Jean-Baptiste Delespine*, le fils, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue des Noyers, à la Victoire, un Livre en trois volumes in 12. intitulé, *la Vie de S. Paul, Apôtre des Gentils et Docteur de l'Eglise*, éclaircie par l'Ecriture Sainte, par l'Histoire Romaine et par celle des Juifs, avec des Reflexions tirées des S. S. Peres. Quoique Dom Gervaise, ancien Abbé de la Trappe, qui en est Auteur, n'ait point voulu être connu, on ne laisse pas d'y reconnoître son stile qui est coulant et gracieux; ses Reflexions sont très-judicieuses et très-sçavantes, quoiqu'à

748 MERCURE DE FRANCE

qu'au à la portée de tout le monde.

Le même Libraire vient de donner les *Discours de la Mère Angelique de S. Jean Arnaud*, Abbesse de Port-Royal des Champs, sur la Règle de S. Benoît, in 12. deux volumes.

Il paroît aussi depuis peu une nouvelle Brochure en Vers, sous ce titre : *M. de Voltaire traité comme il le mérite*. L'équivoque que laissent ces derniers mots a excité la curiosité du Public ; on a crû du premier coup d'œil y entrevoir l'annonce d'une Critique mordante et détaillée, et l'on s'est fait un plaisir d'examiner comment il étoit possible de ravaler des talents presque universels, et qui se font admirer au-delà même des bornes de la France.

Ceux qui n'ont lû cette Brochure que par un esprit de malignité, qui n'est que trop à la mode, ont été trompés (nous n'osons dire agréablement, car chaque Lecteur a son goût particulier duquel il ne faut point contester.)

Quoiqu'il en soit, il n'est ici question que d'éloges bien mérités et d'admiration poussés quelquefois bien loin ; les succès de la nouvelle Tragédie d'*Alzire* en fournissent le principal sujet ; pour nous, qui, suivant l'usage que nous avons contracté depuis tant d'années, rendons compte plus volontiers des Ouvrages où le vrai mérite est reconnu, que de ceux où l'on s'efforce de lui porter quelque atteinte, nous croyons ne pouvoir nous dispenser de rapporter quelques traits de celui-cy, quoiqu'il soit entre les mains de tout le monde.

Au sujet D'ALZIRE.

Un Peuple entier dans la divine *Alzire*,

Vient

Vient d'applaudir à l'Auteur de Zaïre.
 Qui mieux que lui sçait avec dignité
 Faire parler la magnanimité ?
 Mettre en son jour avec plus de noblesse ;
 Du vrai Héros la sublime sagesse ?
 Héros payen , devant cette grandeur
 Abaisse ici ta superbe hauteur
 Il n'appartient qu'au seul Christianisme
 De nous montrer le parfait héroïsme
 Antiquité , ne t'enorgueillis plus ;
 Tu n'eûs chés toi que l'ombre des vertus ;
 Ceux que nous peint ta plume mensongere ;
 Qu'ont-ils été , qu'une ébauche legere
 De ce Héros dont la Religion
 Nous trace ici le fidele crayon ?
 Quels sont les noms qui brillent sur la Scene ?
 De fiers mortels , dont l'ame altiere et vaine
 D'un fol orgueil reçût de justes fers.
 Après avoir enchaîné l'Univers ;
 Que leur servoient de pompeux diadèmes ;
 S'il ont été vils esclaves d'eux-mêmes ?
 Dompter son cœur , pardonner en mourant
 C'est-là le seul et le vrai Conquerant :
 Vien comparer avec cette noblesse
 De tes Héros l'orgueilleuse bassesse.

An sujet de la HENRIADE.

Mais non moins grand que dans le Dramatique ;
 Fais-tu parler la Poésie épique ,

On

750 MERCURE DE FRANCE

On voit de près les horreurs des combats ,
Et la discorde ébranlant les Etats
Mille Héros entrent dans la carrière ,
Couverts de feu , de sang et de poussière ,
Et la trompette aux accens belliqueux ,
Jette la crainte et l'alarme en tous lieux .
Plus d'un Guerrier ardent et magnanime ,
De sa valeur est déjà la victime ;
Et de sa faulx conduite par le sort ,
Par tout sévit l'impitoyable mort
Est-ce un Mortel ou le Dieu Mars lui-même ?
Est-ce des Dieux le Monarque suprême
Qui vient sans crainte affronter les hazards ?
Non , c'est Henry . . . Henry dont les regards ,
Etincelans de l'amour de la gloire ,
A ses côtés font marcher la victoire
Par ces regards soutenus , aguerris ,
Tous nos Soldats sont autant de Henrys . . .
Mais vainement mon audace s'allume ;
Ces traits sont-ils pour une foible plume ?
Héros François tous vos exploits fameux
Seront transmis à nos derniers neveux ,
Et vous vivrés dans votre Henriade
Aussi long-temps que ceux de l'Iliade

Les Lecteurs jugeront par cet Extrait de notre impartialité et de notre amour pour la justice , car il est bon de remarquer que nous la rendons d'autant plus librement à l'Auteur de ce petit
Ouvrage

Ouvrage, que nous pourions, sans trop de chagrin, soupçonner notre Journal d'être amené sur la Scène assés hors de propos, dans ces deux Vers, où après avoir loué la Prose de M. de V . . . on s'écrie :

- 20 Mais ce n'est pas comme un Ecrit galand ;
- 21 Que tous les mois à coup sûr on attend . . .

M. de Voltaire n'avoit pas besoin de cette comparaison ironique pour relever ses talens en qualité d'Historien ; l'Auteur modeste du *Mercur* ne s'est jamais mis en parallèle avec personne, encore moins avec les Grands-Maîtres, et nous croyons en particulier n'avoir donné lieu par aucun endroit à cette Citation déplacée.

L'Auteur paroît trop plein d'équité pour n'en pas convenir dans le fond de l'ame, mais il faut passer quelque chose à l'entousiasme, c'est un privilege accordé de tout temps à la Poésie, et par cet aveu désintéressé, nous comptons que c'est concourir de notre part à traiter chacun comme il le mérite.

Dans le goût où l'on est aujourd'hui des Curiosités Naturelles, nous n'avons garde de manquer d'attention pour les Ouvrages qui paroissent sur cette matiere ; en voici un imprimé à Dantzick sous ce Titre : JACOBI THEODORI KLEIN, *Secret. Reipublica Gedan. et Societ. Reg. Lond. Sod. Naturalis dispositio Echinodermatum. Accessit Lubratiuncula de Aculeis Echinorum Marinorum, cum Spicilegio de Belemnitis. Gedani. 1734. in 4.* En donnant ce petit Traité enrichi de 36. Planches en taille-douce et contenant deux Tables, l'une generale et l'autre particuliere pour l'arrangement des Ecailles des Hérissons de Mer,

M.

M. Klein a aussi eû en vûe de faire part au Public de la Description de son Cabinet , qui , à ce qu'on assure , est l'un des plus beaux trésors de Curiosités naturelles qui ayent jamais été possédées par des Particuliers.

On apprend de Leipsick , que *Bernard Christophle Breitkopf* , a imprimé un Traité écrit en Allemand , qui contient une *Description de tous les Ponts du Monde les plus remarquables* , et en particulier du fameux Pont de *Dresde* , bâti sur l'Elbe , lequel passe pour un chef-d'œuvre de l'Art ; par M. Charles Chrétien *Schramm* , Conseiller du Comte de Solms , in fol. 1735.

On apprend d'Allemagne , que M. JEAN-PHILIPPE BARATTIER , jeune Auteur déjà connu par un sçavoir et une érudition extraordinaire à son âge , dont il a été parlé plus d'une fois dans le Mercure , fit imprimer à Nuremberg , au commencement de 1735. c'est-à-dire à la fin de la 15^e année de son âge. *Anti-Artemonius , seu initium Evangelii S. Joannis Apostoli ex Antiquitate Ecclesiastica adversus iniquissimam L. M. Artemonii Neo-Photiniani , Criticam , vindictum atque illustratum* , &c. C'est-à-dire , l'*Anti-Artemonius* , ou défense du vrai sens du commencement de l'Evangile de S. Jean contre la Critique de L. M. *Artemonius* , &c. Avec une Dissertation sur les trois Dialogues attribués communément à Théodoret. A Nuremberg , chés Jean-Frid. Rudiger , 1735. in 8. L'Adversaire que M. Barattier entreprend de combattre est Samuel Crellius , Docteur Unitaire , qui sous le nom de L. M. *Artemonius* , publia en 1726. un Ouvrage où il prétend prouver qu'au lieu de ces

paroles

paroles du commencement de l'Evangile de S. Jean : *Le Verbe étoit Dieu*, il faudroit dire, le Verbe appartenoit à Dieu, ou le Verbe étoit de Dieu. Les recherches que le jeune Théologien a été obligé de faire pour réfuter *Crellius*, l'ont engagé dans un travail beaucoup plus long et non moins considérable ; c'est un *Traité sur les anciennes Heresies* qu'il se propose de donner bientôt au Public.

De Londres. Le second Tome du Spectacle de la Nature, traduit en Anglois, et enrichi de figures, un volume in 8. se vend actuellement chés *Pemberton, Fraucklin et Davis.*

Les deux premiers volumes des Généalogies Historiques des Maisons Souveraines, se débiteront vers la fin de ce mois à Paris, chés *les sieurs Giffart et Rollin, fils, Libraires.*

On trouve chés *Louis-Etienne Ganeau, fils ; Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves.*

Les Epîtres et Evangiles des Dimanches et Fêtes de l'année, de l'Avent et du Carême et des autres grandes Feries, avec des Réflexions. Nouvelle Edition, in 12.

Les mêmes in 18. avec les Prières du matin et du soir, l'Ordinaire de la Messe et les Vêpres du Dimanche, &c.

Histoire des Juifs, écrite par Flavius Joseph, et traduite par M. Arnaud d'Andilly, in 12. 5. vol.

Experiences Physiques, par Polinieres, quatrième Edition, revue, corrigée et augmentée par l'Auteur, in 12. 5. volumes.

Histoire Sainte, selon l'ordre des Temps, depuis la Création du Monde jusqu'à Jesus-Christ, pour

754 MERCURE DE FRANCE

pour servir à l'édification des Personnes de Piété, et principalement à l'instruction de la Jeunesse, &c. in 12. 2. volumes.

Méditations sur la Concorde de l'Evangile, avec le Texte de la Concorde des quatre Evangelistes, partagé pour sujet de chaque Méditation, in 12. 3. vol. Nouvelle Edition, revue et corrigée.

— Sur l'Epître de S. Paul aux Romains, avec le Texte Latin et François, partagé par Versets pour sujet de chaque Méditation, in 12. 3. vol.

Discours sur les Vies des Saints de l'ancien Testament, in 12. 6. volumes.

Cailleau, Libraire à Paris, Quay des Augustins, au coin de la rue Gist-le-cœur, vient d'imprimer le troisième Tome du Livre intitulé : *Collectio Iudiciorum de novis erroribus*, que M. l'Evêque de Tulle a donné au Public ; c'est le dernier tome de cette importante Collection. Il commence à l'année 1633. et finit à l'année 1735. inclusivement. Dans la première Partie on trouve toutes les Censures de la Faculté de Théologie de Paris, depuis ladite année 1633. qui concerne le Baianisme et le Jansenisme ; l'affaire de M. Arnauld ; celle du Cas de Conscience ; l'affaire de la Bulle *Unigenitus*, et plusieurs autres matières Dogmatiques et Morales, dont la Faculté de Théologie de Paris a pris connoissance jusques aux deux dernières Censures de la même Faculté, contre les Livres de la Justice Chrétienne et de la Jurisdiction, censurés en 1734. et 1735.

Dans la seconde Partie, on voit avec les Censures des Facultés de Théologie des Pays étrangers, les Bulles des Papes sur toutes les matières jugées par le S. Siege, plusieurs autres Pièces, comme l'Apologie de Bede contre Erasme, que
l'on

On trouve difficilement ; plusieurs Extraits des Assemblées du Clergé , avec les Déclarations du Roy , qui ont raport aux matieres. Toutes ces Pièces qui sont imprimées par ordre des Temps sont essentielles pour avoir la connoissance des questions agitées de nos jours.

On trouve à la fin de ce troisième Tome une Table Generale pour tout l'Ouvrage , ce qui mettra le Lecteur en état de satisfaire plus facilement sa curiosité sur les matieres dont il voudra prendre connoissance.

On trouvera aussi chés ledit Cailleau les deux premiers volumes de cet Ouvrage , et l'Explication des sept Sacremens de l'Eglise , par M. l'Evêque de Tulle , 3. volumes in 12.

CATALOGUE des Livres de feu M. Jullien de Prunay , Avocat au Parlement , dont la vente se fera en détail au plus offrant et dernier enchérisseur , le Lundi 7. May 1736. et jours suivans , depuis deux heures de relevée jusqu'au soir , en sa maison , rue Pierre-Sarrazin , se distribuë à Paris , chés Gabriel Martin , Libraire , rue saint Jacques , à l'Etoile , 1736. On y trouvera la Liste de la vente.

Le Mardi 10. Avril , l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres , tint son Assemblée publique. M. le Cardinal de Polygnac y présida. M. de Boze , Secrétaire perpetuel , déclara d'abord que la Pièce composée par M. *

* M. de Nicolai , âgé seulement de 20. ans , est fils et petit-fils du Gouverneur de la Ville d'Arles. Il remporta l'année dernière un pareil Prix dans la même Académie.

G de

756 **MERCURE DE FRANCE**
de Nicolai , Gentilhomme d'Arles , de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Marseille , sur le sujet proposé par l'Académie dans l'Assemblée du 19. Avril 1735. avoit remporté le prix : M. de Nicolai présent à l'Assemblée s'avança , et eût l'honneur de recevoir des mains de S. E. une très-belle Médaille d'or , de la valeur de 400. livres. C'est d'un côté la Tête du Roi couronnée de Laurier , avec la Légende ordinaire ; **LUDOVICUS REX CHRISTIANISSIMUS** ; et sur le Revers on lit cette Inscription dans une Couronne de Laurier : **PRÆMIUM IN REGIA INSCRIPTIONUM ET HUMANIORUM LITTERARUM ACADEMIA CONSTITUTUM. ANNO M. DCC. XXXIII.**

M. l'Abbé Gedoyr ouvrit la Séance par un Discours dont l'objet est d'examiner si les Anciens ont été plus sçavans que les Modernes.

M. Hardion parla ensuite sur les Progrès de l'Eloquence dans la Grece,

Et M. l'Abbé Banier termina la séance par la lecture de ses Recherches sur les différentes aventures des Argonautes , pendant leur retour en Grece.

Le Mercredi 11. Avril , l'Académie Royale des Sciences tint son Assemblée publique d'après la quinzaine de Pâques. Après que M. de Fontenelles eut annoncé que M. Jean Bernoulli , l'un des fils de M. Bernoulli, Professeur de Mathématiques à Basse, et Associé Etranger de cette Académie , avoit remporté le Prix , dont le sujet proposé en 1734. étoit la *Propagation de la Lumiere* ; M. de Maupertuis lut un Mémoire , qui n'est qu'un extrait de plusieurs autres qu'il a donnés dans des Assemblées particulières. Il fit
connoître

connoître par un détail succinct, mais clair, quel est l'objet du voyage des Astronomes de l'Académie vers l'Equateur, et de celui qu'on est prêt de faire au Cercle Polaire. Cet objet est la mesure de la terre.

Outre l'utilité qui résulte de cette mesure pour la sûreté de la Navigation, cette partie du Public qui s'intéresse au progrès des Sciences, aura vraisemblablement la satisfaction de voir décider la fameuse question, sur la figure de la terre, et de connoître par le détail, qui sera publié, des Observations qu'on doit faire cette année vers l'Equateur, et sous le Cercle Polaire, si elle est allongée, ou aplatie vers les Poles.

M. de Maupertuis établit d'abord l'état de cette Question, avant que d'indiquer les moyens de la résoudre. On connoîtroit, dit-il, la circonférence de la Terre, si tous ces degrés étoient égaux; c'est-à-dire, si elle étoit parfaitement sphérique; mais par la mesure des degrés du Méridien, qui fut commencée en France en 1669. par feu M. Picart, et achevée en 1718. par M. Cassini; on a trouvé entre ces degrés des différences, qui, quoique peu considérables, ont paru cependant trop grandes, pour pouvoir n'être attribuées qu'aux erreurs des Operations. Les voici ces différences.

M. Picart avoit mesuré un arc du Meridien, compris entre Malvoisine et Amiens, et comparant cette mesure avec la différence en latitude qui est entre ces deux lieux, il avoit conclu que le degré étoit de 57060. Toises.

Cette mesure ayant été recommencée et prolongée par M. Cassini, on a eu cette fameuse ligne Meridienne, mesurée d'un bout à l'autre du Royaume; c'est-à-dire, dans une étendue de

758 MERCURE DE FRANCE

8. degrés, 31. minutes, 11. secondes $\frac{5}{6}$. La distance de Paris à Collioure, prise sur ce Meridien, a été trouvée de 360614. Toises. On l'a divisée par la différence de latitude entre Paris et Collioure, qui s'est trouvée de 6 degrés 18 min. 36 second. $\frac{1}{3}$. Cette division a donné le degré de 57097 Toises.

On a fait la même operation de Paris à Dunkerque, et on a trouvé que la différence sur la même ligne Meridienne étoit de 125454 Toises, qui divisée par la différence en latitude entre ces deux Villes, a donné 56960 Toises pour le degré : de cette différence dans les quotiens, on a crû pouvoir conclure qu'il y avoit quelque différence dans les degrés même du Meridien, lequel devoit être plus courbe en s'éloignant de l'Equateur. Cela détermina M. Cassini à donner à la Terre la figure d'un Sphéroïde allongé vers les Poles, dont l'axe surpasse le diamètre de l'Equateur d'environ 34 lieues.

Dans ce Sphéroïde, un degré du Méridien vers la latitude de Paris, est plus petit de 31 Toises, que le degré qui lui est contigu vers le Midi, et plus grand aussi de 31 Toises que le degré qui lui est contigu vers le Nord. Enfin par la mesure de l'arc entier du Méridien qui traverse toute la France, comparée avec la différence en latitude de Collioure et de Dunkerque, on a trouvé que le degré étoit de 57061 Toises ; ce qui fait voir de quelle exactitude ont été les operations, et de M. Picart, et de M. Cassini, puisque ce degré mesuré depuis, ne differe de la premiere mesure que d'une seule Toise.

Aussi M. Newton n'a-t-il pas fait difficulté d'admettre cette mesure : il n'a jamais douté qu'elle

qu'elle ne fut exacte ; mais , quant à la diminution des degrés vers le Pole , il n'a pas crû que les Observations les mieux faites fussent suffisantes pour s'en assurer , et n'ayant égard qu'au degré moyen des deux distances de Paris à Collioure , et de Paris à Dunkerque , qui se trouve , comme on l'a dit , de 57061 Toises ; Il conclut la différence des degrés vers le Nord , par sa théorie , de la pesanteur et du mouvement diurne de la Terre. Considerant la Terre comme fluide , et ayant toutes ses parties en équilibre , il trouve qu'elle doit être un Sphéroïde aplati vers les Poles , formé par la révolution d'un clypse , dont les axes sont comme 229 à 230 , c'est-à-dire , que son axe doit être plus petit que le diametre de son Equateur d'environ 14 lieues $\frac{1}{2}$; d'où résulteroit (vers la latitude de Paris) entre 2 degrés consécutifs du Meridien , une différence d'environ 16 Toises , dont le degré Nord seroit plus grand que le degré Sud qui lui est contigu.

M. Huygens regardant la pesanteur comme une force par tout la même , et dirigée par tout vers le centre de la Terre , et suposant , comme M. Newton , que la Terre a été originairement molle et composée de parties homogenes , il la trouve aussi aplatie vers les Poles , mais moins que M. Newton.

Voilà donc la question établie : la Terre est allongée vers les Poles , selon les Astronomes François ; elle est aplatie vers les Poles , selon les Anglois.

Cette figure de la Terre , poursuit M. de Maupertuis , est donc une question de fait qui doit être décidée par des mesures actuelles. Mais ces mesures ne peuvent donner des différences

plus sensibles que les précédentes , qu'en comparant ensemble des arcs de Méridien , pris à de grandes distances les uns des autres. Si l'allongement de la Terre vers les Poles est réel , et tel que M. Cassini le prétend , il doit y avoir entre le premier degré du Méridien , mesuré en partant de l'Equateur , et le degré terminé par le Cercle Polaire , une différence de 1500 Toises. Si la Terre est aplatie , comme le veut M. Newton , le degré terminé par le Cercle Polaire sera plus grand de 600 Toises que le premier vers l'Equateur. Or il est impossible de faire en observant des erreurs aussi considérables que ces différences ; Donc la comparaison de ces mesures d'arcs , pris à de grandes distances , est un des moyens de terminer la question de l'allongement ou de l'applatissage de la Terre vers les Poles ; par conséquent les deux voyages vers l'Equateur et vers le Cercle Polaire , étoient nécessaires. Ils ne le sont pas moins si cette fameuse question peut être décidée par la pesanteur des corps. C'est ce qui est traité par M. de Maupertuis , dans la seconde partie de son Mémoire.

La cause de la pesanteur est inconnue ; mais quelle que soit cette cause , on la peut regarder comme une force inhérente aux corps , qui les anime , ou qui les détermine à tomber vers la Terre : c'est elle qui retient dans son orbite la Lune qui tourne autour. L'analogie conduit à croire que chaque Planète et le Soleil même ont aussi leur pesanteur capable des mêmes effets. La pesanteur des Planètes vers le Soleil les pourra donc retenir dans leurs orbites ; sans elle elles n'auroient pas un mouvement circulaire. Cette force (la pesanteur) paroît répandue dans tous les corps , à raison de leurs masses : chaque
parcelle

partielle des corps possède une partie égale de la cause qui fait tomber.

Mais il faut distinguer la pesanteur d'un corps d'avec le poids de ce corps ; car le poids dépend non-seulement de la pesanteur , mais encore de la masse du corps , ainsi le poids est d'autant plus grand, que ce corps est plus grand.

Est-il bien démontré que la pesanteur soit la même par toute la Terre ? On ne peut s'assurer qu'elle soit la même en pesant un corps ; par exemple à l'Equateur , puis en pesant ce même corps au Nord , parce que la pesanteur affectera également les autres corps avec lesquels il est nécessaire de le comparer pour connoître son poids : il faudroit pour avoir ce poids certain qu'on cherche , qu'un des bras de la balance fut à l'Equateur , et l'autre au Cercle Polaire.

Mais un pendule simple qui oscille librement , oscille avec une certaine vitesse qui dépend de son poids , et de la force de la pesanteur. Il ne s'agit que de conserver à ce pendule une même longueur dans les deux Pays où on le met en expérience , quelques distants qu'ils soient ; ce qui est très facile en prenant de certaines précautions , et en s'assurant d'un même degré de chaleur dans les deux stations de l'expérience.

Si la même longueur du pendule est exactement conservée , il n'arrivera de différence dans la vitesse des oscillations , que de la part de la pesanteur. Si dans un Pais la pesanteur est plus grande , les oscillations du pendule seront plus promptes ; si la pesanteur est moindre , elles deviendront plus lentes.

Dès 1672. elles avoient été trouvées plus lentes à la Caiene par feu M. Richer : elles ont été trouvées aussi plus lentes à Saint Domingue qu'à

G iiij Paris,

Paris, par Messieurs Godin, Boughier, et la Condamine, pendant leur séjour dans cette Isle. Voici la raison qu'on donne de ce rallentissement.

Tout corps qui circule fait un effort continu pour s'écarter du centre de son mouvement. Cet effort vient de la force qu'a la matière pour perseverer dans l'état où elle se trouve une fois de repos ou de mouvement; c'est ce qu'on nomme *vis inertia*. Un corps qui décrit un Cercle, décrit à chaque instant une petite ligne droite qui fait partie de sa circonférence. Ce corps à chaque instant fait donc effort pour continuer à se mouvoir dans la direction de cette petite ligne. C'est la force centrifuge. Si la Terre tourne autour de son axe, comme tous les Philosophes en conviennent présentement, chacune de ses parties tend à s'écarter du centre de son mouvement, et cet effort est d'autant plus grand que le cercle qu'elle décrit est plus grand; or le Cercle que décrit cette partie est plus grand vers l'Equateur qu'en aucun autre endroit de la Terre. Cet effort qui tend à éloigner les corps de la Terre, est opposé à la pesanteur qui tend à les en approcher; il diminue donc une partie de la pesanteur, et une partie d'autant plus grande que les lieux sont plus proche de l'Equateur.

Si donc la gravité (c'est la pesanteur primitive distinguée de la pesanteur diminuée par la force centrifuge) étoit la même par tout; la pesanteur réduite, c'est-à-dire, la pesanteur actuelle des corps, se trouvera plus petite vers l'Equateur, où la force centrifuge est plus grande, et elle ira croissant vers les Poles où elle ne reçoit plus de diminution de la part de la force centrifuge, parce que les Poles considérés com-

me

me des points, ne participent point au mouvement de la Terre autour de son axe. Ainsi en observant la pesanteur dans les Païs Septentrionaux, ce qui jusqu'ici n'a été qu'une conjecture, deviendra une certitude, si on trouve vers le Cercle Polaire la pesanteur plus grande qu'en France. Ce n'est pas la gravité absolue, mais cette force déjà diminuée et confondue avec la force centrifuge, c'est-à-dire, la pesanteur, qu'on peut mesurer par des expériences; mais en la connoissant bien, on peut parvenir à démêler en elle ce qui appartient à la gravité, et ce qui appartient à la force centrifuge; et si par ce moyen la gravité absolue ou primitive étoit bien connue, elle détermineroit non-seulement la figure de la Terre, mais elle démontreroit encore le mouvement de la Terre autour de son axe.

Si l'on suppose démontré le mouvement de la Terre autour de son axe; si d'ailleurs on connoît la figure de la Terre, les différentes pesanteurs des corps nous feront connoître, quelle est dans chaque lieu la gravité primitive; on connoîtra aussi si elle est par tout uniforme comme M. Huygens le suposoit; si elle est différente en différens lieux, et dépendante de l'attraction des parties de la matière, comme le prétend M. Newton; enfin si elle varie, suivant quelque autre loi.

Les Académiciens que le Roi a choisis pour faire les Observations et les Expériences dont il est question dans ce Mémoire, sont M. de Maupertuis, M. Clairault, et M. le Camus; ils partirent de Paris le 20 de ce mois, accompagnés de M. l'Abbé Houtier, et de M. le Mosnier le fils, l'un et l'autre habiles Astronomes. Ils doi-

G v vent

vent s'embarquer à Dunkerque sur un Vaisseau qui y a été équipé par ordre de Sa Majesté, et qui doit les transporter à Stockholm, d'où ils se rendront à Torno, Ville de Laponie, qui est sous le Cercle Polaire.

Après que M. de Maupertuis eut fini la lecture de son Mémoire, M. Hellot lut un Mémoire de Chymie sur la couleur rouge des Vapeurs de l'Eau-Forte, et de l'Esprit de Nitre. Nous en donnerons l'Extrait dans le prochain Mercure.

M. de Reaumur lut ensuite une partie de la Préface de son second Volume de l'Histoire des Insectes, qui va paroître incessamment.

La Séance finit par la lecture d'un Mémoire de M. Winslow, sur les précautions qu'on doit prendre pour dessiner exactement des figures Anatomiques.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences pour l'année 1738.

FEu M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçu le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences, et à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds pour deux Prix, qui seront distribués à ceux, qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réussi sur deux différentes sortes de Sujets, qu'il a indiqués dans son Testament, et dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Système general du Monde, et l'Astronomie Physique.

Ce prix devoit être de 2000 livres, aux termes du Testament, et se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le

le donner que tous les deux ans , afin de le rendre plus considerable , et il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation et le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans , et sera de 2000. livres.

Le Sujet que l'Académie avoit proposé pour le Prix de cette année 1736. étoit : *Sur la propagation de la Lumiere* , et le Prix a été adjugé à la Piece cotée N°. 4. et qui a pour Devise ,

. *Hunc labor aquus
Provehit , et pulchro reddit sua dona labori.*

On a appris qu'elle étoit de M. Jean Bernoulli , Docteur en Droit , fils de M. Bernoulli , Professeur en Mathématique , à Bâle , Associé Etranger de l'Académie.

Entre les autres Pieces , celle qui a le plus approché est cotée N°. 2. et a pour Devise , *Certò videmus , sed unde ? detegere palpando conamur , &c.*

L'Académie propose pour le Sujet du Prix de 1738. *La nature du Feu et sa propagation.*

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce Sujet , et même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens Regnicotes de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invités à écrire en François ou en Latin , mais sans aucune obligation. Ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront , et l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles , sur tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages , mais seulement une Sentence ou Devise. Ils

G. vj pourront

766 MERCURE DE FRANCE

pouront , s'ils veulent , attacher à leur Ecrit un Billet séparé et cacheté par eux , où seront , avec cette même Sentence , leur nom , leurs qualités et leur adresse , et ce Billet ne sera ouvert par l'Académie , qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix , adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secrétaire perpétuel de l'Académie , ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas , le Secrétaire en donnera en même temps à celui qui les lui aura remis , son Recepissé , où seront marqués la Sentence de l'Ouvrage et son numero , selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçu.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Septembre 1737. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1738. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Recepissé du Secrétaire pour la Piece qui aura remporté le Prix , le Trésorier de l'Académie délivrera la somme du Prix à celui qui lui rapportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissé du Secrétaire , le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même , qui se fera connoître , ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

L'Académie juge à propos de déclarer encore que *comme elle ne restreint à aucun Système les explications qu'elle demande des Phénomènes , le suffrage qu'elle donne à ces explications n'est point une adoption des principes sur lesquels elles sont fondées , ni de toutes les conséquences qu'on en tire.*

Nous avons annoncé au mois d'Avril de l'année

née dernière , une Estampe en hauteur , gravée par M. C. N. *Cochin* , d'après un Tableau ingénieusement peint et composé par M. de Troy , dans lequel deux aimables Personnes jouent au Pied-de-bœuf avec un Cavalier.

Le même Graveur vient de graver , d'après le même Maître , une autre Estampe , qui lui fait pendant et qui a très-bien réussi ; c'est un Amant et une Maîtresse auprès d'une Fontaine , avec un très-beau et riche fonds de Paysage. On lit ces Vers de M. Danchet au bas.

*Fuyez , Iris , fuyez , ce séjour est à craindre.
Tandis que dans ces Eaux vous cherchez la fraîcheur ,
Des discours d'un Amant défendez votre cœur ,
Ils allument un feu difficile à s'éteindre.*

Cette Estampe se vend chés l'Auteur , Place des Victoires , et chés le sieur *Duchange* , rue S. Jacques.

Le sieur *Huquier* , Marchand d'Estampes , vis-à-vis le grand Châtelet , a encore mis au jour quatre nouveaux Morceaux du Roman Comique de Scaron , par M. *Oudry* , Peintre du Roy. Le succès qu'ont eû ceux qu'il a déjà donnés , l'engage à continuer cette Suite. Le premier Morceau représente *le Destin assailli par un fol* ; le second , *on lime le pot de chambre au pied de Ragotin* ; le troisième , *Ragotin s'enfuit nud dans un Rosier* , et le quatrième , *Ragotin lié par les parens du fol*.

Le sieur *Huquier* a encore fait graver un Livre de sept feuilles , de Fontaines , inventées par *Boucher* , Peintre du Roy , d'une très-élégante composition.

Il a gravé aussi un Livre de douze feüilles, de Trophées de divers genres, inventés par le sieur R. *Charpentier*, Sculpteur du Roy, qui ont une aprobation generale. Comme toutes ces choses regardent plus particulièrement les Gens de goût et les Artistes, le sieur Huquier les exhorte à voir ces Morceaux chés lui, où ils trouveront un nombre de choses à leur usage, tant dans les Maîtres anciens que dans les modernes.

On trouve encore chés le même, une Estampe en hauteur, intitulée, *Pastorale*, d'après M. *Boucher*, très-ingenieusement composée.

Le sieur *Mondon*, le fils, jeune homme, dont la profession est la Sculpture en Bijoux, connuë sous le nom de Cizelure pour les Montres, Tabatieres, Pommes de Canes et autres Ouvrages enrichis de Diamans, a aussi beaucoup de génie et de talent pour le Dessein, sur tout pour des formes singulieres, agréables et ingenieuses, comme de Trophées, Rocailles, Cartels, le tout enrichi de figures groupées naturellement, variées et contrastées avec goût. Il vient de mettre au jour 14. Morceaux en hauteur, gravés par le sieur *Aveline*, dont le Public paroît très-content de la composition et de l'exécution. Ce sont, pour la pluspart, des Trophées de Marine, de Jardinage et Bergeries, d'Érude, de Musique et de Théâtre, de Rocailles, d'Architecture et autres Ornémens de bon goût. Dédiés au Prince de Carignan, qui honore l'Auteur de sa protection; suffrage d'un grand poids et qui doit donner une idée très-favorable des talens, du mérite et des Ouvrages du sieur *Mondon*. Ces Estampes se vendent chés lui, rue S. Eloy, à l'Hôtel Pepin, et chés le sieur *Aveline*, rue saint Jacques. Prix 30. sols. Les

Les deux derniers Portraits que le sieur *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quay de l'École, a fait paroître de la Suite qu'il fait graver des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, sont :

PIERRE BAYLE, né au Carla, dans le Comté de Foix, le 18. Novembre 1647. mort à Rotterdam le 28. Décembre 1706.

FRANÇOIS GIRARDON, Sculpteur du Roy ; né à Troyes, mort à Paris le premier Septembre 1715. âgé de 88. ans.

Morts des Hommes Illustres.

LE 8 Janvier dern. *Emanuel Telles de la Sylva*, troisième Marquis de *Alegrette*, quatrième Comte de *Villarmayor*, du Conseil du Roi de Portugal, et Gentilhomme de sa Chambre, Commandeur dans l'Ordre de Christ, et Secrétaire perpetuel de l'Académie Roïale d'Histoire Portugaise, mourut à Lisbonne à 3. heures du matin, après une courte maladie, âgé de 54 ans et 3 jours. Il étoit excellent Poète et élégant Historien, comme le témoignèrent toujours les deux Ouvrages qu'il a fait imprimer, et qui transmettront sa memoire à la posterité. L'un est le Recueil de ses Poèmes et Epigrammes latins imprimé à la Haye en 1723, et l'autre le Tome premier de l'Histoire de l'Académie Roïale d'Histoire de Portugal, écrite d'un beau stile, et en langage très-pur, imprimé en 1727. Il a été inhumé dans la Sacristie du Convent des Religieux de N. D. du Mont Carmel, fondé par ses Ancêtres, et où est le tombeau de sa Maison.

Maison. Ce Seigneur avoit été marié le 8 Septembre 1698 avec Eugénie de Portugal de Mello, fille de Nuño Alvarés de Pereira de Portugal de Mello, Duc de Cadaval, et de Marguerite de Lorraine Armagnac, sa troisième femme. Elle mourut le 24 Mars 1724, âgée de 40 ans, lui ayant laissé 2 fils et 4 filles, qui sont, l'aîné, Ferdinand Telles de la Sylva, cinquième Comte de Villarmayor, auquel S. M. P. vient d'accorder le titre de Marquis de Alegrette. Il est veuf de Marie-Anne-Françoise-Xavier de Menezes, seconde fille de Jean Gomez de la Sylva, Comte de Tarouca, Mestre de Camp général des armées du Roi de Portugal, et son Plenipotentiaire à la Cour de Vienne, et ci-devant son Ambassadeur en Hollande. Il l'avoit épousée le 13 Juin 1722. et elle mourut le 5 Novembre 1727.

Nuño de la Sylva Telles, second fils, a été marié le 12 Juin 1729 avec Dona Marie Joseph de la Gama, fille unique et héritière de Vasco Louis de la Gama, troisième Marquis de Niza, et septième Comte de Vidigueira, et de Donna Barbe de Lara et Noronha. Il en a eu jusques en 1733 une fille et deux garçons.

L'aînée des filles Dona Marguerite de Lorraine épousa en 1725 Etienne Joseph de Menezes de la Sylva Comte de Tarouca le fils.

La seconde, Dona Helene de Bourbon, fut mariée le 1. Sept. 1721 avec Emanuel de Mascarenhas, Comte d'Obidos.

La troisième, Dona Louise de Lorraine a été mariée le 24 Octobre 1728 avec Joseph de Portugal, Comte de Vimioso.

Et la quatrième, Dona Marie de Lorraine a épousé le 31 Octobre 1733. Pierre-Joseph de Noronha, fils aîné du Marquis de Angeja.

Le

Le Marquis d'Alegrette, dont on rapporte la mort, étoit fils aîné de Ferdinand Telles de la Sylva, second Marquis d'Alegrette, troisième Comte de Villarmayor, du Conseil d'Etat et de guerre du Roi de Portugal, Visiteur de ses Finances Royales, Gentilhomme de sa Chambre, Commandeur de plusieurs Commanderies dans l'Ordre de Christ, mort le 7 Juillet 1734. à l'âge de 72 ans. Ce Seigneur qui avoit beaucoup de vertus éminentes, avoit été député de la Junte ou Conseil des trois Etats du Royaume de Portugal, Ambassadeur extraordinaire et Plenipotentiaire de S. M. P. à la Cour Imperiale, et Conducteur de la Reine regnante, lorsqu'elle vint en Portugal. Il s'étoit aussi rendu recommandable par sa grande érudition, et il étoit Directeur et Censeur de l'Académie Royale d'Histoire Portugaise, et chargé par Elle d'écrire l'Histoire de l'Evêché d'Elvas.

Le 25. Mars, *Michel Godeau*, Prêtre, Curé de la Paroisse de S. Côme à Paris, depuis 1718. ancien Recteur de l'Université de Paris; Place en laquelle il s'est distingué, mourut à Corbeil, âgé de 80. ans. Tout vieil qu'il étoit, il travailloit encore, et il venoit d'achever de mettre en Vers Latins l'Art Poétique de Boileau Despreaux, dont il a donné aussi en Vers Latins toutes les Satyres et les Epitres, que l'on imprime actuellement à Paris. Il est aussi Auteur de différentes Traductions en François, entr'autres des Ouvrages de S. Jean Chrisostôme et de l'Abregé des Maximes de la Vie Spirituelle, écrit en Latin par D. Barthelemi des Martyrs. Le P. Nicéron, dans le 8e. Volume de ses Memoires, avoit donné cette dernière Traduction à Antoine Godeau, Evêque de Vence, sur le témoignage de M. l'Abbé



P R I N T E M P S.

Tout renaît dans ce beau séjour ;
 L'aimable Flore et sa brillante Cour ,
 Vient orner nos Bocages.

Petits Oiseaux , par vos tendres ramages ,
 N'oubliez pas d'en avertir l'Amour ;
 Et vous jeunes Amans , de vos peines secrettes
 Songez dans ces beaux jours , à dégager vos
 cœurs ;

Si le Printemps est la saison des fleurs ,
 N'est-il pas celle des fleurettes ?

C O U P L E T S.

Par M. Fuzillier, le fils.

Restons long-tems dans ce réduit ;
 Le cœur s'y plaît comme l'esprit ,
 Ailleurs est-on de même ?
 Ne perdons pas un temps si précieux ;
 C'est le plaisir des Dieux
 De boire avec ce qu'on aime.



Bacchus, Amour, de vos faveurs ;
 Enivrez tendrement nos cœurs ,

Quel

ACTOR, LENOX
THIRD FROM RIGHT

Quel bien est plus suprême ?

Que cet instant n'en fasse qu'un de deux ;

C'est le plaisir des Dieux

De boire avec ce qu'on aime.



Aimons, buvons sans nous lasser.

Finissons pour recommencer ,

Voilà le bon système ;

Qui pourroit refuser un coup ou deux ?

C'est le plaisir des Dieux

De boire avec ce qu'on aime.



S P E C T A C L E S.

L Es Comédiens François reprendront incessamment la Tragedie de *Pelopée*, dont M. le Chevalier Pellegrin est Auteur. Cette Piece fut donnée dans le mois de Juillet 1733. elle eut beaucoup de succès ; on en interrompit les Représentations au commencement de Septembre de la même année , pour la remettre au retour des Officiers. L'Auteur y a joint une petite Comedie en Vers libres , qui a pour titre, *Momus Apollon* ; il se flatte que cette nouveauté marquera sa reconnaissance au Public , pour le bon

776 MERCURE DE FRANCE
bon accueil dont il a honoré la Tragedie
dans sa naissance.

On doit jouer au premier jour une
Comedie nouvelle en Vers et en trois
Actes de M. Poisson l'Aîné , sous le ti-
tre *des Ruses d'amour*

POLIEUCTE Martyr , Tragedie
de P. Corneille.

LE 10 de ce mois les Comédiens Fran-
çois firent l'ouverture de leur Thea-
tre par Polieucte.

La représentation de cette Piece est
consacrée depuis long-tems pour la clô-
ture du Theatre la veille du Dimanche
de la Passion. Cela se pratique depuis
plus de vingt ans ; on a pourtant quel-
quefois dérogé à cet usage , comme nous
l'avons remarqué l'année derniere. Avant
ce tems on ne fermoit le Theatre que le
Samedi du Dimanche des Rameaux.
L'ouverture s'en fait toujours le lende-
main de la *Quasimodo*.

Cette Piece fait ordinairement un grand
effet ce jour-là par les beautés qui sont
en elle , et par la perfection du Jeu des
meilleurs Acteurs qui se surpassent or-
dinairement , animés par une assemblée
qui est toujours très-nombreuse ; quoi-
que

que souvent les Comédiens augmentent le prix des Places ce jour-là et les mettent même au double.

Dans l'Abregé de la vie de Corneille, on trouve qu'il s'étoit attiré la censure des Auteurs graves pour la liberté qu'il avoit prise de faire monter les Saints sur le Theatre, et pour y avoir corrompu les vertus Chrétiennes. Il a prétendu pouvoir justifier sa conduite non seulement par l'autorité du Critique Minturne, qui semble opposé à ceux qui y sont raportés, mais encore par les exemples d'Heinsius, de Grotius, de Buchanan, qui ont composé des Tragedies saintes. Mais il devoit au moins suivre un peu plus religieusement, dit M. Baillet, ces modeles sur lesquels il dit qu'il a hazardé le Poëme de Polieucte. Quand il auroit pû obtenir de son esprit cet assujettissement, on doute que les Critiques lui eussent voulu être aussi favorables, qu'ils ont parû l'être à ces Poëtes Latins, à moins qu'il ne se fût renfermé dans les mêmes circonstances.

Il avouë lui-même qu'il s'est donné des licences que ces trois Auteurs n'ont pas prises, de changer l'Histoire en quelque chose, et d'y mêler des Episo-
des

des d'invention ; mais il prétend avoir eu plus de liberté qu'eux , sous prétexte que son sujet n'est pris que de l'Histoire Ecclesiastique , *qui ne peut être que l'objet d'une croyance pieuse* , au lieu que la matière choisie par les autres , est tirée de l'Ecriture Sainte , à laquelle nous devons une foy chrétienne et indispensable , qui ne laisse aucune liberté d'y rien changer. Corneille auroit bien fait aussi de répondre à ceux qui n'ont pas crû qu'en qualité de Poète-même , il eût le privilege de corrompre l'esprit du Christianisme , et d'en alterer les maximes sur son Theatre. C'est toujours Mr. Baillet qui parle.

Nonobstant le tort qu'il a eu d'en user ainsi , le succès de la Tragedie de Polieucte a été très-heureux pour lui , le stile n'en est pas si fort , ni si majestueux que celui de Cinna et de Pompée ; mais il a quelque chose de plus touchant ; et les tendresses de l'amour humain y font un si agréable mélange avec la fermeté du Divin. (C'est le langage de l'Auteur) que sa représentation a satisfait tout ensemble les Dévots à la mode et les Gens du monde. Corneille ajoute qu'à son gré il n'a point fait de Piece où l'ordre du Theatre soit plus beau ,

et

et l'enchaînement des Scenes mieux ménagé. L'unité d'action , celle du jour , et celle du lieu y ont leur justesse.

Du vivant de l'Auteur , cette Piece étoit jouée par les Sieurs *Baron* , *Champmislé* ; la *Tuilerie* , *Hantecroche* , *Beauval* , *Guerin* , *Hubert* , le *Comte* , et les *Demoiselles le Comte et Guioi*.

Il y a eu quelque changement dans la Troupe du Roi à cette rentrée ; S. M. a permis à *Marie - Anne de Chateaufort* , connue sous le nom de *Mademoiselle Duclos* , de se retirer. Tout le monde sait avec quel éclat et quels applaudissemens elle a joué pendant long-tems le Role de *Pauline* , dans la Tragedie dont on vient de parler. Nous l'avons célébrée tant de fois dans ce Journal , en rapportant ses heureux succès , et le juste tribut d'applaudissemens dont le Public l'a honorée pendant plus de 40 ans , que nous avons en quelque façon contracté l'obligation de consoler les Amateurs de la Tragedie de sa retraite à la fin d'une carrière brillante, par les éloges dûs à ses grands talens. Elle est de Paris , et n'a jamais joué que sur le Theatre de cette capitale et à la Cour.

Elle fut reçue en 1693. ayant débuté le 27 Octobre de la même année , par le

H Rôle

Rôle de Prêtresse de la Tragedie de *Geta*. Ce n'est cependant pas là , le Rôle dans lequel Mademoiselle Duclos a fait le plus éclater ses grands talens. Le Rôle d'*Ariane*, dans la Tragedie de Thomas Corneille qui porte ce titre , fit la réputation dont elle a toujours jouï depuis.

L'illustre Actrice qui donne lieu à cet article , jouït d'une pension de 1000 livres , sur le Tresor Royal que le Roi lui accorda en 1724 et du jour de sa sortie de la Comedie, ses Camarades lui en feront une de 1000 livres , comme c'est l'usage depuis un tems immemorial.

Nous aurions bien voulu découvrir l'origine des Pensions à la Comedie ; on apprend seulement dans le Livre de *Chapuseau* , * qu'il étoit établi dans la Troupe du Roi à l'Hôtel de Bourgogne , que quand l'âge ou quelque indisposition oblige un Comedien de se retirer , la personne qui entre en sa place , est tenue de lui payer sa vie durant une pension honnête. Le même Auteur assure qu'à l'Hôtel de Bourgogne , quand un Acteur ou une Actrice venoit à mourir , la Troupe faisoit un présent de cent pistoles à son plus proche Heritier.

Pour ce qui regarde la Pension du Roi,

* *Théâtre François* , page 143.

en

en 1680. lors de la jonction des deux Troupes, S. M. fit employer les Comédiens sur l'état de sa Maison, pour douze mille livres par an, ce qui a toujours subsisté depuis; avant ce tems-là, chaque Troupe avoit une gratification particulière du Roi qui étoit ordinairement de six mille livres.

A l'égard des Pensions viagères que les Comédiens payent aux Acteurs ou Actrices qui se retirent par caducité, par des infirmités ou autres semblables raisons, elles furent réglées à mille livrés; par Acte autorisé du Roi passé le 5^e Janvier 1681.

Dans le même Acte il est dit, sçavoir, si quand un Pensionnaire des Comédiens mourra, la pension qu'on lui donnoit, tournera au profit général de la Troupe, ou bien seulement à ceux des Comédiens qui payent la pension sur leurs parts, sur quoi, continue le même Acte, le Roi veut que ce soient les Comédiens qui payent mille livres de Pension sur leurs parts, et qu'ils en profitent à la charge que tous les Comédiens s'obligeront, en cas qu'il en sorte d'invalides, les Pensions leur seront payées par toute la Troupe en général.

Par le troisième Article du supplément

H ij fait

782 **MERCURE DE FRANCE**
fait au Règlement de Madame la Dau-
phine au mois d'Avril 1685. il est dé-
terminé que ceux qui sortiront de la
Troupe volontairement après 20 ans de
service, ou par infirmité, jouiront de la
Pension ordinaire de 1000 livres pen-
dant leur vie, ce qui est ratifié par un
Contrat passé entre les Comédiens; de-
sorte que la principale attention d'un
Comédien est ordinairement de mériter
une Pension de 1000 liv. qui est la juste
récompense ordonnée par le Roi, et au-
torisée par divers Arrêts du Parlement.
Quand un Acteur après une longue et
pénible course, survit à sa vigueur et à
ses talens, il trouve dans le travail de
ses Camarades cette consolation à sa
vieillesse, et quelquefois ce soulagement
à sa nécessité.

Le Brevet de Pension du Roi est con-
çu en ces termes.

*Aujourd'hui 24^e jour d'Août 1682. le
Roi étant à Versailles, voulant gratifier et
traiter favorablement la Troupe de ses Co-
médiens François, en considération des ser-
vices qu'ils rendent à ses divertissemens.
S. M. leur a accordé et fait don de la som-
me de 12000 livres de Pension annuelle et
viagère, pour en être payés sur leur simple
Quittance par les Gardes de son Tresor
Roya!*

Royal, présens et avenir, chacun en l'année de son exercice, en vertu du présent Brevet, que S. M. a ; pour assurance de sa Volonté, signé de sa main, et fait contresigner par le Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses Commandemens et Finances. Signé, LOUIS, et plus bas, COLBERT.

En finissant cet Article, nous apprenons que le Theatre François vient de faire encore une des plus grandes pertes qu'il pouvoit faire en la Personne de *Jeanne-Marie Dupré*, Epouse du Sieur *Quinault du Fresne*, connue sous le nom de *Mademoiselle de Seine*, qui vient de se retirer, quoiqu'elle soit encore fort jeune, mais avec une santé fort délicate. Dès son enfance elle eut de grandes dispositions pour le Theatre; elle n'a jamais joué que sur celui de Paris. Sa Déclamation est vive, naturelle, pleine de feu, de sentiment et de noblesse; et sur-tout de goût et de finesse. Sa taille est médiocre, mais elle a une belle tête; un geste juste, précis et élégant, sur-tout dans les pauses, les silences et les intervalles des Scenes muettes, pendant lesquelles son visage exprime à son gré tous les mouvemens de l'ame. Sa voix est foible, mais peu éclatante pour sou-

784 MERCURE DE FRANCE
a des inflexions heureuses et des tons variés et touchans. Elle fut reçûe avec beaucoup d'agrément dans la Troupe du Roi à Fontainebleau au mois de Novembre 1724. après avoir joué le Rôle d'*Hermione*, dans la Tragedie d'*Andromaque*, et celui de *Camille* dans les *Horaces*. Voyés le Mercure de ce mois-là.

Le même jour 10 Avril, avant la représentation de la Tragedie dont on vient de parler, le Sieur de *Fierville*, qui avoit fait le Discours de la Cloture du Theatre, rapporté dans le Mercure du mois dernier page 540. en prononça un qui fut extrêmement applaudi. Il s'exprima en ces termes.

MESSEIERS,

Après vous avoir fait des remerciemens à la Clôture du Théâtre, nous l'ouvrons aujourd'hui en vous demandant encore vos bontés. Lorsque nous avons l'honneur de vous adresser la parole en notre nom, nos discours ne peuvent jamais rouler que sur la même matiere, parce que nos besoins, vos bontés et notre reconnoissance sont toujours les mêmes.

Ce n'est pas, Messieurs, que nous ne sentions tout le prix de vos leçons, loin d'en

d'en être effrayés, nous vous les demandons, nous les comptons même parmi vos graces, et elles sont celles que vous nous refusés le moins : mais les Critiques les plus éclairés ne sont pas toujours les moins indulgens.

Cet esprit d'exactitude et de lumiere, qui leur fait remarquer les deffauts d'un Ouvrage, leur en fait connoître les difficultés ; ils encouragent, ils aplaudissent aux efforts ; les efforts aplaudis conduisent aux Succès.

Quelque sensibles que nous soyons aux graces que vous daignés nous faire, nous le serions encore davantage à la gloire de satisfaire pleinement le goût le plus seur et le plus severe. Nous ferions notre bonheur de vous procurer des plaisirs, sans que vous fussiés obligés de suplérer par votre indulgence, à la foiblesse de nos talens. L'indulgence est souvent utile à celui qui en est l'objet, elle est rarement flatense.

En attendant les nouveautés que nous vous préparons, nous allons, Messieurs, faire reparoître devant vous, quelques-unes des Pieces consacrées par vos suffrages. Puissons-nous fournir la nouvelle Carriere que nous ouvrons aussi heureusement que nous avons terminé la dernière. Heureux, si nous pouvons, Messieurs, justifier vos bontés passées, en en méritant toujours de nouvelles.

Le 11. On donna sur le même Théâtre , la Tragédie d'*Amasis* de M. de la Grange , qu'on n'avoit pas joué depuis le mois de Janvier 1731. et que le Public revoit avec plaisir.

On a aussi remis la Comédie du *Double Veuve* , de *Dufresny* , qui fait un extrême plaisir , par le mérite de la Piece et par le Jeu des Acteurs.

Le 10. Avril , l'Académie Royale de Musique fit l'ouverture du Théâtre , par le Ballet des *Indes Galantes* , avec la nouvelle Entrée des *Sauvages* , dont on a donné l'Extrait dans le dernier Journal. La Dlle. Fel , dont la voix a toujours fait beaucoup de plaisir , a chanté le principal Rolle dans la première Entrée , avec aplaudissement.

On doit donner au commencement de May , un nouveau Ballet , qui a pour titre , *les Voyages de l'Amour* , dont le Poème est de M. de la Bruere , et la Musique , de M. Boismortier. C'est leur premier Ouvrage.

AIR des Esclaves Affricains des Indes Galantes.

PARODIE.

Sans aller jusqu'à l'ivresse ,
Trinquons ;

Mais

Mais rions , folatrons ,
Que nos Chansons ,
Nos sons
Succèdent aux flacons ;
Plaisirs que nous aimons ;
Nous sentons ,
Qu'Amour nous blesse,
Dieux ! que ses traits
Ont pour nous d'attraits !
Ne finissés jamais ,
Coulez , coulez en paix ;
Pour nous vous êtes faits :
Sans aller jusqu'à l'ivresse, &c.
Prolongez , Amours ,
Nos jours
Courts ,
Sans vous , que ferions nous
Dans la vie ?
C'est vous ,
Dont les moments si doux
Endorment les Epoux ,
Abusent les Jaloux ,
Leur donnent du dessous ;
Ce sont-là vos bons coups.
Amans , ils sont pour nous ;
Silvie ,
J'envie
Ce vin , et vos genoux.

H v

Sans

Sans aller jusqu'à l'ivresse,

Trinquons ;

Mais rions, folatrons ;

Que nos Chansons,

Nos sons

Succèdent aux flacons.

Par M. Fuzillier, le fils.

*AUTRE Parodie du même Auteur.
Menuets du même Ballet des Indes Ga-
lantes.*

LES SOUHAITS.

R Eparois donc, Camargo,
O !

Que l'on s'ennuye

De voir tes heureux talens

Dans le repos aussi long-temps ;

Par de brillans Entrechats,

De jolis petits pas

Que tu sçais bien former,

Reviens pour nous charmer ;

Fais revivre un Ballet,

Car c'en est fait ;

La Danse s'oublie,

Mais sitôt qu'à l'Opera

Terpsicore on verra,

Chacun l'applaudira ;

Tout

Tout Paris s'écriera ,
Cette Muse accomplie,
Toujours charmera,

à Dupré ,

Va d'un air bien assuré ,
Présenter la main , Et fais
Tes pas si hardis , si parfaits ;
Ce Heros
En a tant de beaux
Qu'on aime.

Dieux ! que vous réussirez !

Quel couple vous ferés ,

Quand par le goût vous vous réunirez !

Quel Pinceau

Feroit un Tableau

De même ?

Nos yeux ébloüis , contents ;

Seront-ils assés grands ,

Pour voir tant d'agréments ?

Le même jour 10 Avril , les Come-
diens Italiens firent l'ouverture de leur
Théatre par la Comedie de la *Feinte Inu-
tile* , qu'on a revûe avec plaisir , elle fut
suivie d'une petite Piece en une seule
scene , qui a pour titre les *Complimens* ,
de la composition des Sieurs Romagnesi
et Riccoboni , dont l'idée a paru aussi

H vj ingénieuse

790 **MERCURE DE FRANCE**
ingenieuse que singuliere , en voici l'Ex-
trait.

Les principaux Acteurs et Actrices ,
(la Demoiselle Sylvia à la tête) entrent
sur le Théâtre au son d'un air de vio-
lon , par une marche , à la fin de laquelle
ils font plusieurs reverences au Public.

Le Sieur Thomassin ouvre la Scene ,
et dit à ses Camarades qu'il s'agit de
parler et non de gesticuler ; ils parlent
d'abord tous à la fois ; un Acteur dit
aux autres qu'on ne les entendra pas ;
Arlequin lui répond qu'il n'en sera que
mieux , puisqu'ils n'ont rien de bon à
dire. Le Sieur Riccoboni fait une espece
d'exposition de ce qui a donné lieu à ce
nouveau genre de Piece ; il fait entendre
qu' dans leur derniere Assemblée , chacun
d'eux voulant faire le compliment ; on
avoit résolu que chaque Acteur en feroit
un dans le genre qui lui conviendrait le
plus. Le sujet étant exposé le Sieur Ro-
magnesi commença ainsi :

Messieurs , les complimens en beautés si fertiles ;
Pour avoir trop produit , sont devenus steriles ;
Depuis que l'on en fait , leurs traits sont trop usés ,
Et ne nous offrent plus que des moyens usés.

Après quelques Vers dans le même
goût ; il fait voir , que sur les Theatres ,
les

les Complimens ont changé d'objet et continue ainsi :

Qu'aux François une Piece ait quelque réüsisse ,
C'est dans le compliment qu'on vante son mérite ,
C'est-là qu'elle reçoit l'encens le plus flatteur ,
Et tout le compliment n'est fait que pour l'Au-
teur.

Il prie le Public de vouloir bien leur pardonner en faveur de leur zèle , les libertés qu'ils se sont données , et parle ainsi :

Nous avons critiqué des Auteurs respectables ;
Nous avons contrefait des Acteurs admirables ;
Nous avons même osé donner du sérieux ;
Ce n'est pas , il est vrai , ce qu'on a fait de mieux.

La Demoiselle Sylvia l'interrompt en le priant de finir ce mauvais Compliment. Elle fait succeder une boutade en Vers de trois syllabes : en voici quelques-uns.

Les grands Vers
Sont pervers ;
De petits
Bien bâtis ,
En ces Lieux
Valent mieux

Qu'un

Qu'un Sabat
 Dont l'éclat
 Etourdit,
 Et ne dit
 Dans le fond,
 Rien de bon.
 Oh ! pour moi, &c.

La Demoiselle Riccoboni parle après,
 et déclame une Ode, dont voici la der-
 niere Strophe.

D'une trop vaine confiance
 Gardons nous de nous enivrer ;
 Qui marche avec trop d'assurance,
 Est sur le point de s'égarer ;
 Quand le Public nous encourage,
 C'est à lui qu'il faut rendre hommage ;
 Des traits, où nous réussissons ;
 Soit qu'il punisse, ou qu'il pardonne,
 Jusqu'aux éloges qu'il nous donne,
 Tout doit nous servir de leçons.

Le Sieur Deshayes fait son Compli-
 ment par un Rondeau ; la Demoiselle
 Thomassin fait le sien par une com-
 plainte : la Demoiselle Flaminia et la De-
 moiselle Belmon dialoguent une balade,
 le Sieur Riccoboni dit le Sonnet que
 voici :

L'homme

L'homme en tous ses travaux montre la folle
envie

De surmonter le temps qu'il ne peut retenir ,
Et pense reculer les bornes de sa vie ,
En méritant l'honneur d'un brillant souvenir ;

Il croit à chaque instant voir sa peine suivie
Du chimérique bien qu'il espere obtenir ,
Et semble dans l'orgueil dont son ame est ravie ;
Négliger le présent , pour chercher l'avenir.

Faut-il que d'un tel prix le désir nous anime ?
Pour remplir dignement un cœur ambitieux ,
Un Triomphe pareil est-il assés sublime ?

Non pour jouir d'un sort dont on soit envieux ,
De nos contemporains cherchons plutôt l'estime ;
Quand on plaît à son siècle on est trop glorieux.

Le Sieur Thomassin finit ce nouveau
genre de Piece par un Coq-à-l'Asne ,
en voici quelques uns :

Or le plus grand des embarras ,
Est d'avoir des Pieces nouvelles ,
Quoique les vieilles soient fort belles ,
Le Public ne vient point les voir
A propos , je voudrois sçavoir ,
Quand vous criez ; ouvrés les Loges ,
Si nous vous devons des éloges ,

Vous

Vous me direz ; nous avons chaud ;

Mais les autres ont froid la haut ;

Cela fait une différence , &c.

Après que le Sieur Eyraud nouveau Chanteur , et la Demoiselle Fabio Chanteuse ont fait leur compliment en chant , la Piece finit par un Vaudeville dont voici le dernier Couplet qui s'adresse au Parterre , et qui est au nom des Auteurs :

Avant que d'avoir parlé

Nous étions remplis d'audace ;

Mais le Public assemblé

Change les choses de face :

Nous craignons présentement

Que bien éloignés de rire ,

Chacun ne se mette à dire ;

Oh ! le mauvais compliment.

La Musique de cette petite Piece est du Sieur Mouret ; elle a fait beaucoup de plaisir.



NOU-



NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

*DECRET de Commission Imperiale ,
concernant les Préliminaires de la Paix
communiquée à la Diète de l'Empire.*

J Oseph-Guillaume, Prince de Furstemberg, &c.
Conseiller Privé de S. M. I. et son principal
Commissaire à la Diète de l'Empire , &c.

Il est assés connu à tous et un chacun , com-
bien S. M. I. a pris à cœur dès le commen-
cement de son Regne , de rétablir non-seule-
ment la tranquillité generale , mais aussi d'affer-
mer en particulier le repos du S. Empire Romain
et que S. M. I. pour parvenir à un but si salu-
taire , a souvent négligé ses propres interêts et
les droits incontestables de sa Maison Archidu-
cale. On se souvient aussi avec combien de re-
connoissance l'Empire a approuvé les Préliminai-
res réglés à Rastadt au commencement de l'année
1714. afin d'arrêter plus promptement les maux
de la guerre qui auroient pu accabler de plus en
plus la chere Patrie. Les matières qui faisoient
dans ce temps-là le sujet des Négociations , re-
gardoient immédiatement l'Empire. Et comme
l'intention constante de S. M. I. a toujours été
non-seulement de conserver et de maintenir en
leur entier les droits et les liberrés des Etats de
l'Empire , mais aussi d'y pourvoir de la maniere
la

la plus efficace, S. M. I. auroit fort souhaité que lesdits Etats eussent pû participer à toute la Négociation dès son commencement, au cas que la chose eût pû se faire sans porter du préjudice aux intérêts mêmes desdits Etats et du bien public; c'est pourquoi l'Empire en ayant reconnu l'impossibilité, fit non-seulement remercier l'Empereur de ses soins paternels, mais l'autorisa de conclure le Traité de Paix dans les formes, en le suppliant de recommander à ses Plenipotentiaires d'avoir soin des intérêts de l'Empire, ce qui fut executé au moyen du Traité de Paix conclu à Bade, dans l'Argow, et le 9. Octobre 1714. l'Empire en fit remercier S. M. I. La même chose arriva lorsque le 9. Décembre 1722. l'Empire donna le consentement demandé par rapport au contenu du cinquième Article de la quadruple Alliance, et qu'il pria en même temps l'Empereur de conclure sur ce pied-là la Paix avec l'Espagne.

Le désir sincere que l'Empereur a toujours eu d'éloigner à temps tout ce qui pourroit troubler la tranquillité publique, a été l'unique motif qui l'ait engagé de temps en temps à sacrifier quelque chose, autant qu'il a pû le faire sans préjudicier à la dignité et aux prérogatives de l'Empire; cependant la suite n'a pas toujours répondu aux desirs de S. M. I. quoique les circonstances des affaires permissent de l'espérer, et il y a aparence que ses desseins auroient eu tout le succès désiré, si des personnes qui se plaisent dans le désordre et ne cherchent qu'à brouiller les affaires, n'eussent trouvé moyen d'exciter de la méfiance.

Si les efforts que S. M. I. a faits, pour maintenir la Paix ont été grands, ceux qu'elle

à employés pour soutenir la Guerre, après qu'on la lui eut dernièrement declarée, n'ont pas été moindres; nonobstant le nombre et la Puissance des Couronnes Alliées et les circonstances où l'Empire et l'Empereur se sont trouvés. On ne sçauroit contester que S. M. I. pour secourir l'Empire, a seulement fait plus que n'exigeoit d'Elle l'obligation commune, mais que même Elle a employé plus de forces que n'avoit jamais faits aucun de ses Prédecesseurs, afin d'éloigner de l'Empire les maux de la Guerre: Ces maux après une courte durée, viennent de finir par la Grace Divine. Les deux Puissances Maritimes, pour parvenir à un but si salutaire, avoient projeté un Plan de Pacification. La Declaration faite à ce sujet au nom de S. M. I. n'a point laissé de doute de son amour sincere pour la Paix, et comme la Cour de France de son côté ne souhaitoit pas avec moins d'ardeur et de bonne foi de voir finir les troubles; ce Plan n'a pas peu contribué à la réconciliation des Esprits. Cependant, les circonstances des affaires étoient telles que le succès de la Negociation dépendoit en partie du secret, sans lequel, vû lesdites circonstances, et l'état où se trouvoient les affaires de l'Europe, il n'auroit pas été possible d'accelerer le grand Ouvrage de la Paix: Il étoit même à craindre, que pour peu qu'on en eût retardé le cours, il auroit pû survenir des incidens qui auroient peut-être interrompu et mis dans une grande incertitude tous les succès de la Negociation.

Comme S. M. I. ne pouvoit ignorer combien les Electeurs, Princes et Etats de l'Empire souhaitoient un prompt rétablissement d'une Paix désirée et durable; Elle n'a pas manqué d'y travailler

vailler avec ardent ; afin de remplir leurs souhaits à cet égard , et Elle a dirigé les affaires d'une manière , que la Dignité et les Prérogatives de l'Empire n'en souffrent aucun préjudice et qu'on a obvié à tout ce qui pourroit à l'avenir donner lieu à de nouveaux troubles.

Les Articles Préliminaires dont on est convenu à la satisfaction réciproque , et dont on joint ici une copie , sont presque en tout conformes au Plan projeté par les deux Puissances Maritimes , et ce qui y a été ajouté par rapport à la Lorraine et le Barrois , est pareillement fondé , sur leur approbation , donnée devant et après. Quant au consentement de l'Empire , on a pris à cet égard les mêmes précautions que celles qui ont été prises du temps des Préliminaires de Rastadt , et de l'établissement de la Quadruple Alliance.

Les droits de l'Empire par rapport à la Toscane , Parme ; et Plaisance , ne courent plus suivant le nouveau système , les mêmes dangers que ci-devant ; et par les sûretés qu'on a prises à cet égard , il en revient un plus grand avantage pour l'Empire , que ne pourroit lui causer de préjudice le peu de Pays qui en dépend , et que l'on cede à la France , d'autant plus que S. M. I. pour prévenir les inconvéniens qui en pourroient résulter à l'avenir , a non-seulement obtenu de la Cour de France , qu'elle ne se mêleroit point en aucune manière des affaires de l'Empire , et ne feroit aucune prétention contre les Etats ou Pays mediats de l'Empire , sous prétexte de réunion ou de dépendance , mais qu'elle a aussi eû la prévoyance de régler d'une manière avantageuse les inconvéniens qui pourroient survenir par rapport au peu de Pays cédé à la France , qui se trouve mêlé parmi les Etats de

de l'Empire, et qui pourroit leur causer quelque ombrage.

D'ailleurs l'Empire se trouve considerablement soulagé par rapport à ses engagements antérieurs, au moyen de ce qui a été réglé, tant à cause de la nature et de la situation des Pays qui y sont compris, que parce que la garantie de la France est jointe à tant d'autres, et que la bonne foi de cette Couronne et ses propres intérêts exigent qu'elle la remplisse fidèlement; de sorte qu'on peut se promettre pour l'avenir une tranquillité durable sur un fondement solide.

Quant à ce qui regarde les avantages accordés au Roy de Sardaigne, les droits de l'Empereur et de l'Empire sont à cet égard conservés en leur entier, et sa S. M. I. par un effet de son amour naturel pour la Justice, a pris sur Elle de contenter ceux qui possèdent actuellement ce qu'on appelle les Langhes; D'ailleurs, Elle a égard aux Promesses et Concessions faites cy-devant à la Maison de Savoye, particulièrement par les Empereurs Ferdinand II. et Leopold, de glorieuse memoire.

On auroit dû s'attendre à des plaintes plutôt qu'à un consentement, si ces difficultés avoient arrêté ou arrêtoient encore la conclusion de la Paix: Ainsi, S. M. I. se promet, vû les circonstances presentes des affaires. que les Electeurs, Princes et Etats de l'Empire reconnoîtront avec gratitude ses soins paternels, qui dans toute cette Négociation, n'ont eû pour but que le bien général de la Patrie, et que l'Empire donnera d'autant plutôt son consentement aux Articles Préliminaires, qu'il paroît avec évidence que S. M. I. non-seulement n'a pretendu porter aucun préjudice à l'Empire, mais qu'au contraire Elle l'as-

l'assure constamment, comme Elle le fait par la
Présence de la manière la plus efficace qu'elle
conservera inviolablement les Etats de l'Empire,
tant pour le présent que pour l'avenir dans leurs
droits de suffrage aux Négociations de Paix,
ex Forma Reipublica, et conformément au Traité
de Westphalie, et autres Constitutions Fonda-
mentales de l'Empire; de sorte que S. M. I. ne
demanderoit point des Electeurs, Princes et Etats
de l'Empire, le même pouvoir, qui lui fut accor-
dé en 1714. pour la conclusion de la Paix en
forme, si Elle n'étoit pleinement persuadée,
que le bien général de l'Empire exige à présent
plus que dans ce temps-là, qu'on se serve d'une
voye aussi courte, le tout néanmoins sans pré-
judicier aux susdits Droits de Suffrage de l'Em-
pire. L'Empereur ne souhaite rien plus au moyen
de l'Accession des Alliés de la France, et en
vertu d'un Acte dont on est convenu avec le
Ministre de France à la Cour Imperiale, par rap-
port à l'évacuation du Plat Pays de l'Empire,
que de voir la Paix non-seulement assurée,
mais aussi que l'Empire puisse jouir des premiers
fruits de la tranquillité rétablie, après la publi-
cation du présent Decret.

Outre les Sacrifices que S. M. I. a faits pour
le repos public, celui que fait le Duc de Lor-
rainé est si sensible, que son S. A. n'y auroit
pas donné les mains, si le desir de voir les fideles
Etats delivrés d'autant plutôt des maux de la
Guerre, n'eût point prévalu sur Elle; Et il ne se-
roit pas juste qu'Elle fut privée par là de son
Droit de Suffrage à l'Assemblée générale de l'Em-
pire. Et comme il paroît évidemment qu'il im-
porte beaucoup à l'Empire, et en particulier
aux fideles Cercles, qui se trouvent les plus ex-
posés,

posés , que tout ce qui a été réglé , soit au plutôt effectué , et que les Forteresses de l'Empire qui sont encore au pouvoir de la France, soient incessamment restituées , ce qui dépend d'une prompte résolution de l'Empire , S. M. I. ne fait aucun doute que les Electeurs , Princes et Etats de l'Empire , vû leur zèle , pour le véritable bien de la Patrie , ne délibèrent sans différer là-dessus , et prennent une résolution unanime et convenable à ce sujet , &c. Fait à Ratisbonne le 25. Mars 1736. Etoit signé , *Joseph , Prince de Furstenberg.*

I T A L I E.

LE 26. du mois dernier le Gouverneur de Rome , selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Pape , se rendit en grand cortège chés M. d'Arrach , Ministre de l'Empereur en cette Cour , pour lui faire des excuses au sujet de l'emprisonnement de M. Donghi , Officier dans les Troupes Imperiales , et pour lui dire que le fils du Fiscal avoit été interdit de sa Charge. Le Barigel de Campagne s'est remis à la disposition de ce Ministre , qui dépêcha le même jour un Courier à l'Empereur.

Le 23. une Populace nombreuse de differens Quartiers , et sur tout de ceux d'au-delà du Tibre , s'assembla dans la Place Farnese , et après y avoir commis divers désordres , elle voulut enfoncer les Portes d'une Maison où elle croyoit qu'on retenoit quelque jeunes gens qu'elle prétendoit avoir été enrollés par force.

Le Barigel s'étant présenté avec les Sbirres pour s'opposer à cette violence , fut blessé d'un coup de pierre , ainsi qu'un Officier Espagnol.

Les

Les mutins, allèrent ensuite à la Place d'Espagne, mais furent bien-tôt dissipés par un détachement de Soldats auxquels on fit prendre les armes, et qui tirèrent quelques coups en l'air pour les intimider.

Dès que le Gouvernement eut été informé des excès commis par la Populace, on envoya la Garde du Pape et les Cuirassiers dans tous les lieux où l'on avoit plus lieu de craindre qu'elle ne se rassemblât, et l'on ordonna de faire marcher des Patrouilles dans toutes les rues, pendant toute la nuit.

Cependant cette précaution ne pût empêcher que les seditieux ne s'attroupassent une seconde fois en plusieurs endroits, particulièrement dans le Fauxbourg de S. Pierre, et dans le voisinage de l'Eglise de S. Jacques des Espagnols, qu'ils ne forçassent les Boutiques de quelques Armuriers, et qu'ils n'enlevassent toutes les armes qu'ils y trouverent, et ils se seroient portés encore à d'autres violences, si les Soldats Corses et ceux du Château S. Ange ne fussent accourus pour prévenir les suites du tumulte.

L'émeute recommença le 25. avec encore plus de vivacité: le Peuple des Quartiers d'au-delà du Tibre, ayant attaqué le Corps de Garde de la tête du Pont de *Quattro Capi*, et les Soldats s'étant retirés dans l'Eglise de S. Barthélémy, après avoir fait leur décharge, dont ils tuèrent un homme et en blessèrent quelques autres, les mutins se répandirent dans plusieurs Quartiers de la Ville.

Le Gouvernement averti que le mal demandoit un prompt remède, ordonna au Prince de Sainte Croix, et au Marquis Crescenzi d'aller parler avec les Seditieux, et on ne pût rétablir le calme dans la Ville qu'en leur promettant de leur

leur rendre ceux d'entr'eux qui avoient été arrêtés par les Sbirres, et de prendre des mesures pour obliger les Officiers qui seroient convaincus d'avoir enrollé des jeunes gens par force, de les remettre en liberté.

Afin d'ôter tout pretexte aux plaintes qui ont occasionné ces émotions, le Cardinal Acquaviva, chargé des Affaires du Roy d'Espagne auprès du S. Siege, a donné ordre à tous les Officiers, qui sont au Service de S. M. C. et du Roy des deux Siciles, et qui étoient venus à Rome pour faire des recrues, de se disposer à se rendre à Naples.

Le Gouvernement de son côté a fait condamner par contumace un Horlogeur, un Chirurgien, le Portier du Palais Cezarini, et quelques autres personnes qui s'étoient engagées à fournir un certain nombre d'hommes à ces Officiers, et le bruit court que pour assurer la tranquillité publique, le Pape a résolu d'augmenter de vingt hommes par Compagnie les Troupes qui sont en cette Ville.

Les dernières Lettres de Rome portent qu'on y a prit de Fiu-Micino, le 8^e de ce mois, par un Courier Extraordinaire, qu'un grand nombre des Ouvriers qui travaillent aux Salines d'Ostie, s'étant attroupés, s'étoient rendus maîtres à main armée d'un Bâtiment, à bord duquel étoient des Soldats de recrues pour les Troupes Espagnoles et quelques Déserteurs des mêmes Troupes, et qu'après les avoir tirés des mains des Officiers qui les conduisoient, ils avoient fait à ces derniers plusieurs mauvais traitemens.

On écrit de Toscane, que le Commandant des Troupes Espagnoles, qui sont en quartier à Prato, avoit fait publier une Ordonnance, portant

rant défense sous des peines très-rigoureuses de donner azile aux Déserteurs, même dans les Maisons Religieuses, et que cet Officier ayant été instruit que deux Soldats qui avoient déserté, s'étoient réfugiés dans le Convent des Freres Mineurs de l'Observance, et ayant envoyé inutilement un Officier et le Commissaire Ordonnateur pour les redemander, il avoit fait entrer dans cette Maison un détachement de cent Grenadiers, qui les y ayant trouvés s'en étoient saisis.

Selon les Lettres écrites de Genes, les Rebelles de l'Isle de Corse, se sont rendus maîtres des Forts de Paludella et de Campo-Loro, et ils paroissent avoir formé le dessein d'assiéger San-Pelegrino.

ESPAGNE.

LA Ceremonie de la Reception de l'Infant Don Philipe, nommé Chevalier des Ordres du Roy T. C. le 20. May de l'année dernière, se fit à Madrid le 22. du mois dernier. Le Roy se rendit ce jour-là à l'Eglise de S. Jérôme; S. M. étoit accompagnée du Prince des Asturies, de l'Infant Don Philipe, du Marquis de Santa-Cruz, qui devoit être reçu Chevalier en même temps que ce Prince; des Seigneurs destinés à remplir quelques fonctions dans la Ceremonie, et des principaux Officiers de sa Maison. Le Roy ainsi que le Prince des Asturies, étoit en Manteau, le Colier de l'Ordre par dessus: l'Infant Don Philipe et le Marquis de Santa-Cruz étoient en habits de Novices. Le Roy en entrant dans l'Eglise, alla se placer sur le Prie-Dieu qui lui avoit été préparé, et le Prince des Asturies se mit avec l'Infant Don Philipe, au dessous de

de S. M. Après la Messe qui fut célébré Pontificalement par le Grand Aumonier, le Roy quitta son Prie-Dieu, et monta sur son Thrône, où S. M. reçût Chevalier, avec les Ceremonies accoutumées, l'Infant Don Philippe, qui eût le Prince des Asturies pour Parain. Le Roy reçût ensuite Chevalier le Marquis de Santa Cruz. La Reine, la Princesse des Asturies, le Cardinal Infant, et les Infantes, assisterent à cette Ceremonie dans une Tribune.

P O R T U G A L.

ON apprend par les Lettres de Lisbonne; qu'une partie de la Montagne de sainte Claire, qui est enfermée dans la Ville, s'étoit écroulée depuis peu, et que plusieurs personnes avoient été accablées sous les ruines des maisons qui ont été renversées.

Le Roy a fait publier un Decret daté du 28. Février, par lequel S. M. déclare qu'elle prendra un droit d'un pour cent sur les diamans et autres pierres précieuses, et sur tout l'or fabriqué ou non fabriqué, qui viennent du Bresil et de Maranham. S. M. ordonne par le même Decret que l'or en barre ou en poudre soit porté à l'Hôtel de la Monnoye de Lisbonne, pour y être converti en especes.

Les pluies continuelles qui tombent depuis trois mois, ayant empêché de transporter à Lisbonne la quantité de bois et de charbon nécessaires pour la consommation des Habitans, et le Peuple en ayant manqué plusieurs jours de suite, parce que le peu qui en arrivoit étoit d'abord enlevé par la Noblesse et par les personnes riches, il y eut vers le 15. de Mars une émo-

306 MERCURE DE FRANCE

tion populaire à ce sujet. La plupart des Artisans et des Journaliers s'assemblerent tumultueusement sur le principal Quay du Port , et s'étant emparés de tout le bois et de tout le charbon qu'ils y trouverent, ils obligerent ensuite les autres Habitans de l'acheter d'eux à un prix excessif.

La disette des vivres n'est pas moindre à Lisbonne que celle du bois et du charbon , parce que la nécessité de remplir les Magasins établis sur les Frontieres du Royaume pour la subsistance des Troupes qu'on y avoit assemblées , a fait tirer des greniers des environs de cette Ville tous les grains qui y étoient , et qu'on n'a pû les remplacer par d'autres à cause du mauvais temps qui rend les chemins impraticables.

Le nombre considerable de Bestiaux qu'on a fournis à l'Escadre Angloise depuis qu'elle est dans cette Rade , a contribué à rendre aussi la viande extrêmement chere , et l'on paye actuellement un veau jusqu'à dix et onze pistoles.

GRANDE - BRETAGNE,

LE Lord de Lawar , qui est arrivé le 2. de ce mois à Saxe Gotha, a donné avis au Roy d'Angleterre , que la Princesse de Saxe Gotha seroit à Londres au commencement du mois prochain ; on commencera incessamment à travailler aux préparatifs nécessaires pour la celebration du Mariage du Prince de Galles avec cette Princesse.



FRANCE



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 25 Mars, François de Sarret de Gaujac, Evêque d'Aire, nommé le 8 Octobre dernier, et Jacques Bonne Gigault de Bellefond, Evêque de Bayonne, aussi nommé le 8 Octobre dernier, ci-devant Aumônier du Roi, furent sacrés à Paris dans l'Eglise du Noviciat des Dominicains, par Melchior de Polignac, Cardinal, Archevêque d'Auch, leur Métropolitain, assisté de Paul Robert Hertaut de Beaufort, Evêque de Leictoure, et d'Emmanuel Henri Timoleon de Cossé de Brissac, Evêque de Condom, et le 31 du même mois ils prêterent tous deux le serment de fidélité entre les mains du Roi dans l'Eglise Paroissiale du Château de Versailles.

La Charge de Lieutenant Général de la Province de Roussillon, Conflans et Cerdagne, et le Gouvernement de Montlouïs, vacant par la mort de Pierre Joseph Hiacinte, Marquis de Caylus,

I iij- ont

808 **MERCURE DE FRANCE**
ont été donnés à Pons de Rosset de Ceilles, Chevalier de Rocozel, Lieutenant Général des Armées du Roi du premier Août 1734.

Le Gouvernement de Sommières en Languedoc, qu'il avoit, a été accordé à François Raimond de Narbonne-Pelet, appelé le Vicomte de Narbonne, Mestre de Camp de Cavalerie, et Enseigne des Gardes-du-Corps du Roi, depuis le mois de Février 1734. et auparavant Capitaine dans le Régiment de Dragons d'Orleans, qui a épousé Marie Antoinette de Rosset de Rocozel, fille aînée de Jean Hercules de Rosset de Ceilles de Rocozel, nommé Duc et Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, et Gouverneur d'Aigues-mortes, et de Dame Marie de Rey.

Le Régiment de Cavalerie vacant par la mort de Jean Joseph de Pechpeirou de Beaucaire, a été donné à un Neveu du defunt, Capitaine dans ce Régiment, fils de Jean Antoine de Pechpeirou, Baron de Beaucaire, Seigneur de Pechpeirou, Montbarla et la Valade, et de Marie Therese de la Roche de Gensac,

Le Gouvernement du Château de Meudon, qu'avoit Hyacinthe Louis de Pellevé, Comte de Flers, ci-devant Capitaine

pitaine Lieutenant des Gendarmes de Berri , a été donné à Louïs Quantin de la Vienne, Marquis de Champcenets , l'un des quatre premiers Valets de Chambre du Roi.

Le Vendredi-Saint 30 du mois dernier, le Roi accompagné du Duc de Bourbon, du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, entendit le Sermon de la Passion du Pere Codolet , Prêtre de l'Oratoire : S. M. assista à l'Office , et alla à l'Adoration de la Croix. Le soir , le Roi entendit l'Office des Tenebres qui fut chanté par la Musique.

Le 31 Samedi-Saint, le Roi revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint-Esprit , se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château où S. M. communia par les mains du Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France : Pendant la Messe que le Roi entendit après avoir communiqué , l'Evêque d'Aire , et l'Evêque de Bayonne prêterent serment de fidélité entre les mains de S. M. ensuite le Roi toucha un grand nombre de Malades.

Le soir, le Roi assista dans la Chapelle du Château aux Complies et au Salut , pendant lequel l'*O filii* fut chanté par la Musique. Monseigneur le Dauphin en-

I ilij tendit

810 MERCURE DE FRANCE
rendit le Salut dans la Tribune.

Le premier de ce mois, Fête de Pâques, le Roi accompagné du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, assista dans la même Chapelle à la Grand'-Messe, célébrée pontificalement par l'Evêque d'Aggen, et chantée par la Musique.

L'après-midi, le Roi entendit la Prédication du Pere Codolet, Prêtre de l'Oratoire, et ensuite les Vêpres, auxquelles le même Prélat officia.

Monseigneur le Dauphin assista ce jour là dans la Tribune à la Grand'-Messe et aux Vêpres.

Le 2 de ce mois, le Comte Osarouski, Ambassadeur du Roi et de la République de Pologne, eut une Audience particulière du Roi, dans laquelle il prit congé de S. M. Il alla ensuite à l'Audience de la Reine, et à celles de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, et il fut conduit à ces Audiences par M. Hebert, Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roi a nommé M. de Niert, l'un des quatre premiers Valets de Chambre de S. M. Capitaine du Château du Louvre.

Le

Le 3 de ce mois , M. Delci Archevêque de Rhodes et Nonce du Pape eut une Audience particuliere du Roi , dans laquelle il présenta à S. M. M. Valenti Gonzaga Archevêque de Nicée , nommé Nonce auprès du Roi d'Espagne , et qui a passé ici pour se rendre à Madrid , il fut conduit à cette Audience par M. Hebert , Introduceur des Ambassadeurs , qui le conduisit ensuite à l'Audience de la Reine , et à celles de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France.

Le 4 , le Roi fit dans la Plaine des Sablons la revue du Régiment des Gardes Françoises , et de celui des Gardes Suisses. Ils firent l'exercice et ils défilèrent en présence de S. M. Après la Revue , le Roi donna le Gouvernement de l'Isle de Rhé à M. de Princé , Capitaine d'une des Compagnies du Régiment des Gardes Françoises.

Le 9 Avril il y eut Concert chez la Reine. M. Destouches Surintendant de la Musique du Roi , fit chanter le Prologue et le premier Acte de son Opera d'*Issé*, qui fut continué le 16 et le 18. La Dlle Erremens , les Sieurs Tribou et
I v Dange-

812 MERCURE DE FRANCE
d'Angerville , chanterent les Rôles d'*Is-
sé* , de *Philemon* , et d'*Hylas* avec beau-
coup d'applaudissement ; ceux de *Pan*
et de *Doris* , furent remplis par le Sieur
Godoneche, et par la Dlle Mathieu, dont
on admire toujours la légereté et le gout
du chant.

Le 23 la Reine entendit le Ballet des
Elemens du même Auteur dont on don-
na le Prologue et la premiere entrée , il
fut continué le 25 et le 30 , et on joi-
gnit à la derniere entrée de *Pomone* , le
Prologue du Ballet des *Stratagêmes*. La
Dlle d'Aigremont et le Sieur d'Angervil-
le firent les Rôles de *Venus* et du *Destin*.
Ceux de *Junon* et d'*Ixion* , furent exe-
cutés par la Dlle Mathieu et le Sieur
d'Angerville. Les Rôles d'*Orion* et de
Vertumne , par le Sieur Tribou , de *Len-
cosie* et de *Pomone* , par la Dlle Mathieu ;
et la Dlle Antier rendit avec beaucoup
de graces et de noblesse le Rôle de la
Prêtresse de la Gloire dans le Prologue des
Stratagêmes.

On mande de Lorraine que M. le Mar-
quis de Bressé , Commandant les Trou-
pes Françoises à Nancy , Colonel du Ré-
giment de Guyenne fut à Luneville au
commencement du mois d'Avril , com-
plimen-

plimenter S. A. R. Madame la Douairière , sur le Mariage de S. A. R. de la part du Roi ; et que M. Aliot , Grand-Maître des Cérémonies , le vint prendre à Nancy dans les Carosses de la Cour , et le reconduisit le 10 à Nancy.

POISSON D'AVRIL.

U Ne jeune personne fort spirituelle ayant perdu un dez à coudre , il tomba entre les mains d'un homme de sa connoissance. Voici l'usage qu'il en fit. Il fit faire un poisson de pain d'Epice , et fit insérer dans sa gueule le dez dont il s'agit. Il l'enferma dans une boîte qu'il couvrit d'un grand nombre d'envelopes cachetées et toutes chargées de quelques traits énigmatiques en Prose et en Vers , et envoya le tout à la Dlle le premier jour d'Avril. Voici quelques-uns de ces Vers.

Sur une des premieres envelopes , il y avoit :
Trois Elemens entr'eux partagent tout mon être ,

De son fertile sein la Terre m'a fait naître :
Du Feu je tiens ma forme : et l'Eau, de son côté.
Entre ses habitans veut que je sois compté.

Sur une des envelopes suivantes.

Du paisible séjour , où je me trouve bien ,
I vj Pourquoi

814 MERCURE DE FRANCE

Pourquoi me voulez-vous faire à vos yeux paroître ?

Vous ne troublez que trop le repos de mon Maître ;

Faut-il encor troubler le mien ?

Sur une autre enveloppe.

Venus pour se soustraire aux yeux d'un Dieu cornu ,

De l'un de mes pareils emprunta la figure ;

Pour vous voir de plus près , sans que l'on en murmure ;

Celui , par qui je suis en ce lieu détenu ,

En feroit bien autant , Iris , je vous le jure :

Sur une autre.

Je ressemble au cœur d'une Belle ,

Enveloppé de toutes parts ,

A l'œil le plus ouvert , aux plus perçans regards ;

Sous mille obscurs dehors je me cache comme elle :

Du premier coup l'on ne peut point me voir .

Encore moins on peut m'avoir .

Sur une autre.

Iris , telle est la Loi de toute mon Espece ;

Quand j'ai mon Element , je suis dans l'allégresse ;

Je frétille , je cours , et je prends mes ébats ;

Mais dès que j'en suis hors , morne et plein de tristesse ,

Je suis comme Tircis , quand il ne vous voit pas .
Et

Et sur la dernière.

De tout ce qu'on ne connoit pas
 La Regle veut qu'on se défie ;
 Ne craignez pourtant rien , Iris , pour votre vie ;
 Je ne viens point ici causer votre trépas :
 Vous mordre au bout du doigt , c'est toute mon
 envie.

Ce dernier Vers fit naître la pensée à
 la Dlle , Lorsqu'enfin elle eut découvert
 le Poisson , de mettre son doigt dans sa
 gueule ; elle fut fort surprise d'y trou-
 ver le dez qu'elle avoit perdu.

Le jour de Pâques quantité de gens in-
 telligens virent avec une entière sa-
 tisfaction , et admirerent unanimement
 dans l'Eglise de saint Eustache un Or-
 nement blanc dont on se servit ce mê-
 me jour pour la première fois. On re-
 marqua aisément au premier coup d'œil
 que de simples Bourgeois n'avoient pu
 former , moins encore exécuter , une
 idée d'une aussi vaste étendue, où le goût
 et la magnificence semblent à l'envi se
 disputer l'avantage ; et qui que ce soit
 n'hésita à reconnoître la main également
 pieuse et libérale , qui faisoit à sa Pa-
 roisse un présent d'une aussi grande con-
 séquence.

On

316 MERCURE DE FRANCE

On y reconnut d'abord le goût exquis et la magnificence d'une grande Princesse, S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans , qui donne par tout les preuves les plus sensibles de sa piété , et qui a laissé en tant d'endroits différens les marques les plus éclatantes de sa libéralité et de son zèle pour la décoration des Temples du Seigneur.

Cet ornement est le plus complet qu'on connoisse, et renferme tout ce qui peut être utile pour contribuer à la splendeur et à la majesté de l'Office d'une grande Paroisse. Il est composé de huit Chappes , six Tuniques , deux Dalmatiques , une Chasuble , deux Tapis pour couvrir les Pupitres , quatre Crédences , un Devant d'Autel , un Retable, les Revêtissemens nécessaires pour couvrir les Gradins ; le tout terminé par un Dais garni de sa Pente et de ses Aigrettes qui couronne l'Autel , et ajoute un nouveau lustre à la décoration.

Quoique chaque Piece soit dans un dessein uniforme pour faire un ensemble régulier , la composition en est extrêmement variée. Le fond est un satin blanc ouvragé d'une broderie de chenilles qui se laisse à peine apercevoir. Elle est ménagée avec tout l'art possible pour
repré-

représenter des fleurs et des fruits étrangers, qui partent des branches de différens arbrisseaux garnis de feuillages convenables; le tout est nuancé avec autant de précision que le pourroit faire le pinceau le plus adroit et le plus délicat. Nombre de ces fleurs et de ces fruits sont relevés par l'or qu'on y a répandu avec profusion.

Les orfroys de la Chasuble, des Dalmatiques, Tuniques et Chappes sont d'une étoffe d'or travaillée à la main, surmontée d'une broderie aussi d'or, mais en demi bosse, qui représente de même différentes especes de fleurs et de fruits dans un goût nouveau et très-recherché.

Toutes les différentes Pieces qui appartiennent à l'Autel sont faites aussi pour le fond de chenilles remontées d'or dans le même dessein, et enquadrées dans des Cartouches d'un drap d'or à l'aiguille et brodé par dessus en or; comme les orfroys dont on vient de parler.

Au milieu du devant d'Autel, on voit une grande Croix de Chevalier en or, d'où partent une infinité de rayons très-brillans.

Dans le centre du Retable on a aussi
ménagé

818 MERCURE DE FRANCE

ménagé un triangle , où est tracé en Caracteres Hébraïques , le saint Nom de Dieu apellé vulgairement *Jehova*. De ce triangle sortent de même de tous côtés plusieurs masses de rayons couverts en partie par des nuages qu'ils percent , et qui sont ornés de Chérubins dont les airs de tête annoncent le respect , l'admiration , et l'adoration.

Au dessus du Retable se trouve un gradin pour placer des chandeliers dont le devant est aussi revêtu de pareille broderie d'or que les cartouches ; on voit au milieu un Nom de Jesus.

Sur ce gradin sont apuyés deux Pilastres de broderie d'or en plein , comme le revêtement des gradins de près de quinze pieds de haut , et larges à proportion , dont les chapiteaux sont terminés par des têtes de Chérubins ; ils accompagnent la pente du Dais , et en paroissent soutenir le Ciel qui est d'un travail uniforme avec le reste , et y ajoutent une nouvelle richesse.

Chaque partie de ce superbe Ornement mérite une admiration particulière , mais on convient que l'ensemble , dans le tems de l'Office , forme un coup d'œil dont rien n'approche.

S. A. R. a fait faire aussi par un très-habile

habile Ouvrier un Baldaquin de bronze doré d'or moulu, qui est décoré de tout ce qui peut convenir à ce genre d'ouvrage; il est disposé de manière à y exposer le Saint Sacrement. Cet ouvrage est d'une beauté qui ne laisse rien à désirer, et répond parfaitement à la richesse et à la magnificence des Ornaments dont on vient de parler; il fut placé le 15 de ce mois à la Paroisse saint Eustache, Fête de la Dédicace de cette Eglise, où S. A. R. assista à la grand'Messe qui fut célébrée avec toute la solennité possible et avec un concours de Peuple extraordinaire.

COMPLIMENT fait à M. le Premier Président du Parlement de Normandie. Extrait d'une Lettre écrite d'Alençon le 26 Mars 1736.

Cette Lettre est de M. de la Cornellière, Directeur des Affaires du Roi, lequel en nous envoyant le Compliment en question, imprimé à Alençon chés Malasset le Jeune, nous apprend qu'il a été prononcé le 18 du même mois par M. de la Cour, Avocat au Parlement de Paris, Procureur du Roi, Syndic de la Ville d'Alençon; à l'occasion du passage de M. le Premier Président, allant

§20 MERCURE DE FRANCE
allant à Rennes aux nœces de M. son
Frere, Intendant de Bretagne.

Comme ce Discours nous a paru un
peu long et pouvoir excéder nos bornes
ordinaires, nous prendrons le parti de
n'en donner ici que quelques traits. A
peine M. le P. Président fût-il entré à
l'Hôtel de Ville, que l'Orateur com-
mença ainsi.

M.

» Alençon et les Officiers de son Hô-
» tel de Ville que nous avons l'honneur
» de représenter, agréablement surpris par
» la subite nouvelle de votre heureuse
» arrivée, ont tout quitté pour accourir,
» pour ainsi-dire hors d'haleine, vous
» rendre leurs respectueux devoirs, et
» vous exprimer par une voix tremblan-
» te la joye extrême dont tous les cœurs
» sont enchantés, d'avoir l'honneur de
» voir en passant l'illustre Objet de leurs
» vœux et de leurs délices, le Patron du
» repos public et de la tranquillité des
» familles, le foudre et l'exterminateur
» du vice, l'inviolable Protecteur des
» vertus, et le digne Prince de la sou-
» veraine Justice, &c.

» Dans la confusion de ce ravissant
» trouble, si vous êtes obligé d'écouter
» quelques louanges qu'on cherche à

» vous

» vous donner à l'occasion , ce n'est que
 » pour ne pas rebuter par dédain la ver-
 » tu de gratitude , si rare dans le mon-
 » de , et qui parle par la langue univer-
 » selle pour vos héroïques vertus et votre
 » rare mérite , &c.

Dans la suite du Discours l'Orateur
 après avoir beaucoup relevé l'éloquence
 du Barreau de Roüen , à laquelle M. le
 Premier Président est accoutumé , ajou-
 te ces paroles dictées par la modestie.
 » Après cela conviendrait-il à notre foi-
 » ble éloquence et à notre timide voix ,
 » de tenter, à votre passage fortuit, l'épi-
 » neuse carrière du magnifique Eloge ,
 » que méritent votre illustre renom , et
 » vos éclatantes actions ?

Ce Passage , qui ne devoit remplir ;
 pour ainsi dire , que quelques momens ,
 fut ensuite caractérisé par ce trait. » Mais,
 » Ô fatalité de la joye momentanée que
 » nous avons de l'honneur de vous pos-
 » séder si peu ! laquelle va bientôt être
 » transformée dans le triste regret de
 » vous perdre de vuë , &c.

Puis venant au sujet , qui mene à Ren-
 nes M. le P.P. » Vous y allez, ajouta-t'il ;
 » pour un charmant sujet , une celebre
 » Nôce vous y attend avec impatience ,
 » &c. C'est là que par un double et mu-
 » tuel

§ 22 MERCURE DE FRANCE

» tuel plaisir pour tous , vous ferez dans
» la reciprocité , les délices du célèbre
» Parlement , et de l'illustre Noblesse de
» Bretagne , à laquelle , sans doute , un
» aussi rare mérite que le vôtre , est d'a-
» vance dans une recommandable véné-
» ration.

Enfin les souhaits d'un heureux voya-
ge terminèrent ce Discours , et furent
ainsi exprimés. » Que les froides Eaux se
» retirent devant vous ! Que les Neiges,
» les Giboulées , et les Pluyes fréquen-
» tes cessent du moins pour favoriser
» votre marche ! Que le souffle modéré
» d'un vent agréable puisse dessécher les
» chemins de votre route ! Que l'air épais
» et les nuages obscurs fassent place à la
» sérénité d'un ciel temperé , qui fait la
» joye , et console dans leurs peines les
» Voyageurs ! Que le Pere de la Nature ,
» et tous les Astres qui l'environnent ,
» ne lancent que d'heureuses influences
» sur vous !

» Et qu'enfin tous les Elemens con-
» courent à votre prosperité dans l'exé-
» cution d'un si grand œuvre ; afin
» que la riche Nature renouvelant ses
» merveilles dans un agréable Printemps,
» les étale en faveur de votre heureux
» retour ; et que la charmante Flore ,
» restée

restée dans le sein de sa seconde Mere ,
 » aux froidures d'un tardif Hyver , re-
 » naissant au favorable aspect de l'Astre
 » Journal , pour ainsi dire , pour être
 » de la partie , fasse des Parterres de mille
 » fleurs odoriferantes , des Prairies et des
 » Plaines qui borderont votre passage ,
 » pour vous reconduire par Alençon ,
 &c.

Après le Discours , suit dans cet Im-
 primé une Cantate ainsi intitulée ,

*Cantate fortuite qui s'est trouvée au bout
 de la plume de l'Auteur &c. sur le Ma-
 riage de M. l'Intendant de Bretagne &c.*
 Nous sommes fâchés d'être obligés de
 l'ômettre.



M O R T S.

LE 11. Mars dernier, *Pierre de Morey*, Prêtre ,
 Docteur en Théologie de la Faculté de Paris,
 Maison et Société Royale de Navarre, du 5. Dé-
 cembre 1697. Abbé Commandataire de l'Ab-
 baye de N. D. de la Bussiere, Ord. de Cit. Dio-
 cèse d'Autun , et Doyen de l'Eglise Cathédrale
 d'Autun , y mourut , dans la 75e. année de son
 âge. Il avoit été Chanoine de cette Eglise , dès
 sa première jeunesse , et Chapelain du Roi Louis
 X I V. et il avoit accompagné en cette qualité ,
 les Princes , au voyage d'Espagne , au mois de
 Décem-

Décembre 1700. Il quitta la Cour quelques années après la mort du Dauphin, Duc de Bourgogne, dont il avoit acquis la confiance, et il se retira au Château de Suilly, près d'Autun, où il fit sa résidence jusqu'à la fin de l'année 1734, qu'il fut obligé de se rendre à Autun, pour prendre possession de la dignité de Doyen, dans laquelle il fut maintenu par Arrêt du Conseil, portant révocation d'une Lettre de cachet, qui lui donnoit l'exclusion pour cette dignité, et qui avoit été signifiée au Chapitre, le jour de sa prise de possession. L'Abbaie de la Bussière, dont il étoit titulaire, lui avoit été conférée le 24. Décembre 1709. et il remit alors celle de Turpenay, O. S. B. Dioc. de Tours, qu'il avoit obtenue le 31. Octobre 1701. Il avoit aussi été autrefois premier Président du Présidial d'Autun. Il laisse trois freres, dont l'aîné est Seigneur du Marquisat de Vianges dans l'Autunois; le second, qui a servi long-temps dans le Regiment Dauphin, est Gouverneur de Vezelay; et le troisième, qui étoit Chanoine et Prevôt de la Cathédrale d'Autun, a été élu Doyen du Chapitre, au-lieu de lui, le 26. du même mois de Mars. Ces Messieurs ont eu pour pere, Hubert de Morey, vivant, Conseiller du Roi, Contrôleur general du Taillon de Bourgogne et Bresse, et Receveur general des décimes du Diocèse d'Autun, mort à Paris le 3. Juin 1689.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. Eglogue à Mlle D...
 pour le jour de sa Fête, 613
 Réplique de M. le Beuf, aux Observations du
 R.

R. P. Dom Toussaint du Plessis , &c.	619
Ode tirée du Pseaume LXXIII. &c.	646
I I. Lettre de M. D. L. R. écrite à M. Maillart, sur quelques sujets de Littérature ,	650
Ode de M. Linant à M. de Voltaire , sur le suc- cès d'Alzire ,	661
Bouquet ,	663
Memoires pour servir à l'Histoire du Théâtre , &c.	665
La chose à décider , <i>Conte</i> , &c.	685
Lettre sur l'Education des Enfans , en Prose et en Vers ,	687
Inscription antique nouvellement découverte près de Trivoli ,	661
Chanson Anacréontique , &c.	694
Extrait d'une Lettre de M. de Voltaire à M. de la Mare , &c.	695
Réponse en Vers sur la Lenteur du Printems ,	699
Lettre de M. l'Abbé Ph. au sujet des Tragédies de M. de Voltaire ,	701
Enigmes , Logogryphes , &c.	708
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS , &c.	711
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres , &c.	716
Sinonymes François , &c.	725
La Vie de Marianne , 4 ^e Partie ,	727
Histoire de l'Hôtel Royal des Invalides , &c.	732
Recherches sur les Théâtres de France , &c.	736
Calendrier Perpetuel , &c.	746
M. de Voltaire traité comme il le mérite , &c. Brochure ,	748
Académies Royales des Sciences , Assemblées publiques et Voyages des Académiciens au Nort , &c.	755
Prix proposé par l'Académie des Sciences ,	765
Nouvelles Estampes , &c.	767

Morts de Personnes Illustres,	769
Telescope nouveau,	772
Chansons notées, &c.	774
Spectacles,	778
Tragédie de Polieucte, &c.	
Retraite de Mesdmes Duclos et de Seine, Act	
du Théâtre François,	779
Discours prononcé sur le même Théâtre,	785
Parodie sur l'Air des Esclaves Afriquains des In-	
des Galantes,	786
Les souhaits, autre Parodie sur les Menuets du	
même Opera,	788
Les Complimens, Comédie nouvelle,	789
Nouvelles Etrangères, d'Allemagne, Decret de	
Commission Imperiale, &c.	795
Italie,	801
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	807
Gouvernemens donnez par le Roy,	808
Poisson d'Avril,	813
Ornemens d'Eglise à S. Eustache,	815
Compliment fait au Premier Président, &c.	819
Mort,	823

Errata de Mars.

P Age 580. ligne 6. quatrième, *lisez*, troisième.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 670. ligne 4. du bas, le Maire, *lisez* la Marre.

P. 757. l. 18. ces, *lisez*, ses.

P. 783. ligne dernière, mais peu éclatante pour soutenir, *effacez ces mots et lisez*, et peu éclatante pour soutenir la violence des grandes passions, mais elle.

Les Chansons notées doivent regarder la page 774

SEP 17 1936

